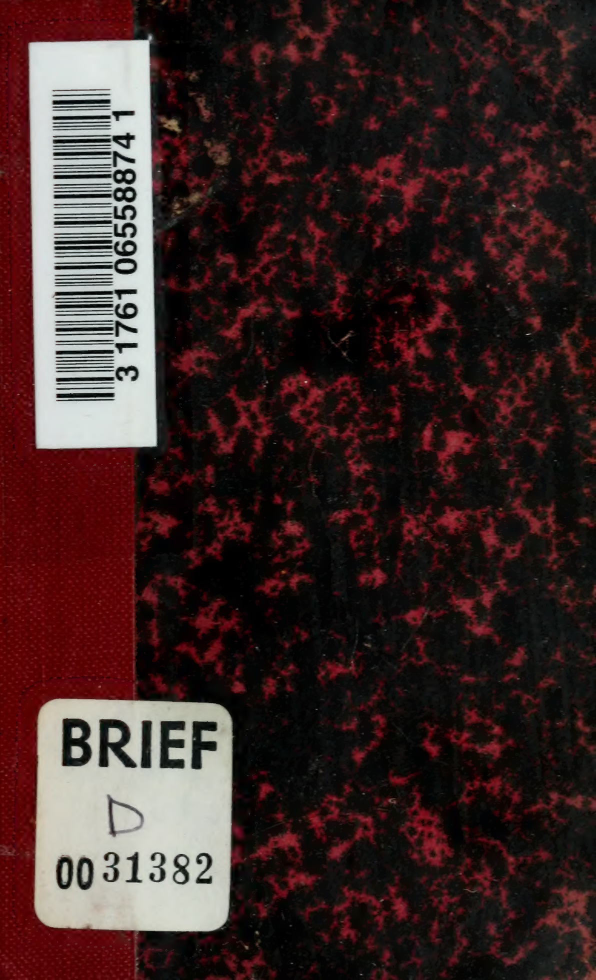
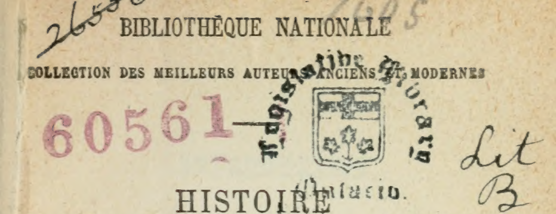

3 1761 06558874 1
BRIEF
D
0031382

Henri T. Tanhersen



HISTOIRE D'OLIVIER CROMWELL

PAR

A. JEUDY-DUGOUR

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
2, RUE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL, 2

1880

INTRODUCTION

Au commencement du seizième siècle, l'étude des belles-lettres et de la philosophie, qui, depuis la destruction de l'empire romain, avait été confinée dans la poussière des collèges et la solitude des cloîtres, commença à se répandre dans les différentes classes de la société, et l'esprit humain éprouva en Europe une révolution générale. La lecture des sublimes ouvrages produits par les plus beaux génies de la Grèce et de Rome alluma dans les cœurs généreux l'amour du gouvernement républicain. On reconnut bientôt que ces vertus mâles et courageuses, dont les histoires anciennes racontent des exemples si touchants, ne peuvent guère naître que chez les peuples où chaque citoyen a part à la souveraineté. On étudia les principes du pacte social; on examina sur quels fondements reposait l'autorité des rois. Quels traits de lumière jaillirent de ces importantes discussions ! Que de reconnaissance ne devons-nous pas à ceux qui les premiers, bravant le feu de l'encensoir et le fer des tyrans, eurent le courage de nous montrer à nu l'affreux squelette du despotisme royal et religieux, et de révéler aux nations tous leurs malheurs et tous

leurs droits ! Mais l'Europe n'était pas encore mûre pour la liberté : l'ignorance et la superstition crièrent au sacrilége, et les vérités sublimes, qui devaient faire le bonheur du genre humain, furent traitées d'attentat à la divinité. En Angleterre seulement ces vérités trouvèrent, du moins pour quelque temps, un asile assuré, et devinrent l'objet du culte de la nation.

Jacques Ier, qui régnait sur elle, s'imagina pouvoir, comme les rois ses voisins, réprimer l'essor de la liberté qu'Elisabeth avait eu le talent de tenir dans un état de compression. Ses théologiens et ses flatteurs l'assuraient sans cesse que la toute-puissance était attachée à son titre. Les Communes, que dirigeait la secte des puritains (1), cette secte à qui la liberté est si redevable, et que Hume ne devait pas traiter avec tant de rigueur, s'animèrent d'un courage que n'avaient pas eu les assemblées précédentes, et en réclamant les droits du peuple, firent germer dans les esprits des idées convenables au gouvernement républicain. Elles sentaient que la souveraineté absolue est un poste trop éminent pour une créature humaine ; que pour un prince qui a gouverné passablement sa patrie, il en est cent qui en ont été la désolation ; que la paix apparente, dont on jouit dans les monarchies, n'est que la paix des tombeaux, et que la liberté est un second attribut de l'homme, à qui elle est aussi essentielle que sa raison. Jacques leur demanda des secours qui lui furent refusés. Il fallait le mettre dans une entière dépendance, et verser du mépris sur sa personne, pour accoutumer les citoyens à faire peu de cas de ses menaces et de ses prières. Jacques employa, en effet, ces deux moyens, mais tou-

(1) On leur donne ce nom, parce qu'ils se flattent d'avoir épuré le christianisme des superstitions de l'Eglise romaine.

jours inutilement. Dans un discours qu'il tint aux deux Chambres assemblées au palais de Whitehall, il osa dire : « Que la prérogative des rois ressemblait à la puissance divine ; qu'à l'exemple de Dieu, qui pouvait à son gré créer ou anéantir, les rois pouvaient donner la mort ou accorder la vie; qu'ils avaient le droit de juger tout le monde, sans être jamais jugés par personne. » (*Histoire d'Angleterre*, par Smollett, liv. VI, chap. I, ann. 1610.) Dans de pitoyables ouvrages de controverse, il soutint ces opinions destructives de toute société, et aliéna de lui tous les cœurs. Les Communes lui avaient ôté, dès 1604, une prérogative que la cour avait usurpée, et qui charge du crime de lèse-nation les Parlements antérieurs qui ne s'y étaient pas opposés : je veux parler de la facilité qu'avait le monarque de faire élire de nouveaux députés à la place de ceux qui lui déplaisaient. N'était-ce pas, en effet, donner au tyran le pouvoir d'ôter au peuple ses plus zélés défenseurs, et mettre ses intérêts entre les mains de la vile classe des courtisans et des lâches ? La suppression de cette prérogative fut le premier pas vers la liberté.

Jacques publia, de sa propre autorité, différentes lois. Les Communes témoignèrent leur mécontentement de ce qu'il usurpait ainsi les droits du peuple, et passèrent deux bills, l'un pour annuler les actes arbitraires de Jacques, l'autre pour le priver des taxes qu'il levait sur les marchandises. La Chambre haute défendit le trône et rejeta le bill. Le roi, choqué de l'énergie de ce Parlement, le cassa. Mais il ne trouva pas plus de docilité dans le suivant, qui, lui ayant demandé compte de l'argent que le peuple avait payé, fut cassé de même, et vit précipiter dans les cachots ceux de ses membres qui avaient plaidé avec le plus de chaleur la cause de la liberté

Une tyrannie aussi révoltante ne fit que mieux sentir la nécessité d'être libre. L'opinion publique se forma ; elle proscrivit tout ce qui tenait à l'arbitraire ; et lorsque Jacques tenta l'expédient des *dons*, connus sous le nom risible de *gratuits*, comme n'ayant pas le temps de prendre d'autres moyens pour remédier à l'invasion du Palatinat par Ferdinand II, le peuple, excité par le seul sentiment de ses droits, et d'un accord unanime et vraiment majestueux, refusa, dans toute l'étendue de l'empire, ces bienveillances prétendues.

Pressé par le besoin, Jacques eut recours à un nouveau Parlement. Cette assemblée montra d'abord une faiblesse criminelle, en ne réclamant pas la liberté des membres qui avaient été précédemment arrêtés, et je suis indigné contre Hume, qui paraît taxer de prudence cette indigne lâcheté. Quel en fut le résultat ? Jacques prétendit « qu'il avait le droit de punir les fautes commises pendant la session du Parlement, et qu'il punirait tout homme dont l'insolence l'offenserait. » D'après ce principe, il fit emprisonner cinq des membres qui avaient lutté avec plus de force contre le despotisme royal : Cook, Philips, Selden, Pym et Mallery. Qu'on se souvienne donc que le moindre attentat contre la liberté publique doit jeter l'alarme parmi tous les citoyens. « S'ils en endurent un seul, dit Gordon, on ne manquera pas d'y revenir : les actes réitérés forment l'habitude, et l'habitude se prévaut du droit de prescription. » (*Discours sur Tacite*, IV, § 9.)

Cependant les Communes prirent un peu d'énergie, et, se regardant comme les protectrices naturelles du peuple, prescrivirent à Jacques la conduite qu'il devait tenir. Jacques, enhardi sans doute par leur première faiblesse, eut l'audace de leur répondre que les priviléges du Parlement n'étaient qu'une concession volon-

taire de ses ancêtres et de lui. Les Communes en appelèrent indirectement à la souveraineté du peuple. Jacques, furieux, se fit apporter le journal de la Chambre, et déchira de sa main, en plein conseil, le feuillet où l'on avait inscrit ce jugement de mort contre la royauté.

Ce fut alors qu'il renvoya ce Parlement, sévit contre les membres généreux que nous avons nommés plus haut, fit défense, par des proclamations réitérées, de discourir sur les affaires publiques, et supprima la liberté de la presse.

Sa conduite fut bien différente à l'égard du Parlement, qu'il fut obligé de convoquer trois ans après. Les esprits avaient fermenté ; le génie républicain s'était fortifié par le raisonnement : tout annonçait une révolution en faveur du peuple. Jacques plia devant les Communes : il offrit de donner à des commissaires, pris dans leur sein, la recette et l'emploi des subsides ; cette concession fut acceptée avec joie. On porta un bill contre le monopole et tous les priviléges exclusifs destructeurs du commerce. Alors fut proclamé cet article si important des droits de l'homme : « *Que tout citoyen est maître de disposer librement de ses actions*, pourvu qu'elles ne nuisent à personne, et que nulle autre autorité que celle des lois ne peut donner atteinte à ce droit illimité. »

Les Communes et le roi étaient alors assez d'intelligence ; mais le Parlement ayant insisté sur les lois pénales contre les catholiques, Jacques déclara qu'il était ennemi de la persécution. Il publia même un édit pour la décharge de tous les papistes qui se trouvaient dans les fers. Cette tolérance, et le mariage de son fils Charles I[er] avec Henriette, sœur de Louis XIII, indisposèrent singulièrement contre lui et contre son successeur le parti puritain.

C'est au milieu de ces principes de troubles et de discordes que Charles I[er] monta sur la

trône. Les circonstances, comme on voit, n'étaient guère favorables à la soif du despotisme qui le dévorait. L'esprit public marchait vers la liberté à pas de géant. Le peuple sentait que ses malheurs étaient cachés au fond de sa constitution royale ; que c'était là qu'il fallait fouiller pour en arracher la racine productrice ; que la seule manière d'être libre est d'être son propre législateur, et de contraindre, par de sages dispositions, le magistrat, que ses vertus et ses talents ont seuls élevé à ce poste glorieux, à n'être que l'organe et le ministre fidèle des lois.

Ces sages idées sur le gouvernement étaient en général le produit des lumières que les puritains avaient répandues dans plusieurs ouvrages polémiques et religieux. Ce parti, mécontent de la cour, professait les plus hauts principes de la liberté civile, et faisait consister une moitié de la religion dans les droits du peuple, comme l'Eglise anglicane dans les prérogatives de la couronne. Il se divisait en trois ou quatre sectes, mais toutes étaient d'accord dans leur haine pour la tyrannie.

La guerre que Jacques, peu de temps avant de mourir, avait déclarée à la nation espagnole pour la punir de ce que le roi d'Espagne ne s'était pas refusé à un mariage qu'il avait lui-même sollicité, mais qui n'entrait pas dans les vues de Buckingham, son ministre et son favori, obligeait Charles Ier de demander des subsides. Dans le Parlement qu'il convoqua pour en obtenir, se trouvaient des hommes d'une capacité rare et d'un grand caractère, accoutumés à braver, sous le dernier règne, la haine des royalistes, et brûlant de l'enthousiasme de la liberté. Vos noms ne périront pas, généreux patriotes, Cook, Sandys, Philips, Seymour, Diggs Elliot, Wentworth, Selden, Pym ! Si l'Angleterre a vu luire quelques jours heureux, si la sainte éga-

lité y a eu pendant un temps des autels, ces bienfaits sont votre ouvrage ; qu'ils recueillent l'indignation de la postérité, les lâches et les traîtres qui en ont fait perdre le fruit! Gouvernés par ces intrépides amis du peuple, les Communes résolurent de suivre le plan adopté dans les autres Parlements, et de profiter de l'occasion que les besoins du roi leur offraient pour lui arracher ses antiques usurpations. Elles lui refusèrent tout subside. Cette conduite énergique mérite les plus grands éloges ; mais ce qui, au jugement du philosophe, ternit un peu la gloire des Communes, ce fut leur acharnement à demander l'exécution rigoureuse des lois pénales contre les catholiques, et l'accusation qu'elles intentèrent contre Montague pour avoir dit dans un de ses ouvrages, que « Dieu sauvait des peines éternelles les catholiques vertueux, comme tous les autres chrétiens. » Ne savaient-elles donc pas que la liberté des cultes est une des conditions nécessaires d'une constitution républicaine?

Charles, pressé par le besoin d'argent, fit un emprunt forcé sur le peuple, et équipa quatre-vingts navires, sur lesquels il embarqua dix mille hommes. Cette flotte devait enlever dans le port de Cadix un convoi de vaisseaux marchands richement chargés. L'expédition manqua. Ce mauvais succès força Charles de recourir à un nouveau Parlement. Lorsqu'un roi ne peut commander par la force, il tâche de gouverner par la corruption. Charles nomma shérifs de divers comtés Cook Philips, Wentworth et Seymour, les quatre principaux conducteurs de la dernière Chambre des Communes, de crainte qu'ils ne fussent encore élus pour députés. Mais assez d'autres citoyens étaient animés du même esprit, et ce second Parlement fut inflexible comme le premier. La Chambre des Communes se porta pour accusatrice de Buc-

kingham, favori du prince, et qui gouvernait sous lui : elle déclara, en alléguant plusieurs griefs, qu'il avait perdu la confiance de la nation. Charles ne songea pas que l'opinion publique n'était point de son côté, et croyant braver impunément les délégués du peuple, il résolut de protéger Buckingham, et le fit élire, par ses intrigues, chancelier de l'université de Cambridge. Les Communes reçurent en même temps l'ordre de terminer sans délai l'affaire des subsides, avec menace que le Parlement serait anéanti pour toujours si elles n'obéissaient pas. Ajoutant des actes arbitraires à une conduite si odieuse, il fit jeter en prison Dudley, Diggs et John Elliot, qui avaient été chargés par la Chambre de rédiger l'acte d'accusation contre Buckingham. Mais les Communes ayant juré de ne traiter aucune affaire jusqu'à la réparation de leurs priviléges, Charles, qui craignit les effets de cette juste obstination, rendit la liberté à ces deux membres, et déclara que le Parlement était dissous.

Comme cette dissolution ne lui donnait pas d'argent, il eut recours aux expédients les plus tyranniques : il établit des taxes forcées sous le nom d'emprunt ; la noblesse ne paya pas, Londres ne paya pas, un grand nombre de particuliers dans tout le royaume refusèrent aussi de payer. On jeta dans les fers ceux qui paraissaient les plus ardents. Cinq d'entre eux eurent le courage d'intenter un procès contre ceux qui avaient signé l'ordre de les arrêter, sans avoir stipulé aucun crime dans cet ordre. L'affaire fut instruite devant la cour du banc du roi. La nation entière se prononça en faveur des détenus. Le chef de justice était sur le point de les relâcher, lorsqu'un décret du conseil lui substitua un magistrat plus complaisant, et parvint de cette manière à retenir en prison les accusés.

On ne doit pas omettre de dire quels pieux stratagèmes Charles mit en usage pour extorquer l'argent du peuple. Il voulut, dit Hume, que le despotisme spéculatif prêtât secours au despotisme pratique, et la tyrannie religieuse à la tyrannie civile. Des prédicateurs furent envoyés dans tout l'empire, pour prêcher une soumission aveugle au monarque. Un d'eux, appelé Sibthrope, dit en chaire que « tout sujet qui n'obéissait pas à son roi méritait d'être puni, quand même son roi lui aurait ordonné des choses contraires aux lois de Dieu, de la nature ou de la nation. » Un autre, appelé Manwaring : « que le roi n'était pas obligé d'obéir aux lois, mais que tous ses sujets étaient tenus de lui obéir sans aucune réserve, sous peine d'être damnés éternellement. On répandit ces sermons dans toutes les villes, et l'archevêque de Cantorbéry, prélat populaire et vertueux, fut banni de Londres pour avoir refusé d'y mettre son approbation.

Outre l'emprunt général que Charles voulait arracher par la force, il taxa, à l'exemple d'Elisabeth, les villes maritimes à un certain nombre de vaisseaux que chacune devait armer (1). La ville de Londres fut taxée à vingt.

Ce ne furent pas là les seules violences dont le peuple eût à se plaindre : l'armée, qui était revenue de son expédition malheureuse d'Espagne, au lieu d'être logée dans les auberges et les maisons publiques, ainsi que la loi le portait, fut placée par étapes chez les particuliers.

Charles fit plus : il ordonna encore une levée arbitraire d'argent pour le payement de cette armée, dont les pillages et la mauvaise conduite redoublaient le mécontentement du peuple.

Qui croirait que, se voyant ainsi brouillé avec

(1) C'est ce qu'on appelle *ship-money*.

la nation, avec ses représentants, avec la maison d'Autriche, avec l'Espagne, Charles osa encore déclarer. sans aucune apparence de prétextes plausibles, la guerre à la France? Et qui pourra s'empêcher de rire du projet ridicule qu'il forma d'envahir ce puissant empire avec sept mille hommes de débarquement? Il est vrai que la corruption, arme favorite du gouvernement anglais, lui promettait de l'appui dans les Rochelais; mais cette expédition, que dirigeait Buckingham, réussit aussi mal que celle de Cadix : plus des deux tiers de l'armée anglaise fut taillée en pièces à l'attaque d'un petit fort dans l'île de Ré.

Au reste, ne nous méprenons pas sur les vues de Charles. Il avait pu croire que la perspective d'un danger imminent persuaderait au peuple de se réunir à lui pour le repousser; mais sa politique fut en défaut. Le Parlement qu'il convoqua ne démentit pas les espérances flatteuses que le peuple avait conçues de rentrer dans ses droits en réduisant au néant l'autorité royale. Cook, Seymour, Philips, Wentworth, qui avaient été écartés du dernier, reparurent dans celui-ci : ils foudroyèrent par leur éloquence vive, impétueuse, les sophismes de la tyrannie. Le roi, dans son premier discours, ayant tenu un langage semblable à celui que Louis XVI tint à la fameuse séance royale, les Communes n'en prirent que plus de courage et une attitude plus fière. Des cris de liberté sortirent de toutes les bouches : « Nous sommes députés ici par le peuple, s'écria Seymour, pour le délivrer de ses souffrances, et nous devons le faire sans crainte..... Ce n'est pas être bon citoyen que de n'être pas disposé à perdre ses biens et sa vie, lorsque ce sacrifice peut être utile à la république ; et c'est être esclave que de se laisser ravir ses biens contre sa volonté, et sa liberté contre les lois de l'Etat. — Eh

quoi ! reprit sur-le-champ Seymour, nous laisser dans une prison sans terme, sans secours et sans remède ! Si c'est là ce qu'on appelle loi, pourquoi parler de liberté ? pourquoi prendre la peine de disputer sur la constitution, les franchises, la propriété des biens ? Qu'est-ce qu'on peut appeler sien, si ce n'est la liberté de sa personne ? »

Toutes les mesures despotiques de Charles, les prêts forcés, les dons gratuits, les taxes arbitraires, les emprisonnements illégaux, le logement des soldats par billets, les lois martiales, furent jugées sans ménagement. On crut ne pouvoir porter d'autre remède à toutes ces vexations, qu'en rédigeant un acte qui contiendrait l'explication de l'ancienne Constitution, sans enfreindre la prérogative royale, ni acquérir de nouveaux priviléges : c'est ce qui fut fait sous le nom de Pétition ou Requête du droit (*Petition of the Right*).

On sent bien que Charles ne négligea rien pour éviter de donner son consentement à un acte qui protégeait la liberté publique et individuelle. La Chambre des pairs lui suggéra un moyen de l'éluder; mais les Communes, ayant insisté fortement, et ayant repris l'accusation portée contre Buckingham, le roi, pour sauver ce ministre, donna sa sanction à la *Pétition de droit*, et peu de jours après ajourna le Parlement.

Buckingham, en horreur à toute la nation, dont il était regardé comme le fléau, fut assassiné par un gentilhomme nommé Felton, officier dans l'armée, à qui on fit souffrir le dernier supplice. Je n'aime pas les Communes, d'avoir abandonné un homme qui n'avait agi qu'en vertu de la remontrance où elles déclaraient *Buckingham ennemi du peuple*. Ne peut-on pas dire de Buckingham comme de César : *Abusus dominatione, jure cæsus existimabatur ?* (Sué-

tone). Je suis encore révolté contre Charles, qui voulut, contre les lois du royaume, faire appliquer ce malheureux à la question.

Les Communes, s'étant rassemblées au terme de la prorogation, suivirent avec vigueur le plan qu'elles avaient formé de réduire le roi à la dépendance. Elles ne lui accordèrent que pour un an les droits de tonnage et pondage accordés à vie aux princes ses prédécesseurs. Charles rompit ce Parlement si peu commode, et n'hésita pas, quoique cette injustice abominable lui eût déjà fort mal réussi, quoique cette mesure fût absolument contraire à la *Pétition de droit*, d'emprisonner Hollis, Valentin et Elliot, qui s'étaient montrés, dans les Communes, les ennemis implacables du pouvoir arbitraire. Le dernier mourut dans les fers, et fut regardé avec raison comme le martyr des lois et de la liberté.

Charles, dégoûté des Parlements, résolut de n'en plus assembler, jusqu'à ce qu'il vît le peuple plus disposé à l'obéissance. Il chercha donc à se mettre à l'abri du besoin d'argent, et crut ne pouvoir mieux faire que de cesser toute hostilité envers deux nations qu'il avait si injustement et si impolitiquement attaquées. La paix fut faite d'abord avec la France, ensuite avec l'Espagne ; mais Charles n'en brilla pas davantage dans la conduite des affaires intérieures du royaume.

Il donna sa confiance, pour les affaires civiles, à Thomas Wentworth, qui avait défendu jusqu'alors, avec un courage au-dessus de tout éloge, les intérêts du peuple, et le créa comte de Strafford. Ce fut Laud, évêque de Londres, qui eut sur lui le plus d'ascendant dans les affaires ecclésiastiques. Ce prélat, rempli de préjugés, d'un zèle opiniâtre, d'un courage entreprenant, d'une fermeté à toute épreuve, heurta de front l'esprit national, en introdui-

sant dans le culte plusieurs des cérémonies de l'Eglise romaine, pour laquelle il avait néanmoins une aversion et une haine des plus fortes. Les puritains crièrent au papisme. On prit pour les faire taire le moyen le plus propre à accroître leur fureur et le nombre de leurs prosélytes : on les persécuta. Prynne, un de leurs héros, fut condamné, par la Chambre étoilée, à être attaché au pilori à Westminster, à perdre une oreille dans chacune des places de Cheapside, à payer une amende de 5,000 livres sterling au roi, et à une prison perpétuelle. Son crime était d'avoir publié contre les innovations de Laud, un livre que la cour qualifia de libelle; Allinson, Morley, Roper le théologien, Burton le médecin, Bastwick, et une foule d'autres particuliers, subirent les uns le sort cruel de Prynne sans ménagement, les autres des amendes considérables, toujours au profit du roi. Enfin, la persécution devint si intolérable, que les puritains émigrèrent en quantité. La Nouvelle-Angleterre était l'asile où ils se réfugiaient. Mais Laud, craignant les dangereuses suites d'une colonie si peu affectionnée au despotisme de la cour, obtint de Charles une ordonnance pour empêcher les progrès de l'émigration. Huit vaisseaux qui étaient dans la Tamise, prêts à faire voile, furent retenus par ordre du Conseil; un d'eux avait à bord Olivier Cromwell.

HISTOIRE

D'OLIVIER CROMWELL

I. — Naissance et éducation de Cromwell.

Olivier Cromwell naquit à Huntingdon, le 25 avril 1599. Des écrivains, qui se plaisent à propager les erreurs populaires et à étendre le domaine de la superstition, ne se sont pas fait scrupule, afin de trouver du merveilleux ou du bizarre dans sa naissance, de le faire naître trois années plus tard, c'est-à-dire l'année et le même jour que mourut la reine Elisabeth. Après un conte aussi avéré, on sent qu'il ne devait pas en coûter beaucoup à Gregorio Leti pour entourer le berceau de Cromwell de présages avant-coureurs cer-

tains ou de sa gloire ou de ses crimes. Il dit, avec un ton de bonne foi qui indigne, que le jour où il fut baptisé, pendant qu'il était encore dans le temple entre les bras de son père, le feu prit à la maison de ville, et en consuma la plus grande partie; qu'il eut pour nourrice une femme dont le sein droit était marqué d'un large ruisseau de sang; qu'à l'âge de sept ans, il choisit parmi plusieurs gravures celle qui représentait Charles Ier encore enfant, et qu'il la mit en pièces. Ces prodiges ne sont pas les seuls que Leti nous raconte. Mais à quoi servirait de rapporter, même en les ridiculisant, une foule de faits inventés par l'ignorance et la superstition? Il suffit d'avoir mis le lecteur en garde contre la crédulité de l'auteur italien.

Olivier était fils de Robert Cromwell et petit-neveu de ce Thomas Cromwell qui éprouva, sous le règne de Henri VIII, dont il était ministre, toutes les faveurs et toutes les cruautés du sort. Son père, sentant toute l'utilité d'une bonne éducation, n'épargna rien pour lui donner des connaissances et des vertus. Il l'envoya à l'Université de Cambridge, où il fit ses études au collége de Sidney. Ses succès furent brillants; mais on remarqua néanmoins qu'il avait un penchant plus décidé pour une vie active et bruyante que pour les occupations paisibles du cabinet. Ayant perdu son père au bout de sept

ans, il revint dans sa patrie, Abandonné aux soins d'une mère, qui était chargée d'une nombreuse famille, et qui fut obligée, pour pouvoir élever ses enfants, de vendre le seul héritage de ses ancêtres qui lui restait près d'Huntingdon, et d'en acheter une brasserie, il se livra à tous les écarts d'une jeunesse fougueuse et emportée. On le fit partir pour le collége de Lincoln, où il devait s'appliquer à l'étude du droit. Ce nouveau genre de travail, n'étant pas fait pour lui, n'apporta aucun tempérament à ses passions. Il donna tête baissée dans les désordres les plus honteux, et dissipa une grande partie de la fortune que lui avait laissée son père.

L'ambition fit plus que n'avaient fait les sages instructions d'un père tendre et les larmes d'une mère sensible : elle réforma dans Cromwell une conduite si désordonnée. Il retourna à Cambridge; et s'étant livré avec un zèle infatigable à l'étude de l'Écriture sainte, il se fit recevoir *docteur*. C'est à peu près vers ce temps-là qu'une succession assez considérable lui étant échue, il épousa Èlisabeth, fille du chevalier Jacques Boucahier.

Cependant, le métier des armes lui ayant paru propre à lui ouvrir le chemin des honneurs, il entra en 1622 dans l'armée du prince d'Orange Frédéric Henri, et s'y distingua par sa bravoure. Quand il revint en An-

gleterre, les misérables disputes sur la religion, qui étaient devenues des disputes nationales, lui inspirèrent de nouveau le goût de l'état ecclésiastique. Il se mit au service de l'évêque Williams, et fut, dit Voltaire, le théologien de monseigneur, tandis que monseigneur passait pour l'amant de sa femme. Il mena alors une vie exemplaire, et la rigidité de ses principes faisait un contraste frappant avec la dissolution de sa conduite antérieure. On dit qu'il poussa le scrupule jusqu'à restituer à un de ses amis une somme de trente livres sterling qu'il lui avait gagnée au jeu quelques années auparavant.

Le titre de réformateur flattant son orgueil, il abandonna l'Église anglicane, dans le sein de laquelle on l'avait élevé, et se fit puritain. La doctrine de cette secte, qui n'était pas favorable aux évêques, le fit chasser de chez l'évêque Williams : de là l'origine de sa fortune. Il se nourrit alors de la lecture des ouvrages de Buchanan, d'Hinsborne et des autres républicains qui ont sapé avec le plus de vigueur et de succès l'autorité des rois. La souveraineté du peuple fut un principe lumineux dont il se pénétra, et qu'il eut l'art de mettre toujours en avant dans le cours de la révolution qui conduisit Charles Ier sur l'échafaud. Il publia des libelles et des dissertations théologiques, des brochures contre le gouvernement et de mauvais sermons. Mais il avait

beau s'agiter, la sphère de sa réputation était toujours très étroite, et sans les événements qui succédèrent, son nom ne serait pas parvenu jusqu'à nous.

II. — Persécutions exercées contre les puritains. — Cromwell s'embarque pour l'Amérique. — Il est retenu par un ordre du Conseil. — Tyrannie de Charles Ier. — Insurrection des Ecossais. — Cromwell au Parlement. — Anéantissement de l'autorité royale — Procès de Strafford. — Massacre en Irlande.

Cromwell fut choisi, en 1628, membre du comité de religion dans le troisième Parlement convoqué sous le règne de Charles Ier. Les Communes s'étaient déclarées contre l'épiscopat. Il leur dénonça l'évêque de Winchester, qui prêchait *un plat papisme*, et se plaignit en termes très violents de ce qu'on avait pourvu un docteur papiste d'un riche bénéfice : « Si ce sont là les degrés, dit-il, pour monter aux dignités ecclésiastiques, à quoi ne devons-nous pas bientôt nous attendre! » (*Life of Cromwell*, chap. 1). Hume observe très bien qu'il est amusant de voir les premières expressions de ce fanatique hypocrite répondre si parfaitement à son caractère. Cependant les persécutions suscitées

par l'archevêque Laud et exercées au nom du roi contre les puritains, furent si extrêmes, que Cromwell, désespérant du succès, s'embarqua pour l'Amérique avec un grand nombre de ces réformateurs. L'amour de la liberté était encore, et fut même longtemps après le principal mobile de sa conduite. Que ne se dirigea-t-il toujours par des motifs aussi purs? Pourquoi le vil intérêt personnel, intérêt mal entendu, parce que le crime n'a jamais procuré un instant de bonheur, vint-il se mêler à une si belle et si sainte cause? C'est que l'ambition du pouvoir est une maladie de l'espèce humaine; c'est que les hommes en général, s'aimant mieux que leur patrie, ils lui préfèrent presque toujours ce qu'ils appellent si improprement leur fortune. Cromwell, forcé par arrêt du Conseil de rester en Angleterre, ainsi que les autres puritains qui s'étaient infligé comme lui un exil volontaire, n'en fut que plus animé contre le parti de la cour et des évêques.

1638.—Les circonstances étaient favorables aux puritains. Charles Ier, par ses exactions tyranniques, avait aigri tous les esprits, ulcéré tous les cœurs. Le besoin d'argent l'avait fait recourir à des taxes arbitraires, à des amendes excessives, à des emprisonnements illégaux contre ceux qui ne pouvaient payer. Tout ce que Charles perdait en popularité, les puritains le gagnaient. Aussi théologien

que son père, il voulut introduire chez les Ecossais, calvinistes depuis longtemps, les rites de la liturgie anglicane, inventés par Laud, archevêque de Cantorbéry. Cette ombre de papisme révolta les Ecossais; ils formèrent une ligue, comme s'il se fût agi des plus grands intérêts de la patrie; et, par un concours de circonstances extraordinaires, les armes qu'on avait prises pour défendre des usages superstitieux contre de nouveaux usages plus superstitieux encore, défendirent la liberté.

Ce *covenant*, ou cette ligue, fut une déclaration ouverte de guerre. Elle fut signée par des députés de toutes les villes d'Ecosse, réunis à Edimbourg; et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils s'engagèrent par serment à se défendre les uns les autres *pour le maintien de l'autorité royale.*

Charles fit marcher contre eux une armée de vingt mille hommes. Ils se disposèrent à le repousser. Mais, pour cette fois, il n'y eut pas de sang répandu : on entra en négociations, et on convint d'une suspension d'armes. Le traité qui suivit était si désavantageux à l'autorité royale, qu'il ne fut point observé par le roi. L'insurrection s'affermit, et la guerre civile devint malheureusement indispensable.

Ses ressources étant insuffisantes pour faire face à des besoins si urgents, Charles convoqua enfin le Parlement après onze ans d'in-

terruption; mais il n'en recueillit que des murmures et des plaintes. Il eut beau déclamer contre *l'insolence des Ecossais rebelles, demander qu'on l'aidât à les réduire à la soumission*, on ne l'écouta pas. Les Communes regardaient avec raison les Ecossais comme des amis et des frères, qui ne prenaient les armes que pour défendre leurs priviléges. Pym, un des républicains les plus courageux, tonna avec succès contre le despotisme royal. Il démontra que les droits du peuple avaient été violés par les entreprises sur la liberté des membres du Parlement, les innovations en matière de religion, l'envahissement des biens des particuliers, et fit déclarer illégitimes et concussionnaires les moyens employés par la cour pour se procurer de l'argent. Le roi, choqué de ces reproches, furieux de n'obtenir aucun subside, et se croyant au-dessus de la justice, congédia le Parlement selon sa coutume, ce qui aggrava le mécontentement du peuple.

1640.—Avec les secours que lui fournirent ses amis et une partie du clergé et de la noblesse, il leva une nouvelle armée. Sans bonne volonté et sans discipline, elle fut trop faible pour résister aux Ecossais. Ceux-ci pénètrent presque sans résistance en Angleterre, et s'emparent de Newcastle. Charles, réduit à la dernière extrémité, convoqua un cinquième Parlement, qui acheva sa ruine.

Cromwell, par son zèle emporté, ses déclamations contre la cour et les papistes, vint à bout de se faire nommer à ce Parlement. Malgré ses efforts pour défendre la cause du peuple, il n'obtint encore que très peu de célébrité. Son éloquence n'était pas soutenue par l'éclat de ses armes, et était effacée sans peine par les Hampden, les Pym, les Vane, les Hollis, et une foule d'autres républicains, qui possédaient mieux que lui le talent de la parole.

Le système parlementaire, loin de s'affaiblir, alla toujours se fortifiant. Ce ne fut pas à la réforme de quelques abus qu'on crut devoir s'arrêter, mais à une réforme entière dans le gouvernement. L'oppression sous laquelle avait gémi le peuple, la facilité du monarque à pouvoir exercer cette oppression sans trouver de barrière qui l'arrêtât, en démontraient la nécessité. Le premier acte des Communes fut un coup hardi et décisif : elles ôtèrent au trône l'unique appui qui lui restait, en flétrissant d'un acte d'accusation le comte de Strafford, que Charles aimait, Laud, Windebank et Finch, garde des sceaux. Elles demandèrent qu'on abolît le tribunal de la Chambre étoilée, qui avait été l'instrument aveugle des vengeances de la cour ; la taxe des vaisseaux, et tous les établissements qui, contraires à la liberté, étaient utiles à la tyrannie. Prévoyant que Charles

ne manquerait pas d'user du privilége qu'il avait invoqué tant de fois pour se débarrasser d'une assemblée si peu complaisante, elles arrêtèrent que le Parlement ne pourrait être dissous que du consentement des deux Chambres; qu'il s'assemblerait tous les trois ans; que si la convocation n'avait pas lieu, le chancelier serait tenu de le convoquer, sous peine de haute trahison, et que s'il y manquait, le peuple, en vertu de sa souveraineté, se rassemblerait de lui-même et élirait ses représentants. Le roi, cédant à la nécessité, consentit à tout; mais il n'était plus temps, et ses affaires n'en devinrent que pires. La ligue des Ecossais fut approuvée; on paya même, pour les dédommager des frais de leur irruption, trois cent mille livres sterling, en les comblant d'éloges *de s'être armés pour l'honneur et l'avantage de Sa Majesté.*

Cromwell appuya de tous ses moyens ces sages délibérations des Communes. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à faire prendre au Parlement cette marche assurée et audacieuse qui renversa la tyrannie. « Je vous proteste, dit-il à un membre de la Chambre des pairs, que si le parti du peuple ne l'eût pas emporté, j'aurais vendu tout ce qui me reste, et dit un éternel adieu à l'Angleterre. Je connais même beaucoup d'honnêtes gens qui avaient pris la même résolution. »

On instruisit le procès du comte de Straf-

ford. Les membres des Communes, nommés pour suivre cette accusation, plaidèrent avec force, contre lui, à la barre de la Chambre des pairs. On lui reprocha d'avoir gouverné l'Irlande avec une autorité absolue ; d'avoir protégé la religion romaine, fomenté la discorde entre l'Angleterre et l'Ecosse, cherché à rendre le Parlement suspect au roi, et enfin d'avoir conseillé la dernière guerre. Strafford plaida sa cause avec beaucoup d'adresse, ayant ses petits-fils à ses côtés. Le roi lui-même, par un discours que lui dicta l'amitié qu'il avait pour son ministre, attendrit les juges. Mais la haine que le peuple portait à Strafford était trop violente ; il fallait d'ailleurs, par un grand exemple, épouvanter ceux qui auraient pu tourner contre la nation des pouvoirs qu'ils ne devaient employer que pour son repos et son bonheur. Strafford fut condamné à perdre la tête sur un échafaud. L'exécution de la sentence ne pouvait se faire sans la signature du roi ; le peuple se porta en foule pour obliger Charles de la donner ; ce moment fut celui de la plus grande gloire du ministre : il écrivit au roi pour l'exhorter à consentir à sa perte. Je m'offre en sacrifice pour vous, lui disait-il, si ma mort peut être le gage de votre réconciliation avec votre peuple. Charles, immolant sa gloire à celle de son ministre, fut assez lâche pour accorder à ses prières l'ordre de l'exécution, qu'il avait refusé aux me-

naces du Parlement. Elle eut lieu le 12 mai.

Par une déplorable fatalité, l'Irlande devint à son tour le théâtre de la guerre civile. Les Irlandais, presque tous catholiques, ne supportaient qu'avec peine la police et les lois anglaises que Jacques Ier y avait introduites, et crurent l'occasion favorable pour devenir indépendants *et secouer le joug des hérétiques*. Ils formèrent un complot semblable à la Saint-Barthélemy de France. Quarante mille protestants Irlandais furent massacrés, et on vit, à la honte de l'humanité, les femmes et les enfants se disputer le barbare plaisir d'immoler les victimes. La Chambre des Communes n'envoya en Irlande que de faibles secours, sous prétexte que l'Angleterre était elle-même en danger. Elle rejeta sur Charles Ier toute l'horreur de cette féroce exécution. Hume a justifié ce prince; mais l'histoire de Macaulay laisse planer sur sa tête de bien terribles soupçons.

III. — Trois partis en Angleterre. — Guerre ouverte entre le Parlement et le roi. — Siège de Hull. — Incendie de la bibliothèque d'Oxford. — Réunion de l'Angleterre et de l'Ecosse. — Batailles de Marston, d'York et de Newberry, gagnées par Cromwell. — Politique des indépendants. — Ordonnance du renoncement à soi-même. — Cromwell général.

Trois partis divisaient alors l'Angleterre : l'un, appelé *royalistes* ou *cavaliers*; l'autre, *têtes rondes* (round-head) ou *puritains*, parce que ceux-ci portaient les cheveux coupés et très courts, comme le parti qu'on a désigné en France sous le nom de *jacobins*; le troisième, *levellers* ou *aplanisseurs*. Ce dernier, qui n'était qu'une branche du second, fut celui dans lequel se jeta Cromwell ; il voulait l'établissement d'une république fondée sur l'égalité et la liberté des cultes.

Charles fut attaqué par tous les moyens. On publia contre lui des brochures sans nombre, qui le peignaient sous les couleurs les plus odieuses. Cromwel, dans un livre intitulé la *Samarie anglaise*, lui appliquait les passages de l'Ancien Testament sur le règne d'Achab. Lorsque l'opinion publique fut bien préparée sur son compte, les Communes lui firent signifier que ses ministres seraient dorénavant choisis par le Parlement. Elles déclarèrent les

enrôlements forcés contraires aux libertés nationales, exclurent non-seulement les évêques de la Chambre des pairs, mais les accusèrent encore de haute trahison, pour les punir de la résistance qu'ils voulurent opposer à ce bill.

1642. — Quoique les moyens de rigueur eussent toujours si mal réussi à Charles, il fit un dernier effort pour se délivrer des chefs de l'opposition. Il vint à la Chambre des Communes, et il eut l'audace d'accuser de haute trahison cinq de ses membres les plus dévoués aux intérêts du peuple. Le Parlement prit la défense des accusés. Charles se répandit alors en protestations de zèle pour la chose publique et se désista de son accusation. Un pouvoir qui recule est un pouvoir à demi renversé. Chaque jour portait un nouveau coup à celui du roi. Il lui restait encore une des plus grandes ressources de la corruption, le droit de nommer les gouverneurs et les généraux, et de lever des armées. On le dépouilla de ce privilége.

Les défiances et les animosités entre le roi et le Parlement étaient portées à un tel point, qu'il n'y avait plus d'accommodement à espérer. On se disposa donc à la guerre des deux côtés, en s'en reprochant de part et d'autre les suites funestes. Charles se retira à York; la reine passa en Hollande, pour obtenir de l'argent et des troupes. Le Parlement ne resta pas dans l'inaction : il envoya à Otham, gou-

verneur de Hull, l'ordre de défendre cette place, qui était remplie de provisions, si elle venait à être attaquée. Le roi voulut, en effet, s'en rendre maître, et en forma le siége.

Cromwell ayant reçu du Parlement le brevet de capitaine de cavalerie, se hâta de lever promptement les soldats qui devaient combattre sous ses ordres. Il choisit ceux qui lui paraissaient les plus robustes et les plus déterminés, et après avoir complété sa compagnie, il éprouva leur courage par une ruse qui lui fit connaître les lâches qui se trouvaient parmi eux. Un jour qu'il était posté non loin de l'armée royale, il fit sortir d'une embuscade douze de ses propres soldats, qui tombèrent tout à coup avec impétuosité, et en sonnant la charge, sur le reste de sa troupe. Quelques-uns, se croyant attaqués par l'ennemi, prirent aussitôt la fuite. Cromwell les cassa sur-le-champ et les remplaça par d'autres dont la valeur lui était connue.

Cependant Charles pressait vigoureusement le siége de Hull avec une armée de 14,000 hommes, qu'il avait levée au moyen des secours de la reine Anne, des Hollandais, du clergé, et dont il avait confié le commandement au prince Rupert, son neveu. La place ne pouvait plus résister, lorsque Cromwell demanda au comte d'Essex, général de l'armée du Parlement, la permission de la secourir. Il se fait accompagner de douze cavaliers

d'une bravoure et d'une audace à toute épreuve, traverse au milieu de la nuit le camp du roi, et parvient dans la ville, où on le reçoit comme un libérateur. Sa présence et ses discours raniment en effet le courage abattu de la garnison, elle fait sortie sur sortie, provoque, attaque, repousse, toujours commandée par Cromwell, l'armée du roi, qui, fatiguée de toutes ses pertes et d'une résistance si vigoureuse, lève le siége et se retire près de Shrewsbury. Une action si belle et si heureuse valut au vainqueur une récompense d'environ deux cent cinquante livres sterling que lui accorda le Parlement.

Les premières hostilités tournèrent néanmoins à l'avantage de la cour. Charles gagna plusieurs batailles; tout semblait lui promettre les plus heureux succès; mais la conduite énergique du Parlement dut lui annoncer qu'à la longue il serait vaincu. Le Parlement faisait le procès aux gouverneurs qui avaient la lâcheté de rendre leur place; il s'emparait des revenus nationaux; il levait des troupes de tous côtés; il récompensait la valeur; il exaltait le courage au moyen de deux grands mobiles, le fanatisme patriotique et le fanatisme religieux : car il faut avouer que, dans le parti du Parlement, on sortit quelquefois des bornes prescrites par la raison et la justice. Mais ces écarts étaient nécessaires au succès de la révolution; il fallait que les pas-

sions, sorties de leurs bornes naturelles, multipliassent les forces du peuple, pour que le peuple pût briser les fers qui l'enchaînaient.

Irrité de plusieurs pertes que son armée avait faites, le Parlement tourna sa vengeance contre les universités de Cambridge et d'Oxford, qui avaient fait passer à Charles des secours en argent. Cromwell marcha contre ces deux villes, qui lui ouvrirent leurs portes sans aucune résistance. S'il faut en croire Leti, il s'y comporta comme dans des villes prises d'assaut : dans Cambridge on pilla, on brûla, on égorgea. Si on se plaignait de tant de cruautés, Cromwell répondait par une raillerie qui annonce toute la férocité de son caractère : « Le Parlement, à l'exemple de Dieu, ne demande le sang de personne; il ne veut point la mort des pécheurs, mais leur conversion. » Oxford vit commettre dans ses murs des violences encore plus terribles : personne n'y fut respecté; les sciences et les arts y perdirent tous les monuments qu'on leur avait élevés; la bibliothèque de l'université composée de plus de quarante mille volumes parmi lesquels il y avait un grand nombre de manuscrits rares et anciens, fut portée au milieu d'une place publique, où elle fut dévorée par les flammes. Si ces faits étaient prouvés, quel rapprochement curieux ne pourrait-on pas faire de la conduite de Cromwell avec celle des féroces Omars qui ont mis en France

la hache destructive au pied de ces magnifiques ouvrages en tout genre, qui attestaient à l'Europe jalouse la supériorité du peuple français sur tous les peuples de l'univers? Pour assurer leur empire, les tyrans veulent toujours abrutir les peuples. Ils sentent qu'ils ne peuvent dormir en repos que lorsqu'ils ont répandu sur eux un talisman d'imbécillité.

Après cette déplorable expédition, Cromwell se porta sur la ville de Saint-Albans et la surprit. Il y fit prisonniers de nombreux partisans du roi au moment où ils signaient une proclamation qui déclarait traîtres à la patrie le Parlement et le comte d'Essex, et les envoya à Londres. Des exploits si heureux firent concevoir de lui les plus grandes espérances. On le promut au grade de colonel. Il leva alors un régiment de mille hommes de cavalerie, et prit, comme la première fois, toutes sortes de précautions pour s'assurer de leur dévouement et de leur bravoure. Cette petite troupe n'obtint que des succès. On me pardonnera sans doute de ne pas entrer dans le détail de ces petits combats qui présentent à peu près les mêmes événements et les mêmes réflexions. Ce n'est pas une histoire militaire que j'écris; mon but, en général, est de ne raconter que les faits dont la connaissance peut servir à inspirer l'amour de la liberté et des vertus sociales, la haine du vice et de la tyrannie, et à donner une idée juste

du courage, de la politique et de l'âme affreuse de Cromwell.

Les revers qu'essuya le Parlement firent qu'il eut recours aux Ecossais. Ce fut Cromwell qui imagina cette alliance, et par là le parti patriote devint plus puissant que jamais. Les pieux Ecossais furent flattés de l'espoir d'établir chez leurs voisins la discipline presbytérienne qui leur était si chère. On leur promit de poursuivre sans ménagement le papisme, l'épiscopat, l'hérésie, les usages profanes, et de réformer les deux royaumes, selon la parole de Dieu, sur le modèle des Eglises les plus ferventes. Ainsi, le fanatisme religieux d'une part, et le zèle patriotique de l'autre, unirent deux nations divisées par une antipathie de quinze siècles. Vane, un des hommes qui jouèrent les plus grands rôles dans le cours de la révolution, eut le mérite de faire signer à Edimbourg cette ligue solennelle.

Par là, Cromwell acquit, comme politique, une réputation qu'il avait déjà comme militaire. Ses talents supérieurs dans cette dernière partie, et les services qu'il avait déjà rendus, l'avaient fait nommer lieutenant général, lorsque le Parlement créa le comte de Manchester général de ses armées. Dans une rencontre des troupes parlementaires avec les troupes royalistes près de Marston, il fit des prodiges de valeur. Toujours à la tête du

corps de cavalerie qu'il avait discipliné, il enfonça l'aile droite de l'armée ennemie, et revint charger l'aile gauche, qui commençait à avoir de l'avantage. Ce fut lui qui détermina la victoire.

A la bataille d'York, qui se donna peu de temps après, il fut blessé dangereusement. Tandis que l'on mettait le premier appareil à sa plaie, il apprend que son général Manchester est en fuite et que la victoire est au roi. Il remonte à cheval; son chirurgien veut le retenir : « A quoi me servira ce bras, lui dit-il, si le Parlement perd cette bataille? » Et en même temps il court à Manchester; il le prend par la main, et lui dit avec un air de confiance et de grandeur : « Vous vous méprenez, milord, ce n'est pas de ce côté-ci que sont les ennemis. » Il le ramène sur le champ de bataille, empêche la déroute du reste de l'armée, rallie tous les fuyards pendant la nuit, leur parle au nom de Dieu et de l'Esprit-Saint, recommence la bataille au point du jour contre l'armée royale victorieuse, et la défait entièrement.

Il en reçut des remercîments des Communes, qui ne manquaient jamais l'occasion de récompenser leurs défenseurs. Après la perte de la bataille de Copredy-Bridge, qui ruina presque entièrement l'armée que commandait le comte d'Essex, Manchester et Cromwell joignirent de nouvelles recrues aux trou-

pes de ce général et offrirent la bataille au roi à Newberry. Le combat se soutint d'abord avec une égale opiniâtreté de part et d'autre; mais Cromwell, ne cessant d'échauffer la fureur des soldats, ceux-ci, au milieu du carnage, s'exhortaient à réparer leur honneur; et dans l'action même, ayant repris quelques pièces de canon qu'ils avaient perdues à Copredy-Bridge, ils les embrassèrent avec des larmes de joie. La victoire fut pour eux. Les nouvelles recrues, dans cette journée, se battirent comme de vieilles troupes. Sous un habile général, l'artisan pusillanime est bientôt soldat intrépide.

Charles fit retirer son armée pendant la nuit, et retourna, quelques jours après, avec un renfort considérable de cavalerie, attaquer Manchester à Dennington. Celui-ci évita un nouvel engagement, quoique supérieur en force. S'il avait écouté l'avis de Cromwell, il aurait pu écraser les royalistes par une seconde victoire et terminer la guerre. Cromwell profita de cette faute pour accuser Manchester au Parlement. C'était une belle occasion de faire éclater son zèle pour les intérêts du peuple et sa haine contre les défenseurs de la royauté. « Je lui fis voir clairement, dit-il, que le succès était infaillible; je me réduisis à lui demander la permission de charger l'armée royale dans sa retraite, avec ma seule brigade de cavalerie ; et je lui laissai le choix,

s'il le jugeait convenable, de demeurer neutre avec le reste de ses forces. Mais toutes mes importunités ne purent vaincre son obstination; et pour unique réponse, il me dit que si nous étions battus, c'était fait de toutes nos prétentions, que nous serions tous des rebelles et des traîtres qui devaient s'attendre à toutes les rigueurs de la loi. »

Manchester avoua une partie de ce discours, mais, par récrimination, il rapporta que Cromwell, lui proposant une mesure qu'il n'adopta pas, parce qu'il la croyait contraire aux vues du Parlement, lui répliqua : « Milord, si vous tenez ferme au parti des honnêtes gens, vous vous trouverez à la tête d'une armée qui donnera la loi au roi et au Parlement. » Ce discours, ajouta Manchester, fit d'autant plus d'impression sur moi, que je connaissais mon lieutenant général pour un homme capable de très vastes desseins.

Cette altercation n'alla pas plus loin, mais elle suffit au parti des *indépendants* ou *aplanisseurs* pour l'éclairer sur les vues politiques de Manchester et des autres officiers qui étaient à la tête des armées. Il jugea très bien que les généraux actuels voulaient simplement une réforme dans la constitution, et qu'ils étaient bien éloignés de penser au gouvernement républicain. Le seul remède qu'on pût apporter à ce mal était un nouveau modèle d'armée. Mais comment faire

consentir le parti presbytérien, qui dominait dans le Parlement, à remercier des officiers qui avaient sa confiance? Et n'y avait-il pas de risque a courir, en enlevant à l'armée des hommes qui y jouissaient de la plus haute considération, et qui portaient un nom illustre? Cromwell se tira de ce mauvais pas avec une habileté qui décèle tout à la fois et ses talents en politique, et son extrême hypocrisie, et l'ambition démesurée qui rongeait son cœur : du même coup il rendit triomphante la secte des aplanisseurs, qui était la moins forte par le nombre, et fit exclure de l'armée tous les chefs qui lui déplaisaient. C'est le comte de Clarendon qui nous a conservé, dans son Histoire des guerres civiles, les pieux stratagèmes qu'il mit en œuvre pour réussir dans cette difficile entreprise, et je crois devoir le suivre pas à pas.

Cromwell fit arrêter dans les deux Chambres qu'on célébrerait par semaine un jour de jeûne, pour *chercher Dieu* et implorer son assistance dans les perplexités où l'on se trouvait. On nomma en même temps les ministres qui devaient, dans ces jours solennels, répandre l'instruction parmi le peuple. Suivant ce qu'on attendait d'eux, ils déplorèrent les dissensions du Parlement; ils en accusèrent l'esprit d'intérêt personnel qui animait tous les membres; ils se plaignirent de la perfide lenteur des généraux, de leur orgueil, de leur

avidité, de la misère du peuple, des désordres civils qui allaient toujours croissant, et conjurèrent Dieu d'*entreprendre lui-même son ouvrage* en suscitant des hommes plus dignes d'accomplir de si glorieux desseins, et de mettre une prompte fin aux calamités publiques.

Le lendemain de cette cérémonie, Vane dit aux Communes que l'accord unanime de tous les prédicateurs pour faire les mêmes plaintes, indiquer les mêmes remèdes, annonçait une opération immédiate du Saint-Esprit. Il invita l'assemblée, par le respect qu'elle devait à Dieu, à se dépouiller de tout intérêt personnel, à renoncer à tout emploi lucratif; il ajouta que c'était le seul moyen de prouver qu'elle n'était pas animée par d'autres motifs que celui de l'intérêt public.

Cromwell appuya le discours de Vane, et loua les prédicateurs de leur franchise et de leur impartialité. Il avoua qu'on ne devait pas s'attendre à voir prospérer aucune entreprise avant qu'on n'eût réformé les désordres qui avaient excité tant de réclamations. « Le Parlement, ajouta-t-il, a très bien fait, au commencement de la guerre, d'en confier les emplois les plus périlleux à plusieurs de ses membres; c'était prouver au peuple qu'il voulait en partager les hasards. Mais Dieu a tellement béni nos armées, qu'il s'y est formé un grand nombre d'officiers propres à de plus hauts em-

plois qu'ils n'en exercent aujourd'hui ; et quoiqu'il ne convienne pas aux défenseurs d'une telle cause *de mettre confiance dans un bras de chair,* j'assure les deux Chambres, continua-t-il, qu'il se trouve dans les troupes des généraux propres aux plus grandes expéditions. » Il conclut par déclamer avec violence contre *l'impiété, l'ivrognerie, le jeu, la fainéantise et tous les vices*, en déclarant qu'il fallait défendre et aux membres des Communes et à ceux de la Chambre des pairs, d'occuper des places soit dans l'armée, soit dans la magistrature.

Tous ces manéges produisirent leur effet. L'acte du *Renoncement à soi-même* (self denying Ordinance). par lequel les membres du Parlement furent exclus des emplois civils et militaires, fut accepté par les deux Chambres, malgré les réclamations des presbytériens, qui en prévoyaient les conséquences. Essex, Manchester, Warwick, plusieurs autres seigneurs, résignèrent leurs commissions. Ils obtinrent pour leurs services de stériles remercîments, à l'exception du premier, à qui on accorda une pension annuelle de 10,000 livres sterling.

1645. — Le chevalier Thomas Fairfax fut nommé général en chef de la principale armée du Parlement, qu'on porta à 22 000 hommes. Cromwell le connaissant plein de probité, de courage, de républicanisme et de fa-

natisme religieux, mais sans génie et sans lumières, l'avait proposé à la Chambre des Communes. Il était bien sûr de gagner dans peu l'estime et l'affection d'un homme de ce caractère, et de le rendre sans peine l'instrument aveugle de ses passions.

S'il se fût démis de son emploi à l'armée, conformément à l'ordonnance du *renoncement à soi-même*, il n'aurait pu y exercer que très peu d'influence, et ni lui ni les aplanisseurs n'auraient tiré un grand avantage de l'expulsion des anciens généraux. Les *aplanisseurs*, qui étaient bien éloignés de se méfier d'un homme qui prêchait, comme eux, une égalité parfaite entre le riche et le pauvre, l'homme de génie et l'imbécile; qui ne parlait de la royauté que la fureur dans la bouche; qui avait dit en apprenant la mort de Louis XIII en France: « Il est mort un roi moins méchant que le nôtre; mais quand tous les rois seraient morts avec lui, la condition de l'Europe n'en serait que meilleure; » les aplanisseurs, dis-je, se jetèrent pour ainsi dire entre les bras de Cromwell, et parvinrent, en suivant la ruse dont il leur donna l'idée, à le conserver dans sa place.

Pendant que les autres officiers résignaient leurs commissions, il se fit envoyer, avec un corps de cavalerie, au secours d'une place assiégée par les royalistes. Fairfax reçut ordre de le remplacer. Cromwell feignit une prompte

obéissance, mais Fairfax, entouré d'indépendants, et trompé d'ailleurs par le zèle apparent de Cromwell pour la *propagation du règne de Christ*, écrivit au Parlement et lui demanda la permission de retenir pendant quelque temps un officier qui pouvait lui être fort utile pour recomposer l'armée ; il l'obtint. Peu de jours après, il demanda instamment qu'on le lui accordât pour le reste de la campagne, et il l'obtint encore. Cromwell parvint ainsi, malgré l'ordonnance du *renoncement à soi-même* dont il était l'auteur, à faire passer entre ses mains toute l'autorité militaire. Fairfax ne fut plus général que de nom.

Dès ce moment, la liberté fut perdue, et le parti de Charles, et celui des presbytériens, et celui des aplaniseurs se trouvèrent bientôt sans ressources. Joués tour à tour par Cromwell, ils servirent tour à tour de levier à son ambition. Cet intrigant hypocrite introduisit le nouveau modèle dans l'armée : il licencia tous les corps, les recomposa et mit à leur tête des officiers dévoués aux *levellers*. Il employa tant d'adresse dans cette opération, qu'il n'y eut pas le moindre soulèvement, pas le moindre murmure. On s'attendait à voir l'armée parlementaire sans discipline et presque sans force, et la victoire ne l'abandonna plus. Une rigide discipline augmenta l'enthousiasme religieux des soldats;

c'étaient les officiers qui remplissaient auprès d'eux les fonctions des ministres de l'Evangile: Cromwell avait congédié ces derniers. Il faisait passer en sermons, en prières, en lectures spirituelles tout le temps qu'on ne donnait pas aux exercices militaires. Les extases devinrent fréquentes parmi les soldats; ils prononçaient des discours qu'on prenait pour des prophéties et des inspirations de l'Esprit-Saint. On sent que des hommes nourris dans de telles idées devaient se présenter à l'ennemi avec assurance, combattre avec acharnement et mourir dans la pleine conviction qu'ils obtenaient la palme du martyre; les royalistes s'étaient persuadés le contraire : ils raillaient à outrance cet enthousiasme fanatique, sans songer à bannir de leurs armées la licence et le brigandage, qui lui donnaient de nouvelles forces.

La bataille de Naseby, du côté d'Oxford, ruina complétement le parti de la cour. Fairfax s'y signala, mais sans Cromwell la victoire était à Charles. Ce fut lui qui, après avoir poussé les rebelles près d'un quart de mille, et pris des mesures pour les empêcher de se rallier, revint tomber sur l'infanterie du roi et la tailla en pièces.

IV. — Procès de Laud. — Le roi se livre aux Ecossais. — Il est vendu au Parlement. — L'armée se révolte et l'enlève. — Cromwell s'assujettit le Parlement et l'armée. — Procès et mort du roi.

Cromwell faisait marcher de front les mesures politiques et les mesures militaires ; il engagea le Parlement à instruire le procès de l'archevêque Laud. qui était toujours détenu à la Tour. C'était le moyen de gagner la faveur du peuple, de s'attacher les Ecossais, qui avaient tant à se plaindre de ce fanatique, et de plaire aux puritains qu'il avait persécutés au nom d'un Dieu qui fait à l'homme un devoir de pardonner même à ses ennemis. Lorsque Laud comparut devant la Chambre des Communes, Cromwell l'accusa de *papisme*, en lui reprochant d'enseigner dans sa liturgie, sur la *résurrection du corps et le repos de l'âme*, une doctrine contraire à la croyance des Eglises réformées. « Vous avez, lui dit-il, tendu un piége à la simplicité des peuples, porté le fer et le feu dans les trois royaumes à la fois, et rompu la communion sainte que nous avions avec tous les protestants de l'Europe, pour nous donner une communion fantastique des vivants avec les morts, dont nous nous sommes fort bien passés jusqu'à présent. » Il prononça ces dernières phrases en

poussant un profond soupir et en levant les yeux au ciel. Sa conclusion fut pour la mort, et la Chambre, entraînée par son exemple, vota la mort. Laud la méritait, quoi qu'en dise Hume, que la philosophie semble abandonner à mesure qu'il se rapproche du temps où il vivait. On n'imagine pas toutes les cruautés que cet archevêque avait ordonnées de sang-froid ; il est d'ailleurs certain qu'il fut un des principaux auteurs de la guerre civile, et les lois criminelles punissent de la mort des délits bien moins graves que ceux dont il se rendit coupable. Mais il faut avouer que ses forfaits n'entrèrent presque pour rien dans l'acte d'accusation ; cet acte portait presque tout entier sur des délits imaginaires. Au lieu d'enseigner le papisme, Laud avait fait toute sa vie la guerre au papisme.

Après sa mort, le gouvernement presbytérien fut établi en Angleterre dans toutes ses formes de congrégations, de classes, d'assemblées provinciales et nationales. Les théologiens décidèrent que le presbytériat était de droit divin. Ils voulurent faire sanctionner leur décision par le Parlement. Mais Cromwell, jugeant très bien, suivant l'observation de Hume, que si ces emportés religionnaires étaient parvenus à faire croire leur titre céleste, les presbytères seraient bientôt devenus aussi dangereux pour le magistrat que jamais le clergé épiscopal avait pu l'être, fit

rejeter par le Parlement la décision des docteurs. De concert avec les indépendants, qui avaient toujours la majorité dans les deux Chambres, il tonna contre les persécutions religieuses, et demanda, malgré les cris de ces fougueux presbytériens, «qui ne voulaient pas,» disaient-ils, «que l'Eglise de Christ ressemblât à l'arche de Noé, et fût le réceptacle de toutes les bêtes immondes,» la tolérance la plus étendue pour toutes les sectes protestantes. On ne prit encore aucune détermination à cet égard; mais on s'occupa à disposer les esprits à la vraie liberté, qui ne persécute personne. Les puritains ou presbytériens ne voulaient pas d'évêques et n'avaient que des ministres; les indépendants ne voulaient pas de ministres et laissaient à chacun la faculté d'enseigner, de prêcher, d'expliquer les Livres saints suivant ses talents naturels et les inspirations de Dieu. Les premiers cherchaient à restreindre la prérogative royale, les seconds à foudroyer le gouvernement monarchique et à introduire la démocratie. Les uns admettaient une subordination dans les emplois civils, les autres la rejetaient entièrement «et ne voyaient que Dieu dans la religion, que la loi dans le temporel, et croyaient indigne de l'homme de s'abaisser devant un autre homme.» (*Lettres philosophiques sur l'histoire d'Angleterre*, tome II, lettre XLII.)

Cependant l'armée parlementaire, sous la conduite de Fairfax et de Cromwell, marchait de victoire en victoire. Ils avaient réduit toutes les villes de l'ouest; Newark était la seule place dans le nord qui n'eût pas été soumise. Ainsi, les affaires du roi étaient entièrement désespérées : on se préparait à l'assiéger dans Oxford, son principal quartier et le lieu de sa résidence. La crainte de tomber entre les mains de Cromwell et de servir de triomphe à ses adversaires, l'engagea à se jeter entre les bras des Ecossais. Il part secrètement d'Oxford, accompagné de deux personnes, marche déguisé en domestique jusqu'auprès de Londres, et arrive au camp de l'armée écossaise, qui faisait le siége de Newark. Informé de son évasion, le Parlement publia des ordres rigoureux, et prononça la peine de mort contre quiconque le cacherait ou le recevrait. Il ordonna à ses commissaires de demander qu'il lui fût livré, et Cromwell se hâta aussi d'avancer son armée pour empêcher la jonction des royalistes avec les Ecossais. On ne fut pas longtemps sans être tranquille sur les intentions de ceux-ci. La réception qu'ils firent à Charles dut bientôt faire évanouir toutes ses espérances : on lui rendait quelques honneurs, mais en même temps on avait la prudence de lui faire signer l'ordre à ses gouverneurs de rendre leurs places; mais les ministres puri-

tains l'accablaient de sermons, de remontrances et de reproches amers sur sa conduite religieuse. On aurait dû lui épargner les mauvais traitements qu'il essuya de la part de ces fanatiques. Un ennemi désarmé est un ennemi que la loi seule a le droit de frapper. Mais dans les guerres civiles, la justice est si peu écoutée! et puis, les préceptes de la morale sont si faibles auprès des passions! Les gouvernements se sont si peu occupés de rendre les hommes meilleurs, que les lois civiles, en contradiction avec le cœur humain, sont presque toujours impuissantes dans les événements extraordinaires pour le retenir dans les limites sacrées que prescrivent l'humanité et toutes les vertus.

Enfin, Charles fut vendu au Parlement. Il était dû aux Ecossais deux millions de livres sterling. On leur en donna quatre cent mille. Moyennant ce honteux marché, on livra le roi aux commissaires anglais, qui le conduisirent à Ho mby, dans le comté de Northampton. Dès ce moment, la guerre civile cessa, l'ancienne constitution fut abolie et les indépendants s'occupèrent de fonder la république. Ce dessein échoua par les artifices de Cromwell et la rage des presbytériens. Ceux-ci avaient fait remplacer les membres qui étaient morts, ou qu'on avait déclarés incapables de servir le peuple à cause de leur attachement à la royauté, par des députés de

leur secte, et ces nouvelles nominations avaient rendu leur parti dominant dans la Chambre des Communes. Au lieu de travailler de concert à établir un gouvernement sage, ils ne s'occupèrent qu'à profiter des circonstances pour acquérir sur les indépendants une supériorité absolue. L'armée n'était pas pour eux ; ils résolurent d'en licencier une partie et d'envoyer l'autre en Irlande, après lui avoir fait subir une seconde réforme.

Les républicains se trouvèrent par là entre deux écueils : s'ils consentaient au licenciement des troupes, on avait la royauté ; s'ils les conservaient intactes, ils avaient à craindre le despotisme ; car il est bien peu d'exemples dans l'histoire que les armées aient négligé de profiter des désordres d'un Etat : elles l'ont toujours mis dans les fers lorsqu'elles se sont crues assurées du succès. Ils crurent plus facile de parer à ce dernier inconvénient qu'au premier, et d'après les insinuations de Cromwell, qui les gouvernait entièrement, ils réunirent tous leurs efforts pour déjouer les espérances des presbytériens.

L'artificieux Cromwell, de concert avec Ireton, son gendre, insinua aux soldats que le Parlement voulait les congédier sans leur payer les indemnités qui leur étaient dues. Ceux-ci se répandirent alors en discours injurieux et en menaces contre le Parlement, et lorsqu'ils reçurent l'ordre du licenciement et

du nouveau modèle d'armée, ils refusèrent d'obéir.

Plusieurs membres du Parlement, irrités de cette révolte, parlèrent ouvertement d'en punir les chefs. Cette fermeté indigna Cromwell. « Ces gens-là, dit-il en confidence à un membre de la Chambre, n'auront jamais de repos que l'armée ne les ait mis dehors par les oreilles. » Il demeura cependant, quant à l'extérieur, toujours dévoué au Parlement, et travailla sous main à y répandre la dissension. L'armée choisit un certain nombre d'officiers, auxquels elle donna le titre de *conseil général*, et trois ou quatre soldats par régiment, qui reçurent le nom d'*agitateurs*. Ces assemblées se tenaient séparément et délibéraient sur tous les actes émanés du Parlement. Elles arrêtèrent que l'armée entière resterait sur pied jusqu'au payement de ce qui lui était dû, et jusqu'à ce qu'on eût pourvu à la liberté de conscience; elles se plaignirent en même temps de l'incarcération illégale de plusieurs militaires, et demandèrent impérieusement qu'on les rendît à leurs fonctions. Cette adresse fut présentée aux Communes avec une hardiesse surprenante.

Les soldats justifièrent des procédés si inouïs dans une espèce de manifeste qu'ils adressèrent à leur général. Ils s'y plaignaient « de ce que des hommes qui avaient depuis peu goûté de la souveraineté voulaient de-

venir maîtres et dégénérer en tyrans. » Le Parlement déclara traîtres à la patrie les signataires de ce manifeste ; mais le mal n'en devint que pire. La main invisible qui dirigeait tous ces mouvements suscita dans l'armée une insurrection terrible ; on ne put l'apaiser qu'en rayant du procès-verbal des deux Chambres la déclaration du Parlement. La frayeur de celui-ci fut telle, qu'il nomma des députés populaires pour aller conférer, avec le comité des officiers, sur les expédients propres à apaiser ces désordres.

Cromwell, qui en était le moteur secret, se gardait bien de les défendre au Parlement. Les soldats ne trouvaient point de censeur plus impitoyable, et les moyens de rigueur qu'on employa contre eux, ce fut Cromwell qui les provoqua. On se doutait si peu de la profondeur de ses intrigues, qu'on l'envoya deux fois pour conjurer l'orage. De retour de sa mission, il se plaignit douloureusement de l'extrême licence qui régnait dans l'armée : il parla des efforts inutiles qu'il avait faits pour la réprimer, ajoutant que l'énergie de son zèle avait manqué lui coûter la vie, parce que ceux qui voulaient voir encore la nation baignée dans son propre sang, l'avaient rendu odieux en noircissant sa réputation. Les mots de patrie, de peuple, de guerre civile dont il assaisonnait, pour ainsi dire, chaque phrase de ses discours, n'étaient jamais

prononcés qu'au milieu des soupirs et des sanglots. Nul homme ne posséda mieux que lui l'art de jouer le sentiment, l'affliction et le désespoir.

Il fut un jour trahi par deux officiers à qui il avait dit qu'il fallait *purger la Chambre des Communes*, et qu'il n'y avait que l'armée qui fût en état de le faire. Ce propos fut dénoncé aux Communes. « Il faut savoir, dit Grimston, si le Parlement existe encore ou si Cromwell est notre maître. » On entendit les témoins, qui confirmèrent tout ce qu'ils avaient dit. Cromwell, se jetant alors à genoux, prit solennellement Dieu à témoin de son innocence et de son zèle pour les intérêts des Communes. Le discours qu'il prononça, les larmes aux yeux pour sa justification, produisit le plus grand effet. Les témoins furent sifflés, et Grimston s'attendait à être conduit à la Tour si quelqu'un en eût fait la motion.

Cependant la Chambre, instruite enfin à n'en pouvoir douter, que les officiers les plus ardents et les plus zélés agitateurs étaient ses amis et ses créatures, prit secrètement la résolution de le décréter d'accusation et de l'envoyer prisonnier à la Tou . Mais Cromwell, informé de ce dessein par un de ses émissaires, partit aussitôt pour l'armée, où il fut reçu avec des acclamations de joie. Le même jour, il écrivit à la Chambre des Communes pour lui annoncer que son départ avait été

nécessité par des lettres de plusieurs officiers, qui lui marquaient que les ressentiments des soldats contre lui étaient dissipés, et que s'il reparaissait au camp, sa présence et ses conseils pourraient ramener le calme. Pouvait-on pousser l'hypocrisie et l'audace plus loin?

Cependant il ne jeta pas encore le masque, et continua d'agir sans paraître. Un homme d'un génie ordinaire se serait cru perdu dans de pareilles circonstances, mais Cromwell savait maîtriser les événements et savait les faire naître : dans une même journée, il évite un acte d'accusation, écrit au Parlement pour lui donner le change sur sa fuite, se fait reconnaître par l'armée, et s'assure de la personne du roi. Un de ses agitateurs affidés, nommé Joyce, qui de cornette était devenu officier, court à Holmby à la tête de cinq cents chevaux, pénètre sans difficulté jusqu'à l'appartement de Charles, et lui déclare, un pistolet à la main, qu'il faut le suivre sur l'heure. « Où? demande le roi. — A l'armée. — Par quel ordre? — Joyce, pour toute réponse, lui montre ses cavaliers bien armés. « Votre ordre, dit le roi en souriant, est écrit en beaux caractères qui se font lire sans difficulté. » Surviennent les commissaires des Communes; ils font à l'officier les mêmes questions que le roi, et l'officier leur répond de la même manière. Ils insistent, ils disent qu'ils vont en écrire au Parlement. Joyce,

sans se déconcerter, leur dit qu'il faut que le roi le suive, et il le conduit à l'armée.

Fairfax fut dans le plus grand étonnement à l'arrivée de Charles; on ne l'en avait pas prévenu : l'ordre avait été donné verbalement par Cromwell, qui ne l'avoua pas. Jamais commission ne fut exécutée avec plus de promptitude et d'intrépidité. La connaissance profonde que cet artificieux politique avait des hommes ne lui faisait employer, dans les entreprises difficiles, que ceux qui avaient la capacité nécessaire, et dont la fidélité lui était connue.

Fairfax, qu'il dirigeait à son gré, écrivit aux Communes pour les informer que la crainte de voir Charles enlevé par un parti de royalistes avait nécessité cette mesure. Il leur envoya bientôt une seconde lettre pour leur annoncer que toute l'armée était en marche, et qu'elle serait dans Londres le lendemain à midi.

Les vues ambitieuses de Cromwell l'obligeaient d'assujettir le Parlement à ses ordres. L'armée campa à Saint-Albans, et là il dicta ses volontés aux deux Chambres. Il demanda qu'on chargeât du crime de haute trahison onze membres des Communes, comme ennemis de l'armée et conseillers perfides : c'étaient les chefs du parti presbytérien. Son argument fut le même que celui d'Octave, la raison de l'épée; et les Communes, n'ayant d'autre

moyen de résistance que le courage magnanime de la vertu, qui ne sait pas plier devant le péril, et trop faibles ou trop corrompues pour l'employer, consentirent à tout. Alors, satisfait en apparence de cette soumission, il leva son camp pour se retirer plus loin de Londres. Il prit ses quartiers à Reading, et envoya un message aux deux Chambres pour les conjurer de prendre les mesures les plus promptes et les plus propres à satisfaire le soldat. Il voulait tout à la fois paraître ne pas gêner les délibérations de l'assemblée et lui faire prendre, par crainte, tous les arrêtés qu'il lui insinuerait.

Cependant les citoyens de Londres ouvrirent les yeux : effrayés du fardeau de tyrannie qui les menaçait, ils formèrent, avec un grand nombre de membres du Parlement, une association pour s'opposer à l'armée et défendre la liberté publique. Les Communes ordonnèrent, à l'appui de cette mesure, une levée de troupes. A cette nouvelle, la populace s'émeut, on assiége la Chambre, on la force de rapporter la loi. Les deux orateurs du Parlement dévoués à Cromwell s'évadent secrètement avec soixante-six de leurs collègues, et, sous prétexte de violences exercées contre eux, vont réclamer la protection de l'armée. Cromwell se récrie contre l'audace des séditieux ; il jure de venger le Parlement, et fait approcher ses troupes de Londres. La conster-

nation avait gagné tous les habitants, ils ouvrent leurs portes. On conduit en triomphe à Westminster les deux orateurs et les soixante-six autres députés; on les installe; on chasse ceux qui ne conviennent pas; on confie la garde de la ville aux indépendants; on nomme Fairfax gouverneur de la Tour, et les deux Chambres terminent une si honteuse journée en votant des remercîments à ce général qui leur avait désobéi.

L'armée s'était toujours fait accompagner de Charles. Cromwell, qui voulait se ménager avec lui un accommodement dans le cas où le cours des affaires l'y forçât, le traitait avec beaucoup plus d'humanité que les parlementaires : il fut libre de voir ses enfants et ses amis; on lui rendait même les honneurs dus au chef d'une nation. Dans ces circonstances, il offrit à Cromwell la *jarretière*, le titre du comte d'Essex et le commandement de l'armée, et à Ireton le gouvernement d'Irlande. Mais les *levellers*, maîtres des deux Chambres et de Londres, poursuivaient avec encore plus de zèle l'anéantissement total de la royauté; et Cromwell, craignant de s'aliéner un parti si puissant, rejeta, après avoir cependant beaucoup tergiversé, les propositions de Charles. Celui-ci, n'ayant plus d'espoir de recouvrer un trône qu'il avait perdu, et voyant qu'on diminuait chaque jour des égards qu'on avait pour sa personne, résolut

de se sauver en France. Il partit accompagné de deux courtisans; et après avoir erré toute la nuit sur les bords de la mer, sans trouver un seul bateau pour s'embarquer, il se réfugia dans l'île de Wight, dont le gouverneur était Hammond, dévoué à Cromwell.

Le Parlement prononça aussitôt la peine de mort et la confiscation des biens contre ceux qui donneraient un asile au roi, et fit faire des visites domiciliaires chez tous les presbytériens. On défendit en même temps à tous ceux qui avaient autrefois porté les armes pour Charles de s'approcher de plus de vingt milles de Londres, mais les alarmes des Communes furent de courte durée. Deux jours après, Cromwell leur rendit compte de ce qui s'était passé, en comblant d'éloges la fidélité d'Hammond. « Et il le fit, » observe Clarendon, « avec une gaieté si extraordinaire, que tout le monde en conclut que Sa Majesté était précisément où Cromwell voulait l'avoir. »

Cet ambitieux était sur le point de voir tous ses travaux perdus et ses projets évanouis par les mêmes hommes qu'il avait fait servir jusqu'alors à son élévation. Les *agitateurs* formaient toujours dans l'armée une espèce de république. L'établissement d'une constitution populaire entrait dans leurs plans, et, quoi qu'en dise Hume, qui cherche à les tourner en ridicule, je ne vois pas que les bases sur lesquelles ils la fondaient ne soient pas dans la

nature. Ils arrêtèrent l'anéantissement de la royauté, la suppression de la noblesse et une nouvelle division des trois Etats, pour que la représentation fût plus égale. Ils déclarèrent que la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse, et que l'autorité du peuple résidait dans l'assemblée de ses représentants. A l'égard du reproche qu'on leur fait d'avoir prêché une égalité universelle dans les fortunes, d'avoir voulu anéantir toute subordination entre les citoyens, comme contraire à la loi de l'égalité, je n'en trouve aucune trace dans les pétitions qu'ils présentèrent au Parlement. Ils se servaient d'expressions burlesques, mystiques, tirées de l'Ecriture sainte ; j'y consens, c'était l'esprit du siècle : on parlait le même langage dans tous les partis ; mais voilà tout. Au reste, j'ai eu lieu de remarquer plus d'une fois que, lorsqu'un historien expose les sentiments d'une secte proscrite, il lui prête souvent des opinions qui ne sont pas les siennes, et égaye le lecteur aux dépens de la vérité. Au rendez-vous général, chaque niveleur portait à son chapeau cette inscription : *Droits de l'Angleterre et le consentement du peuple.* De tels hommes ne convenaient plus à Cromwell. Il avait fait avec eux une révolution en sa faveur, et il ne voulait point qu'ils pussent en faire une contre lui. Aussi adroit à employer la terreur que la fraude, il saisit

l'occasion d'une revue, saisit les chefs des niveleurs aux yeux de leurs compagnons, leur demande, au nom de Dieu, quel est le but de leurs assemblées, et, recevant une réponse énergique qui ne lui plut pas, en tue deux de sa main ; un conseil de guerre en fit pendre d'autres sur-le-champ; plusieurs furent envoyés dans les prisons de Londres, et l'armée, saisie d'effroi à la vue d'une telle exécution, mit en pièces les symboles des *levellers*. Dès lors, elle ne fut plus que l'instrument aveugle des passions de Cromwell. Ses officiers s'assemblaient sous le bon plaisir de cet ambitieux, mais ils ne prenaient d'autres délibérations que celles qui leur étaient dictées. Leur devoir était de prévenir le soldat des mesures politiques qu'on adopterait, de les lui faire agréer et d'empêcher qu'il ne se soulevât.

Le roi, prisonnier dans l'île de Wight, négociait la paix. Le Parlement lui fit beaucoup de propositions; il les rejeta toutes et se perdit. Les républicains songèrent alors à s'en délivrer. Ireton, trompé comme eux sur les intentions de Cromwell, conseilla à celui-ci d'assembler les principaux officiers pour aviser au moyen d'établir enfin un gouvernement démocratique, et délibérer sur le sort de Charles. Cromwell commença cette conférence par des prières dévotes; il implora les lumières de l'Esprit-Saint; il cita l'Ancien Testament et l'Apocalypse; il fit un tableau effrayant de

l'anarchie, des dissessions, des soulèvements qui ne manqueraient pas de déchirer le sein de l'Angleterre tant que le roi vivrait, et conclut qu'il fallait l'appeler en justice, et venger la nation de l'affreuse tyrannie qu'il avait exercée contre elle. Ce parti ayant été embrassé secrètement, on ne songea plus qu'à le faire adopter par degré aux deux Chambres.

Lorsque Charles, du fond de sa prison, envoya un message au Parlement, pour lui intimer les conditions sans lesquelles il ne reprendrait pas les rênes de l'empire, Cromwell fit entendre la voix d'un homme libre. Et qui aurait pu, après les principes énoncés dans son discours, le soupçonner de combattre le despotisme pour devenir à son tour un despote indomptable? Il dit que la première clause du contrat qui liait les peuples et les princes était de la part de ceux-ci, l'obligation d'employer leur pouvoir à assurer le bonheur de tous; que ce contrat était conditionnel et dicté par la nature, et que dès que le roi rompait ce lien de la société, on ne lui devait plus ni obéissance, ni égards, on rentrait de plein droit dans l'exercice de la souveraineté. Mais après avoir parlé en membre du Parlement, il parla en chef de l'armée: il exalta la valeur, le patriotisme et la piété des troupes, et dit que leur unique espoir était fondé sur le Parlement, qui devait prendre à lui seul le gouvernement du royaume. « Quant à moi,

ajouta-t-il, je n'accoutumerai pas le peuple à compter plus longtemps sur la protection d'un homme obstiné, dont Dieu a endurci le cœur. Ceux qui, au prix de leur sang, ont garanti le Parlement de tant de dangers ne cesseront pas de le défendre contre tant d'oppositions. Prenez garde, dit-il encore, qu'en négligeant votre propre sûreté et celle de votre patrie, de laquelle dépend la vôtre, vous n'appreniez aux soldats à s'imaginer qu'ils sont trahis et que leurs intérêts sont abandonnés à la rage et à la malice de leur ennemi irréconciliable, qu'ils ont eu la hardiesse d'irriter pour vous servir. Gardez-vous (et à ces mots il porta fièrement la main sur la garde de son épée), gardez-vous de les réduire au désespoir et de leur faire chercher dans leur propre force leur sûreté et celle de la nation ; sûreté qu'ils souhaiteraient devoir uniquement à la promptitude et à la vigueur de vos résolutions. » (*Histoire d'Angleterre* de Hume, tom. V ; *Life of Cromwell*, tom. Ier, chap. 7). Subjugué par la terreur, le Parlement adopta, sans aucune discussion, toutes les mesures que ce traître lui proposa. Il fut résolu de n'envoyer désormais à Charles aucune requête ni aucune députation, de ne recevoir aucun message de sa part, et de déclarer coupables de haute trahison ceux qui entretiendraient quelque communication avec lui sans l'aveu des deux Chambres.

Cette dernière disposition rendit furieux les presbytériens et les royalistes. Le mécontentement du peuple devint également extrême, lorsque les Communes publièrent un Manifeste justificatif de leur conduite, dans lequel, en faisant à Charles de justes reproches sur sa tyrannie et les malheurs qu'il avait occasionnés dans l'Etat, elles le chargeaient de crimes abominables, dont il était innocent. Pourquoi mêler à une cause si simple, si évidente, des calomnies reconnues pour telles, de viles impostures, qui déshonoraient le Parlement, et jetaient sur la vérité des autres accusations le voile dangereux du doute ? Les clameurs augmentèrent par les nouvelles taxes qu'on imposa sur tous les citoyens, malgré les sommes immenses qui provenaient de la vente des biens du clergé et de la couronne, des confiscations, des amendes, des séquestres ; car on pressurait de toutes les manières les familles qu'on soupçonnait seulement de n'être pas dévouées au nouveau régime. On regardait comme une peine légère de démolir leurs maisons, de dévaster leurs bois ; presque toujours on les dépouillait de la totalité de leurs propriétés. Elles n'en conservaient quelques parcelles que lorsque, rencontrant des commissaires avides, elles avaient la générosité de leur en sacrifier une partie. Quoique les contributions, jointes aux autres ressources du pillage,

égalassent chaque mois tout ce qu'on obtenait auparavant pour l'année entière, la dette publique s'accrut énormément. A toutes les violences publiques exercées au nom du peuple, qui en était la première victime, se joignaient encore les petites violences particulières. Les citoyens vertueux, n'ayant pas voulu être les instruments d'une tyrannie si révoltante, abandonnèrent leurs emplois, qu'on remit à des gens sans probité, sans honneur et sans connaissances. On sent assez tout ce qu'on eut à souffrir de pareils magistrats ; et nous avons eu sous les yeux trop d'exemples des concussions affreuses que peut commettre un tel gouvernement, pour que j'aie besoin de les décrire [1].

Tant de malheurs étaient l'ouvrage de Cromwell et du Parlement. Et quel bien pouvait-on attendre d'une assemblée d'où la force avait chassé les représentants du peuple les plus courageux et les plus sages? où régnaient, dans la personne des chefs qui restaient, l'immoralité, l'ambition et la faiblesse? où un parti ne songeait qu'à préparer la ruine de l'autre, sans s'occuper de fermer les plaies de l'Etat ?

[1] Il faut lire, dans l'*Histoire de la Rébellion et des Guerres civiles d'Angleterre*, par Edward Clarendon, le détail de tous les malheurs qui affligèrent la nation à cette époque. Ce que j'en dis est extrait fidèlement de cet ouvrage

Pour se mettre à l'abri de la révolution qui le menaçait, Cromwell essaya d'accorder les différents partis entre eux. Dans cette intention, il donna à Westminster un repas où se trouvaient les chefs du parti presbytérien et des indépendants. Mais une pacification était impossible dans cet état de choses ; on discuta la forme de gouvernement qui convenait le mieux à la nation, et on finit par se séparer plus aigri qu'auparavant.

Dans ces difficiles et dangereuses conjonctures, Cromwell jugea qu'il lui était plus utile de se tourner du côté des républicains, et dans cette vue il en invita plusieurs à venir conférer avec lui sur les affaires publiques. Ayant communiqué cette démarche à Ludlow, qui nous a laissé des Mémoires de son temps : « Vous n'ignorez pas, lui dit Ludlow, l'art de cajoler les républicains et de leur donner de belles paroles quand vous avez besoin d'eux. » Cromwell, honteux de voir que sa dissimulation n'empêchait pas qu'on ne lût quelquefois au fond de son cœur, fit une réponse insignifiante et se retira. Mais il revint bientôt à Ludlow, et craignant que celui-ci ne propageât l'opinion qu'il avait de ses artifices et de sa politique, il lui parla d'un ton pénétré du malheur de sa condition, de la calomnie qui le poursuivait, de la haine qu'il s'était attirée pour avoir défendu si ouvertement la cause du peuple. Il pro-

testa de la pureté de ses intentions, et se plaignit de ce que des hommes, qui défendaient avec lui les mêmes intérêts, se tenaient oujours sur leurs gardes contre lui et s'entouraient de défiance. Ce hardi imposteur ne négligeait, comme on voit, aucun moyen pour donner le change sur ses projets à ceux des membres des Communes qui, les découvrant à travers le voile d'un patriotisme affecté, auraient pu être assez courageux pour les mettre au grand jour.

Il prévit que le mécontentement général ne manquerait pas d'exciter plusieurs insurrections dans le royaume, et que si le Parlement continuait à être influencé par le voisinage des troupes, il pourrait peut-être, malgré les nombreuses créatures qu'il comptait parmi ses membres, appeler à son secours le parti qui aurait pris les armes. Il fit écrire Fairfax à la Chambre haute, pour l'assurer de la fidélité du soldat et de la résolution ou il était de n'agir que de concert avec le Parlement et par ses ordres. Une seconde lettre de sa main proposa aux Communes *d'unir les intérêts du Parlement, de la ville et de l'armee, et de les rendre*, suivant ses expressions, *invincibles en les rendant inséparables.* On donna dans le piége. Ces propositions furent accueillies avec enthousiasme : et les deux régiments qui occupaient la ville en sortirent à l'instant.

Ce que Cromwell avait prévu arriva : les Écossais donnèrent les premiers le signal de la guerre civile ; ils levèrent une armée de quarante mille hommes en faveur du roi qu'ils avaient vendu. La tyrannie de l'armée et des Communes était devenue si insupportable, qu'il n'y eut peut-être pas une province d'Angleterre où il n'y eût des soulèvements, où l'on ne s'armât pour Charles. Tous ces préparatifs effrayèrent le Parlement, qui nomma un *comité de sûreté*, composé de vingt membres, et qu'on revêtit de tous les pouvoirs nécessaires pour sauver la patrie du péril qui la menaçait.

Cromwell reçut ordre de marcher contre les royalistes ; leurs différents partis étant divisés furent bientôt réduits. Il courut alors s'opposer à l'invasion des Écossais, et ne craignit pas de faire tête, avec huit mille hommes, à des armées de vingt mille, commandées par le duc d'Hamilton et Langdale. Il surprend la dernière, près de Preston, dans le comté de Lancastre, en fait une partie prisonnière, taille l'autre en pièces, poursuit les vaincus ; sans leur donner le temps de mettre à l'abri leurs places fortes, s'en empare, joint le duc d'Hamilton, l'attaque à son tour et le fait prisonnier. A la tête de son armée triomphante, il alla droit à Edimbourg. Le calme fut bientôt rétabli dans toute l'île, soit par la sévère discipline qu'il fit observer par ses troupes,

soit par les propositions de paix et d'amitié qu'il renouvela au nom de l'Angleterre. Ceux qui avaient eu part au soulèvement furent écartés des emplois civils et militaires, et remplacés par des hommes d'honneur et amis de la paix.

Cependant les affaires de Charles recommencèrent à prendre une tournure qui donna de nouvelles espérances aux royalistes : on fut à la veille de ne plus compter sur l'établissement du gouvernement républicain, lorsque le Parlement, plus libre, rappela dans son sein les membres qui en avaient été exclus, déclara que l'enlèvement du roi s'était fait sans sa participation, somma le général de dire par quelle autorité cette entreprise avait été résolue, cassa le bill qui défendait les adresses au roi, et fit partir quinze commissaires pour traiter avec lui dans l'île de Wight.

Cromwell, instruit de ce qui se passait, écrivit à toutes ses créatures que la conduite du Parlement le couvrirait d'un opprobre éternel, et qu'il fallait lutter contre lui sans ménagement. Il envoya une Adresse de l'armée, qui priait les deux Chambres de remettre en vigueur la défense d'avoir aucune communication avec le roi, de ne plus le regarder comme la pierre fondamentale de la Constitution, de faire tomber sur sa tête le glaive des lois, de sommer le prince de Galles et le

duc d'York de comparaître devant les représentants du peuple pour y rendre compte de leur conduite, et de les déclarer traîtres à la patrie s'ils avaient l'audace de s'y refuser. Cette remontrance excita un trouble extrême dans le Parlement. Les presbytériens eurent le dessus et il fut arrêté qu'on continuerait la négociation entamée avec Charles. L'armée envoya une seconde Adresse ; elle fut encore plus mal reçue que la première : on ne la lut pas. Plusieurs membres proposèrent de décréter tous les officiers d'accusation, et il fut défendu aux troupes de s'avancer plus proche de Londres.

Le traité avec Charles traînait en longueur. On voulut lui faire signer l'abolition de l'épiscopat ; mais il regardait l'épiscopat comme un des principaux soutiens de l'autorité royale, et il demanda qu'il fût maintenu. Les théologiens parlementaires lui dirent que « s'il s'y refusait, il était damné. » Charles aima mieux consentir à être damné.

Au milieu de tant de factions diverses, d'intérêts si opposés, l'historien sera-t-il simple narrateur ? S'il joue le rôle de juge, s'il approuve, s'il condamne, il marche entre deux écueils également dangereux : l'un soutiendra l'armée, parce que c'est elle qui amena la chute du trône, et déclamera contre les presbytériens ; un autre, ayant toujours présent devant les yeux l'usurpation de Cromwell,

sera pour les presbytériens, qui luttèrent sans cesse contre ses projets. L'amour de la liberté dictera cependant le jugement de tous les deux, et tous les deux passeront alternativement pour ennemis de la liberté. Ce que l'homme sage doit faire, c'est de ne jamais donner tête baissée dans un parti ; c'est de planer au-dessus des factions, de se cramponner à la vérité, à la justice, à la vertu, et d'avoir le courage de déchirer le rideau qui voile les fautes et les erreurs de tous ; car jamais dans une révolution, un parti ne peut se flatter de ne s'être jamais écarté des principes de la morale et de la raison. Je reviens à mon sujet.

Les cœurs étaient trop ulcérés, le poison de la haine et de la discorde avait fait trop de ravages pour que les presbytériens et le roi pussent tomber d'accord, et céder, de part et d'autre, quelques-unes de leurs prétentions. Cromwell avait fait prendre, au premier bruit du traité avec Charles, le chemin de Londres à son armée. Il y arriva lorsque le Parlement, au milieu des plus violents débats, déclara que les concessions du prince pouvaient servir de fondement au traité de paix. Une assemblée nationale qui parle des concessions du prince ! Les troupes se distribuèrent le lendemain dans les différents postes de la ville ; quelques régiments se rendirent à Westminster, et s'emparèrent de toutes les ave-

nues du Parlement. Pride, qui de charretier était devenu colonel, arrêta au passage, suivant la liste qu'il tenait à la main, quarante et un membres du parti presbytérien, qu'il conduisit en prison, et refusa l'entrée à plus de cent autres. Cette invasion du Parlement, que Hume a bien raison de traiter d'atroce, fut nommée par dérision la « purgation du colonel Pride » (*colonel Pride's purge*). Les membres exclus publièrent, dans un Manifeste, le récit des violences qu'ils avaient essuyées, en protestant contre tous les actes qui émaneraient de la Chambre depuis cette époque. Cromwell fit déclarer ce Manifeste faux, scandaleux, séditieux, tendant à la destruction du gouvernement de l'Angleterre.

On présenta alors aux Communes, réduites à environ cent cinquante membres, les propositions de l'armée, qui demandait qu'elles procédassent avec vigueur au jugement du roi. Leur premier pas vers cette affaire fut de déclarer que *la réponse de Charles aux derniers commissaires qu'on lui avait envoyés n'était pas satisfaisante.* On fit bientôt la motion de procéder criminellement contre lui. A ces mots, Cromwell se leva : « Si quelqu'un, dit-il, avait proposé volontairement de punir le roi, je l'aurais regardé comme le plus grand des traîtres ; mais puisque la Providence et la nécessité nous y engagent, je prierai Dieu de bénir les

résolutions de la Chambre, quoique je ne sois pas encore prêt à vous donner mon avis sur cette importante affaire. Vous confesserai-je, ajouta-t-il, que moi-même, lorsque je présentais dernièrement des pétitions pour le rétablissement de Sa Majesté, j'ai senti ma langue qui se collait à mon palais? et j'ai pris ce mouvement surnaturel pour une réponse que le Ciel, qui rejetait le roi, faisait à ma supplication? »

Cent trente-trois personnes furent nommées par la Chambre des Communes pour former la haute-cour de justice. Cromwell, son gendre, son beau-frère, et les plus chauds républicains furent du nombre ; la Chambre des pairs rejeta le bill. Alors on proclama ce principe, que la tyrannie des rois avait tenu étouffé : *que le peuple est l'origine de toute autorité juste*, que les communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, étant choisies par le peuple qu'elles représentent, ont la suprême autorité de la nation ; et que tout ce qui est jugé loi par les Communes a la force de loi, sans le consentement du roi et des pairs. Mais l'application de ce principe était fausse. Les Communes pouvaient-elles se dire communes de l'Angleterre, lorsqu'elles n'existaient que par l'épée de Cromwell? Elles déclarèrent au nom du peuple, qui ne leur avait pas donné cette mission, que Charles Stuart, ayant été reçu roi avec

un pouvoir limité, voulant établir un gouvernement illimité et tyrannique, avait traîtreusement et méchamment fait la guerre au Parlement et à la nation qu'il représente, et que pour cela on l'accusait comme traître, tyran homicide, ennemi déclaré et implacable de la république. Cromwell fit ordonner par son prétendu Parlement un jeûne solennel pour attirer les lumières du Saint-Esprit sur les juges. Dans ce jour de pénitence, il se signala par toutes sortes de démonstrations de piété : « Allez à l'église, disait-il aux malheureux qu'il rencontrait, en leur distribuant du pain, des habits, quelques pièces de monnaie; allez à l'église, et priez Dieu qu'il lui plaise de nous regarder d'un œil favorable, de nous délivrer du papisme et d'inspirer les juges établis pour le procès du roi. » Charles se rejeta sur l'illégalité de ses juges, et fit quelques objections qui ne furent pas écoutées : on prononça la sentence de mort. La femme du général Fairfax, qui était présente au jugement, se récria contre ces mots de l'arrêt : *Au nom du peuple d'Angleterre.* Cromwell ordonna simplement de la faire taire, et sourit en disant en italien : « C'est une folle, » (*è una matta*).

Le jour de l'exécution, Fairfax qui, partageant l'opinion de sa femme sur le procès du roi, avait employé tout le crédit qui lui restait pour sauver Charles, fit de nouvelles ten-

tatives auprès de Cromwell. Celui-ci s'efforça de le convaincre que le Seigneur avait rejeté ce prince et l'exhorta à se procurer par la prière les lumières de l'Esprit-Saint. Il se mit lui-même à genoux, et prolongea ses lamentables invocations jusqu'au moment où l'on vint l'informer que le coup fatal était frappé. Alors, quittant la posture humiliée qu'il avait fait prendre à Fairfax avec lui, il prétendit que cet événement était une réponse miraculeuse que le ciel avait accordée à leurs pieuses supplications. » (*Histoire d'Angleterre*, par Hume, tome V.)

Charles, à sa dernière heure, se rendit intéressant par sa fermeté, son sang-froid et le pardon qu'il prononça généreusement contre ses ennemis. Le peuple, qui avait demandé sa mort à grand cris, tomba dans la consternation dès qu'il ne fut plus ; c'est que la pitié et le courroux sont deux passions grossières, toujours conduites par le sentiment et jamais par la raison ; c'est que, comme l'observe très bien Gordon, une mort violente ou de grandes souffrances sont souvent regardées comme un grand mérite; cela expie souvent les actions les plus infâmes. La compassion que l'on a pour le sort des criminels, leur supplice, effacent l'horreur que l'on a pour leurs crimes, et les malfaiteurs les plus barbares, ceux qui n'ont eu aucune pitié pendant leur vie attirent des larmes à leur exécution par

la seule raison qu'ils sont mis à mort. (*Discours sur Tacite*, II, § 6.)

V. — Actes des Communes contre la Chambre des pairs et la royauté. — République. — Tyrannie du nouveau gouvernement. — Royalistes irlandais soumis. — Emigration.

Après le supplice de Charles Ier, les Communes, réduites à quatre-vingts membres, de cent treize qu'ils étaient lors de leur convocation, défendirent, sous peine d'être condamné comme coupable de haute trahison, de reconnaître, ni de secourir directement ou indirectement Charles Stuart, fils du dernier roi. Les députés qui avaient voté pour traiter avec le monarque furent déclarés, contre les droits du peuple dont ils étaient les mandataires, et qui seul pouvait retirer leurs pouvoirs, déchus de leur place au Parlement. On porta en même temps un bill pour abolir la Chambre des pairs, comme étant inutile et dangereuse. Ce bill passa contre l'avis de Cromwell, dont les principes de liberté disparaissaient à mesure que son pouvoir prenait de l'accroissement. Il voulut sans doute se concilier par là la bienveillance de la

haute noblesse, afin de la trouver moins opposée à ses projets ambitieux.

Cependant la statue du roi, qu'on voyait au Change royal, fut renversée, et l'on mit sur le piédestal cette inscription : EXIIT TYRANNUS, REGUM ULTIMUS. (*Le tyran, dernier des rois, a disparu*). On fit un grand sceau qui portait pour légende : *La première année du rétablissement de la liberté par la bénédiction de Dieu*, 1648 (On the first year of freedom, by God's blessing, restored 1648), et après avoir publié solennellement que les fastes de l'Angleterre déposaient contre l'autorité royale qu'elle était inutile, onéreuse et préjudiciable à la sûreté, au bonheur de tous les citoyens, ils déclarèrent qu'il n'y avait plus de monarchie, et que le gouvernement serait républicain. En conséquence, on nomma un Conseil d'Etat composé de quarante membres: Cromwell fut du nombre. Il fit accorder à ce Conseil le pouvoir de commander et de régler la milice d'Angleterre et d'Irlande, de disposer de la flotte, d'augmenter les forces navales. Au bout d'un an, son autorité devait cesser. On ordonna en même temps que tous les actes qui se faisaient jusqu'alors au nom du roi se feraient au nom des *gardiens de la liberté d'Angleterre*. On dressa aussi une nouvelle formule de serment de fidélité, par lequel on jurait d'*être fidèle au gouvernement établi, sans roi, ni Chambre des pairs*.

Les citoyens qui refusaient de prêter ce serment étaient déclarés incapables de posséder aucun emploi civil et militaire.

Après qu'on eut ainsi jeté les fondements de la nouvelle république, au lieu de la faire aimer par la douceur des lois, de calmer les passions aigries par tant d'années de désordres et d'infortunes, on ne s'occupa qu'à répandre la terreur dans tout l'empire. Une haute cour de justice fut créée exprès pour condamner à mort ceux qu'on accusait de royalisme et d'intentions contre-révolutionnaires; on multiplia les délits, afin d'avoir le plaisir de trouver plus de coupables; on mit au nombre des crimes d'Etat, qui ne pouvaient être punis que par le supplice de l'échafaud, un mot, un soupir, une larme, échappés dans la douleur et le désespoir. Le Conseil fut revêtu du pouvoir d'emprisonner, qui avait excité de si violentes réclamations sous le règne de Charles, et dont on le dépouilla parce qu'il portait atteinte à la liberté civile. Dès ce moment, l'Angleterre se couvrit de maisons d'arrêt, où furent précipités, sans égard pour l'âge ni le sexe, toutes les familles dont on craignait l'influence, le crédit et les opinions. Les séquestres se multiplièrent la vente des domaines nationaux se continua, les confiscations devinrent plus fréquentes, les taxes forcées s'accrurent, et les sommes énormes qui provenaient de tant

de concussions ne suffirent pas aux vastes dépenses, ou plutôt, comme on le soupçonnait, aux déprédations du Parlement et de ses créatures.

Au milieu de ces désastres, Cromwell marchait droit à son but. Le parti des *levellers* dans l'armée avait pris de trop profondes racines pour être entièrement dissipé. Mécontents de la nouvelle Constitution, ils présentèrent une Adresse dans laquelle ils demandaient qu'on assurât par d'autres moyens la liberté du peuple, pour laquelle ils avaient pris les armes, et qu'on élût un autre Parlement. Cromwell fit rejeter leur Adresse. Ils se rassemblèrent au nombre de cinq mille à Butford. On les amusa par une négociation apparente, et, tandis qu'ils se reposaient sur la bonne foi du traité, Cromwell tomba sur eux, en fit quatre cents prisonniers, en traîna quelques-uns au supplice, et réduisit entièrement, par cette violation de sa parole et la mort des plus hardis, les *levellers* au désespoir. Ce fut leur dernière tentative ; ils ne remuèrent plus.

Cependant Charles II vit en Irlande un parti considérable se déclarer pour lui. Le marquis d'Ormond, gouverneur de cette contrée, à la tête de troupes nombreuses, avait déjà obtenu bien des succès. Heureusement le colonel Jones remporta sur lui une victoire éclatante, qui laissa aux Communes le temps

d'y envoyer des secours. On leva des troupes et on pria Cromwell d'en prendre le commandement. Il y consentit avec une répugnance apparente. Il représenta, en termes fort humbles, son peu de mérite et son incapacité dans l'art de la guerre ; il protesta qu'il se reposait uniquement sur la Providence ; « il avoua que l'Irlande était réduite à une si triste extrémité qu'il voulait bien engager sa personne, purement à cause des dangers qu'il y avait dans cette expédition, et qu'il l'entreprenait plutôt dans l'espérance de mettre quelque obstacle aux progrès des rebelles et de conserver à la république quelque domaine dans ce royaume, que dans la persuasion de remporter sur eux, par ses propres force, quelque avantage considérable. »

Cette réponse fit un plaisir infini au Parlement. Les membres le comblèrent d'éloges, et le jour de son départ plusieurs le conduisirent hors de la ville en grande pompe. Il arriva bientôt à Dublin, où il fut reçu avec des acclamations de joie. Il dit aux habitants : « que, puisque Dieu l'avait protégé dans son voyage, il ne doutait pas, avec son secours, de rendre bientôt à tous les Irlandais leur liberté et leurs biens, et il assura de la protection du Parlement et de la sienne propre tous ceux qui étaient sincèrement portés à *étendre l'Evangile de Christ et à rétablir la vérité et la paix.*

Sans perdre de temps, il marcha vers Tredagh, où Dormon avait laissé une forte garnison. Après la première sommation qu'il fit à cette place de se rendre, il ouvrit la brèche et ordonna un assaut général. Deux fois repoussé avec une grande perte, on le vit deux fois, toujours à la tête de ses soldats, les encourager de son exemple et de ses discours. Une troisième attaque le rendit victorieux. La ville fut prise, et tous ceux qui avaient les armes à la main furent passés sans exception au fil de l'épée. Ceux mêmes que ses troupes, rassasiées de carnage dans ce jour affreux, avaient épargnés, trouvèrent la mort le lendemain. Les fortifications de cette ville, qui avaient coûté aux royalistes trois ans de siége, donnaient de si grandes espérances de la défendre, qu'un Irlandais distingué s'écria, en apprenant la prise de cette place, *que Cromwell était en état de prendre l'enfer, s'il l'attaquait* : c'est là l'idée que l'on avait de son courage. Toutes les garnisons voisines, désespérant de pouvoir résister, et effrayées du sort de Tredagh, se rendirent à discrétion. Cromwell avait prétendu venger sur cette dernière ville le cruel massacre qui se fit sous le règne de Charles. Mais quelle aveugle passion que la vengeance ! Réparer un malheur par un autre ! c'est bien le comble de la démence humaine. Au reste, ce ne fut pas là le vrai motif de Cromwell : il voulut désarmer par là

terreur les autres garnisons, et cette barbare politique, dont le système s'est malheureusement soutenu dans le siècle de la philosophie et des lumières, l'aida à pousser ses conquêtes avec une rapidité étonnante. Il fut secondé par les ministres presbytériens, qui, aimant mieux combattre avec la Bible qu'avec l'épée, lancèrent excommunication sur excommunication contre le marquis d'Ormond et ses adhérents. La victoire l'accompagna partout. Au bout de neuf mois, toute l'Irlande se trouva presque subjugée. Il rendait compte de chaque avantage au Parlement, et, dans ses lettres, il ne manqua jamais de l'exhorter *à rendre gloire à Dieu, l'unique maître de tout.*

Le marquis d'Ormond, battu de toutes parts, se détermina bientôt à quitter l'île. Les habitants, réduits au désespoir, cherchèrent aussi leur salut dans la fuite : plus de quarante mille abandonnèrent leur patrie et passèrent au service des étrangers. Cromwell, voyant avec plaisir une émigration qui le délivrait d'ennemis irréconciliables, loin de s'y opposer, laissa à tous les fugitifs la liberté de s'embarquer. Sur ces entrefaites, le Parlement lui ayant écrit pour le rappeler, il laissa le soin de terminer cette guerre à Ireton, son gendre et son lieutenant.

Plusieurs membres du Parlement et un concours extraordinaire de peuple, attirés par le bruit des exploits de Cromwell, se trouvè-

rent sur son passage lorsqu'il entra dans la ville. On le reçut avec toutes sortes d'honneurs et des transports inouïs d'allégresse. Insensible en apparence à ces marques de respect, ou plutôt assez philosophe pour apprécier la faveur populaire, il répondit à un flatteur qui lui parlait de la multitude immense qui prenait part à son triomphe : « Il y en aurait bien davantage si on me menait pendre ! » Charles avait dit, en supportant de sang-froid les injures d'un soldat qui lui cracha au visage : « Pauvres créatures ! ils traiteraient leurs généraux de la même manière pour six sols. »

VI. — Les Ecossais prennent les armes en faveur du fils de Charles. — Cromwell généralissime. — Il bat les Ecossais à Dunbar et à Worcester.

Cromwell était à peine de retour, que le Parlement l'employa dans une nouvelle expédition contre les Ecossais. Ceux-ci, irrités de la mort du duc Hamilton, leur gouverneur, que le tribunal de la haute-cour établi à Londres avait fait périr contre les lois de la guerre et contre celles des nations, puisque le duc n'avait agi qu'en vertu des arrêtés du

Parlement d'Ecosse, avaient reconnu le jeune Stuart pour leur roi. Mais l'amour de la liberté, tempérant dans eux un aveugle ressentiment, ils avaient limité son pouvoir, et les presbytériens s'étant emparés de sa personne, l'obligeaient, à des jours marqués, d'entendre six sermons sans interruption. Le fanatisme religieux avait bien plus d'empire dans cette malheureuse contrée qu'en Angleterre, et les Communes redoutaient avec raison de la voir les armes à la main. Elles nommèrent Fairfax et Cromwell pour aller la soumettre; mais Fairfax, presbytérien rigide, refusa de tirer l'épée contre une nation dont il partageait la croyance. Il renvoya sa commission au Parlement, et se retira dans la solitude, où il vécut paisiblement. Cromwell, bien sûr de ne pas réussir, pressa le Conseil d'Etat de ne pas recevoir la démission de ce général, en protestant qu'il aimerait mieux servir sous lui que de commander la plus puissante armée de l'Europe. Ces sollicitations n'étaient qu'une ruse et passèrent pour un prodige de désintéressement. Ludlow, qui nous a transmis cette anecdote, dit que Cromwell joua si bien son rôle, qu'il fut lui-même trompé et qu'il crut réellement qu'il parlait du fond du cœur. Cromwell craignait Fairfax, son crédit portait ombrage à son ambition, et n'ayant plus à ses côtés un homme qui, par conscience, pouvait gêner ses projets, il partit

pour l'Ecosse avec le titre de capitaine général de toutes les forces d'Angleterre. Son armée était de seize mille hommes.

Les Ecossais étaient commandés par Lesley ; ils avaient Charles avec eux. Leur armée, bien plus considérable que celle du Parlement, croyait ne pouvoir pas être battue. On l'affaiblit de quatre mille hommes qu'on soupçonnait royalistes, de crainte qu'un seul de ces profanes n'attirât la malédiction de Dieu. L'occasion s'étant offerte de battre Cromwell un jour de dimanche, on s'y refusa, de peur que la nation entière ne supportât la peine de la violation du sabbat. Cependant Cromwell manquait de vivres ; ses troupes étaient réduites aux derniers besoins. Il se retira du côté de Dunbar, où il avait ses vaisseaux et attendait des provisions. Lesley le suivit, et se posta sur une montagne à un quart de lieue de la ville, où il n'y avait pas moyen de l'attaquer. La seule ressource du général anglais était de renvoyer son artillerie et son infanterie par mer, et de se faire jour à tout hasard avec sa cavalerie. Dans cette extrémité il invita ses officiers « à chercher avec lui le Seigneur. » Après la prière finie, il leur déclara qu'il avait senti un si grand épanouissement de cœur, auquel avait succédé un si grand calme, qu'il fallait prendre courage, parce que certainement Dieu les avait exaucés et se déclarait pour eux. Il les conduisit

en même temps au pied de la montagne, d'où ayant découvert, par le moyen d'une lunette d'approche, le mouvement du camp des Ecossais, il s'écria dans une espèce de transport : « Les voilà qui viennent à nous ! Dieu va les livrer entre nos mains. » Aussitôt il ordonne à son armée de chanter des psaumes et de se disposer à l'attaque.

Les Ecossais avaient aussi de leur côté consulté le Seigneur. Nuit et jour, leurs ministres *avaient lutté avec lui* dans leurs prières : ils criaient à toute force que leurs vœux étaient enfin exaucés et qu'ils seraient victorieux. Mais leur armée était sans discipline et sans expérience, et lorsque le danger est réel et qu'on n'a pas appris à le braver, l'enthousiasme se dissipe bien vite et ne peut en tenir lieu : ils furent mis en déroute dès la première charge. On observe que le seul régiment qui fit quelque résistance fut un régiment de montagnards qui n'étaient pas infectés d'enthousiasme. Les Ecossais perdirent trois mille hommes qui restèrent sur le champ de bataille, et neuf mille furent faits prisonniers. Cromwell conduisit son armée victorieuse dans Edimbourg. La reddition de Leith suivit bientôt. La fièvre et la saison ne lui permettant pas de continuer la campagne, il se retira dans la première de ces villes.

Les Ecossais, désespérés, publièrent une absurde Déclaration, qui contenait les causes

de leurs dernières disgrâces. « Ils attribuaient ces visites du ciel, c'est ainsi qu'ils les appelaient, à diverses sortes d'offenses dont la famille du roi s'était rendue coupable, à la négligence des prières domestiques, à la criminelle complaisance qu'on avait eue de laisser dans le camp une garde profane de cavalerie, sans avoir eu soin de la purger. » Cromwell prit la peine de réfuter lui-même ce tissu de folies et d'erreurs. Il écrivit plusieurs lettres polémiques, dans lesquelles il soutint les principaux points de la théologie indépendante, et somma les ministres presbytériens d'avouer si le Seigneur ne s'était pas déclaré contre eux. Les ministres répondirent *que le Seigneur avait dérobé pour un temps sa face à Jacob.* Cromwell répliqua que les prières faites de part et d'autres étaient un appel au jugement de Dieu, et que Dieu avait prononcé à Dunbar une sentence irrévocable. Afin qu'on ait une idée du style mystique dont il écrivait ses dissertations, qu'on peut regarder comme des *lettres pastorales*, je citerai le passage suivant, qui est un des moins obscurs de toutes ses productions :

« Vous dites que vous n'avez pas appris Christ d'une manière qui vous porte à faire dépendre des événements l'équité de votre cause : nous souhaiterions que l'aveuglement n'eût pas été sur vos yeux pour toutes ces merveilleuses dispensations que Dieu a opé-

rées en Angleterre dans ces derniers temps. Mais n'avez-vous pas solennellement appelé et prié? Ne l'avons-nous pas fait aussi? et vous et nous, ne devons-nous pas penser avec frayeur et tremblement à la main du grand Dieu, dans cette étrange et puissante apparition, et ne pas l'appeler légèrement, ni la nommer un événement? Votre attente et la nôtre n'ont-elles pas été renouvelées de temps en temps, pendant que nous étions dans l'incertitude sur la voie qu'il prendrait pour se manifester lui-même sur nos appels? Et donnerons-nous, après toutes nos prières, nos jeûnes, nos larmes, nos attentes et nos appels solennels, donnerons-nous à tout ce qui s'est fait le simple nom d'événement? Que le Seignenr ait pitié de vous! Nous ne sommes pas assurément sans crainte pour vous, parce que nous avons été miséricordieusement et gracieusement délivrés. Je vous conjure, par les entrailles de Christ, de chercher quelles sont ses vues sur vous dans cet événement, et nous vous aiderons par nos prières à le trouver: car, malgré tout, si nous connaissons bien le fond de votre cœur, toutes nos entrailles languissent encore en Christ, après les gens de Dieu d'Ecosse. »

Dans le cours de la maladie dont Cromwell fut attaqué à Edimbourg, le Conseil d'Etat lui donna les plus grandes marques d'intérêt. Il lui dépêcha un courrier pour lui permettre

de revenir en Angleterre y rétablir sa santé et ses forces. Cromwell écrivit une lettre de remercîment, remplie de protestations de zèle. « La cause que je défends, ajoutait-il, est celle de Dieu, et elle doit nécessairement prospérer. Oh ! que tous ceux qui y sont engagés, étant dans la même persuasion, *voulussent ceindre les reins de leur esprit*, et s'efforcer en toutes choses de marcher dignes du Seigneur ! Voilà les vœux que je fais. »

Il commença la campagne à l'entrée du printemps avec ses succès ordinaires. Charles, désespérant de lui résister, pénétra en Angleterre, dont l'entrée était sans défense, avec les débris de l'armée écossaise. Il espérait être joint par les amis de la royauté, mais son espérance fut trompée. Tant de malheurs avaient été la suite d'une Constitution royale, et on avait été tant de fois le jouet des promesses insidieuses de son père que personne ne songea à se rallier à lui ; sa petite armée s'affaiblit même par des désertions fréquentes et nombreuses; le soldat répugnait de verser le sang de ses compatriotes pour une cause aussi injuste. Cromwell l'atteignit près de Worcester. On se battit de part et d'autre avec une égale intrépidité ; mais Cromwell fut encore victorieux. L'aile droite de son armée faiblit un moment. « Nous n'aurions pas de gloire à les vaincre, dit-il sans s'émouvoir, s'ils ne nous résistaient pas en quelque en-

droit. » En même temps, il charge plus furieux qu'auparavant la colonne écossaise qui avait de l'avantage, renverse tout devant lui, et la met en fuite. Jamais il n'avait remporté une victoire si complète. Deux mille hommes périrent, et huit mille, faits prisonniers, furent vendus, par un attentat inouï au droit des gens, comme esclaves à des Américains. Cette victoire fut, si on peut s'exprimer ainsi, le chef-d'œuvre de Cromwell. Il l'appelait lui-même *his crowning mercy* (le couronnement de la miséricorde). Elle enfla tellement son ambition, que sur le champ de bataille il voulut élever à la dignité de chevaliers deux de ses généraux, Lambert et Fleetwood. Mais ses amis le dissuadèrent d'exercer cet acte, qui avait appartenu jusqu'alors à l'autorité royale. Charles trouva le moyen de s'échapper, et, après des peines inexprimables et une infinité de périls, il s'embarqua pour la France, où il aborda heureusement. Dès lors la guerre d'Écosse fut, pour ainsi dire, terminée, et la république anglaise parut solidement établie.

Ce fut le 3 de septembre que Cromwell gagna cette bataille, le même jour où il avait remporté, un an auparavant, la célèbre victoire de Dunbar. Il communiqua au Parlement cet heureux succès dans une lettre où il n'était pas difficile d'entrevoir ses desseins. Le passage est trop remarquable pour ne pas le

rapporter : « Les dimensions de la miséricorde de Dieu, disait-il, sont au-dessus de mes pensées. C'est, autant que je puis m'y connaître, une miséricorde qui couronne. Certainement, si elle ne l'est pas encore, elle le sera, pourvu qu'elle excite à la reconnaissance ceux qu'elle intéresse, et qu'elle porte le Parlement à faire la volonté de celui qui vient de faire sa volonté en faveur du Parlement et de la nation. Le bon plaisir de celui-là est d'établir dans cette nation une nouvelle forme de gouvernement, en rendant les peuples zélés pour ce changement, et en bénissant d'une manière signalée les efforts de vos serviteurs dans ce grand ouvrage. »

VII. — Succès de la république. — Guerre contre la Hollande. — Acte de navigation. — Long Parlement cassé par Cromwell.

Cromwell chargea le major général Monk de la réduction du reste de l'Écosse, et revint triomphant à Londres. L'orateur du Parlement, accompagné d'un grand nombre de députés, du lord-maire, des magistrats, et d'une foule immense de peuple, alla au-devant de lui en cérémonie. Ce ne fut pas la

seule faute commise par le Parlement, qui aurait dû être moins prodigue d'honneurs. Il passa deux actes, l'un pour ordonner un jour de solennelles actions de grâces, l'autre pour établir à perpétuité un jour de fête le 3 septembre. Il ajouta ensuite, à la pension de quatorze cents livres sterling qu'il avait déjà accordée à Cromwell un supplément de deux mille livres, à prendre sur les biens du duc de Buckingham et du marquis de Worcester. Le vainqueur s'occupa alors à rendre sa patrie florissante, afin de la disposer insensiblement à recevoir le joug qu'il voulait lui imposer. Il fit porter un bill pour abolir la royauté en Écosse, et joindre cette contrée, comme province conquise, à la république d'Angleterre. Le Parlement obéissait à ses insinuations, le Conseil d'État à ses volontés et à ses ordres. Blake, nommé grand amiral, fut chargé d'aller combattre le prince Rupert, qui commandait la flotte de Charles. Il le poursuivit jusque dans l'embouchure du Tage. Le roi de Portugal ferma l'entrée de ce fleuve. Blake enleva vingt vaisseaux portugais richement chargés ; la cour de Lisbonne fut réduite à demander grâce. On soumit sans peine les colonies d'Amérique, qui s'étaient déclarées pour le roi, et dans peu de temps la paix se trouva rétablie dans tous les domaines britanniques. Les désordres cessèrent, l'anarchie fit place aux lois, les finances furent admi-

nistrées avec économie, les dettes payées avec exactitude, les propriétés respectées. On ne peut fixer sans attendrissement le tableau du bonheur dont jouit le peuple anglais à cette époque fortunée. Tous les historiens se sont étendus avec complaisance sur un sujet si intéressant : leur sensibilité me fait plaisir ; j'aime qu'on soit touché du bonheur des hommes. Ils sont si rarement heureux ! tant de fléaux et de calamités les tourmentent ! Et puis, le petit nombre d'individus qui se sont arrogé le droit de tyranniser les nations, sont parvenus à jeter tant de défaveur sur le gouvernement républicain, que la situation florissante de l'Angleterre, dès qu'il fut solidement établi, procura une double jouissance au patriote vertueux et au philosophe sensible. Cromwell eut le mérite de ramener à des principes d'administration juste ces représentants du peuple qui avaient jusqu'alors tant abusé de leurs pouvoirs. Pourquoi ne borna-t-il pas là son ambition, et, après avoir procuré à sa patrie la vraie liberté, employa-t-il toutes les ressources de son génie pour la détruire ?

Il fit déclarer la guerre aux Hollandais, qui avaient laissé évader les assassins de Dorislaüs, un de ses agents, et secouru d'argent, de munitions et d'hommes le parti royaliste. Alors fut porté le fameux *acte de navigation* qui défend aux étrangers l'importation en An-

gleterre de toute marchandise qui n'est pas une denrée de leur sol ou le produit de leurs manufactures. Les états généraux, qui virent bien que cet acte coupait presque toutes les branches du commerce des Hollandais en Angleterre, envoyèrent des ambassadeurs à Londres pour en solliciter la révocation. Cromwell, dirigeant toujours le Conseil d'Etat et le Parlement, fit demander satisfaction du meurtre de Dorislaüs, de la correspondance que les ambassadeurs hollandais avaient entretenue pendant la guerre civile avec le dernier roi, et exigea en outre un dédommagement de deux millions. On ne put s'accorder, et on se disposa de part et d'autre à la guerre. Les zélés républicains n'en avaient pas été les premiers promoteurs. Ils sentaient trop que dans la guerre le vainqueur lui-même ne gagne autre chose que la gloire d'avoir fait beaucoup de mal. Mais dès qu'ils s'y virent forcés, ils n'épargnèrent rien pour soutenir l'honneur de la nation. L'amiral Blake obtint sur les Hollandais, commandés par Tromp et Ruyter, des avantages incontestables. Les états généraux firent de nouvelles propositions ; le Parlement ne les écouta pas. L'autorité de Cromwell, qui ne faisait qu'augmenter, lui inspirait une juste défiance, et il crut que la guerre lui fournirait l'occasion d'affaiblir l'armée de terre, et de la soumettre enfin à ses ordres. Cromwell pénétra ce dessein, et se croyant assez fort

pour ne plus employer ni la ruse ni la dissimulation, il résolut de casser lui-même le Parlement. Dans une assemblée générale des officiers, il fait dresser, conformément à ses vues, une remontrance par laquelle, après avoir demandé le payement des arrérages dus à l'armée, on représente au Parlement qu'il ne doit pas prolonger ses pouvoirs aussi longtemps; que le nombre des mandataires du peuple est incomplet; qu'il faut que la réforme dans les élections, promise si souvent, soit enfin effectuée, et que la nation jouisse de ses droits et d'une Constitution libre. Cette Adresse est mal reçue.

Cromwell va au Parlement et insiste pour qu'on se soumette sans murmure au vœu de l'armée; le Parlement résiste. Prenant alors sa montre qu'il jette à terre et qu'il brise en morceaux : « Je vous casserai, dit-il, comme cette moutre. » Il se retire à l'instant dans l'assemblée des officiers, et leur propose de régler eux-mêmes la Constitution.

Le major Streater et quelques autres s'y refusèrent, en observant que Cromwell voulait s'élever lui-même, et que c'était trahir la cause de la liberté, pour laquelle on avait répandu tant de sang. Harrison, qui était un des chefs de la secte connue sous le nom des *hommes de la cinquième monarchie*, répond à Streater que « le général ne se cherche pas soi-même, mais qu'il prépare seulement le che-

min au règne de Jésus. — Jésus doit donc se hâter, repartit le major ; s'il ne vient bientôt, il trouvera sa place occupée. » Pendant ces débats, on avertit Cromwell que le Parlement, loin de penser à se dissoudre, délibérait sur les moyens de remplir les places vacantes, et qu'on avait déjà proposé un acte qui déclarait coupables de haute trahison tous ceux qui proposeraient de changer la forme actuelle du gouvernement. Aussitôt il accourt à Westminster, se fait accompagner de trois cents soldats, poste les uns à la porte de la Chambre, d'autres sur le portique, plusieurs sur les degrés, et entre dans la salle. « Je suis venu, dit-il à Saint-Jean, un de ses plus fidèles amis, dans le dessein de faire une action qui m'afflige jusqu'au fond de l'âme, et que j'ai prié le Seigneur de ne pas m'imposer. Mais j'en vois la nécessité pour le bien de Dieu et la gloire de la nation. » Après avoir demeuré quelque temps assis et écouté les débats, il appelle le général Harrison qui était à l'autre extrémité de la salle. « Je crois, lui dit-il, que le moment est favorable pour la dissolution du Parlement. — L'entreprise est grande et dangereuse, répondit Harrison ; pensez-y bien avant que de vous y engager. — Vous avez raison, » répliqua Cromwell, et pendant près d'un quart d'heure il continua d'écouter. Enfin, lorsque l'orateur allait poser la question,

il se lève tout à coup, lui ordonne de quitter sa place, et se met à reprocher à tous les membres, dans les termes les plus violents et les plus libres, la tyrannie, les concussions, les pillages qu'ils avaient précédemment exercés. « Tu es un coureur de filles, » dit-il à l'un ; à un autre : « Tu es un adultère ; » à celui-ci : « Tu es un ivrogne et un gourmand ; » à celui-là : « Tu es un voleur. » Quelques membres voulant prendre la parole : « Çà, çà, dit-il, je vais mettre fin à votre babil. » Il frappe à l'instant du pied avec fureur, et la Chambre se remplit de soldats. « Par honte, retirez-vous, s'écria-t-il alors ; faites place aux honnêtes gens. Vous n'êtes plus un Parlement ; je vous le déclare, vous n'êtes plus un Parlement : le Seigneur a fini avec vous. Il a choisi d'autres instruments pour son ouvrage. » Vane se récriant contre un procédé si inouï, il l'interrompit d'une voix plus forte : « O chevalier Vane ! chevalier Vane ! Ciel ! délivrez-moi du chevalier Vane ! » Il le prend par le bras et le fait sortir. Les soldats chassent les autres « C'est vous qui m'y avez forcé, leur crie-t-il ; j'ai conjuré le Seigneur nuit et jour de me faire périr de mort violente, plutôt que de me charger d'une telle commission. » Un d'eux ayant passé devant lui sans le saluer, il lui arrache son chapeau, et le jetant à ses pieds : « Apprenez, lui dit-il, à respecter le généralissime

de l'armée. » Lorsqu'ils furent tous sortis, il ferme lui-même la salle, et met les clefs dans sa poche, avec cette inscription sur la porte : MAISON A LOUER. Cromwell, dès ce moment, fut maître de l'Angleterre. Il le devint, comme l'observe Gordon, avec les troupes les mieux disciplinées qu'on avait vues dans cette île, comme César se rendit le tyran de Rome avec l'élite des armées romaines.

VIII. — Parlement de Barebone. — Conduite extravagante de ce Parlement.— Il est cassé par Cromwell.

La dissolution d'un Parlement qui avait exercé une tyrannie sans bornes obtint les applaudissements de toute l'Angleterre. Non-seulement l'armée et la flotte, mais encore les principales villes de la république envoyèrent à Cromwell des adresses de félicitation. La vengeance, qui est aveugle, faisait préférer le gouvernement d'un seul homme, en qui on reconnaissait des talents supérieurs, à celui d'une assemblée qui avait réduit tout le monde à la plus cruelle servitude. On ne voulut pas voir que Cromwell, concentrant dans ses mains le pouvoir législatif et le pouvoir

militaire, la liberté était perdue sans retour. Cependant on se flattait encore de l'obtenir. La conduite du tyran en laissait du moins l'espérance à cette classe nombreuse de gens qui ne demandent que des promesses pour croire. Il promit en effet au peuple de fonder ce gouvernement républicain qu'on avait décrété en abolissant la monarchie, mais qui n'existait encore que de nom. C'était le moyen de lier à son parti les indépendants, les millénaires, et ceux qui, tels que les Nevill, les Martin, les Wildman, les Harrington et les Sidney, n'embrassaient aucun système religieux et marchaient droit à la liberté publique. Mais on ne dut pas être longtemps dans l'erreur sur les vraies intentions de Cromwell : au lieu de remettre la souveraineté entre les mains du peuple, il supposa que la Providence l'en avait revêtu, et il expédia à cent vingt-huit Anglais, six Irlandais et cinq Ecossais, choisis pour la plupart dans les ateliers des artisans et les classes de citoyens les moins instruites et les plus viles, l'ordre de venir à Londres pour représenter les trois royaumes et exercer le pouvoir législatif.

Le premier discours que tint Cromwell à cette assemblée est remarquable par la confusion, l'absurdité et le galimatias mystique qui y règnent d'un bout à l'autre : « Réellement, je n'ai qu'un mot à vous dire, leur dit-il, quoiqu'il puisse vous marquer peut-être

ma faiblesse ; mais c'est pour vous encourager dans votre ouvrage. Qu'il me soit permis de commencer ainsi. J'avoue que je n'ai jamais osé m'attendre, ni vous peut-être, à voir un jour tel que celui-ci, où Jésus-Christ pût être reconnu comme il l'est aujourd'hui ; et dans cet ouvrage, Jesus-Christ est aujourd'hui reconnu par votre vocation, et vous le reconnaissez par votre ardeur à paraître pour lui ; et vous faites voir manifestement, autant que le peuvent de pauvres créatures, que ce jour est un jour de la puissance de Jésus-Christ. J'espère que vous vous souviendrez de ce passage de l'Écriture : « Il a rempli son peuple » de bonne volonté dans le jour de son pou» voir. » Dieu fait connaître que c'est le jour du pouvoir de Jésus-Christ. Après avoir permis qu'il y eût tant de sang répandu et tant d'épreuves dans cette nation, il nous accorde, comme une de ses plus grandes grâces, après celle de nous avoir donné son propre fils, le bonheur de voir son peuple appelé à l'autorité suprême. Dieu a reconnu son fils et vous a reconnus, et vous a fait la grâce de le reconnaître. J'avoue encore une fois que je n'avais jamais osé me promettre un tel jour ; non, je ne l'avais jamais osé. » (*State Papers*, by Milton, page 106.)

A ce discours succéda un torrent de larmes, et ce genre d'éloquence, que l'hypocrite possédait au suprême degré, dut faire bien

plus d'impression sur les esprits que son langage entortillé et inintelligible. Il investit ensuite cette assemblée de l'autorité parlementaire, en lui remettant une patente qui la constituait Parlement. Mais elle ne pouvait jouir de cette autorité que pendant quinze mois. Au bout de ce terme, elle devait nommer un égal nombre de personnes pour lui succéder.

Qui croirait quelle fut l'occupation de cette assemblée après son installation ? Elle observa un jeûne solennel, et invita *les saints de la république à chercher Dieu par la prière.* Huit ou dix illuminés de la Chambre se chargèrent de ce dévot emploi, et leur succès fut tel que les *tribunes* (tribuns) convinrent « que jamais, dans leurs transports de ferveur, ils n'avaient ressenti aussi abondamment la communication de l'Esprit-Saint (*Parl. hist.*, V, xx, pag. 182). Pouvaient-ils mieux répondre à ce que Cromwell avait semblé demander d'eux par sa harangue?

La folie de ces prétendus législateurs alla si loin qu'ils changèrent tous leurs prénoms, qu'ils regardaient comme des noms païens, et qu'ils empruntèrent ceux de l'Ancien Testament, et même de pieuses sentences tirées de l'Ecriture sainte, pour mettre avant leurs noms de famille : l'un se faisait appeler Habacuc, un second Zorobabel, un troisième Mésopotamie; d'autres, « Pacificateur, Combat-

de-la-Foi, Tient-ferme, Tue-péché, Ne-pleure-point, etc. [1]. » Ne peut-on pas comparer ces frénétiques aux Aristides, aux Brutus, aux Scævolas, aux Anaxagoras de la révolution française? Il y a, entre les fous et les fripons de tous les siècles, plusieurs points de rapprochement et de ressemblance.

Les réformes dans la législation, dont cette assemblée s'occupa, répondirent à l'idée qu'on devait en avoir : «Son grand but était d'ouvrir la voie pour le règne de Christ et pour toutes les merveilles que le Seigneur allait opérer dans la nation. » En conséquence, elle se hâta de déclarer l'étude des sciences, inutile, dangereuse et impie ; de voter l'abolition des universités et l'établissement de la loi mosaïque dans toute sa rigueur, pour servir de base unique à la jurisprudence anglaise.

Tous les historiens ont blâmé à outrance les projets de loi de ce Parlement ; il les ont traités d'extravagants et de ridicules ; mais la superstition, plutôt que la philosophie, n'a-t-elle pas dicté leur jugement ? il était sage sans doute d'abolir entièrement le clergé, de supprimer les dîmes, de réunir les trois royaumes et de leur apprendre à ne faire qu'un seul peuple, qu'une seule république ;

[1] Voici ces noms en anglais, joints aux noms de famille de ceux qui les prirent : Maker-peace Heaton. Fight-of-faith Whit. Stand-fast Stringer, Kill-sin Pimple, Weep-not Billing

c'est ce que tenta ce Parlement; le temps lui manqua pour l'exécution ; il ne put qu'ordonner la célébration légale du mariage par l'autorité civile, sans aucune intervention du clergé.

La guerre avec la Hollande nécessitait des dépenses considérables. Cromwell, qui ne voulait pas s'attirer les reproches qu'avait mérités le dernier roi, en chargeant le peuple d'impôts, fit entendre aux Hollandais que le Parlement écouterait volontiers des propositions de paix. Des embassadeurs furent envoyés par cette république pour entrer en négociations; mais quoique presbytériens, ils furent très mal accueillis. Le Parlement les considéra comme « des hommes mondains, qui ne s'occupaient que de commerce, et que des saints, comme eux, devaient les exterminer avant de travailler efficacement à la défaite de l'antéchrist et de l'homme de péché. » On cessa la négociation.

Ce Parlement devint l'objet de la risée publique. Il reçut le nom ridicule d'un de ses membres les plus fameux, qui était un marchand de cuir, et qui s'appelait Barebone [1]. La nation rougissait d'être représentée par des individus si méprisables; Cromwell même était las d'une assemblée qui, paraissant oublier que

1. Ce mot signifie *os décharné.* Ce Barebone avait quitté son nom de baptême et pris celui de « Louez-Dieu. »

c'était de lui qu'elle tenait son pouvoir, prétendait exister par elle-même, et soutenait déjà que son institution était divine. Il songea à la dissoudre. L'entreprise n'était point dangereuse après avoir eu l'audace de chasser le long Parlement; il avait d'ailleurs pour soutien la haine et le mépris publics dont étaient gratifiés ces imbéciles représentants. Il s'inquiéta donc fort peu de l'acte par lequel il leur avait remis l'autorité législative pour quinze mois, quoiqu'il ne s'en fût encore écoulé que cinq depuis leur convocation, et fit faire par Rouse, l'orateur de la Chambre, la proposition d'avouer humblement leur insuffisance et de se décharger d'un fardeau trop au-dessus de leurs forces. La proposition passa à la pluralité, et on alla remettre à Cromwell l'acte qui avait créé ce Parlement.

Cependant Harrison et vingt autres fanatiques persistèrent dans la résolution de siéger, *et, pour garantir le règne des saints d'une fin prématurée*, commencèrent à dresser une protestation. Cromwell, instruit de leur résistance, envoya le colonel White, avec un détachement de soldats, pour leur faire vider la Chambre. « Que faites-vous ici? » leur dit White en entrant. « Nous cherchons le Seigneur, » lui répondirent-ils dévotement, « Vous pouvez le chercher ailleurs, répliqua l'officier, car je vous assure qu'il n'a pas fréquenté ce lieu-ci depuis bien des années. »

IX. — **Cromwell est déclaré Protecteur de la république. — Instrument d'Etat. — Politique et tolérance de Cromwell.**

1653. — Cette assemblée de fanatiques ayant été ainsi congédiée, le conseil militaire décerna à Cromwell, de sa propre autorité, le titre de *Protecteur*; on l'honora en même temps du titre d'*Altesse*, et on le conduisit en grande pompe à Whitehall, l'ancien palais des rois. Il y fut installé par le maire et les aldermen. On le proclama en même temps dans la ville; il le fut aussi, presque sans résistance, dans les autres parties du royaume. La ville de Londres l'invita à un festin avec les mêmes honneurs qu'on rendait aux monarques. La nation était absolument plongée dans la servitude; la force des armes y régnait avec empire sous la direction de Cromwell. Par l'acte qui le créait Protecteur de la république, il obtint à peu près tous les pouvoirs dont jouissait auparavant la couronne; la justice devait s'administrer en son nom; il était la source de tous les honneurs et de toutes les grâces; le droit de paix, de guerre et d'alliance était entre ses mains; lui seul pouvait diminuer l'armée de trente mille hommes qu'on créait, par le même acte, pour le maintien de la police des trois Etats; on l'obligeait néanmoins à prendre l'avis d'un conseil com-

posé de vingt et un membres, à convoquer un Parlement tous les trois ans, et à le laisser siéger cinq mois sans qu'il pût ni le dissoudre ni le proroger ; les bills, par la seule autorité du Parlement, devaient passer en lois si le Protecteur n'y donnait pas son consentement dans l'espace de trente jours : tels sont les principaux articles de l'*Instrument d'État* (c'est le nom qu'on donne à cet acte), par lesquels on prétendit fixer pour des siècles la Constitution anglaise.

Ce fut Lambert, une des créatures de Cromwell, qui les rédigea. Cromwell, à qui ils furent certainement communiqués avant qu'on les rendît publics, ou plutôt qui les avait dictés, voulait sans doute contenir le conseil militaire par l'autorité du Parlement, et le Parlement par la crainte de l'armée.

Il déclara qu'il n'acceptait la dignité de Protecteur que pour maintenir la paix dans la nation. Dès ce moment, toutes ses vues se portèrent vers la sûreté de sa personne. Il choisit le Conseil d'Etat parmi les officiers qui avaient été les compagnons de ses dangers et de ses victoires, et assigna à chacun d'eux une pension annuelle de mille livres sterling. L'armée fut composée de troupes sur la fidélité desquelles il pouvait compter, et, pour se les attacher davantage, elles furent toujours payées un mois d'avance.

Son élévation lui attira la haine de tous les

partis. La crainte et le respect qu'il sut inspirer aux uns, la ruse qu'il employa à l'égard des autres, le firent sortir triomphant de toutes ces difficultés. Il engagea Richard Willis, un des hommes les plus considérés parmi les royalistes, en lui assurant une pension de deux cents livres sterling, et en lui promettant de ne pas le compromettre, à dévoiler tous les complots des partisans de Charles Ier.

Aussi, il ne s'en forma pas un seul qu'il ne découvrît de cette manière et qu'il ne prévînt.

« Si on attente à ma personne, dit-il un jour, il ne restera pas un seul rejeton de la famille royale : j'ai des assassins tout prêts : le droit de représailles est dans la nature. »

Les presbytériens se laissèrent gagner par des caresses ; ils obtinrent de Cromwell la conservation de tous les apanages accordés par les lois. Une assemblée, composée de presbytériens et d'indépendants, fut investie du droit de nommer à tous les bénéfices qui étaient à la présentation de la couronne.

Au reste, il conserva toute sa vie un profond mépris pour cette secte qui avait servi à sa fortune. Je citerai à cette occasion une anecdote que je ne trouve rapportée que dans Voltaire, mais que cet historien assure s'être conservée dans la maison de Saint-Jean, et qui est d'ailleurs dans le caractère de Cromwell :

« Il buvait un jour avec Freton, Fleetwood

et Saint-Jean, bisaïeul du célèbre milord Bolingbroke. On voulut déboucher une bouteille, et le tire-bouchon tomba sous la table; ils le cherchaient tous et ne le trouvaient pas. Cependant une députation des églises presbytériennes attendait dans l'antichambre, et un huissier vint les annoncer. « Qu'on leur » dise que je suis retiré, dit Cromwell, et » que *je cherche le Seigneur.* » C'était l'expression dont se servaient les fanatiques quand ils faisaient leurs prières. Lorsqu'il eut ainsi congédié la bande des ministres, il dit à ses confidents ces propres paroles : « Ces faquins-là croient que nous cherchons le Seigneur, et nous ne cherchons que le tire-bouchon. »

Il était plus difficile de soumettre les républicains. Ce n'était pas l'esprit de faction qui les animait, c'était l'amour de la patrie. Après avoir tout tenté pour la sauver et rétablir le peuple dans ses droits imprescriptibles, ils voyaient avec indignation leurs espérances renversées par un homme qu'ils avaient cru jusqu'alors avoir travaillé avec eux pour la liberté publique sans aucun intérêt personnel. Tous les actes de despotisme de Cromwell, ils les lui avait pardonnés en faveur de la pureté des motifs qu'ils lui supposaient; ils les croyaient d'ailleurs nécessaires à l'anéantissement total de la monarchie qui ne pouvait l'être que par des moyens de vigueur,

et qui sortaient pour ainsi dire de la ligne ordinaire prescrite par la souveraineté du peuple, parce que les royalistes, s'insinuant partout avec leur or corrupteur, pouvaient par intrigue forcer la multitude à se méprendre dans le but de la révolution, et à demander le gouvernement qui l'avait tenue dans les fers depuis des siècles infinis. Cromwell savait bien qu'en attaquant les républicains à force ouverte, il n'en viendrait jamais à bout, parce que des républicains sont invincibles. Comment s'y prit-il (et que cet exemple serve de leçon aux nations généreuses qui ont secoué le joug de leurs tyrans)? il sema parmi eux des principes de division; il opposa aux vrais amis de l'égalité et de la liberté cette foule d'enthousiastes qui avaient pris la qualité de *fondateurs de la cinquième monarchie*, et qui marchaient, disaient-ils, à la conquête du monde entier pour le soumettre à leur unique roi Jésus-Christ. En protégeant ces imbéciles sectaires qui prêchaient aussi la liberté, Cromwell attirait sur eux l'esprit public et trouvait le moyen, en paraissant les confondre avec les républicains raisonnables, de faire rejaillir sur les opinions politiques de ceux-ci le blâme et le ridicule qu'attiraient sur les premiers leurs opinions religieuses. Ce fut un grand malheur pour le peuple, que ces sectaires eussent fondé leur système social, qui rappelait l'homme à ses droits, sur « l'attente

prochaine du glorieux règne de mille ans. La gravité des reproches qu'il faisait à Cromwell ne pouvait rien produire, parce que le ridicule était toujours à côté. Cromwell, disaient-ils, a envahi tout le réel de la royauté; « il ne lui reste plus qu'un petit pas, un nom à prendre pour être le grand antéchrist assis sur le trône du Sauveur (*Histoire des dernières révolutions d'Angleterre*, par Burnet, évêque de Salisbury). La nation s'entretenait de ces folles chimères, et loin de s'occuper à renverser la nouvelle tyrannie, elle la servait par sa conduite indolente et ses querelles sur le culte, qui avaient succédé aux discussions politiques.

Cependant Cromwell cherchait à se disculper auprès des millénaires. Il leur disait, les joues baignées de larmes, que les honneurs étaient ce qu'il y avait au monde de plus contraire à son goût et à ses inclinations, et qu'il aurait volontiers préféré une houlette à toute la pompe qui l'environnait en qualité de protecteur; mais que son amour pour sa patrie, qu'il voyait sur le penchant de sa ruine et prête à devenir la proie de l'ennemi commun, lui avait inspiré le noble désir de la sauver, et qu'il fallait pour cela, jusqu'à ce que Dieu lui eût fait connaître le moyen de tirer la lumière de ce chaos, *marcher entre les morts et les vivants*. On voit qu'il répondait au langage mystique des fondateurs de la cinquième mo-

narchie par un jargon de même nature; c'était, au reste, le style ordinaire de Cromwell, comme nous l'avons déjà remarqué. Non-seulement il assurait aux chefs de ce parti qu'il déposerait le pesant fardeau dont la Providence l'avait chargé, et qui lui causait tant d'amertume, mais aussi, pour leur prouver la sincérité de cet aveu, le peu de cas qu'il faisait de tout cet attirail de grandeur humaine qu'il était obligé de conserver, disait-il, pour imprimer du respect au peuple, il descendait avec eux aux détails de la plus grande familiarité; il allait lui-même fermer la porte, au rapport de Burnet; il les faisait couvrir et asseoir auprès de lui; il leur parlait toujours les larmes aux yeux et d'un ton lamentatif; une longue prière manquait rarement de succéder à ces élans de douleur simulée.

Il prit pour chapelains des ministres de toutes les sectes et de toutes les religions : exemple rare de tolérance, et qu'on ne s'attendait guère à trouver dans un tyran.

Après l'exposé des différentes sectes qui déchiraient l'Angleterre et que Cromwell eut le talent de réduire au silence [1], Hume ne

[1] Une secte que Cromwell ne put jamais attirer dans son parti fut la secte des quakers, fondée en 1647 par George Fox, cordonnier de profession. Elle s'accrut considérablement pendant les guerres civiles, parce que le ressort des lois étant alors sans vigueur, les

craint pas de dire que si cet usurpateur n'eût pas eu d'autre crime à se reprocher, le prétexte de la nécessité et du bien public, qu'il alléguait sans cesse pour justifier sa conduite, aurait été, *dans toute sorte de sens*, une juste et raisonnable excuse. Et voilà comment sont écrites toutes les histoires! O aveuglement de l'esprit humain! Hume, qui est regardé avec raison comme un ami de la vérité, le sage Hume oublie la souveraineté du peuple, et ne

nouveaux apôtres purent, sans beaucoup de peine, fouler aux pieds l'autorité des magistrats et prêcher à leur manière *la parole de Dieu cachée dans le cœur de tous les hommes*. Les femmes surtout embrassèrent à l'envi une religion qui n'attribuait pas aux hommes seuls l'explication de ses mystères, et qui, dans les lieux consacrés au culte, faisait respecter, comme le langage de la divinité même, des discours qui n'étaient que les épanchements du cœur. Elles se répandirent dans les villes et les campagnes, qu'elles faisaient retentir des déclamations contre toutes les religions existantes. Leur enthousiasme alla si loin, qu'on ne doit pas craindre de le taxer de folie. Elles avaient échangé cette modestie séduisante, cette aimable pudeur, le plus bel ornement de leur sexe, contre une effronterie inconcevable et un cynisme révoltant. Il y en eut une qui entra toute nue dans la chapelle de Whitehall, où Cromwell assistait au service divin. Une autre qui, dans le Parlement, apostropha vivement le Protecteur; elle avait un tranchoir à la main, elle le brisa : *c'est ainsi*, dit-elle d'une voix terrible, *que tu seras mis en pièces*.

Cromwell, craignant la violence et le fanatisme de ces ardents sectaires, résolut d'abord de les anéantir : plusieurs furent jetés dans les fers. Mais la persécution ne fit, suivant l'usage, que leur attirer de nouveaux prosélytes et donner encore plus d'activité et d'énergie à leur zèle. Thomas Adams, un des principaux chefs, s'étant plaint au Protecteur de l'emprisonnement de

fait pas un crime à Cromwell de s'en être emparé? Quels sont donc les forfaits plus exécrables dont se souilla ce monstre, puisque celui-ci trouve grâce devant l'historien, puisque même il y voit de la justice? Peuples, voulez-vous réaliser parmi vous le rêve du bonheur? Saisissez cette souveraineté qui vous est dévolue par la nature; faites rentrer dans le néant les audacieux qui s'en sont emparés.

ses amis, sans en avoir reçu une réponse favorable, tira son bonnet et le déchira en disant : « C'est ainsi que le gouvernement te sera ôté à toi et à ta famille. »

Tous ceux de cette secte s'étaient, pour ainsi dire, déclarés en état d'insurrection, et l'histoire de leurs extravagances et de leurs erreurs pourrait fournir plusieurs points de ressemblance avec les événements qui se sont passés dans le cours de la Révolution française. Le fait suivant donnera une idée de l'esprit de vertige qui animait tous les quakers. Un d'entre eux vint jusqu'à la porte du Parlement, armé d'une épée nue, dont il blessa plusieurs personnes, en criant : « Qu'il était inspiré par le Saint-Esprit pour tuer tous ceux qui siégeaient dans la Chambre. »

Les premières tentatives pour anéantir cette secte naissante n'ayant eu aucun succès, Cromwell fut assez sage pour faire cesser toute persécution à cet égard. Mais la plaie était faite, et les quakers persévérèrent constamment dans leur haine contre le Protecteur. Les caresses et l'or qui succédèrent aux mauvais traitements, ils les repoussèrent avec dédain. « C'est la seule religion, dit Cromwell, qui ait résisté aux guinées. »

X. — Paix avec la Hollande. — Exécution de Pantaléon Sa. — Préparatifs de guerre contre la Suède. — Troisième Parlement.

Cependant, les troubles suscités par le fanatisme et l'ambition de Cromwell n'empêchaient pas l'Angleterre de continuer la guerre contre les Hollandais avec autant de vigueur que d'ensemble. Ce qui est à remarquer, c'est que les deux nations qui s'obstinaient à s'entretuer sur les flots pour le chimérique honneur de voir l'une baisser le pavillon la première devant l'autre, n'étaient enflammées d'aucune antipathie nationale, avaient été longtemps amies et étaient intéressées à l'être toujours. Ici je trouve encore, à mon grand regret, Hume en défaut. Il dit que l'empire de l'Océan animait les deux Etats d'une *glorieuse émulation*. S'exprimer de la sorte, n'est-ce pas donner de la gloire une idée fausse et bien funeste au repos des nations? n'est-ce pas propager le système des conquêtes sans motifs raisonnables? n'est-ce pas armer tous les peuples les uns contre les autres? Comme si les peuples n'étaient pas frères! comme si le même intérêt ne devait pas les unir tous! comme si tous n'étaient pas égaux, et que le Créateur eût destiné les uns à ramper sous les autres! Bienfaisante philosophie, c'est à toi à nous

guérir de nos erreurs! Eclaire enfin l'esprit de ceux qui, consacrant leurs veilles à l'instruction du genre humain, se disent inspirés par toi, et ne le sont souvent que par les préjugés, le fanatisme et la superstition! Qu'ils propagent partout ces principes sacrés comme le Dieu dont tu émanes; que la vraie gloire ne se cueille jamais hors des limites que la justice nous a tracées : qu'il n'y a de légitime que la guerre de défense, et que toutes les autres guerres sont des outrages faits à la nature.

Cromwell, persuadé que de grands avantages remportés sur les Hollandais donneraient beaucoup de crédit à son administration, ne négligea rien pour triompher d'eux. L'amiral Blake ayant perdu six de ses vaisseaux, il lui envoya sur-le-champ ordre de livrer une seconde bataille. « Il est de votre réputation, lui dit-il dans sa lettre, et de celle de tous vos frères d'armes, de renvoyer ces grenouilles dans leurs marais, et de ne pas souffrir plus longtemps qu'elles vous importunent de leur bruit. (*Histoire de Cromwell*, par Raguenet, tome II, liv. IV.) Blake fut néanmoins battu une seconde fois par le brave Tromp et blessé dangereusement à la cuisse. Cette nouvelle défaite, loin de consterner Cromwel et de le porter à demander la paix, ne l'anima que davantage à faire de nouveaux préparatifs de guerre. Il équipa une

flotte sur laquelle il fit monter tous les matelots qui étaient dans les différents ports de la république, et en remit le commandement aux amiraux Monk et Dean. Ceux-ci battirent, sur les côtes de Flandres, une flotte de cent voiles commandée par Tromp, qui y perdit la vie. Cet événement fut décisif en faveur des Anglais. Leurs adversaires, accablés de dépenses énormes, désespérés de la ruine de leur commerce, demandèrent la paix. Cromwell crut le moment favorable pour établir entre les deux peuples une parfaite union de gouvernement, de priviléges et de conseils, système impraticable proposé aux Etats et rejeté par eux au commencement de la guerre. Les Hollandais ne voulurent pas entendre parler de ce projet, et la paix fut signée par Cromwell, à condition qu'ils salueraient le pavillon britannique, qu'ils payeraient, comme une indemnité des pertes éprouvées par le commerce anglais, une somme de quatre-vingt-cinq mille livres sterling, et qu'ils restitueraient à la Compagnie des Indes Orientales l'île de Poleron. De tels avantages peuvent-ils entrer en balance avec le sang de plusieurs milliers de citoyens tués de part et d'autre ? Voilà cependant quel est le résultat général de toutes les guerres.

1654. — L'Angleterre se crut honorée par cette paix, et Cromwell, qui l'avait conclue n'en fut que plus considéré. Cet usurpateur,

d'un orgueil indomptable, sut, à peu près dans le même temps, par un acte éclatant de justice, montrer au peuple de Londres qu'il bravait jusqu'à la vengeance des puissances étrangères. Pantaleon Sa, frère de l'ambassadeur de Portugal, ayant poignardé un Anglais. à la Bourse royale, sous prétexte qu'il en avait été insulté, et s'étant retiré avec sa suite dans la maison de l'ambassadeur, le peuple y accourut en foule et menaça de réduire l'édifice en cendres. Cromwell envoya sur-le-champ saisir tous les coupables; on fit leur procès, et Pantaleon, malgré les priviléges qu'il réclamait, fut exécuté publiquement, avec ses complices, à Towerhill. Le droit des nations, mais non pas ceux de la justice, violé par cette conduite, n'excita presque pas un murmure de la part du Portugal. L'ambassadeur de cette cour signa presque immédiatement après un traité d'alliance avec le Protecteur, très avantageux au commerce anglais.

A peine cette affaire fut-elle terminée que Cromwell se disposa à faire des préparatifs de guerre contre la Suède, quoique cette puissance n'eût commis aucun acte d'hostilité contre la prétendue république; mais la fierté de Cromwell ne lui permettait pas de souffrir le moindre affront. Il sentait qu'en inspirant aux étrangers du respect pour sa personne, c'était en faire naître dans l'esprit des

Anglais. L'ambassadeur qu'il avait envoyé à la reine Christine, avec une suite de cent vingt personnes, pour faire une ligue défensive entre les deux nations, n'y recevait pas les honneurs qu'il croyait mériter. Witelock écrivit même a Cromwell que Christine le regardait pour ainsi dire d'un œil de dédain, qu'elle éludait toujours de traiter d'affaires avec lui, qu'elle ne l'entretenait jamais, dans les audiences qu'elle lui accordait, que de philosophie, de musique, de danses et de plaisirs, et qu'il lui échappait souvent des expressions de mépris en parlant de la république et de son Protecteur.

Cromwell, dont les succès non interrompus avaient donné un surcroît de hauteur à la fierté naturelle de son caractère, ne put retenir son ressentiment, et jura de venger l'injure qu'il avait reçue dans la personne de son envoyé. Des préparatifs immenses furent ordonnés pour la guerre du Nord ; on travaillait avec une activité incroyable dans toutes les villes maritimes. C'est ainsi que l'orgueil d'un seul homme, qui a entre ses mains la souveraineté d'un peuple, se joue insolemment de la vie de ce peuple même, et force tous les bras de s'armer pour vider ses petites querelles particulières : l'histoire n'offre pas d'autre phénomène ; toutes les guerres entreprises par les rois ne l'ont été que pour les rois et leurs favoris ; jamais

pour le peuple, car le peuple est toujours compté pour rien dans la balance des intérêts politiques. Cromwell fut jaloux de nationaliser cette guerre. En conséquence, avant de la déclarer, il voulut paraître obtenir l'assentiment de la nation. Dans cette vue, il fit convoquer par le Conseil d'Etat un Parlement pour le 3 septembre, jour où il avait gagné les deux célèbres victoires de Dunbar et de Worcester, et qu'il avait toujours regardé comme heureux pour lui. Cette démarche lui était encore conseillée par un autre motif. Comme la terreur qu'inspirait son autorité n'étouffait pas les murmures qu'excitait son usurpation il crut pouvoir endormir le peuple par des formes et des apparences démocratiques; car ce fut entre les mains du peuple qu'il remit le choix de ses représentants, après avoir fait quelques changements favorables à la liberté. Tous les petits bourgs, comme trop sujets à l'influence du crédit et de la corruption, furent privés du droit d'élire dont ils avaient joui jusqu'alors. Par la même raison, il en exclut cette portion des citoyens qu'on ose désigner sous le nom infamant de populace, parce qu'elle n'a que des vertus, des fatigues et point d'or, et exigea que tout électeur eût au moins deux cents livres sterling en fonds de terre. Il usa aussi de la même rigueur envers les royalistes qui avaient porté les armes contre le Parlement,

et leurs enfants qui pouvaient avoir sucé les mêmes principes. De quatre cents députés qui représentèrent la nation anglaise, il n'y en eut que deux cent soixante-dix de choisis par les comtés; le reste le fut par Londres et par les plus grandes communes. Cependant la plus entière liberté présida à toutes ces élections, et on ne pouvait, dit Hume, ni désirer ni espérer une représentation de meilleure foi.

XI. — Résistance du Parlement. — Examen de l'Instrument d'Etat. — Cassation du Parlement.

Ce Parlement, qui n'était composé que de la seule Chambre des Communes, dominé par l'esprit et l'amour de la république, et honteux du fardeau de tyrannie que Cromwell faisait peser sur tout le peuple, résolut de lui ravir le pouvoir suprême dont il s'était revêtu. Après la harangue du tyran, qui dura trois heures, et dans laquelle il étala pompeusement le désordre où était le royaume avant qu'il eût pris les rênes du gouvernement, la situation florissante où il se trouvait par ses soins paternels, et la victoire remportée sur

les ennemis du Christ, la Chambre garda un profond silence et choisit pour orateur ce même Lenthal qui l'avait été dans le Parlement, cassé si ignominieusement en 1652. Ensuite, sans s'embarrasser des demandes pécuniaires de Cromwell, on se livra sur-le-champ à l'examen du prétendu Instrument d'Etat, sur lequel son titre et sa puissance étaient établis. On condamna sans ménagement la nouvelle dignité comme contraire à la souveraineté du peuple, et la conduite et le caractère personnel du Protecteur devinrent dans l'assemblée même les objets des critiques les plus amères. Un degré d'énergie de plus abattait le tyran et rétablissait le peuple dans ses droits. Il fallait moins discuter et agir davantage. C'est le parti qui frappe, et non celui qui pérore, qui l'emporte toujours dans un temps de révolution. Les partisans de Cromwell se récrièrent contre cet examen; ils mirent en avant tous les sophismes que la tyrannie emploie pour donner une apparence de droit à son empire; mais le génie de la liberté dominait dans la Chambre, et l'on continua à déclamer contre le règlement militaire, comme contre une violation manifeste de la volonté nationale. Tout ce que put obtenir l'intrigue, fut de retarder par de longs discours une décision qui entraînait avec elle la ruine du Protecteur. C'était déjà trop, et cette condescendance, ou plutôt cette faiblesse, perdit

sans retour, pour tout le temps du règne de Cromwell, la liberté publique.

Cromwell, qui ne s'attendait pas à tant d'énergie de la part des Communes, en fit assembler tous les membres dans la *chambre peinte*, et leur reprocha leur conduite avec aigreur. Il leur défendit impérieusement d'examiner la nature d'une constitution sans laquelle ils n'existeraient pas, puisqu'ils ne tenaient que d'elle le droit de former un Parlement. Son discours n'ayant produit aucun effet, il eut recours à la violence. Son caractère fougueux ne souffrait point de contradiction. Il fit poster le lendemain des gardes à la porte de la Chambre, avec ordre de n'y laisser entrer que ceux qui s'engageraient par écrit à ne rien proposer ni recevoir de contraire au gouvernement qu'il avait établi.

Cette précaution fut inutile. La plupart des membres se soumirent à cette formalité, mais n'en défendirent pas moins les droits du peuple contre l'usurpateur. Un serment, arraché par la force et contraire aux principes de la nature, est pour l'homme qui pense ce que serait un fil pour enchaîner un lion furieux. On n'envoya aucun bill au Protecteur ; on ne parut pas même songer à lui ; on reprit au contraire l'Instrument d'Etat ; on le discuta de nouveau, article par article ; on proclama avec force les principes qui constituent un Etat libre. Plusieurs membres ourdirent même

dans le secret une sainte conjuration, propre à faire rentrer dans la poussière l'oppresseur public. Les conjurés devaient se saisir de Cromwell, le traduire devant le Parlement et lui faire son procès comme au meurtrier de sa patrie. Un traître, nommé Pride, fit avorter ce complot généreux. Cromwell, dès qu'il en fut instruit, rompit toutes les mesures qu'on avait prises en cassant ce Parlement, avant même que les cinq mois où la loi l'obligeait de ne pas le dissoudre, fussent tout à fait expirés ; mais l'hypocrite, en faisant un acte de despotisme, voulait paraître exact observateur de la nouvelle Constitution. Il prétendit qu'un mois n'était que de vingt-huit jours, selon la manière de compter pour le payement des troupes. Les lois sont ce que veulent les tyrans, dit Millot.

XII. — Mécontentement des républicains. — Conspiration des royalistes. — Vengeance et tyrannie de Cromwell.

1655. — Une dissolution aussi brusque, le discours chagrin et emporté qui la précéda, augmentèrent le mécontentement général. Les membres des Communes, de retour auprès de leurs commettants, y répandirent l'esprit de

liberté et de résistance à l'oppression qu'ils avaient fait éclater dans leurs débats. Vane, surtout, et les vieux républicains, eurent l'adresse d'échauffer les murmures contre le gouvernement de Cromwell, et en même temps de ne donner sur eux aucune prise à ses émissaires. Quelques-uns même de ce parti poussèrent très loin leurs entreprises, et tout annonçait dans peu un orage politique. Les royalistes jugèrent ces circonstances favorables à leurs projets. Ils avaient bien calculé la haine contre la tyrannie de l'usurpateur, mais ils s'aveuglèrent sur celle que la nation portait à la royauté. Ils crurent qu'ayant une fois levé l'étendard de l'insurrection, les républicains se joindraient à eux pour arracher les rênes du gouvernement des mains de Cromwell : ils furent déçus dans leurs espérances. Les républicains préféraient une tyrannie qui n'était pas organisée et qui était nouvelle, à une tyrannie qui aurait eu pour base la superstition et l'antiquité, et qui les menaçait tous d'une vengeance cruelle dans le cas du triomphe.

Tous les partisans du roi formèrent, d'accord avec lui, une conspiration dont les branches s'étendaient dans toutes les parties de l'Angleterre ; on marqua le jour du soulèvement. Cromwell, qui avait des espions partout, en fut informé. Une partie des royalistes conspirateurs fut jetée dans les fers ; une

autre, effrayée des dangers de l'entreprise, demeura dans l'inaction ; un très petit nombre seulement, plus hardis et plus zélés pour leur cause, bravèrent, dans la partie occidentale de l'Angleterre, les fureurs de Cromwell, et entrèrent à main armée dans Salisbury, à l'heure même où les Shérifs et les juges tenaient leurs assises. Ils les firent prisonniers, et proclamèrent roi Charles II. Ils s'attendaient, comme nous l'avons déjà dit, à être soutenus ; mais personne ne remua, en sorte qu'après avoir erré çà et là dans les campagnes voisines, un seul régiment de cavalerie suffit pour les soumettre. La mort fut la peine que subirent les principaux chefs; l'esclavage et la déportation aux Barbades celle qui fut réservée aux conspirateurs subalternes.

Cette conduite des royalistes servit de prétexte à Cromwell pour ne plus garder de ménagement à leur égard; il résolut de les écraser entièrement et de leur ôter tout moyen de former dans la suite de nouvelles conspirations. Ne comptant pour rien l'amnistie qu'il avait prononcée, les articles de la capitulation déjà faite, il les força, du consentement de son conseil, à payer la dixième partie de leurs biens. Un très grand nombre d'entre eux se trouvèrent par là réduits à la plus extrême pauvreté. Et quel crime fallait-il avoir commis pour se voir ainsi dépouillé

de sa fortune? Etre seulement soupçonné de haïr le tyran ou d'avoir dans le cœur des sentiments d'affection pour Charles.

Dix majors généraux furent institués pour lever une imposition si oppressive. Ils se partagèrent la république en autant de juridictions militaires. Leurs pouvoirs étaient, pour ainsi dire, sans bornes. Chargés de lever les taxes qu'imposaient le Protecteur et son conseil, ils l'étaient aussi de faire emprisonner ceux qui s'attiraient leur défiance. Leur jugement était sans appel ; rien ne pouvait en retarder l'exécution. Bientôt on ne vit de toutes parts que deuil et que misère ; l'affliction était générale. A un gouvernement monarchique tempéré par un sénat, on avait substitué le gouvernement militaire tel qu'il existe chez les Orientaux, c'est-à-dire la tyrannie la plus affreuse.

XIII. — Paix de Cromwell avec son frère le roi de France. — Guerre et succès contre l'Espagne.

Cromwel chercha à étouffer les rumeurs insurrectionnelles qu'excitait son despotisme, et à obtenir, sinon la confiance, du moins l'admiration du peuple anglais, en étendant

ses alliances et faisant respecter son nom dans les États les plus formidables de l'Europe. Ceux-ci se trouvaient dans une position favorable à ses vues : la France et l'Espagne, qui étaient en guerre ensemble, briguaient à l'envi l'avantage d'avoir l'Angleterre pour appui. Mazarin, qui régnait alors en France sous le nom de Louis XIV, aussitôt que Cromwell fut déclaré Protecteur, lui envoya en ambassade le président de Bordeaux, avec ordre de lui prodiguer toutes sortes de marques de respect. Il laissa la fille de Henri IV, épouse du roi détrôné, manquer à Paris du nécessaire, et obligée, disent les *Mémoires du cardinal de Retz*, de garder le lit dans le fort de l'hiver, faute de bois pour se chauffer, dans l'espoir de complaire à Cromwell. Il força encore, par mille procédés injurieux, Charles II a aller chercher un asile dans Cologne, où lui-même avait trouvé une retraite lorsqu'il avait été obligé, quelque temps auparavant, de céder à l'orage. Toutes ces lâches avances de Mazarin ne satisfirent pas l'orgueil de Cromwell : plus il s'humiliait, plus Cromwell se plaisait à l'humilier encore ; il lui fallut essuyer toutes les hauteurs de son caractère. Sous prétexte d'injures que des négaciants anglais prétendaient avoir reçues des Français, Cromwell les autorisa à user de représailles : on pilla les côtes et le commerce de France; ont fit plus, on en vint à des actes

d'hostilités bien évidents. Les Espagnols ayant formé le siége de Dunkerque, et des vaisseaux français étant venus au secours de cette place, l'amiral anglais Black enleva l'escadre entière, et la ville, manquant de munitions, tomba au pouvoir des ennemis. Mazarin dissimula cet affront et n'en fut que plus complaisant envers le Protecteur.

La cour d'Espagne, quoiqu'elle n'eût pas à se reprocher, comme celle de France, d'avoir soulagé dans sa misère le fils de Charles Ier, quoique son ambassadeur à Londres eût fait en son nom mille démarches humiliantes pour obtenir l'amitié de Cromwell, quoique la politique ordinaire dût l'assurer d'une paix avec la Grande-Bretagne, parce qu'il était de l'intérêt de cette puissance de la soutenir contre les desseins ambitieux des Français et de maintenir l'équilibre entre ces deux puissantes monarchies, la cour d'Espagne, dis-je, ne put cependant ni faire alliance ni éviter la guerre avec Cromwell.

Celui-ci, en considérant d'un côté les vastes possessions des Espagnols dans les Indes Occidentales et leur extrême faiblesse, les forces imposantes des Français et l'impossibilité de faire chez eux aucune conquête ni aucun butin considérable, arma contre les premiers et se ligua contre les seconds. Il s'assurait par là les moyens d'enrichir sa patrie des trésors de l'Amérique, et d'avoir de quoi fournir à ses

opérations militaires sans imposer de nouvelles taxes sur un peuple mécontent. A ces motifs de politique se joignit encore, pour le décider en faveur de la France, sa haine contre l'Espagne, car sa conduite était dirigée autant par ses inclinations que par ses intérêts. Il regardait les Espagnols comme des fanatiques plus attachés au pape que les Français. Il savait que les puritains les avaient en horreur. Quoique tyran, il ne pouvait souffrir le tribunal de l'inquisition. Il avait même sollicité inutilement la cour d'Espagne d'en adoucir les rigueurs, et ce refus avait blessé sa fierté naturelle. Un jour que l'ambassadeur de cette nation lui disait que le commerce des Indes et l'inquisition étaient les deux yeux de son maître : « Il faut, répondit-il, les arracher tous deux à la fois. »

Tout le porta donc à une guerre contre les Espagnols. La bigoterie et le fanatisme s'en mêlèrent. Un ministre, qu'il crut, ou plutôt qu'il feignit de croire inspiré de l'esprit prophétique, lui adressa la parole dans un sermon : « Pars et sois heureux, » lui dit-il. Il ajouta « que Cromwell était une pierre coupée dans la montagne, sans le secours de la main des hommes, pour écraser l'orgueil espagnol, pour réduire l'antechrist en poudre, et pour ouvrir les voies dans le monde entier à la pureté de l'Evangile. » On voit que, dans toutes ses actions les plus importantes, Crom-

well ne manqua jamais de faire parler pour lui le fanatisme religieux.

Il fit équiper deux flottes, dont l'une, composée de trente vaisseaux, passa dans la Méditerranée, où nulle escadre anglaise n'avait paru depuis les croisades, sous les ordres de Blake, qui jouissait en Europe de la réputation la mieux méritée. Après avoir forcé le grand-duc et les puissances barbaresques à respecter le pavillon anglais, et ruiné les Espagnols par l'enlèvement, l'incendie ou la submersion de leurs vaisseaux, Blake, accablé d'infirmités, voulut rendre le dernier soupir dans sa patrie. Il fit voile vers l'Angleterre, et expira à la vue de ses côtes. Cet intrépide républicain abhorrait l'usurpation de Cromwell, qu'il traitait de tyran ; et s'il prodiguait son sang, c'était pour sa patrie et non pour l'usurpateur : « Notre devoir est de la servir, disait-il à son équipage, quelque main qui la gouverne. » Maxime pure, et qui devrait être la base du serment que prêtent à une nation ses généreux défenseurs.

La seconde flotte n'eut pas les mêmes succès. Elle s'empara sans coup férir de la Jamaïque, qui est restée depuis à l'Angleterre, et dont elle a fait une des plus riches colonies du Nouveau Monde ; mais elle manqua une expédition sur Saint-Domingue. Cromwell en fut si irrité, qu'il accabla, à leur retour, des reproches les plus sanglants les deux ami-

raux Pen et Venables qui l'avaient conduite, et qu'il les envoya à la Tour.

XIV. — Troisième Parlement. — La couronne est offerte à Cromwell, qui la refuse. — Constitution.

Il y avait déjà près de deux années qu'il gouvernait la république sans avoir assemblé de Parlement. L'énergie et le patriotisme de celui de 1654 l'avaient effrayé. Mais enfin le succès de ses armes, ses alliances avec la Suède, la Hollande, le Portugal et la France, la conquête de la Jamaïque et la ruine du commerce espagnol, le respect que toutes les cours étrangères avaient pour son nom, lui persuadèrent qu'il avait acquis assez d'estime et d'autorité sur la nation anglaise pour paraître avec confiance devant les représentants des trois royaumes, faire sanctionner par eux la forme du gouvernement qu'il avait établie, et rendre par là son usurpation légale et plus solide. Cependant, ne se fiant pas tout à fait à la disposition du peuple, il fit jouer tous les ressorts qui étaient entre ses mains pour s'assurer la bienveillance et la docilité de ce nouveau Parlement. Son premier soin fut de faire diriger les élections par ses créa-

tures, et de ne laisser nommer que ceux qui lui étaient entièrement dévoués. Malgré ces précautions, il s'aperçut que la majorité ne serait pas en sa faveur : il se tira de ce pas dangereux en faisant poster des gardes aux portes de Westminster, avec injonction de refuser l'entrée à ceux qui ne présenteraient pas un ordre du conseil d'administration ; et le conseil en refusa à plus de cent députés, qui n'avaient pas reconnu le gouvernement républicain organisé comme il l'était, ou qui, par d'autres raisons, déplaisaient à Cromwell. En vain ces députés exclus protestèrent-ils contre une violence si contraire à la liberté politique qu'on disait vouloir établir ; on ne tint aucun compte de leurs plaintes. Ce prétendu Parlement seconda en tout les vues de l'usurpateur. La flatterie, qui croît toujours en proportion de la puissance qu'on craint, ne garda envers lui aucune mesure : on commença par abolir tous les titres de Charles Stuart et de sa famille, et on déclara criminel de haute trahison quiconque attenterait à la vie du Protecteur ; on accorda en même temps à Cromwell, avec une générosité qui ne reconnaissait pas de bornes, les subsides qu'il demanda pour le payement de son armée, la splendeur de son rang et la continuation de la guerre contre l'Espagne. Le colonel Jephson, dans la vue de sonder les intentions de la Chambre, pro-

posa ensuite de lui donner la couronne. Il n'y eut à ces mots aucun murmure d'improbation; le plus grand calme continua à régner dans l'assemblée; on ne donna pas même la plus légère marque d'étonnement ni de répugnance. Cromwell ayant demandé à Jephson quel motif l'avait porté à faire cette proposition : « Aussi longtemps, répondit-il, que j'aurai l'honneur d'être assis au Parlement, je me ferai un devoir de suivre les inspirations de ma conscience, quand bien même elles auraient un résultat qui pourrait vous déplaire. — Va-t'en, dit Cromwell en lui donnant un petit coup sur l'épaule, va-t'en, tu n'es qu'un fou. »

On remarqua que dès ce moment Cromwell devint plus populaire qu'il ne l'avait jamais été : il disait aux presbytériens que ses sentiments ne s'éloignaient guère des leurs; à la noblesse, qu'il avait pour elle un profond respect; et, pour lui donner le change sur les projets qu'il roulait dans son cœur, il tâchait de se montrer de jour en jour moins enflammé contre le parti royaliste. Enfin, lorsque ses partisans crurent avoir assez disposé les esprits en sa faveur, Pack, député au Parlement par la ville de Londres, proposa en termes formels de lui déférer le titre de roi. Un grand nombre de membres appuyèrent cette proposition, et il fut même observé que les ennemis déclarés

de Cromwell mirent la plus grande chaleur à la soutenir; ils étaient persuadés qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour donner lieu à des soulèvements et ruiner sa fortune. A moins que la nation ne fût tombée dans un abâtardissement total, comment soupçonner qu'elle eût pu laisser monter sur le trône celui qui avait fait périr sur l'échafaud le dernier roi, et qui disait que le régime républicain était le seul favorable à la liberté du peuple? Les créatures de Cromwell se divisèrent en deux partis : les uns crurent lui rendre un service important et s'insinuer dans ses bonnes grâces, en appuyant la proposition de Pack; les autres, soit par jalousie, tels que Lambert [1], homme qui avait des prétentions très étendues, et qui jouissait d'un grand crédit dans l'armée; soit par amour pour le mot république qui se trouvait anéanti par là, car l'Angleterre était encore bien éloignée d'être république, s'opposèrent de toutes leurs forces à l'élévation de Cromwell. Les débats durèrent deux jours entiers. Enfin, la majorité du Parlement fut pour qu'on offrît la couronne à l'oppresseur public. Cette décision fut consignée dans une humble pétition (*The humble Petition and Advice of*

1 Il surpassait en fierté les plus orgueilleux, en ruses les plus fins, en connaissances les plus expérimentés, en constance les plus opiniatres. Cromwell le craignait et le regardait comme son rival. (RAYNAL.)

the Parliament of England, Scotland and Ireland to his Highness) qui lui fut apportée par une députation de la Chambre. Il demanda alors qu'on créât un comité pour raisonner avec lui sur cette matière importante. Whitelock en fut nommé président. Il exposa à Cromwell que le peuple anglais était accoutumé depuis plusieurs siècles au gouvernement royal, et que l'établissement d'un nouveau entraînerait avec lui la suppression d'une foule de lois et d'usages qu'il faudrait remplacer par d'autres auxquels l'habitude du peuple ne pourrait se plier; que les conspirations journalières contre l'état actuel des choses étaient une preuve convaincante qu'on regrettait l'ancien, et qu'on voulait un roi; qu'il était vrai que la famille royale avait été rejetée à cause de sa tyrannie, mais que ce n'était pas une raison pour ne point choisir un monarque dans une autre famille; qu'au reste, les lois ne reconnaissant point de Protecteur hors les temps des minorités, et n'ayant pas fixé les prérogatives et les fonctions de cette place, il fallait, pour écarter toute apparence de pouvoir arbitraire, substituer à ce titre celui que la nation avait toujours respecté.

Ces raisons avaient été développées au Parlement dans la chaleur de la discussion, et le petit nombre de républicains qui s'y trouvaient n'avaient pas eu de peine à en démon-

trer la futilité. Ils rappelèrent le serment qu'on avait fait de proscrire pour toujours la royauté ; ils dirent que s'y soumettre de nouveau, c'était *retourner en Egypte.* « Et pourquoi, s'écriaient-ils, introduire encore parmi nous la tyrannie royale, puisqu'on reconnaît qu'elle a de tout temps fait la guerre à la liberté et aux droits du peuple ? Qu'a-t-il servi d'anéantir le dernier roi, si on se jette entre les bras d'un autre ? »

Cromwell, instruit des raisons alléguées de part et d'autre, craignit d'ulcérer trop vivement le cœur des républicains, et demanda au comité du temps pour donner sa réponse. Il espérait sans doute que, pendant cet intervalle, il ramènerait à son parti ceux qui s'en étaient éloignés. Tous ses discours, dans cette circonstance, sont marqués au sceau de l'obscurité, de la confusion et même de la bêtise. Un contraste vraiment singulier, c'est que plus Cromwell s'est trouvé dans des positions difficiles, plus sa conduite a été habile, profonde, digne d'un génie supérieur, et plus son élocution a été embarrassée, entortillée, inintelligible et dénuée de sens commun.

Son ambition le poussait à accepter la couronne, mais les dispositions de ses parents et de ses principaux amis remplirent son âme de frayeurs et de perplexité. Quelques-uns le menacèrent de lui donner la mort, et il fut

averti d'un complot formé pour l'assassiner au moment où le sceptre passerait dans ses mains. Le jour même où il envoya sa réponse au Parlement, Fleetwood, son gendre, et Desborrow, son beau-frère, se promenant avec lui dans le parc Saint-James, lui déclarèrent qu'ils donneraient la démission de leurs emplois dès qu'il serait proclamé. Le colonel Pride engagea la plupart des officiers qui étaient à Londres et dans les environs à signer une pétition contre le renouvellement du titre de roi. Il était à craindre que l'armée, entraînée par l'exemple de ses chefs, par la haine qu'elle portait au seul nom de roi, et le serment qu'elle avait fait de maintenir la république, ne se soulevât et n'ouvrît les yeux sur les crimes et la conduite perfide du Protecteur.

Ces motifs, l'emportant enfin sur son ambition, il répondit qu'il ne pouvait accepter le titre de roi. Sous ce nom, il aurait paru plus maître, mais il l'était réellement davantage sous celui de Protecteur. Le Parlement, pour légitimer, du moins en apparence, son pouvoir, jusque-là évidemment fondé sur l'usurpation, par la sanction apparente du peuple et de ses représentants, le confirma dans la dignité de chef de la république, et lui accorda des pouvoirs plus étendus que ceux que lui avait remis le conseil des officiers. On consigna ces pouvoirs

dans un acte solennel sous le titre d'*humble Pétition et Avis*, et ce lâche Parlement fut encore assez bas pour dire à Cromwell que ce n'étaient pas des lois qu'on lui imposait, mais seulement une forme de gouvernement qu'on soumettait à ses lumières, avec la liberté ou de l'accepter ou d'y faire les changements qu'il jugerait à propos, ou de la rejeter dans son entier.

Ce nouvel acte lui donnait le pouvoir de nommer son successeur, fixait son revenu, lui assignait un million pour l'entretien de la flotte et de l'armée, et trois cent milles livres sterling pour les frais du gouvernement. On l'engageait aussi à convoquer un Parlement au moins tous les trois ans et à créer une nouvelle Chambre qui exercerait une partie des fonctions de l'ancienne Chambre des pairs. Mais il renonçait par le même acte au droit qu'il s'était attribué, de faire des lois de concert avec son conseil, dans l'intervalle des Parlements. Il convint aussi qu'aucun membre des deux Chambres ne serait exclu que du consentement de la Chambre où il siégerait. Les autres articles étaient les mêmes au fond que dans l'acte de gouvernement. Néanmoins, les trois derniers, qui concernaient l'exercice libre de la religion protestante pour toutes les sectes, proscrivaient la religion romaine et conduisait insensiblement les esprits à la tolérance et à l'oubli de toutes les divisions qui

marchent toujours à la suite des querelles religieuses.

Cette Constitution était si défectueuse qu'on jugea indispensable de la corriger pendant la même session. Mais les changements qu'on y fit ne la rendirent pas meilleure, et Cromwell, l'ayant enfin acceptée, fixa le 26 de juin pour le jour de son inauguration. Cette cérémonie fut faite dans la salle de Westminster, avec la plus grande pompe. Les députés du Parlement, les officiers de l'armée et les magistrats de Londres s'y étaient rassemblés. Le comte de Warwick fut le seul gentilhomme qui s'y trouva; il portait l'épée devant Cromwell.

Le ministre qui faisait les cérémonies remit une Bible entre les mains du Protecteur, ensuite le sceptre, et lui tint un discours très long, dans lequel il comparaît la dignité dont il le revêtait au nom de la divinité à celle des anciens juges d'Israël qui gouvernèrent le peuple de Dieu après la mort de Josué.

Après ce discours, Cromwell se mit à genoux et prêta le serment de fidélité à la république. Des acclamations réitérées et des cris de *Vive le Protecteur!* se firent entendre dans tous les coins de la salle et l'accompagnèrent jusque dans le palais de Whitehall. Deux jours entiers se passèrent dans les fêtes et les plaisirs. On donna au peuple, avide de spectacles, les mêmes amusements qu'on avait

coutume de lui donner lors du couronnement d'un roi [1].

XV. — Conduite de Cromwell envers les chefs de l'armée.—Une jeune fille tente d'assassiner Cromwell.

Le premier acte de souveraineté de Cromwell fut un acte de bienfaisance et d'humanite. Il sentait bien qu'il fallait s'attacher la classe malheureuse du peuple en la soulageant, en lui rendant justice, parce que le peuple mesure toujours les liens de son obéissance par les avantages qu'il en retire, et que d'ailleurs c'était le seul moyen de faire oublier le crime de son usurpation. Il envoya visiter les infortunés qui gémissaient dans les prisons. Ceux que l'erreur ou le crime y retenaient reçurent des rafraîchissements, avec la promesse qu'on s'occuperait de leur sort ;

1 Le Parlement, voulant signaler en particulier son zèle envers le Protecteur, fit frapper une médaille sur laquelle est l'effigie de Cromwell, avec cette inscription : *Oliverus Dei gratia reipublicæ Angliæ, Scotiæ et Hiberniæ protector*. Sur le revers on voit un écusson aux armes d'Angleterre, soutenu par un lion qui représente Cromwell, et on lit autour cette inscription latine, qui fut depuis mise sur le revers de toutes les monnaies qu'on frappa à son coin : *Pax quæritur bello*. On répandit parmi le peuple plusieurs de ces médailles.

les autres, que d'avides créanciers y avaient précipités, furent élargis le même jour, leurs dettes ayant été payées aux dépens de la république.

Une conduite si généreuse concilia à Cromwell l'estime et la bienveillance du peuple, qu'il est si facile d'abuser : mais il avait des craintes assez bien fondées du côté des troupes. La résolution vigoureuse qu'il prit à leur égard fit cesser tout projet de révolte. Les principaux officiers étant venus le féliciter de ce qu'il avait eu la générosité de refuser l'offre du Parlement, il les reçut avec un air plein de fierté, et mettant la main sur son épée : « Voilà celle, leur dit-il, qui m'a élevé au rang où je suis, et quand je voudrai monter plus haut, elle saura bien m'y maintenir. Retournez chacun à votre poste. » Lambert, esprit turbulent, qui avait une grande influence sur l'esprit des soldats, et qu'il savait être à la tête de tous les complots formés contre sa personne, fut dépouillé de tous ses emplois. Il lui accorda néanmoins, pour garant de sa fidélité future, une pension annuelle de cent mille livres sterling. Quelques autres officiers, qui lui étaient devenus suspects, furent également congédiés. Il réduisit en même temps de beaucoup l'autorité des majors généraux, qui n'eurent plus les moyens d'opprimer le peuple. Son dessein était d'étendre généralement la réforme sur

tous ceux qui ne lui étaient pas affectionnés dans l'armée ; mais le temps lui manqua pour l'exécution.

Fleetwood, qui prit la place de Lambert, fut lui-même remplacé en Irlande par Henry, le plus jeune des fils du Protecteur, qui s'y rendit accompagné d'un seul domestique. Richard, l'aîné de tous, vint à la cour, et fut fait chancelier de l'université d'Oxford. Paisible, humain, sans ambition, il avait vécu jusqu'alors dans une petite terre qu'il avait eue de sa femme, ne prenant aucune part active aux affaires de l'Etat, et pratiquant toutes les vertus domestiques. Lorsque son père faisait faire le procès à Charles I[er], il s'était jeté à ses genoux, et l'avait conjuré, les larmes aux yeux, d'épargner la vie de ce malheureux prince.

Au milieu de tant de prospérités, Cromwell songea à l'établissement des deux filles qui lui restaient à marier. Il donna l'une au petit-fils de son grand ami le comte de Warwick, l'autre à lord Falconbridge, dévoué anciennement au parti du roi. Sa politique était de s'attacher par les liens du sang les familles les plus illustres, et de rendre peu à peu à la haute noblesse la considération et l'éclat dont elle jouissait avant la révolution.

Mais que firent pour le bonheur de Cromwell tant de succès et tant de gloire? Les dangers se multiplièrent sous ses pas, et il vécut le

plus malheureux des hommes. A l'entrée triomphante qu'il fit dans Londres, une jeune fille nommée Grenwil, d'une beauté également vive et touchante, lui tira d'une fenêtre un coup de pistolet. Cromwell avait tué son amant de sa propre main à la bataille de Saint-Nedt, et elle avait juré de venger sa mort. Ferme dans sa résolution, depuis trois ans elle s'exerçait à tirer contre un portrait du Protecteur, soit pour enflammer davantage sa haine, soit pour ne pas se méprendre lorsqu'elle porterait le coup au milieu de ses amis. Cependant la balle meurtrière n'alla blesser que le cheval du second fils de Cromwell, qui marchait à côté de lui. Cette fille parut ensuite sur le balcon, son pistolet à la main, et d'une voix ferme : « C'est moi, dit-elle, qui ai fait le coup ; et je serais inconsolable d'avoir blessé un cheval au lieu d'un tigre comme toi, si je n'espérais qu'avant la fin du jour quelqu'autre sera assez heureux pour délivrer ma patrie du tyran qui l'opprime. » Cromwell, masquant du voile de la modération et de la gaieté le trouble qui agitait son cœur, se contenta d'envoyer vers la jeune fille le major Holms, qui, étant touché du désespoir auquel paraissaient réduits ses parents, la laissa, dit-on, entre leurs mains, à condition qu'ils la tiendraient enfermée.

XVI. — Les républicains s'agitent. — Le Parlement est dissous. — Discours de Cromwell.

Le Protecteur avait prorogé le Parlement. Pendant l'intervalle des sessions, il forma la Chambre haute, qui avait été créée par l'humble pétition de quelques gentilshommes d'une fortune distinguée, de plusieurs officiers parvenus, de personnes enfin qu'il croyait lui être entièrement dévouées. Parmi ces membres, il y avait cinq ou six anciens pairs, mais ils refusèrent tous ; et le comte de Warwick lui-même, quoique son petit-fils eût épousé la fille de Cromwell, eut honte de siéger à côté des colonels Hewton et Pride, dont l'un avait été cordonnier, et l'autre charretier d'un brasseur de bière.

Cromwell, observe très bien l'auteur de l'*Essai sur les comices de Rome*, etc., espérait contenir une Chambre par l'autre, en imposer à l'armée par le Parlement, et demeurer ainsi maître de toutes les forces en les divisant et en les opposant l'une à l'autre. Il fut trompé dans ses calculs : en faisant passer des Communes dans la Chambre haute un grand nombre de ses partisans et de ses amis, il avait perdu la majorité dans les Communes. Elles refusèrent de reconnaître la juridiction de la nouvelle Chambre ; elles rappelèrent dans leur sein les membres que le

conseil avait précédemment exclus; elles élevèrent même des doutes sur la validité de l'humble pétition, comme ayant été votée par un Parlement qui n'était pas libre et que la violence avait privé du plus grand nombre de ses membres. Deux causes principales contribuèrent à cette louable énergie que montrèrent les Communes : la sortie des membres vendus au tyran et la conduite du tyran qui n'avait point placé de sentinelles armées aux portes des Chambres, afin de laisser à ce Parlement l'apparence d'une magistrature légale.

L'amour de la patrie et de la liberté enflammait alors presque tous les membres des Communes qui s'étaient montrés si lâches jusqu'à ce moment; mais ils ne pouvaient faire une révolution sans être appuyés de l'armée, qui soutenait encore Cromwell. Ils commencèrent à pratiquer des intelligences avec les mécontents, qui s'y trouvaient en grand nombre, et tout annonçait un combat prochain entre le peuple et la tyrannie. Le Protecteur, alarmé de l'orage terrible qui se formait, eut recours, pour l'empêcher d'éclater, à un de ces remèdes violents qui lui étaient si familiers, la rupture de ce Parlement. Son gendre Fleetwood le sollicitant de réfléchir avant de faire une démarche si imprudente, il jura par le Dieu vivant qu'il ne différerait pas d'une minute, et il congédia l'assemblée sur l'heure,

après avoir fait éclater son chagrin dans le discours suivant, que nous allons rapporter tel qu'il le prononça, afin qu'on ait une idée juste de son éloquence :

« Je m'étais flatté de la douce espérance qu'avec la bénédiction de Dieu nous trouverions dans cette assemblée du Parlement un entier accomplissement de notre bonheur. Dieu m'est témoin que c'est à cela que tendent toutes mes pensées et tous mes efforts. Le bonheur que j'entends, c'est celui auquel nous avons toujours aspiré : je veux dire l'augmentation du support mutuel, de la vérité, de la droiture et de la paix. Ce qui m'a placé dans le poste où je me trouve, c'est l'humble Requête et Avis qui vient uniquement de vous, de vous, dis-je, qui, pour vous conformer en quelque manière à l'ancienne constitution du gouvernement, m'avez engagé à accepter la dignité de Protecteur. Il n'y a pas un seul homme ou une seule femme dans toute l'Angleterre qui puisse dire que j'aie recherché cet honneur. Mais j'ai considéré que ces nations, après avoir été délivrées d'une guerre civile et avoir joui sept ans des douceurs de la paix, trouveraient leur parfaite félicité dans cette nouvelle Constitution. Et ce qui m'a le plus encouragé à me charger de ce fardeau, c'est que c'est vous qui m'en avez prié, c'est vous qui m'avez conseillé de m'en charger, quoique je le regarde comme trop pesant

pour quelque homme que ce soit. Ainsi, considérant que c'est là l'effet des résolutions d'une Chambre qui avait alors entre les mains le pouvoir législatif, j'espérais que je serais supporté et soutenu par ceux qui en avaient formé le projet. Je puis assurer devant Dieu, en comparaison de qui nous ne sommes que de pauvres fourmis rampantes sur la terre, que j'aurais été plus content de vivre dans une cabane et de garder un troupeau de brebis, que de me charger d'un tel emploi. Mais voyant que c'était par votre Requête et Avis, je m'étais attendu que ceux qui me l'offraient seraient toujours prêts à me soutenir. Je vous dis, dans une conférence que nous eûmes ensemble sur ce sujet, que je ne voulais point me charger de ce fardeau, à moins qu'il n'y eût des gens qui tinssent le milieu entre moi et la Chambre des Communes, qui avait alors le pouvoir de prévenir les desseins de certains esprits populaires, qui ne cherchent qu'à exciter des troubles; et vous me donnâtes le pouvoir de former une autre Chambre, telle que je trouverais à propos. Je l'ai fait, et je l'ai composée de gens qui sont prêts à se conformer à vos intentions et à vous suivre partout où vous voudrez aller. Ils vous diront que, sans regarder aux titres et aux honneurs, sans penser aux intérêts des partis, ils ne cherchent que l'avancement du christianisme et le bien de l'Angleterre. Ce

sont des gens qui ne sont point au-dessus de vous par la naissance, ni par leur rang, et qui sont prêts à servir de contrepoids, non-seulement à vous, mais à eux-mêmes, pendant que vous aurez tous à cœur de soutenir les intérêts de la religion et de l'Etat.

» Ayant procédé sur ce pied-là, et trouvant qu'il y a une certaine humeur prédominante qui fait qu'on trouve tout trop bas ou trop haut, pendant qu'on néglige la vertu, l'honnêteté, la piété, la justice, j'ai cru que j'avais fait ce qui était de mon devoir et que vous en seriez satisfaits. Mais si vous voulez toujours trouver que tout soit trop haut ou trop bas, il n'est pas possible de vous contenter. Je n'aurais jamais accepté le gouvernement si je n'avais pas cru qu'il y aurait toujours un juste accord entre le gouverneur et ceux qui sont gouvernés, et si vous n'aviez pas prêté serment de soutenir ce que le Parlement, par son humble Requête et Avis, trouvait à propos que j'entreprisse. Sur cela, j'ai prêté un serment, et on en a prêté un autre, correspondant au mien. Est-ce que quelqu'un a ignoré à quoi il s'engageait par son serment? Pour moi, Dieu le sait, j'ai juré conformément aux conditions exprimées dans l'acte du gouvernement. J'ai cru que nous bâtissions sur un fondement solide et assuré : c'est pourquoi je me crus obligé de prêter ce serment, et de m'engager à suivre l'avis des

deux Chambres. Avant que d'arriver à ce point, nous étions dans un état fort chancelant; et sans cela, nous ne pouvions attendre que trouble et confusion. On n'a pourtant point établi des rois et des seigneurs héréditaires; et le pouvoir souverain réside dans les deux Chambres et dans ma personne. Je ne dis pas que le sens de votre serment fût, pour vous qui aviez en vue de vous opposer à mes principes, que vous dussiez entrer dans la conscience d'autrui. Dieu sera le juge entre vous et moi. Si vous aviez eu véritablement intention de procéder à un bon établissement, c'est sur ce fondement que vous auriez bâti, et vous auriez offert de donner votre opinion sur ce sujet.

» Dieu m'est témoin de ce que je dis. Il est connu à tout le monde qu'on a cherché à former des complots dans l'armée, de votre consentement, contre l'établissement présent. Je ne dis pas ceci par rapport à ces seigneurs ou gentilshommes (montrant de la main l'autre chambre, qui était à droite), quel que soit le nom que vous vouliez leur donner; ce n'est pas à eux que je parle, mais à vous. C'est par votre conseil que je suis dans le poste que j'occupe; cependant, au lieu d'avouer une chose incontestable, vous prétendez je ne sais quoi. Non-seulement vous vous êtes désunis vous-mêmes, mais vous avez encore voulu diviser toute la nation. qui est plus en risque

que jamais de tomber dans la confusion, depuis une quinzaine de jours que vous êtes assemblés, qu'elle ne l'a été depuis la dernière session. C'est par l'envie qu'ont quelques-uns de rétablir le gouvernement républicain, afin de pouvoir tout gouverner à leur fantaisie, qu'ils ont tâché d'engager l'armée dans leur projet. Mais qui que ce soit qui l'ait formé, peut-on dire qu'il ait fidèlement servi la nation, en prêtant un serment dans l'intention de le violer? Ce projet, par rapport à l'armée, n'a pour but que de nous diviser et de nous perdre. Je le dis en présence de quelques-uns des membres de l'armée, ce dessein n'a pas été selon Dieu, ni selon la vérité, quelles que puissent être les prétentions de ses auteurs. Tout ceci ne tend qu'à avancer les intérêts du roi d'Ecosse, si je puis l'appeler ainsi. Je me crois donc obligé, en conscience, de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour en prévenir l'exécution. Ce que je vous ai dit dans la salle des banquets est très vrai, c'est qu'on fait des préparatifs pour nous envahir; Dieu m'est témoin que la chose m'a été depuis confirmée. Le roi d'Ecosse a une armée de l'autre côté de la mer, prête à être embarquée pour l'Angleterre. Je tiens cela de gens qui en ont été témoins oculaires. Pendant que nos ennemis se préparent, il y a des gens qui ne sont pas loin d'ici, qui font secrètement des efforts pour engager les habitants de Londres à se

soulever, ou plutôt qui tâchent de les engager dans une véritable rébellion , car avec l'assistance de Dieu, je ferai voir que c'en est une. Vous vous êtes efforcés non-seulement de séduire et de pervertir l'armée, en l'engageant à agiter la question touchant le rétablissement de la république, mais encore quelques-uns de vous ont enrôlé des soldats en vertu d'une commission de Charles Stuart, afin de les avoir prêts à se joindre au premier soulèvement. A quoi donc aboutira tout ceci dans un temps où l'ennemi est prêt à nous envahir, qu'à mettre la nation en trouble et à faire répandre du sang? Cela étant ainsi, je ne puis douter que ce ne soit là le but du refus que vous faites présentement de soutenir ce à quoi vous m'avez engagé par votre Requête et Avis, et qui était seul capable de mettre la nation en repos. Si c'est là votre but, si ce sont là vos procédés, je crois qu'il est plus que temps de mettre fin à votre séance. Je vous déclare donc que je dissous ce Parlement. Dieu soit le juge entre vous et moi! » Sur ces derniers mots, plusieurs membres dirent à haute voix : *Amen!*

XVII. — Suite de la guerre contre l'Espagne. — Inquiétudes de Cromwell. — Conspiration des royalistes. — Exécution des principaux chefs.

Les inquiétudes que donnait à Cromwell ce Parlement qui fut le dernier qu'il rassembla, ne ralentirent pas son zèle pour faire respecter au dehors le nom anglais et donner à son règne un éclat qui fît oublier son usurpation. « Je veux, disait-il, qu'on respecte la république anglaise autant qu'on a respecté la république romaine. » Uni avec la France contre l'Espagne, il envoya en Flandre un corps de six mille Anglais pour combattre avec l'armée française commandée par Turenne. Le fils du roi détrôné avait été accueilli par les Espagnols, lorsque ceux-ci, malgré leurs basses avances, furent repoussés par Cromwell. En vertu d'un traité qu'il conclut avec le roi d'Espagne et le gouverneur des Pays-Bas espagnols, il avait établi sa petite cour à Bruges. Sur un ordre de sa main, quatre régiments, composés d'Irlandais, d'Écossais et d'Anglais, quittèrent le service de la France pour celui de l'Espagne. Le sort des armes fut tout à l'avantage du Protecteur. Mardick fut pris dans la première campagne, et fidèlement remis aux Anglais par les Français ; dans la suivante, on bloqua Dunkerque. L'armée espagnole s'avança pour secourir

cette ville. Les troupes combinées de France et d'Angleterre, les unes sous les ordres de Lokart, les autres sous ceux de Turenne, sortirent de leurs tranchées, et gagnèrent la fameuse bataille des Dunes, où les Espagnols furent taillés en pièces, ainsi que l'avait prédit le vainqueur de Rocroi, Condé, qui combattait pour eux, et dont les sages conseils avaient été rejetés une heure avant le combat. La prise de Dunkerque fut la suite nécessaire de la bataille des Dunes. On remit cette importante place, comme celle de Mardick, entre les mains de Cromwell. Le nom seul du Protecteur, observe un écrivain judicieux, ôtait à Mazarin tout moyen, et presque toute idée d'éluder l'exécution de sa parole. (Supplément à l'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, t. III, p. 356.)

Lokart, habile Écossais, qui avait épousé la nièce de Cromwell, fut fait gouverneur de Dunkerque, où l'on mit une nombreuse garnison.

Les enthousiastes, ceux qui prêchaient le règne du Christ, ne manquèrent pas d'observer que le jour de la bataille des Dunes avait été celui d'un jour de jeûne ordonné à Londres. « Tandis que nous étions à prier, dit Fleetwood au Parlement, nos soldats combattaient, et le Seigneur a fait une réponse signalée. » Cromwell écrivit à l'amiral Montaigu, avec ce style embarrassé, mystique et

dévotieux qu'on retrouve dans toutes ses productions, et qui forme un contraste frappant avec la scélératesse de ses actions et le caractère de son esprit vif, impatient et déterminé (Thurlot, t. VII, p. 159). « Vous avez pour vous, comme je le crois et j'en suis persuadé, une grande quantité de prières journalières des ministres et des chrétiens les plus sages et les plus estimés de la nation, qui, malgré quelques sujets de dégoût, luttent pour vous avec une vive foi, ce qui est pour nous, et je suis sûr aussi pour vous un extrême encouragement. Malgré tout cela, il est bon pour vous et pour nous de nous abandonner, nous et toutes nos affaires, à la disposition de notre *tout sage* père, auquel, non-seulement de droit, mais à cause de sa bonté, de sa sagesse et de sa vérité, ses créatures doivent être résignées, surtout celles qui sont régénérées par son esprit, etc. » (Thurlot, t. IV, p. 144.)

Cromwell avait si à cœur d'avoir dans le continent des places qui lui ouvrissent une entrée dans les Etats voisins, qu'on a prétendu qu'après avoir tiré de l'alliance des Français ce qu'il pouvait en attendre, il allait se liguer avec les Espagnols pour obtenir Calais par le moyen de ces derniers, comme il avait eu Dunkerque par le moyen de la France (Gaillard, tome IV). Mais cette assertion est démentie par ce que dit Hume, qui annonce qu'il était au contraire bien

décidé à prendre de nouvelles mesures avec la cour de France pour la conquête et le partage des Pays-Bas, et que la mort seule l'empêcha d'exécuter ce projet. Ce qu'il y a seulement de certain, c'est qu'il aspirait à se rendre maître du passage du Sund et du port d'Elseneur situé sur ce détroit.

Pendant toutes les négociations qui eurent lieu au sujet de la prise de Dunkerque, Mazarin, qui, dans ses conversations particulières, appelait Cromwell *un fou heureux*, lui prodigua de grandes marques de considération et d'amitié. Il lui envoya son neveu, Mancini, duc de Nevers, avec le duc de Créqui, et lui fit témoigner son regret de ne pouvoir faire sa cour en personne *au plus grand homme du monde*. Il traita Falconbridge, gendre du Protecteur, avec toutes sortes d'égards, lorsqu'il vint trouver Louis XIV au camp de Dunkerque.

Mais, en satisfaisant l'amour-propre de Cromwell, ces témoignages extérieurs de respect n'influaient nullement sur sa tranquillité. Les craintes, les terreurs, les angoisses qui accompagnent toujours l'homme coupable dévoraient son cœur. L'incertitude de pouvoir se maintenir dans son usurpation était un supplice pour son âme ambitieuse, et les complots contre sa personne renaissaient sans cesse dans tous les coins de l'empire, malgré son extrême surveillance. Aucun ne

l'alarma davantage que le plan d'une insurrection générale combinée et conduite par le marquis d'Ormond, John Mordaunt, frère du comte de Peterborough. Henry Slingsby, citoyen riche et populaire du comté d'York, et le docteur Hewet, ministre de l'Eglise d'Angleterre. On parla à Charles de ce complot comme infaillible : l'espoir du succès l'entraîna. Il prit dans les Pays-Bas les mesures qu'il crut propres à l'assurer, et fit partir pour l'Angleterre quelques personnes chargées de préparer les esprits et de lui faire des partisans. Il confia à un nommé Stapley, dont le père avait vécu dans la plus grande intimité avec Cromwell, et avait été un des juges du roi, le soin de lever pour son service un régiment de cavalerie. Cromwell s'adressa à lui, et fut assez adroit pour lui faire révéler tout le secret de la conspiration.

Quoique effrayé du précipice qui allait l'engloutir, on n'aperçut pas sur son visage la plus légère marque d'altération; il donna toujours, dans un calme apparent, des ordres sévères pour arrêter les coupables. Ormond s'échappa par la fuite, mais quantité de ses complices furent arrêtés dans tout le royaume. Leur procès fut instruit par une nouvelle cour de justice créée exprès. Mordaunt dut la vie aux intrigues de sa femme, qui corrompit les juges; celle des filles de Cromwell mariée à Claypole employa tout l'ascendant que les

larmes, les prières et la tendresse filiale pouvaient lui donner pour tâcher d'obtenir la grâce du docteur Hewet, pour qui elle avait la plus haute estime. Rien ne put fléchir Cromwell, et cette malheureuse femme en mourut, dit-on, de douleur. Ashton, Stacy et Battley périrent aussi sur l'échafaud, quelques autres furent également condamnés; mais Cromwell fut assez politique pour leur faire grâce, soit afin de ne pas augmenter le nombre de ses ennemis, soit pour se faire honneur de sa modération.

XVIII. — Adresse présentée à Charles II par les indépendants, les quakers et les anabaptistes. — Sindercome veut poignarder Cromwell. — Il est découvert et condamné à mort

A peu près dans le même temps, les indépendants, les quakers et les anabaptistes, ligués entre eux et faisant pour ainsi dire cause commune, voulurent se servir de Charles II pour perdre Cromwell (Clarendon, tome III, page 489). L'amour de la liberté, qui parlait fortement à leur cœur, leur faisait mettre tout en œuvre pour en assurer le triomphe. Imbus de ces maximes, qu'un pouvoir acquis et conservé par la force est un pouvoir que la

force a droit de repousser ; que la chose la plus religieuse qu'on puisse faire sous le ciel est de sauver sa patrie de l'oppression, ils firent une Adresse à Charles II, dans laquelle ils lui annonçaient la fin prochaine de Cromwell, et le projet de la hâter par une mort violente. Harison et les autres officiers déplacés se rangèrent du même parti. Ils tournèrent contre le Protecteur cet esprit d'enthousiasme et de fanatisme, ce jargon mystique, ces révélations, ces extases que lui-même avait fait servir à son élévation, et alimentèrent de tous leurs moyens le mécontentement public. Sexby, un des agitateurs les plus renommés, changea ses sentiments d'affection pour Cromwell en une haine si profonde, qu'il pratiqua contre lui des liaisons avec l'Espagne. Sindercome fit serment de le poignarder. Il fut trahi ; mais le Protecteur, après des recherches longues et pénibles, après des interrogatoires douloureux, ne découvrit pas même un seul de ses complices, tant Sindercome craignait d'effrayer par son aveu ceux qui auraient pu tenter le même coup, tant il était persuadé de la justice de l'action : le peuple se déclara pour lui ; le tribunal même, hésitant entre la clarté des preuves et l'usurpation du tyran, fut sur le point d'absoudre Sindercome. Lorsqu'on alla le chercher pour le conduire au lieu du supplice, on le trouva mort. Cet événement causa une joie univer-

selle ; on craignait de voir périr dans les tourments celui qui s'était sacrifié pour le salut de tous. L'Europe esclave a mis longtemps Sindercome au rang des assassins; l'Europe libre lui donnera bientôt le rang glorieux que lui aurait donné l'ancienne Rome, en le plaçant à côté de Brutus et des illustres défenseurs de la liberté et de l'humanité.

XIX. — Frayeurs de Cromwell. — Précautions qu'il prend pour sa sûreté.

Ces transes continuelles, qu'élevait dans l'âme du Protecteur l'indignation publique, et qui empoisonnaient les jours les plus brillants de sa carrière, ne suffisaient point à la justice céleste, qui ne dort pas toutes les fois que le crime veille. Comme les Tibère, les Claude, les Caligula, les Néron, et tous ces monstres affreux qui ont déchiré les entrailles de leur patrie, il n'eut pas dans sa vie privée un seul moment de bonheur. Il vit descendre au tombeau la femme de Claypole, celle de ses filles qu'il aimait le plus, et en mourant elle ne lui cacha rien de l'horreur qu'elle avait pour un père que l'ambition avait aveuglé au point de tremper ses mains dans le sang de ses concitoyens. Elle lui peignit

vivement l'infamie que ses crimes multipliés attachaient à sa mémoire, et l'exhorta au repentir. Une autre de ses filles, mariée à Fleetwood, avait adopté avec tant d'enthousiasme les principes républicains, qu'elle le voyait avec indignation revêtu du pouvoir suprême. Fleetwood, de son côté, lié avec Lambert, ambitieux indomptable, ne pouvait souffrir patiemment que Cromwell l'eût trompé dans le but de toutes ses entreprises, et n'eût fait servir qu'à sa propre élévation des forfaits qu'il lui avait promis d'employer à la propagation du *règne de Christ*. Il commençait même à se détacher sensiblement de son beau-père, et à indisposer contre lui ceux qui, sans attachement pour sa personne, donnaient néanmoins l'exemple de la soumission. Desborough, son beau-frère, penchait ouvertement pour le gouvernement populaire. Tout le reste de la famille de Cromwell l'avait en horreur ; épouvantée par ses crimes, elle fuyait son approche, elle frémissait en entendant prononcer son nom.

Ce dénûment d'amis sincères dans la compagnie desquels il pût s'étourdir, sur le sein desquels il pût se reposer; cet abandon de toute créature, cette solitude profonde et cet affreux désert au centre de la société et dans l'exercice du pouvoir absolu, réveillèrent dans l'âme du Protecteur les remords cuisants, les craintes dévorantes, la sombre mélancolie

qui ferme le cœur et les sens à toute espèce de jouissances, et donnent à l'homme cette grande leçon, que le crime le plus heureux en apparence, bien loin de procurer à celui qui l'a commis cette paix intérieure qui fait seule la félicité suprême, devient au contraire le bourreau de sa conscience et le tourment de sa vie. Cromwell, ainsi en proie aux terreurs, compagnes de la tyrannie, prenait pour sa sûreté des précautions effrayantes. Il marchait avec la plus grande précipitation et ne revenait jamais par le même chemin. Dans la crainte d'être assassiné, il couchait rarement deux nuits de suite dans la même chambre. Il ne sortait que couvert d'une cuirasse, armé de pistolets et de poignards, et environné d'une garde respectable. La vue d'un étranger lui était à charge. Les seules personnes qui eussent un accès libre auprès de lui étaient ses deux fils, son beau-frère et son gendre, dont il regardait la fortune comme attachée à la sienne. Aucun n'entrait dans son appartement qu'il n'eût été désarmé. Cette précaution s'étendait jusqu'aux ambassadeurs étrangers, qui ne pouvaient venir qu'avec une suite très peu nombreuse. Il prenait quelquefois ses repas en public, et, dans ces jours d'angoisse pour son cœur craintif, on ne parvenait auprès de lui qu'après avoir traversé plusieurs haies de soldats, qui tenaient leurs hallebardes croisées,

la pointe en bas, et les levaient à mesure que quelqu'un passait, en les dirigeant à travers corps. Tant que durait le repas, ses gardes avaient leurs fusils bandés, couchant en joue tous ceux qui étaient présents. Enfin, sa défiance et ses frayeurs étaient telles, qu'il se rasait lui même et qu'il redoutait jusqu'à l'approche de son domestique.

Ce qui mit le comble à ses inquiétudes fut un livre intitulé : *Killing no murder* (tuer n'est pas assassiner). Dans cet ouvrage, l'auteur prouvait qu'il était juste de se défaire de Cromwell, à quelque prix que ce fût. « Nous laisserons-nous lâchement, disait ce républicain, dévorer par le loup, nous qui n'avons pas voulu souffrir d'être foulés aux pieds du lion? On rapporte que Cromwell, quand il eut lu ce hardi traité, devint encore plus sombre; que les apparences mêmes de la joie, qu'il simulait auparavant, n'éclatèrent plus sur son front et qu'il ne tourna sur les étrangers, durant le reste de sa vie, que des regards où se peignait le timide soupçon. (Voir page 179.)

L'impatience du joug et le mécontentement public croissaient en raison de ses craintes, qui annonçaient une chute prochaine; car on doute, s'il eût vécu plus longtemps qu'il eût pu se maintenir dans son élévation, tant les ruses de sa politique avaient perdu leur effet par un fréquent usage. On lui reprochait un

jour son usurpation et les moyens affreux qui l'y maintenaient. « Que voudriez-vous, dit-il, que fît un homme qui occuperait mon poste? — Monsieur, lui répondit-on, nous ne voudrions voir personne occuper votre poste. » (Gordon, *sur Tacite*, tom. Ier, disc. III, sect. 3).

XX. — Maladie et mort de Cromwell.

Ainsi consumé par le poison du chagrin, du remords et de la crainte, Cromwell fut saisi d'une fièvre lente qui se changea en tierce, et donna huit jours après des symptômes dangereux. L'idée de la mort vint frapper son esprit, et se retraçant alors tous les crimes dont il s'était souillé, il parut redouter l'existence future. Cherchant à étouffer la voix terrible de sa couscience qui l'obsédait, il demanda à Godwin, un de ses ministres, s'il était bien vrai qu'un élu ne pouvait jamais tomber ni courir les risques d'une réprobation. « Rien de plus certain, répondit Godwin. — Je n'ai donc rien à craindre, dit Cromwell, car je suis sûr d'avoir été autrefois en état de grâce. »

Malgré les signes évidents de sa mort, ses fanatiques aumôniers, par le récit de leurs révélations flatteuses et l'assurance qu'ils lui

donnèrent que *le ciel avait fait une réponse favorable aux prières des saints*, lui persuadèrent qu'il réchapperait de sa maladie. Ses médecins ayant tâché de le désabuser, et lui ayant conseillé de songer à sa conscience, il pria tous ceux qui étaient dans l'appartement de se retirer et de le laisser quelque temps seul avec Dieu.

Sa prétendue méditation finie, il rappela tous ceux qu'il avait fait sortir, et dit à ses médecins : « Je ne mourrai pas de cette maladie. Le Seigneur, afin que j'accomplisse de grandes choses pour le salut de son peuple, tout indigne que j'en suis, accorde mon rétablissement, non-seulement à mes supplications, mais encore à celles des saintes âmes qui entretiennent une plus intime correspondance avec lui. Vous pouvez être fort habiles dans votre profession, mais la nature est au-dessus de tous les médecins du monde, et Dieu est au-dessus de la nature. »

Un des gens de l'art qui avait sa confiance, lui ayant témoigné son étonnement de ce que, n'ayant que vingt-quatre heures à vivre, il parlait de sa guérison comme étant indubitable : « Vous êtes un bon homme, lui répliqua-t-il sur-le-champ ; ne voyez-vous pas que je ne risque rien pour ma prédiction ? Après ma mort, il m'importe peu qu'on me traite de visionnaire ou d'imposteur. Si je succombe, le bruit de mon rétablissement, qui

va se répandre, retiendra mes ennemis, et donnera du temps à ma famille pour se mettre en sûreté ; si j'en reviens, je passerai pour un homme envoyé de Dieu, et avec cette réputation, que ne pourrai-je pas faire des Anglais ! »

Le fanatisme avait si fort égaré les esprits, qu'on fit dans Londres des prières publiques, et qu'on ordonna un jeûne solennel, non pour demander à Dieu la santé du Protecteur, mais pour le remercier de l'assurance qu'il avait donnée de sa guérison par l'entremise des *saints d'ici-bas*. Cromwell lui-même, aussi enthousiaste qu'hypocrite, offrit ses actions de grâce au ciel de ce qu'il prolongeait la vie de celui qui devait sauver son peuple.

Cependant le conseil, instruit par les médecins que Cromwell ne pourrait résister au premier accès de fièvre, vint recevoir ses dernières volontés sur le choix d'un successeur.

Fleetwood, son gendre, qu'il avait nommé auparavant dans un acte qui ne devait sans doute être public qu'après sa mort, ayant encouru une sorte de disgrâce par sa conduite beaucoup moins complaisante depuis qu'il s'était vu la dupe des protestations de désintéressement de son beau-père, parla néanmoins au nom du conseil, et lui protesta qu'ils étaient prêts à reconnaître celui qu'il jugerait digne de le remplacer (Raguenet, liv. IV). Soit

que Cromwell fût abimé dans l'excès de la douleur, soit qu'il fût embarrassé dans le choix qu'il ferait, parce que de ses deux fils l'aîné était le moins propre à lui succéder, on ne put tirer de lui aucune réponse. Le sommeil de la mort avait déjà anéanti toutes ses facultés, lorsque quelqu'un lui ayant demandé s'il ne nommait pas Richard son aîné pour protecteur, il fit un signe équivoque qu'on interpréta en faveur de ce dernier. Quelques moments après, il rendit le dernier soupir : c'était le 3 septemb. 1658, ce même jour où il avait gagné les célèbres batailles de Dunbar et de Worcester. Ses adversaires et ses partisans, également aveuglés par le fanatisme et la passion, tirèrent, chacun de leur côté, d'une violente tempête qui survint immédiatement après sa mort, et que l'imbécile vulgaire ne manqua pas de regarder comme un événement surnaturel, un appui à leurs opinions et à leurs préjugés. Le ministre Godwin qui, dans un transport de sa familiarité avec le Très-Haut, avait assuré la prochaine convalescence de Cromwell, s'écria lorsqu'il fut mort : « Grand Dieu ! tu nous as trompés, et nous avons été trompés ! » (Burnet, tome Ier, page 214.) Un autre des chapelains de Cromwell, nommé Herry, dit aux assistants : « Ne vous alarmez pas ; s'il a protégé le peuple de Dieu tant qu'il a été parmi nous, il le protégera bien davantage à présent

qu'il est monté au ciel, où il sera à la droite de Jésus-Christ. »

Huit jours après, la famille du Protecteur célébra un jeûne, et l'archevêque Tillorson eut la curiosité d'aller à Whitehall pour assister à la cérémonie. Il entendit, au rapport de Burnet, sortir de la bouche de six ministres une tirade d'extravagances qui prouvaient non pas une exaltation, mais une vraie aliénation d'esprit. Peu s'en fallait qu'on ne reprochât à Dieu d'avoir si mal reconnu les services de Cromwell, et qu'on ne lui déclarât la guerre pour l'avoir sitôt enlevé aux yeux des humains. Ces différents traits caractérisent l'esprit du temps.

XXI. — Funérailles de Cromwell. — Anecdote sur Richard, son fils. — Rétablissement de Charles II. — Conclusion.

On regretterait que Cromwell fût mort dans son lit et que cet homme, qui avait répandu sans mesure le sang de ses concitoyens, n'eût pas vu verser son propre sang, si la dévorante perplexité qui se plaça dans son cœur au moment où il eut consommé le plus grand des forfaits n'était pas un supplice mille fois plus cruel que toutes les tortures que la vengeance

humaine eût pu inventer. Le méchant éprouve toujours, d'une manière ou d'autre, toute la réaction de sa méchanceté, et si l'histoire nous présente quelquefois des criminels dans le bonheur, c'est que l'historien ne les a jugés que d'après une apparence trompeuse, et qu'il n'a pu apprécier dans leur âme les déchirements du remords.

Les funérailles que le conseil ordonna furent magnifiques; jamais tant de pompe n'avait accompagné un roi d'Angleterre au tombeau. Dans un appartement tendu d'une étoffe brillante et éclairé de cinq cents flambeaux, gisait sur un lit de parade le cadavre de Cromwell, la couronne en tête et un sceptre d'or à la main. Voltaire observe que le peuple ne fit nulle attention ni à cette imitation d'une pompe catholique, ni à la profusion. L'image du tyran était pour les Anglais ce que la botte de Charles XII aurait été pour les Suédois.

En effet, son nom suffit après sa mort pour faire proclamer protecteur Richard son fils. Mais les différentes factions étaient devenues si opiniâtres, qu'il fallait user envers elles de plus d'adresse et de fermeté que Cromwell même n'en avait employé; et Richard, n'ayant ni le courage, ni l'hypocrisie de son père, humain par caractère, et ne voulant pas sévir contre ses ennemis, céda aux menaces de l'armée, et descendit, sans presque qu'on s'en

aperçût, à la condition de simple citoyen. Comme il n'avait jamais fait de mal à personne, dit Burnet, personne ne songea à lui en faire. Le Parlement ne lui donna que six jours pour sortir de la maison des rois, avec une modique somme de deux mille livres sterling, et la promesse de payer ses dettes, qu'on ne paya cependant pas. Le prince de Conti, frère du grand Condé, l'ayant rencontré à Montpellier sans le connaître, lui dit : « Olivier Cromwell était un grand homme, mais son fils Richard est un misérable de n'avoir pas su jouir des crimes de son père. » — Un misérable! parce qu'il fut honnête homme, parce qu'il fut assez vertueux pour se laisser dépouiller sans murmure d'un pouvoir illégitime! Voilà comme on défigure les plus simples idées de la morale, comme on encourage au crime! Le vrai misérable est l'homme qui a le front de porter un tel jugement, et qui nourrit dans son cœur les principes du machiavélisme affreux dont il découle. Eh! qu'est-ce qui voudrait être à présent ce que fut Cromwell? Qu'est-ce qui préférerait sa grandeur imaginaire et ses crimes à la vie obscure, mais paisible, que mena son fils? Richard, suivant l'observation d'un écrivain illustre, vécut heureux dans la médiocrité jusqu'à quatre-vingt-dix ans; et Olivier n'avait jamais connu le bonheur,

Lorsque Charles II, par les soins du célèbre

Monk, qui commandait en Ecosse l'armée qui avait subjugué le pays, fut rappelé en Angleterre et rétabli sur le trône, le Parlement fit exhumer le corps d'Olivier Cromwell, et on le traîna au gibet sur la claie. Henri, son fils cadet, avait résigné paisiblement, dans le même temps que Richard s'était démis du protectorat, le gouvernement d'Irlande qui lui était confié. Le reste de la famille du Protecteur - dans la crainte de voir retomber sur elle la vengeance des royalistes et des républicains , ou plutôt honteuse d'appartenir à l'oppresseur de son pays, changea de nom et vécut dans la retraite et dans l'obscurité.

Après le tableau que nous avons tracé de la vie de Cromwell, le lecteur ne sera pas sans doute embarrassé de fixer son opinion sur le caractère moral de cet homme malheureusement trop célèbre. Hume, devenu pour ainsi dire son apologiste à la fin de son histoire , comme il devient celui de Charles Ier à l'approche de ses malheurs et de sa mort, se plaint de ce que ses ennemis ont chargé sa mémoire de reproches violents, dont ils ne l'auraient pas noircie s'ils l'eussent jugé avec l'indulgence qui est due à la faible humanité. Mais en payant à Cromwell le juste tribut d'admiration que méritent la grandeur de son génie, sa valeur et ses talents militaires, son incroyable activité, la connaissance profonde qu'il avait du cœur humain, son adresse étonnante

à prendre successivement tous les caractères, à diriger à son gré le fanatisme religieux et le fanatisme patriotique, à faire tourner à son avantage toutes les occasions que la fortune lui présentait, on ne peut s'empêcher de le regarder comme un monstre dépourvu de presque toutes les qualités qui font l'honnête homme. On a vanté ses égards pour la justice, sans songer que ce n'étaient que des ruses d'ambition, et qu'il l'a sacrifiée sans ménagement comme sans pudeur, toutes les fois qu'il a cru que l'exacte observation de ses préceptes compromettait ses intérêts. On s'est aussi bien étrangement trompé lorsqu'on a dit qu'il fut cruel par politique et modéré par inclination. On eût dit plus vrai en avançant qu'il fut cruel par inclination et modéré par politique. Eh ! peut-il passer pour ami de l'humanité, celui qui, en signant un arrêt de mort [1] en présence du Parlement, conserve assez de sang-froid et de gaieté de cœur pour barbouiller d'encre le visage de son voisin, qui lui rend la plaisanterie. Ce trait seul décèle une âme fortement prononcée pour le crime. Demande-t-on s'il fut sensible et fidèle à la douce amitié ? On se rappelle aussitôt ce que disait Vane : « Cet homme fait provision d'amis, pour avoir des victimes à immoler au besoin. » S'il ne manqua point à la foi conju-

[1] La sentence de Charles Ier.

gale? L'histoire répond qu'il entretint un commerce criminel avec la femme du major général Lambert, qui lui préféra dans la suite le comte de Hollant. S'il fut généreux envers son rival? Les mânes ensanglantées de ce malheureux, qui, étant tombé entre ses mains dans le cours des guerres civiles, périt sur un échafaud, attestent sa féroce vengeance. Il n'aurait manqué à Cromwell, pour être un scélérat accompli, que d'être mauvais fils et mauvais père. Mais on lui doit cette justice, qu'il remplit avec assez de zèle les obligations que lui imposaient ces deux titres. On ne cherchera pas sans doute à dissiper les taches infamantes qui flétrissent sa mémoire par le souvenir de la haute puissance à laquelle il éleva l'Angleterre. De quel sang fut-il prodigue? Qui lui avait donné le droit d'envoyer à la mort des milliers de victimes? Quel avantage retira sa patrie de la guerre contre la Hollande? Cette prétendue grandeur de la nation sous Cromwell ressemble assez à celle de la France dans les prétendus beaux jours de Louis XIV. On brillait au dehors, on gémissait au dedans. Grâce aux lumières de la philosophie, on n'honore plus que du nom de brigandage ce commerce barbare que les rois faisaient entre eux du sang des peuples. Le machiavélisme tentera en vain de ressusciter ces anciennes maximes; le mérite d'un héros ne se calculera plus sur le nombre des cadavres dont il s'est entouré.

La raison, plus forte que les hommes qui la repoussent, leur a enfin appris que la nature ne nous a pas donné des armes pour en faire un usage criminel, et que ce n'est que pour se conserver soi-même, pour protéger sa famille, ses alliés et des malheureux, qu'il est permis de faire des actes d'hostilité contre son semblable. Toute entreprise qui s'écarte de cette ligne est un attentat contre le bonheur du genre humain. Si Cromwell eût voulu acquérir une gloire solide et immortelle, c'était de rendre au peuple sa souveraineté, et non pas de l'envahir.

FIN DE L'HISTOIRE DE CROMWELL.

PIÈCES INTÉRESSANTES

RELATIVES A

L'HISTOIRE DE CROMWELL

Préambule de l'acte d'accusation qui nommait les juges de Charles Ier.

Il est de notoriété publique que Charles Stuart, présent roi d'Angleterre, non content des usurpations que lui-même et ses prédécesseurs ont faites des droits et des libertés du peuple, a formé le détestable dessein de renverser les lois fondamentales et les libertés de cette nation, et d'introduire à leur place un gouvernement arbitraire et tyrannique ; qu'outre plusieurs mauvais moyens qu'il a employés pour l'exécution de ce dessein, il l'a poursuivi par le fer et par le feu, et qu'il a fait à son Parlement une cruelle guerre, par laquelle le royaume a été misérablement ravagé, le tré-

sor public épuisé, le commerce entièrement ruiné ; des milliers d'hommes ont péri par l'épée, outre une infinité d'autres maux, et que pour toutes ces choses il aurait pu être justement et exemplairement puni. Mais le Parlement, espérant que l'emprisonnement du roi, qui par la volonté de Dieu a été livré entre ses mains, serait capable de mettre fin aux troubles de ce royaume, s'était abstenu de procéder judiciairement contre lui. Cependant il a trouvé, par une fâcheuse expérience, que sa clémence ne servait qu'à encourager le roi et ses complices à continuer leurs mauvaises et dangereuses pratiques, et à exciter de nouveaux troubles, de nouvelles rébellions et des invasions des étrangers : c'est pourquoi, pour prévenir de nouveaux inconvénients, et pour empêcher qu'à l'avenir quelque principal officier ou magistrat que ce soit n'ait la hardiesse de tenter malicieusement et traîtreusement de mettre la nation anglaise dans l'esclavage, il est ordonné par l'autorité du Parlement que Thomas, lord Fairfax, Olivier Cromwell, Henri Ireton, le chevalier Harderess-Waller, Philippe Skippon, etc. (et cent quarante-cinq autres), seront commissaires et juges dudit Charles Stuart, etc.

Arrêté de la Chambre des Communes, pour l'abolition de la monarchie en Angleterre.

Charles Stuart, ci-devant roi d'Angleterre, d'Irlande et des pays qui en relèvent, ayant été, par l'autorité du Parlement, déclaré digne de mort pour diverses trahisons, meurtres et autres crimes énormes, en conséquence desquels ses enfants et autres hoirs, et généralement tous ceux qui prétendent titre sous lui, sont devenus inhabiles de porter les deux couronnes, et d'être roi ou reine de l'un ou l'autre de ces deux royaumes et pays; qu'il soit donc arrêté et ordonné, comme il est arrêté, déclaré et ordonné par ce présent Parlement, et par l'autorité d'icelui, que tous les peuples d'Angleterre et d'Irlande et des pays et territoires qui en relèvent, de quelque qualité ou condition que ce soit, sont déchargés de la fidélité, hommage et allégeance qui est ou sera prétendue être due à aucun des enfants et hoirs dudit dernier roi, ou aucun autre se prévalant de son autorité, et que Charles Stuart fils aîné, Jacques, nommé duc d'York, second fils, et tous autres enfants et hoirs dudit dernier roi, et toutes personnes prétendantes titres de lui, par lui et sous lui, sont rendus inhabiles de porter lesdites couronnes d'Angleterre et d'Irlande, et des autres territoires qui en relèvent, ou en avoir le nom, le style, et la dignité de roi ou de reine d'An-

gleterre et d'Irlande, prince de Galles et autres, ou d'avoir et jouir du pouvoir et teritoires desdits royaumes ou d'aucun d'iceux, ou les honneurs, demeures, terres, possessions, héritages appartenant auxdits royaumes et pays, ni à la principauté de Galles, duché de Lancaster ou de Cornwall : nonobstant aucune loi, statut, ordonnance, usage ou coutume contraire en quelque façon que ce soit à ce présent arrêt. Et comme ainsi, soit que l'on trouve et que l'on a trouvé par expérience que l'office de roi dans ces royaumes d'Angleterre, et que le pouvoir d'iceux soit dans une seule personne, est une chose qui n'est pas nécessaire, qu'il soit arrêté et ordonné par ce présent Parlement, et par l'autorité d'icelui, que la charge de roi dans cette nation ne résidera point dorénavant, et ne sera point exercée par une seule personne, et que quelque personne que ce soit n'aura et ne peut avoir ni tenir l'office, style, dignité, pouvoir ou autorité de roi desdits royaumes et territoires ou aucun d'iceux, ni la qualité de prince de Galles, nonobstant aucune loi, statut ou coutume contraire en cela, en quelque façon que ce soit. Et il est, partant, arrêté que, si aucune personne se met en devoir d'attenter par force d'armes ou autrement, ou en aidant, assistant, confortant aucune personne qui, par aucune voie ou moyen que ce soit, s'efforceront et attenteront de re-

nouveler et remettre dessus aucun droit prétendu par ledit Charles, fils aîné dudit dernier roi, par Jacques, nommé duc d'York, ou par aucuns autres hoirs dudit dernier roi, ou par aucunes autres personnes s'appuyant de leur autorité, à la charge de roi, style, dignité et autorité, ou d'être prince de Galles, ou d'avancer une seule personne, qui que ce puisse être, au nom, style, dignité, pouvoir, prérogative et autorité du roi d'Angleterre et d'Irlande et autres pays qui en relèvent, et que la contravention à ce présent arrêt sera réputée haute trahison ; et que ceux qui en seront atteints, qui la conseilleront et épauleront, seront réputés traîtres envers le Parlement et le peuple d'Angleterre, et seront suppliciés, et leurs biens confisqués, et enfin traités en personnes convaincues de crime de haute trahison.

Et comme ainsi soit que par l'abolition de l'office de roi, par ce présent arrêt, un heureux moyen est donné à cette nation (si Dieu le trouve bon) de retourner à son juste et ancien droit, et être gouvernée par un corps représentant tout le royaume, et des assemblées nationales qui seront convoquées de temps en temps, dont les membres seront choisis et élus par le peuple à cet effet; partant, il est résolu et déclaré par les Communes assemblées en Parlement, qu'ils finiront et dissoudront ce présent Parlement aussitôt que faire se pourra, pour la sûreté du peuple, qui s'est reposé sur

lui, et pour ce qui est absolument nécessaire pour la préservation et soutien du gouvernement nouvellement établi en forme de république, et qu'ils pourvoiront soigneusement à un choix assuré, pour la convocation et séance du premier corps représentatif qui se fera, avec les autres circonstances de liberté dans le choix et égalité en la distribution des membres qui y doivent être élus, comme il sera plus convenable à la conservation de la franchise et prospérité de cette république. En outre, il est arrêté et déclaré, nonobstant aucune chose contenue en cet arrêté, que toute personne, de quelque qualité ou condition que ce soit, dans cette république d'Angleterre et d'Irlande, principauté de Galles, îles de Guernesey et Jersey, et de la ville de Berwick sur la rivière Tweed, sera déchargée de l'obéissance et sujétion qu'elle doit au gouvernement de cette nation, comme il est maintenant déclaré; mais chacun s'y soumettra en toutes choses, et se comportera ainsi qu'il est dû à l'autorité souveraine, qui est déclarée par cet arrêté résider dans ce corps représentatif du peuple de cette nation, et dans celui qui lui succédera, et en eux seulement.

Samedi, 17 mars 1649.

Ordonné par les Communes assemblées en Parlement, que cet arrêté sera imprimé et publié. (Imprimé à Londres, chez Edouard Husband, imprimeur de la Chambre des Communes.)

Quelques extraits de l'ouvrage anglais intitulé :
Killing no murder.

Le petit ouvrage intitulé : *Tuer n'est pas un meurtre*, est un des plus curieux qu'on connaisse. L'auteur, William Allen, a eu le courage de le dédier à Cromwell. Sa dédicace est une pièce vraiment originale. Chaque phrase est, pour ainsi dire, une ironie piquante, une plaisanterie délicate, une vérité terrible qui enfonce le poignard dans le cœur du tyran :

« L'honneur de mourir pour le peuple appartient justement à Votre Altesse, dit Allen à Cromwell, et ce ne vous peut être qu'une consolation inexprimable, dans les derniers moments de votre vie, de considérer combien vous ferez de plaisir au monde en le quittant. Ce sera seulement alors, milord, que les titres que vous usurpez vous appartiendront justement ; certes vous serez alors le libérateur de votre pays, et vous l'affranchirez d'un esclavage qui n'est guère moindre que celui dont Moïse délivra le sien ; vous serez alors ce réformateur que vous voulez qu'on vous croie, etc..... Nous espérons qu'alors quelques autres lois auront lieu outre celle de l'épée, et que *la justice* sera autrement définie que *la volonté et le plaisir du plus fort* ; nous espérons qu'alors les

hommes tiendront encore leurs serments, et qu'ils ne seront pas nécessités d'être fourbes et perfides pour plaire à leurs gouverneurs. Nous espérons tout cela de l'heureuse expiration de Votre Altesse qui est notre vrai père et le père de la patrie; car tandis que vous vivez, nous ne pouvons rien appeler nôtre, et c'est de votre mort que nous espérons tous nos héritages. Que notre considération arme et fortifie votre âme contre les craintes de la mort et les terreurs de votre mauvaise conscience, afin que le bien que vous ferez par votre mort balance, en quelque façon, les maux de votre vie; et si, dans le noir catalogue des grands malfaiteurs, on en peut trouver peu qui aient plus vécu pour l'affliction et pour le trouble du genre humain, que Votre Altesse n'a fait, vos plus grands ennemis ne pourront aussi nier qu'il n'y en ait semblablement peu qui soient morts plus à l'avantage du genre humain que Votre Altesse ne le peut faire. Ç'a été la principale fin de mon écrit, de hâter ce grand bien; et s'il a le succès que j'espère qu'il aura, Votre Altesse sera bientôt hors des atteintes de la malice des hommes, et vos ennemis ne pourront plus blesser que votre mémoire, et vous ne sentirez point ces coups-là. Sont les souhaits universels de votre reconnaissante patrie, de voir promptement Votre Altesse dans cette sécurité... Mais parmi tous ceux qui mettent

dans leurs demandes et dans leurs supplications pour Votre Altesse la prompte délivrance de tous les troubles de la terre, il n'y en a pas un qui ne soit plus assidu ni plus zélé, que celui qui, avec le reste de la nation, a l'honneur d'être, avec la permission de Votre Altesse, de Votre Altesse le présent esclave et vassal. »

A la suite de cette épître dédicatoire se trouve une adresse énergique à *tous les officiers et soldats de l'armée qui se ressouviennent de leurs engagements, et qui osent être gens d'honneur*. Le courageux Allen leur reproche avec vigueur d'avoir souffert lâchement la tyrannie de Cromwell, d'être devenus les instruments de l'esclavage le plus affreux, après avoir été les défenseurs ardents de la liberté. « Eh quoi ! leur dit-il, l'Angleterre aurait-elle jamais pensé de voir cette armée de laquelle on ne parlait jamais sans lui donner les titres de soldats religieux, zélés, fidèles : courageux, la défense de leur liberté au dedans, et la terreur de leurs ennemis au dehors, devenir ses geôliers? n'être plus sa garde, mais ses oppresseurs? n'être plus ses soldats, mais les bourreaux d'un tyran qui traîne sur les billots et aux gibets tous ceux qui ont la hardiesse d'être plus gens de bien qu'ils ne le sont eux-mêmes? » Il finit par les inviter à recouvrer l'honneur qu'ils ont perdu, en reconnaissant qu'ils ont été

trompés et en exerçant une vengeance terrible sur *cette tête infidèle* qui a fait le malheur de son pays.

On publia à Lyon, en 1658, une traduction de cet ouvrage singulier. Un imprimeur de Paris a eu, sous le règne de Robespierre, le courage d'en donner une nouvelle édition; mais aucun journal n'ayant osé l'annoncer, bien peu de personnes ont pu se le procurer; j'en ai extrait les morceaux qui m'ont paru les plus piquants, et j'ai cru qu'on les lirait avec plaisir.

L'auteur divise son ouvrage en trois questions, savoir : « Si milord Protecteur est un tyran ou non ? » En second lieu : « En cas qu'il soit tyran, s'il est permis d'en faire justice sans nulle formalité, c'est-à-dire, de le tuer? » En troisième lieu : « Cela étant légitime, savoir s'il est vraisemblable qu'il devienne utile ou désavantageux à la république. »

Sur la première question l'auteur remonte aux premiers principes de la société, et après avoir établi que Dieu ne laisse à personne qu'aux peuples seuls l'autorité de se choisir leurs chefs, parce que l'utilité des peuples est la fin de toutes sortes de gouvernements, il en conclut que quiconque s'attribue ce pouvoir sans y être appelé par le peuple est un usurpateur, et que les peuples qui y sont sujets ne sont pas gouvernés, mais opprimés. Plusieurs citations de l'Ecriture sainte vien-

nent à l'appui de cette vérité trop longtemps méconnue : ce n'est pas ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage; mais Allen, écrivant dans le cours d'une révolution que Cromwell avait faite, la Bible d'une main et l'épée de l'autre, ne pouvait se dispenser de fortifier ses raisonnements de quelques passages des livres saints.

Après avoir établi les droits du peuple, Allen s'adresse à Cromwell : « Qui t'a fait, lui dit-il, notre prince et notre juge? Si c'est Dieu, fais-le-nous paraître : si c'est le peuple, où nous sommes-nous assemblés pour le faire? qui a pris nos signatures? à qui avons-nous donné notre pouvoir et nos procurations? où et quand est-ce que ces députés-là ont fait cette élection? Ces demandes sont assurément très naturelles, et je crois qu'elles embarrasseraient beaucoup le conseil de Son Altesse et sa cohue à y répondre. En un mot, si changer le gouvernement sans le consentement du peuple; si faire séparer les Parlements par la force et annuler leurs actes; si donner le nom de députés du peuple à ses propres confédérés, afin qu'il puisse établir l'iniquité par une loi; si ôter la vie aux hommes sans nulle forme de justice, par le moyen de certains meurtriers qu'il a établis, et qu'il appelle une haute cour de justice, si décimer les biens des hommes; si imposer de sa propre autorité sur les peuples les taxes

qu'il lui plaît; si maintenir tout cela à force d'armes; si, dis-je, un tyran fait toutes ces choses-là, sa propre impudence ne peut nier qu'il en soit un aussi parfait et aussi achevé qu'il y en eût jamais depuis qu'il y a eu des sociétés d'hommes. Celui qui a fait et qui fait encore tout cela, c'est la personne pour la conservation de laquelle le peuple d'Angleterre doit prier Dieu; mais certainement s'il le fait, c'est pour la même raison que cette vieille femme de Syracuse priait pour la longue vie de Denis le Tyran, de peur que le diable ne lui succédât. »

Que j'aime la logique d'Allen! Comme il sape avec adresse les fondements de la tyrannie! comme il sait descendre dans le cœur des tyrans et dévoiler toute la noirceur de leur conduite, même lorsqu'ils opèrent le bien! Que de modernes Cromwells, non pas pour les talents, car le Cromwell d'Angleterre n'a pas eu son égal sous ce rapport, se reconnaîtront dans le tableau suivant que fait l'auteur de l'origine de la tyrannie, et des moyens qu'on emploie pour s'y maintenir!

« La plupart des tyrans, dit-il, ont été d'abord capitaines et généraux pour les peuples, sous prétexte de venger ou défendre leur liberté. *Ut imperium evertant libertatem præferunt, cum perverterunt ipsam aggrediuntur*, dit Tacite. Pour renverser le gouvernement présent, ils prennent pour

prétexte la liberté du peuple, et lorsque le gouvernement est renversé, ils oppriment eux-mêmes cette liberté pour laquelle ils avaient combattu.

« Les tyrans accomplissent leurs desseins beaucoup plus par fraude que par force ; ni la vertu, ni la force, dit Machiavel, ne sont pas si nécessaires pour cela que *una astutia fortunata*, une heureuse finesse, laquelle, sans la force, a souvent été trouvée suffisante, mais non pas la force sans elle..., etc.

» Ils abaissent toutes les personnes excellentes, et ils ôtent de leur chemin toutes les âmes nobles, et *terræ filios extollunt*, et ils élèvent les âmes de boue..... Ils purgent le Parlement et l'armée jusqu'à ce qu'ils y laissent peu ou point de gens qui aient eu de l'honneur, ou de la conscience, ou de l'esprit, ou le courage de s'opposer à leurs desseins.....

» Ils ont en tous lieux leurs espions et leurs délateurs, qui feignent d'être mécontents et de n'être point d'accord avec eux, afin que par cet artifice ils puissent gagner de la confiance et faire des découvertes. Ils ont aussi leurs émissaires pour les envoyer avec des lettres supposées.

» Ils font la guerre pour divertir et occuper le peuple, et pour avoir, outre cela, un prétexte de lever de l'argent et des troupes.

» Ils font exécuter par d'autres les choses qui sont odieuses et désagréables ; et quand les peuples sont malcontents, ils les appaisent en sacrifiant les ministres qu'ils emploient.

» Ils prétendent en toutes choses d'être merveilleusement soigneux de ce qui concerne le public, de rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent, qu'ils prétendent avoir fait lever pour maintenir l'État et soutenir la guerre, etc., etc. »

Allen assigne encore plusieurs autres caractères auxquels on peut reconnaître la tyrannie ; mais il aurait été trop long de les rapporter. Passons avec lui à l'examen de la troisième question : « Si un tyran est une bête féroce à l'extermination de laquelle toutes sortes de moyens sont honnêtes et licites. »

Il distingue deux sortes de tyrans : ceux qui ont reçu un pouvoir légitime et qui en abusent, et ceux qui n'ont de droit à l'obéissance des peuples que par *la nécessité et la peur.* Il paraît, sans cependant rien décider, ranger les premiers *au nombre de ces malheurs qui n'ont point d'autre remède que la patience.* Quant aux seconds, il n'hésite pas à les mettre hors de toutes les bornes de la protection humaine. « La raison pour laquelle le cas du tyran est singulier, et pourquoi, en ce cas-là, chacun a reçu le pouvoir de faire la vengeance qui,

en d'autres cas, est réservée à Dieu et au magistrat, ne peut être obscure, si nous considérons bien ce que c'est qu'un tyran, quels sont ses crimes, et en quel état il tient ferme contre la république et contre chacun de ses membres; et certainement, si nous trouvons qu'il est ennemi de la société humaine et un destructeur de toutes les lois, et que par la grandeur de ses méchancetés il s'assure contre le cours ordinaire de la justice, nous ne trouverons point étrange alors s'il n'a point le bénéfice de la société humaine ni la protection de la loi, et si, dans son cas, la justice dispense de ses formalités. C'est pourquoi nous devons considérer que la fin pour laquelle les hommes entrent en société n'est pas simplement pour vivre, ce qu'ils peuvent faire, dispersés comme les autres animaux, mais pour mener une vie heureuse, qui réponde à la dignité et à l'excellence de leur espèce... Pour parvenir à cette fin, nous soumettons nos appétits et nos passions aux lois de la raison et de la justice, sans quoi la société serait moins sûre que la solitude même, et nous ne serions associés que pour être plus proches de notre misère et de notre ruine... Ainsi, ceux qui ne se soumettent pas à la loi ne doivent point être censés de la société humaine..... C'est pour cette raison que l'on nie qu'un tyran soit *pars reipublicæ*, parce que chaque partie est sujette au tout,

et un citoyen est une personne aussi bien obligée au devoir d'obéir, qu'elle est capable d'avoir le pouvoir de commander.....Un tyran n'est pas un membre de la société, mais un ulcère et un chancre qui la ronge..... Ne se soumettant point aux lois de la république, mais se mettant au-dessus de la loi, il n'est pas raisonnable qu'il doive avoir la protection due à un membre de la communauté, ni qu'il reçoive quelque défense des lois qu'il ne reconnaît pas. C'est pourquoi, par toutes sortes de raisons, il doit être mis au nombre de ces bêtes sauvages qui ne vont jamais en compagnie avec les autres, et qui n'ont point d'autre défense que leur propre force, faisant un butin de tout ce qui est plus faible qu'elles, et par la même justice étant une proie pour tout ce qui est plus fort qu'elles ne sont. Que l'on considère en outre qu'un tyran, se mettant au dessus de toutes les lois, et défendant son injustice par une force à laquelle le pouvoir du magistrat n'est pas capable de s'opposer, est au-dessus de toutes sortes de punitions, au-dessus de toute autre sorte de justice que celle qu'il reçoit du coup de quelque main généreuse. Et certes, l'on aurait mal pourvu à la sûreté du genre humain s'il n'y avait point une espèce de justice pour atteindre aux grandes méchancetés, et si les tyrans devaient être en sûreté par la grandeur de leur crime, *immunitate sce-*

terum tuti... Celui qui marche armé contre tout le monde, arme tout le monde contre lui. *Bellum est in eos qui judiciis coerceri non possunt*, dit Cicéron. Nous avons la guerre contre ceux avec qui nous n'avons point de loi... Par la loi de nature, lorsque la justice ne peut être faite, chaque homme peut être son propre magistrat, et se faire justice à soi-même... La loi de Dieu permet à un chacun de tuer un voleur, lorsqu'il le trouve de nuit rompant sa maison, et elle m'obligerait d'obéir à celui qui me vole avec des régiments et des troupes? Comme si dérober avec deux ou trois vaisseaux, c'était être un pirate, et pirater avec cinquante, c'était être un amiral? Mais si c'est le nombre des adhérents seulement qui met la différence entre le voleur et le protecteur, je souhaite que le nombre soit défini, afin que nous puissions savoir où finit le voleur et où commence le prince. »

C'est avec cette hardiesse que tout l'ouvrage du colonel Sexby est écrit [1]. Jamais, du moins je n'en connais pas, il n'a paru contre aucun tyran de pamphlet aussi énergique, aussi fortement pensé, et qui ait fait éprouver,

[1] Le nom de William Allen est celui sous lequel Sexby se déguisa. Il etait un des chefs des *niveleurs* et intime ami de Cromwell avant son usurpation. Celui-ci ayant découvert qu'il etait l'auteur de *Killing no murder*, le fit renfermer et empoisonner à la Tour

dans l'âme de celui qui en était l'objet, plus de ces chagrins cuisants, de ces perplexités, de ces angoisses auxquels il ne peut y avoir de remède que la mort, si toutefois la mort pouvait soulager la conscience du coupable.

TABLE DES MATIÈRES

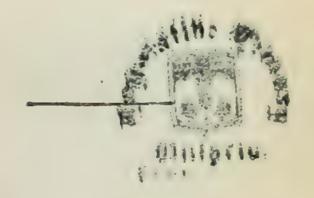
Paris.—Imp. Nouv. (assoc. ouv.), 14, rue des Jeûneurs.
G. Masquin, directeur.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

VAUBAN

LA DIME ROYALE



PARIS

LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

2, RUE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL, 2

1880

NOTICE SUR VAUBAN

Vers l'an 1649, il y avait au prieuré de Saint-Jean, à Semur, petite ville de la Bourgogne, un beau garçon dont les bons bourgeois parlaient beaucoup le soir, à la veillée. Ce beau garçon s'appelait Leprêtre de Vauban. Il était fils d'un gentilhomme du petit bourg de Saint-Léger-de-Foucheret, près de Saulieu. Ce gentilhomme, de petite noblesse, comme on disait alors, n'avait laissé à sa veuve, en mourant, que de nombreux créanciers. La terre de Vauban fut mise en séquestre ; et le jeune Sébastien fut élevé par M. de Fontaines, prieur de Saint-Jean, à Semur.

Quelle éducation reçut-il de son bienfaiteur ? Fort incomplète et telle qu'on la donnait alors. Lecture, calcul, un peu de géométrie, furent le seul bagage scientifique du jeune Vauban, qui devait laisser un si grand nom comme ingénieur militaire et comme économiste.

Mais son génie devait bientôt briser le cercle étroit où l'avaient enfermé le hasard et la fortune. Elevé dans toute la liberté qu'on laisse aux enfants du peuple, dont il partageait les jeux, on le voyait, avec ses jeunes camarades, creuser de petits fossés, élever des murailles et figurer

ainsi des forteresses et des siéges de villes. Ce curieux spectacle était un des amusements des habitants de Semur.

Mais ce genre de vie ne pouvait convenir à l'activité du jeune Vauban, entraîné d'ailleurs par la force irrésistible qui pousse les grands hommes vers l'accomplissement de leur œuvre. En 1651, à peine âgé de dix-sept ans (il était né en 1633), il prit congé du bon prieur, qui lui donna sa bénédiction et quelque argent, et alla s'enrôler dans l'armée du prince de Condé, alors en pleine révolte contre la cour; il fut incorporé, comme officier, dans la compagnie d'Arcenay, et employé bientôt après aux fortifications de Clermont, en Lorraine, et il se fit remarquer en 1652, au siége de Machecoul, par son intrépidité héroïque.

L'année suivante, le jeune ingénieur tomba aux mains des troupes royales. Le cardinal Mazarin, au lieu de le traiter avec rigueur, lui proposa de quitter le service du prince de Condé pour celui de la France. Vauban accepta les offres du cardinal, et il fut pourvu, le 3 mai 1655, d'un brevet de lieutenant. On l'attacha au chevalier de Clerville, ingénieur distingué. Il obtint lui-même le titre d'ingénieur vers la fin de l'année 1656, et il remplit ses fonctions avec une distinction telle, qu'on le chargea successivement des siéges de Landrecies, de Condé, de Valenciennes, de Montmédy, etc.

Pour suivre Vauban à tous les siéges, à toutes les batailles auxquels il prit une part glorieuse, il nous faudrait tracer l'historique de toutes les guerres de Louis XIV; nous dirons seulement qu'il construisit trente-trois places fortes nouvelles et qu'il travailla à plus de trois cents places anciennes; le port de Dunkerque, les citadelles de Lille, de Metz, de Strasbourg, de Maubeuge, de Rochefort, furent les principaux chefs-d'œuvre de ce grand et sublime ingénieur.

Il fit aussi de grands travaux comme ingénieur civil, et on lui doit la création de plusieurs canaux, notamment ceux de Saint-Omer, de la Bruche et de Neuf-Brisach. Promu au maréchalat en 1703, il dirigea encore le siége de Brisach sous les ordres du duc de Bourgogne. Le grand homme de guerre s'effaçait ainsi devant le fils du roi! Ainsi le voulait la loi féodale qui pesait sur la France du temps de Louis XIV.

Oui, la France subissait alors le joug de la féodalité, tout comme au temps des barons du moyen âge. Ce système de servitude consacrait, en quelque sorte, l'inégalité des charges publiques; il y avait non-seulement la servitude des biens, mais encore celle des personnes.

Vauban, dans ses pérégrinations dans toutes les provinces de la France, où il fut appelé comme ingénieur, fit des études profondes sur les ressources du pays et sur les dilapidations gouvernementales. « Il interrogea, dit Fontenelle, les hommes de tous les rangs, de toutes les professions, de toutes les classes, sur la valeur et le rapport des terres, sur les divers modes de culture, sur le taux des salaires, sur la nature des subsistances servant à l'alimentation des paysans; il créait ainsi la statistique moderne; par ses conseils, les intendants de provinces firent le dénombrement de la population et recueillirent, dans leurs généralités, tous les documents et notions se rattachant au commerce et à l'agriculture.

Les priviléges en matière d'impôt, l'inégalité des charges publiques, attirèrent principalement l'attention de cet homme extraordinaire, qui trouva le moyen de mener de front avec ses travaux de fortifications l'étude de tout ce qui avait rapport à l'économie publique.

Dans les premières années du dix-huitième siècle, déjà vieux, criblé de blessures, couvert de gloire, il résuma, il condensa ses études économiques dans un livre qu'il intitula *la Dîme royale*, qui parut pour la première fois, sans nom d'auteur, en 1707.

Dans ce livre admirable, Vauban proposait un impôt unique, destiné à remplacer tous les impôts; cette conception, malgré les changements considérables survenus dans la constitution de l'Etat depuis la Révolution française, est restée digne de l'étude des économistes modernes, qui y trouveront de très-hautes et très-généreuses idées.

En effet, Vauban y défend avec une logique des plus fermes les droits du pauvre peuple contre les prétentions des nobles et des prêtres oisifs.

Rarement la cause des opprimés, de ceux qui souffrent, est défendue avec plus de chaleur d'âme, de hardiesse et d'éloquence.

L'illustre réformateur supprimait, d'un trait de sa vaillante plume, la Taille, les Aides, les Décimes du clergé, les Douanes provinciales, les Gabelles, etc., etc., en un mot, tous les impôts que le despotisme féodal avait accumulés sur les populations rurales.

Il supprimait, en même temps, l'odieux privilége qui permettait aux classes dites supérieures de ne pas contribuer aux charges de l'Etat.

Tous les citoyens devaient supporter les charges publiques en proportion de leurs revenus, sans distinction de haute ni de basse classe. Il établissait ainsi l'égalité de

l'impôt pour tous les Français en proposant de créer une *dîme royale*.

Cette *dîme* formait deux branches principales : la première portait sur la propriété foncière et immobilière; elle levait un dixième, un quinzième ou un vingtième des revenus des terres, suivant les lieux et les circonstances.

La seconde portait sur le commerce et l'industrie, etc.

Le tout était complété par quelques impôts somptuaires sur les titres de noblesse, sur la dorure des habits, sur les pierreries, etc., etc.

Dans ses conclusions, Vauban démontrait que l'adoption de son Système diminuerait de plus de la moitié les charges qui pesaient sur le peuple, et que les revenus du roi se trouveraient considérablement augmentés.

Le réformateur ramenait ainsi l'ordre et la justice dans les finances; mais, comme dit Saint-Simon, avec cette nouvelle pratique tombait l'autorité du contrôleur général, par conséquent celle des intendants de provinces, de leurs secrétaires, de leurs commis, de leurs protégés, elle ruinait toute une armée de puissants déprédateurs, oiseaux de proie de mille espèces dont le nombre, suivant une expression du vieux maréchal, « eût été suffisant pour remplir les galères du roi. »

« Ce ne fut pas merveille, ajoute Saint-Simon, si le roi investi, prévenu par les nombreux intéressés, reçut très-mal le maréchal lorsqu'il lui présenta son livre. Dès ce moment ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus disparurent aux yeux de Louis. Il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du bien public, un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, et par conséquent à la sienne. »

Vauban fut un précurseur de l'économie moderne; mais de son temps, l'idée d'égalité était trop choquante, trop nouvelle pour ne pas soulever contre elle tous ceux qui vivaient de l'injustice et des abus, c'est-à-dire l'immense majorité des courtisans adorateurs du roi-soleil.

Par ordonnance du roi, en date du 14 février 1707, l'admirable livre de *la Dîme royale* fut saisi, confisqué et mis au pilori.

Il fut immédiatement réimprimé et vendu à plusieurs milliers d'exemplaires et accueilli avec enthousiasme : c'était la contre-partie du dédain du roi-soleil pour un Système admirable, dont l'adoption eût prolongé peut-être la durée de la monarchie.

« Le maréchal, dit Saint-Simon, porté dans tous les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son

maître, pour qui il avait tout fait; il mourut peu de temps après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir (1707). »

Ce grand patriote, cet homme de bien, qui avait entrevu l'égalité de tous les citoyens devant la loi, fut, comme Colbert et Louvois, victime de l'ingratitude, du sot orgueil de Louis XIV.

Quelle leçon pour ceux qui seraient tentés de consacrer leur activité, leur génie à des rois, « ces illustres ingrats, » comme disait Voltaire.

Dans sa *Dîme royale*, Vauban osa dire — sous un roi absolu — que le souverain doit protection égale à tous ses sujets;

Que le travail est le principe de toute richesse;

Que l'agriculture est le travail par excellence;

Que l'impôt doit frapper, avec une égalité proportionnelle sérieusement établie, les revenus de toute nature;

Que la liberté de l'industrie et du commerce est un bien, et que toutes les entraves qu'on y apporte sont une calamité pour la nation;

Que le menu peuple qu'on accable et qu'on méprise est le véritable soutien de l'État, etc., etc, etc.

La *Dîme royale* fut mise au pilori, en 1707, à l'instigation des pillards des deniers publics.

La *Dîme royale* sera, pour nos lecteurs, un enseignement du plus haut intérêt; ils pourront comparer l'ancienne société française avec l'état où nous nous trouvons depuis 1789, et après les grandes réformes de la Revolution. Ils feront aussi connaissance avec un homme de génie qui fut un grand patriote, un vertueux citoyen, un des défenseurs les plus ardents de la cause du peuple!

« Vauban fut le plus honnête homme du royaume, » a dit Saint-Simon.

Ces paroles résument l'éloge de Vauban, dont nous publions le livre admirable.

LA DIME ROYALE

PRÉFACE

QUI EXPLIQUE LE DESSEIN DE L'AUTEUR ET DONNE L'ABRÉGE DE L'OUVRAGE (1).

Quoique le Système que je dois proposer renferme à peu près en soi ce qu'on peut dire de mieux sur ce sujet y contenu, je me sens obligé d'y ajouter certains éclaircissements qui n'y seront pas inutiles, vu la prévention où l'on est contre tout ce qui a l'air de nouveauté.

Je dis donc, de la meilleure foi du monde, que ce n'a été ni l'envie de m'en faire accroire, ni de m'attirer de nouvelles considérations, qui m'ont fait entreprendre cet ouvrage. Je ne suis ni lettré ni homme de finances, et j'aurais mauvaise grâce de chercher de la gloire et des avantages par des choses qui ne sont pas de ma profession. Mais je suis Fran-

(1) Cette préface et le gros de cet ouvrage ont été faits en l'année 1698, immédiatement après le traité de Riswick.

çais, très-affectionné à ma patrie, et très-reconnaissant des grâces et des bontés avec lesquelles il a plu au roi de me distinguer depuis si longtemps; reconnaissance d'autant mieux fondée, que c'est à lui, après Dieu, à qui je dois tout l'honneur que je me suis acquis par les emplois dont il lui a plu m'honorer, et par les bienfaits que j'ai tant de fois reçus de sa libéralité. C'est donc cet esprit de devoir et de reconnaissance qui m'anime, et me donne une attention très-vive pour tout ce qui peut avoir rapport à lui et au bien de son État. Et comme il y a déjà longtemps que je suis en droit de ressentir cette obligation, je puis dire qu'elle m'a donné lieu de faire une infinité d'observations sur tout ce qui pouvait contribuer à la sûreté de son royaume, à l'augmentation de sa gloire et de ses revenus, et au bonheur de ses peuples, qui lui doit être d'autant plus cher, que plus ils auront de bien, moins il sera en état d'en manquer.

La vie errante que je mène depuis quarante ans et plus, m'ayant donné occasion de voir et visiter plusieurs fois, et de plusieurs façons, la plus grande partie des provinces de ce royaume, tantôt seul avec mes domestiques, et tantôt en compagnie de quelques ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de donner carrière à mes réflexions, et de remarquer le bon et le mauvais des pays; d'en examiner l'état et la situation, et celui des peuples, dont la pauvreté ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. Ce qu'ayant fait avec beaucoup de soin, j'ai trouvé qu'elle répondait parfaitement à ce qu'en a écrit l'auteur du *Détail de la France*, qui a développé et mis au jour fort naturellement les abus et malfaçons qui se pratiquent dans l'imposition et la levée des Tailles, des Aides et des Douanes provinciales. Il serait à

souhaiter qu'il en eût autant fait des Affaires extraordinaires, de la Capitation, et du prodigieux nombre d'Exempts qu'il y a présentement dans le royaume, qui ne lui ont guère moins causé de mal que les trois autres, qu'il nous a si bien dépeints. Il est certain que ce mal est poussé à l'excès, et que si on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais; les grands chemins de la campagne, et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants, que la faim et la nudité chassent de chez eux.

Par toutes les recherches que j'ai pu faire, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition; que des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort malaisées, et embarrassées de dettes et de procès; et que, dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise; et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre.

Les causes de la misère des peuples de cet

Etat sont assez connues; je ne laisse pas néanmoins d'en représenter en gros les principales; mais il importe beaucoup de chercher un moyen solide qui arrête ce désordre, pendant que nous jouissons d'une paix (1) dont les apparences nous promettent une longue durée.

Bien que je n'aie aucune mission pour chercher ce moyen, et que je sois peut-être l'homme du royaume le moins pourvu des qualités nécessaires à le trouver, je n'ai pas laissé d'y travailler, persuadé qu'il n'y a rien dont une vive et longue application ne puisse venir à bout.

J'ai donc premièrement examiné la Taille dans son principe et dans son origine; je l'ai suivie dans sa pratique, dans son état d'innocence et dans sa corruption; et après en avoir découvert les désordres, j'ai cherché s'il n'y aurait pas moyen de la remettre dans la pureté de son ancien établissement, en lui ôtant les défauts et abus qui s'y sont introduits par la manière arbitraire de l'imposer, qui l'ont rendue si odieuse.

J'ai trouvé que, dès le temps de Charles VII, on avait pris toutes les précautions qui avaient paru nécessaires pour prévenir les abus qui pourraient s'y glisser dans les suites, et que ces précautions ont été bonnes, ou du moins que le mal n'a été que peu sensible, tant que le fardeau a été léger, et que d'autres impositions n'ont point augmenté les charges; mais dès qu'elles ont commencé à se faire un peu trop sentir, tout le monde a fait ce qu'il a pu pour les éviter; ce qui ayant donné lieu au désordre et à la mauvaise foi de s'introduire dans le détail de la Taille, elle est devenue arbitraire, corruptible, et en toute

(1) C'est la paix de Riswick, conclue en 1697.

manière accablante à un point qui ne se peut exprimer. Ce qui s'est tellement compliqué et enraciné, que quand même on viendrait à bout de le ramener à son premier établissement, ce ne serait tout au plus qu'un remède palliatif qui ne durerait pas longtemps; car les chemins de la corruption sont tellement frayés, qu'on y reviendrait incessamment; et c'est ce qu'il faut sur toute chose éviter.

La *Taille réelle*, fondée sur les arpentages et sur les estimations des revenus des héritages, est bien moins sujette à corruption, il faut l'avouer; mais elle n'en est pas exempte, soit par le défaut des arpenteurs, ou par celui des estimateurs qui peuvent être corrompus, intéressés ou ignorants: ou par le défaut du système en sa substance, étant très naturel d'estimer un héritage ce qu'il vaut, et de le taxer à proportion de la valeur présente de son revenu; ce qui n'empêche pas que, dans les suites, l'estimation ne se puisse trouver défectueuse. C'est ce que l'exemple suivant rendra manifeste.

Un bon ménager possède un héritage, dans lequel il fait toute la dépense nécessaire à une bonne culture; cet héritage répond aux soins de son maître, et rend à proportion. Si dans ce temps-là on fait le Tarif ou Cadastre du pays, ou qu'on le renouvelle, l'héritage sera taxé sur le pied de son revenu présent; mais si, par les suites, cet héritage tombe entre les mains d'un mauvais ménager, ou d'un homme ruiné, qui n'ait pas moyen d'y faire de la dépense; ou qu'il soit décrété, ou qu'il tombe à des mineurs (tout cela arrive souvent et fort naturellement); en un mot, qu'il soit négligé par impuissance ou autrement; pour lors il déchoira de sa bonté, et ne rapportera plus tant; auquel cas le propriétaire ne manquera pas de se plaindre et

de dire que son champ a été trop taxé, et il aura raison, par rapport au revenu présent: ce qui n'empêche cependant pas que les premiers estimateurs n'aient fait leur devoir. Qui donc aura tort? Ce sera bien sûrement le Système qui est défectueux, pour ne pouvoir pas soutenir à perpétuité la justesse de son estimation. Et c'est de ce défaut d'où procède la plus grande partie des plaintes qui se font dans les pays où la Taille est réelle, bien qu'il ne soit pas impossible qu'il ne s'y glisse d'autres défauts de négligence ou de malice pour favoriser quelqu'un.

Il arrive la même chose dans le système des vingtièmes et centièmes, qui réussissent assez bien dans les Pays-Bas, parce que, le pays étant plat, il ne s'y trouve que trois ou quatre différences au plus dans les estimations. Mais dans les pays bossillés, par exemple dans le mien, frontière de Morvan, pays montagneux, faisant partie de la Bourgogne et du Nivernais, presque partout mauvais, quand j'en ai voulu faire un essai, il s'est trouvé que, dans une terre qui ne contient pas plus d'une demi-lieue carrée, il a fallu la diviser en quatorze ou quinze cantons, pour en faire autant d'estimations différentes, et que, dans chacun de ces cantons, il y avait presque autant de différences que de pièces de terre. Ce qui fait voir, qu'outre les erreurs auxquelles la Taille réelle est sujette, aussi bien que les vingtièmes et centièmes, elle serait encore d'une dis cussion dont on ne verrait jamais la fin, s'il fallait l'étendre à toute la France.

Il en est de même des répartitions qui se font par feux ou fouages, comme en Bretagne, Provence et Dauphiné, où, quelque soin qu'on ait pris de les bien égaler, la suite des temps les a dérangés et disproportionnés comme les autres.

Il y a des pays où l'on met toutes les impositions sur les denrées qui s'y consomment, même sur le pain, le vin et les viandes, mais cela en rend les consommations plus chères, et par conséquent plus rares. En un mot, cette méthode nuit à la subsistance et nourriture des hommes, et au commerce, et ne peut satisfaire aux besoins extraordinaires d'un Etat, parce qu'on ne peut pas la pousser assez loin. D'autres ont pensé à tout mettre sur le sel; mais cela le rendrait si cher, qu'il faudrait tout forcer pour obliger le menu peuple à s'en servir. Outre que ce qu'on en tirerait ne pourrait jamais satisfaire aux deux tiers des besoins communs de l'Etat, loin de pouvoir suffire aux extraordinaires. Sur quoi, il est à remarquer que les gens qui ont fait de telles propositions se sont lourdement trompés sur le nombre des peuples, qu'ils ont estimé de moitié plus grand qu'il n'est en effet.

Tous ces moyens étant défectueux, il en faut chercher d'autres qui soient exempts de tous les défauts qui leur sont imputés, et qui puissent en avoir toutes les bonnes qualités, et même celles qui leur manquent. Ces moyens sont tout trouvés; ce sera la *Dîme royale*, si le roi l'a pour agréable, prise proportionnellement sur tout ce qui porte revenu. Ce Système n'est pas nouveau, il y a plus de trois mille ans que l'Ecriture sainte en a parlé, et l'histoire profane nous apprend que les plus grands Etats s'en sont heureusement servis. Les empereurs grecs et romains l'ont employé; nos rois de la première et seconde race l'ont fait aussi, et beaucoup d'autres s'en servent encore en plusieurs parties du monde, au grand bien de leur pays. On prétend que le roi d'Espagne s'en sert dans l'Amérique et dans les Iles, et que

le grand Mogol et le roi de la Chine s'en servent aussi dans l'étendue de leurs empires.

En effet, l'établissement de la *Dîme royale* imposée sur tous les fruits de la terre, d'une part, et sur tout ce qui fait du revenu aux hommes, de l'autre, me paraît le moyen le mieux proportionné de tous; parce que l'une suit toujours son héritage qui rend à proportion de sa fertilité, et que l'autre se conforme au revenu notoire et non contesté. C'est le Système le moins susceptible de corruption de tous, parce qu'il n'est soumis qu'à son Tarif, et nullement à l'arbitrage des hommes.

La *Dîme ecclésiastique*, que nous considérons comme le modèle de celle-ci, ne fait aucun procès, elle n'excite aucune plainte, et depuis qu'elle est établie, nous n'apprenons pas qu'il s'y soit fait aucune corruption; aussi n'a-t-elle pas eu besoin d'être corrigée.

C'est celui de tous les revenus qui emploie le moins de gens à sa perception, qui cause le moins de frais, et qui s'exécute avec le plus de facilité et de douceur.

C'est celui qui fait le moins de non-valeur, ou pour mieux dire, qui n'en fait point du tout. Les dîmeurs se payent toujours comptant de ce qui se trouve sur le champ, dont on ne peut rien lever qu'ils n'aient pris leur droit. Et pour ce qui est des autres revenus différents des fruits de la terre, dont on propose aussi la dîme, le roi pourra se payer de la plus grande partie par ses receveurs; et le reste, une fois réglé, ne souffrira aucune difficulté.

C'est la plus simple et la moins incommode de toutes les impositions, parce que, quand son Tarif sera une fois arrêté, il n'y aura qu'à le faire publier au prône des paroisses, et le faire afficher aux portes des églises :

chacun saura à quoi s'en tenir, sans qu'il puisse y avoir lieu de se plaindre que son voisin l'a trop chargé.

C'est la manière de lever les deniers royaux la plus pacifique de toutes, et qui excitera le moins de bruit et de haine parmi les peuples, personne ne pouvant avoir lieu de se plaindre de ce qu'il aura ou devra payer, parce qu'il sera toujours proportionné à son revenu.

Elle ne mettrait aucune borne à l'autorité royale qui sera toujours la même; au contraire, elle rendra le roi tout à fait indépendant, non-seulement de son clergé, mais encore de tous les pays d'Etats, à qui il ne sera plus obligé de faire aucune demande; parce que la Dîme royale dîmant par préférence sur tous les revenus, suppléera à toutes ces demandes; et le roi n'aura qu'à en hausser ou baisser le Tarif, selon les besoins de l'Etat. C'est encore un avantage incomparable de cette dîme, de pouvoir être haussée et baissée sans peine et sans le moindre embarras; car il n'y aura qu'à faire un Tarif nouveau pour l'année suivante ou courante, qui sera affiché comme il est dit ci-devant.

Le roi ne dépendrait plus des traitants, il n'aurait plus besoin d'eux, ni d'établir aucun impôt extraordinaire, de quelque nature qu'il puisse être, ni de faire jamais aucun emprunt, parce qu'il trouverait dans l'établissement de cette dîme et les deux autres fonds qui lui seraient joints, dont il sera parlé ci-après, de quoi subvenir à toutes les nécessités extraordinaires qui pourraient arriver à l'Etat.

Elle ne ferait aucun tort à ceux qui ont des charges d'ancienne ou de nouvelle création dont l'Etat n'aura plus besoin, puisqu'en payant les gages et les intérêts jusqu'à rem-

boursement de Finances, les propriétaires, qui n'auront rien ou peu de chose à faire, n'auront aucun sujet de se plaindre.

Ajoutons à ce que dessus, que la Dîme royale, jointe aux deux autres fonds que nous prétendons lui associer, sera le plus assuré comme le plus abondant moyen qu'on puisse imaginer pour l'acquit des dettes de la couronne.

L'établissement de la Dîme royale assurerait les revenus du roi sur les biens certains et réels, qui ne pourront jamais lui manquer. Ce serait une rente foncière suffisante sur tous les biens du royaume, la plus belle, la plus noble et la plus assurée qui fût jamais.

Comme il n'y a rien de plus vrai que tous ces attributs de la Dîme royale, ni rien plus certain que tous les défauts qui sont imputés aux autres Systèmes, je ne vois point de raison qui puisse détourner Sa Majesté d'employer celui-ci par préférence à tous autres, puisqu'il les surpasse infiniment par son abondance, par sa simplicité, par la justesse de sa proportion et par son incorruptibilité.

Je ne dis rien des deux autres fonds, dont l'un est le Sel et l'autre le Revenu fixe, composé du Domaine, des Parties casuelles, etc., parce que je suis persuadé qu'on entrera facilement dans les expédients que je proposerai à l'égard du premier, et que l'autre comprend des revenus dont l'établissement est déjà fait et légitimé, à très-peu de chose près.

A l'égard des difficultés qui pourraient s'opposer à l'établissement de cette Dîme, elles seraient peut-être considérables, si on entreprenait de le faire tout d'un coup, parce que les peuples étant extrêmement prévenus contre les nouveautés, qui jusqu'ici leur ont toujours fait du mal et jamais du bien, ils

crieraient bien haut avant qu'ils eussent démêlé tout le bon et le mauvais de ce Système. Mais il y a longtemps qu'on est accoutumé aux crieries, et que l'on ne laisse pas de faire et de réussir à ce que l'on n'entreprend. Ce qu'il y a de certain, c'est que n'en entreprenant que peu à la fois, comme il est proposé à la fin de ces Mémoires, peu de gens crieront, et ce peu-là s'apaisera bientôt, quand ils auront démêlé ce de quoi il s'agit. Ce ne sera pas le menu peuple qui fera le plus de bruit, ce seront ceux dont il est parlé au chapitre des *Objections et oppositions;* mais comme pas un d'eux n'aura raison d'en faire, il faudra se boucher les oreilles, aller son chemin et s'armer de fermeté : les suites feront bientôt voir que tout le monde s'en trouvera bien.

L'établissement de la Dîme royale me paraît enfin le seul moyen capable de procurer un vrai repos au royaume, et celui qui peut le plus ajouter à la gloire du roi, et augmenter avec plus de facilité ses revenus parce qu'il est évident qu'à mesure qu'elle s'affermira, ils s'accroîtront de jour en jour, ainsi que ceux des peuples, car l'un ne saurait faire chemin sans l'autre.

Plus on examinera ce Système, plus on le trouvera excellent; outre toutes les belles propriétés que j'en ai déjà fait remarquer, on y en trouvera toujours de nouvelles. Par exemple il en a une incomparable qui lui est singulière, qui est celle d'être également utile au prince et à ses sujets. Mais comme ce même Système est fondé sur des maximes qui ne conviennent qu'à lui seul, quoiqu'elles soient très-justes et très-naturelles; aussi est-il incompatible, dans son exécution, avec tout autre. C'est pourquoi ce serait tout gâter, que d'en vouloir prendre une partie

pour l'insérer dans un autre, et laisser le reste : par exemple, la Dîme des fruits de la terre, avec la Taille ou les Aides, parce que cette Dîme étant poussée dans ces Mémoires aussi loin qu'elle peut aller, on ne pourrait la mêler avec d'autres impositions de la nature de celles qui se lèvent aujourd'hui, sans tout déranger, et la rendre absolument insupportable. Il faut donc prendre ce Système tout entier, ou le rejeter tout à fait.

Je voudrais bien finir, mais je me sens encore obligé de prendre la liberté de représenter à Sa Majesté que cet ouvrage étant uniquement fait pour Elle et pour son royaume, sans aucune autre considération, il est nécessaire qu'Elle ait la bonté d'en commettre l'examen à de véritables gens de bien et absolument désintéressés ; car le défaut le plus commun de la nation est de se mettre peu en peine des besoins de l'Etat ; et rarement en verra-t-on qui soient d'un sentiment avantageux au public, quand ils auront un intérêt contraire ; les misères d'autrui les touchent peu quand ils en sont à couvert, et j'ai vu souvent que beaucoup d'affaires publiques ont mal réussi, parce que des particuliers y ayant leurs intérêts mêlés, ils ont su trouver le moyen de faire pencher la balance de leur côté. Il est donc du service de Sa Majesté d'y prendre garde de près, en ce rencontre particulièrement, et de faire un bon choix de gens à qui Elle donnera le soin d'examiner cet ouvrage.

Je me sens encore obligé d'honneur et de conscience de représenter à Sa Majesté qu'il m'a paru que de tout temps on n'avait pas eu assez d'égard en France pour le menu peuple, et qu'on en avait fait trop peu de cas ; aussi c'est la partie la plus ruinée et la plus misérable du royaume ; c'est elle, cepen-

dant, qui est la plus considérable par son nombre et par les services réels et effectifs qu'elle lui rend; car c'est elle qui porte toutes les charges, qui a toujours le plus souffert, et qui souffre encore le plus; et c'est sur elle aussi que tombe toute la diminution des hommes qui arrive dans le royaume. Voici ce que l'application que je me suis donnée pour apprendre jusqu'où cela pourrait aller, m'en a découvert.

Par un mesurage fait sur les meilleures cartes de ce royaume, je trouve que la France, de l'étendue qu'elle est aujourd'hui, contient 30,000 lieues carrées ou environ, de 25 au degré, la lieue de 2,282 toises 3 pieds carrés, que chacune de ces lieues contient 4,688 arpents 82 perches et demie de terres de toutes espèces, l'arpent de 100 perches carrées, et la perche de 20 pieds de long et de 400 pieds carrés. Ces 4,688 arpents 82 perches et demie divisés proportionnellement en terres vagues et vaines, places à bâtir, chemins, haies et fossés, étangs, rivières et ruisseaux, en terres labourables, prés, jardins, vignes, bois, et en toutes les parties qui peuvent composer un petit pays habitable de cette étendue, la fertilité du même pays supposée un peu au-dessous du médiocre; ces terres, enfin, cultivées, ensemencées, et la récolte faite, doivent produire par commune année de quoi nourrir 7 ou 800 personnes de tous âges et de tous sexes, sur le pied de 3 setiers de blé, mesure de Paris, par tête, le setier pesant net 240 livres, le poids du sac défalqué.

De sorte que, si la France était peuplée d'autant d'habitants qu'elle en pourrait nourrir de son crû, elle en contiendrait, sur le pied de 700 par lieue carrée, 21 millions, et, sur le pied de 800, 24 millions. Et par les dé-

nombrements, que j'ai supputés, de quelques provinces du royaume et de plusieurs autres petites parties, il se trouve que la lieue carrée commune de ces provinces ne revient qu'à 627 personnes et demie, de tous âges et de tous sexes; encore ai-je lieu de me défier que cette quantité puisse se soutenir dans toute l'étendue du royaume; car il y a bien de mauvais pays dont je n'ai pas les dénombrements(1). Je trouve donc au premier cas, c'est-à-dire de 700 personnes à la lieue carrée, qu'il manque 72 personnes et demie par lieue carrée, et au second, de 800 à la même lieue, qu'il en manque 172 et demie; ce qui revient, au premier, à 2 millions 175,000 âmes de différence par tout le royaume, et dans l'autre, à 5 millions 175,000, qui est à peu près autant qu'il y en peut avoir dans l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande; et tout cela en diminution de la partie basse du peuple, qui remplit encore à ses dépens les vides qui se font dans la haute par les gens qui s'élèvent et qui font fortune.

C'est encore la partie basse du peuple qui, par son travail et son commerce, et par ce

(1) Des gens fort éclairés, et d'emploi à le devoir savoir, m'ont assuré que, avant la dernière guerre, il y avait quinze millions d'âmes dans le royaume, et plus; et que présentement il n'y en a pas plus que treize millions, ce qui ne reviendrait qu'à 433 personnes par lieue carrée; cependant il s'en est trouvé plus de 700 dans la Bretagne, Normandie, Picardie, Artois et généralité de Tours; mais non tant en Alsace, Dauphiné et comté de Bourgogne. Et m'étant mieux éclairci depuis par les dénombrements que j'ai ramassés de toutes les provinces du royaume, dont on trouvera ci-après l'abrégé, j'ai trouvé que, après la dernière guerre, la France contenait 19,094,000 tant d'âmes, ce qui se rapporte à peu de chose près, à l'estimation énoncée ci-dessus, qui donne 627 personnes et demie de tous âges et de tous sexes par lieue carrée; ce qui est cependant fort au-dessous de ce qu'elle en pourrait nourrir, si elle était bien cultivée.

qu'elle paye au roi, l'enrichit et tout son royaume; c'est elle qui fournit tous les soldats et matelots de ses armées de terre et de mer, et grand nombre d'officiers, tous les marchands et les petits officiers de judicature; c'est elle qui exerce et qui remplit tous les arts et métiers; c'est elle qui fait tout le commerce et les manufactures de ce royaume, qui fournit tous les laboureurs, vignerons et manœuvriers de la campagne; qui garde et nourrit les bestiaux; qui sème les blés et les recueille; qui façonne les vignes et fait le vin; et, pour achever de le dire en peu de mots, c'est elle qui fait tous les gros et menus ouvrages de la campagne et des villes.

Voila en quoi consiste cette partie du peuple si utile et si méprisée, qui a tant souffert, et qui souffre tant de l'heure que j'écris ceci. On peut espérer que l'établissement de la Dîme royale pourra réparer tout cela en moins de quinze années de temps, et remettre le royaume dans une abondance parfaite d'hommes et de biens; car quand les peuples ne seront pas si oppressés, ils se marieront plus hardiment; ils se vêtiront et nourriront mieux; leurs enfants seront plus robustes et mieux élevés; ils prendront un plus grand soin de leurs affaires; enfin, ils travailleront avec plus de force et de courage, quand ils verront que la principale partie du profit qu'ils y feront leur demeurera.

Il est constant que la grandeur des rois se mesure par le nombre de leurs sujets; c'est en quoi consiste leur bien, leur bonheur, leurs richesses, leurs forces, leur fortune, et toute la considération qu'ils ont dans le monde. On ne saurait donc rien faire de mieux pour leur service et pour leur gloire, que de leur remettre souvent cette maxime devant les yeux; car puisque c'est en cela que consiste

tout leur bonheur, ils ne sauraient trop se donner de soin pour la conservation et augmentation de ce peuple qui leur doit être si cher.

Il y a longtemps que je m'aperçois que cette préface est trop longue. Je ne saurais cependant me résoudre à la finir, que je n'aie encore dit ce que je pense sur les bornes qu'on peut donner à la Dîme royale, que je crois avoir suffisamment étudiée, pour en pouvoir dire mon sentiment.

Il m'a donc paru qu'on ne la doit jamais pousser plus haut que le Dixième, ni la mettre plus bas que le Vingtième; l'excès du premier chargerait trop et la médiocrité du dernier ne fournirait pas assez pour satisfaire au courant.

On se peut jouer entre ces deux termes par rapport aux besoins de l'Etat, et jamais autrement, parce qu'il est constant que plus on tire des peuples, plus on ôte d'argent du commerce, et que celui du royaume le mieux employé, est celui qui demeure entre leurs mains, où il n'est jamais inutile ni oisif.

MAXIMES FONDAMENTALES DE CE SYSTÊME.

I. Il est d'une évidence certaine et reconnue par tout ce qu'il y a de peuples policés dans le monde, que tous les sujets d'un Etat ont besoin de sa *protection*, sans laquelle ils n'y sauraient subsister.

II. Que le prince, chef et souverain de cet Etat, ne peut donner cette protection, si ses

sujets ne lui en fournissent les moyens ; d'où s'ensuit :

III. Qu'un Etat ne peut se soutenir, si les sujets ne le soutiennent. Or, ce *soutien* comprend tous les besoins de l'Etat, auxquels, par conséquent, tous les sujets sont obligés de contribuer.

De cette nécessité, il résulte :

Premièrement, une obligation naturelle aux sujets de toutes conditions, de contribuer à proportion de leur revenu ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux s'en puisse raisonnablement dispenser ;

Deuxièmement, qu'il suffit pour autoriser ce droit, d'être sujet de cet Etat ;

Troisièmement, que tout privilége qui tend à l'exemption de cette contribution, est injuste et abusif, et ne peut ni ne doit prévaloir au préjudice du public.

PROJET

Qui réduit les revenus du roi à une proportion géométrique, par l'établissement d'une *Dîme royale*, laquelle, en produisant un revenu considérable et suffisant pour tous les besoins de l'État, pourra donner lieu à la suppression de la Taille, des Aides, des Douanes provinciales, des Décimes du clergé, et de toutes les autres impositions onéreuses et à charge au peuple, de quelque nature qu'elles puissent être; à la réserve de la Gabelle, réduite à la moitié ou aux deux tiers de ce qu'elle est; des Douanes, qu'il faudrait reléguer sur les frontières, et les beaucoup diminuer; des vieux Domaines de nos rois, et de tous autres revenus fixes et de raison, dont il sera parlé dans la suite de ces Mémoires.

Quand je dirai que la France est le plus beau royaume du monde, je ne dirai rien de nouveau, il y a longtemps qu'on le sait; mais si j'ajoutais qu'il est le plus riche, on n'en croirait rien, par rapport à ce que l'on voit. C'est cependant une vérité constante, et on en conviendra sans peine, si on veut bien faire attention que ce n'est pas la grande quantité d'or et d'argent qui font les grandes et véritables richesses d'un Etat, puisqu'il y a de très-grands pays dans le monde qui abondent en or et en argent, et qui n'en sont pas plus à leur aise, ni plus heureux. Tels sont le Pérou, et plusieurs Etats de l'Amé-

rique, et des Indes orientales et occidentales, qui abondent en or et en pierreries, et qui manquent de pain. La vraie richesse d'un royaume consiste dans l'abondance des denrées, dont l'usage est si nécessaire au soutien de la vie des hommes, qui ne sauraient s'en passer.

Or, on peut dire que la France possède cette abondance au suprême degré, puisque de son superflu elle peut grassement assister ses voisins, qui sont obligés de venir chercher leurs besoins chez elle, en échange de leur or et de leur argent; que si avec cela elle reçoit quelques-unes de leurs denrées, ce n'est que pour faciliter le commerce, et satisfaire au luxe de ses habitants; hors cela elle pourrait très-bien s'en passer.

Les denrées qu'elle débite le plus communément aux étrangers, sont les vins, les eaux-de-vie, les sels, les blés et les toiles. Elle fournit aussi les modes, une infinité d'étoffes qui se fabriquent dans ses manufactures mieux qu'en aucun autre endroit du monde, ce qui lui attire et peut attirer des richesses immenses, qui surpassent celles que les Indes pourraient lui fournir, si elle en était maîtresse.

Elle a de plus chez elle des propriétés singulières, qui excitent un commerce intérieur qui lui est très-utile : c'est qu'elle n'a guère de province qui n'ait besoin de sa voisine d'une façon ou d'autre, ce qui fait que l'argent se remue, et que tout se consomme au dedans, ou se vend au dehors, en sorte que rien ne demeure.

Que si cela ne se trouve pas au pied de la lettre aussi précisément que je le dis, ce n'est ni à l'intempérie de l'air, ni à la faute des peuples, ni à la stérilité des terres, qu'il en faut attribuer la cause, puisque l'air y est

excellent, les habitants laborieux, adroits, pleins d'industrie et très-nombreux, mais aux guerres qui l'ont agitée depuis longtemps, et au défaut d'économie que nous n'entendons pas assez, soit dans le choix des impôts et subsides nécessaires pour entretenir l'Etat, soit dans la manière de les lever, soit dans la culture de la terre par rapport à sa fertilité. Car c'est une vérité qui ne peut être contestée, *que le meilleur terroir ne diffère en rien du mauvais s'il n'est cultivé.* Cette culture devient même non-seulement inutile, mais ruineuse au propriétaire et au laboureur, à cause des frais qu'il est obligé d'y employer, si, faute de consommation, les denrées qu'il retire de ses terres lui demeurent et ne se vendent point.

Il y a longtemps qu'on s'est aperçu et qu'on se plaint que les biens de la campagne rendent le tiers moins de ce qu'ils rendaient il y a trente ou quarante ans, surtout dans les pays où la Taille est *personnelle;* mais peu de personnes ont pris la peine d'examiner à fond quelles sont les causes de cette diminution, qui se fera sentir de plus en plus, si on n'y apporte le remède convenable.

Pour peu qu'on ait de connaissance de ce qui se passe à la campagne, on comprend aisément que les Tailles sont une des causes de ce mal, non qu'elles soient toujours et en tout temps trop grosses; mais parce qu'elles sont assises sans proportion, non-seulement en gros de paroisse à paroisse, mais encore de particulier à particulier; en un mot, elles sont devenues arbitraires, n'y ayant point de proportion du bien du particulier à la Taille dont on le charge. Elles sont de plus exigées avec une extrême rigueur et de si grands frais, qu'il est certain qu'ils vont au moins à un quart du montant de la taille. Il est même

assez ordinaire de pousser les exécutions jusqu'à dépendre les portes des maisons, après avoir vendu ce qui était dedans, et on en a vu démolir, pour en tirer les poutres, les solives et les planches, qui ont été vendues cinq ou six fois moins qu'elles ne valaient, en déduction de la Taille.

L'autorité des personnes puissantes et accréditées fait souvent modérer l'imposition d'une ou de plusieurs paroisses, à des taxes bien au-dessous de leur juste portée, dont la décharge doit conséquemment tomber sur d'autres voisines qui en sont surchargées, et c'est un mal invétéré auquel il n'est pas facile de remédier. Ces personnes puissantes sont payées de leur protection dans la suite, par la plus-value de leurs fermes, ou de celles de leurs parents ou amis, causée par l'exemption de leurs fermiers et de ceux qu'ils protégent, qui ne sont imposés à la Taille que pour la forme seulement; car il est très-ordinaire de voir qu'une ferme de 3 à 4,000 livres de revenu ne sera cotisée qu'à 40 ou 50 livres de Taille, tandis qu'une autre de 4 à 500 livres en payera 100 et souvent plus; ce qui fait que les terres n'ont pas ordinairement la moitié de la culture dont elles ont besoin.

Il en est de même de laboureur à laboureur, ou de paysan à paysan, le plus fort accable le plus faible; et les choses sont réduites à un tel état, que celui qui pourrait se servir du talent qu'il a de savoir faire quelque art ou quelque trafic qui le mettrait, lui et sa famille, en état de pouvoir vivre un peu plus à son aise, aime mieux demeurer sans rien faire; et que celui qui pourrait avoir une ou deux vaches et quelques moutons ou brebis, plus ou moins, avec quoi il pourrait améliorer sa ferme ou sa terre, est obligé de s'en priver, pour n'être pas accablé de Taille

l'année suivante, comme il ne manquerait pas l'être, s'il gagnait quelque chose, et qu'on vît sa récolte un peu plus abondante qu'à l'ordinaire. C'est par cette raison qu'il vit non-seulement très-pauvrement lui et sa famille, et qu'il va presque tout nu, c'est-à-dire qu'il ne fait que très-peu de consommation, mais encore qu'il laisse dépérir le peu de terre qu'il a, en ne la travaillant qu'à demi, de peur que si elle rendait ce qu'elle pourrait rendre étant bien fumée et cultivée, on n'en prît occasion de l'imposer doublement à la Taille. Il est donc manifeste que la première cause de la diminution des biens de la campagne est le défaut de culture, et que ce défaut provient de la manière d'imposer les Tailles et de les lever.

L'autre cause de cette diminution est le défaut de consommation, qui provient principalement de deux autres, dont une est la hauteur et la multiplicité des droits des Aides et des Douanes provinciales, qui emportent souvent le prix et la valeur des denrées, soit vin, bière et cidre; ce qui fait qu'on a arraché tant de vignes, et qui par les suites fera arracher les pommiers en Normandie, où il y en a trop par rapport à la consommation présente de ce pays, laquelle diminue tous les jours; l'autre les vexations inexprimables que font les commis à la levée des Aides, qui se sont faits depuis quelque temps marchands de vin et de cidre: car il faut parler à tant de bureaux pour transporter les denrées, non-seulement d'une province ou d'un pays à un autre, par exemple de Bretagne en Normandie, ce qui rend les Français étrangers aux Français mêmes, contre les principes de la vraie politique, qui conspire toujours à conserver une certaine uniformité entre les sujets qui les attache plus fortement au prince, mais

encore d'un lieu à un autre dans la même province; et on a trouvé tant d'inventions pour surprendre les gens et pouvoir confisquer les marchandises, que le propriétaire et le paysan aiment mieux laisser périr leurs denrées chez eux, que de les transporter avec tant de risques et si peu de profit. De sorte qu'il y a des denrées, soit vins, cidres, huiles, et autres choses semblables, qui sont à très-grand marché sur le lieu, et qui se vendraient chèrement et se débiteraient très-bien à dix, vingt et trente lieues de là où elles sont nécessaires, qu'on laisse perdre, parce qu'on n'ose hasarder de les transporter.

Ce serait donc un grand bien pour l'Etat, et une gloire incomparable pour le roi, si on pouvait trouver un moyen sûr qui en lui fournissant autant ou plus que ne font les Tailles, les Aides et les Douanes provinciales, délivrât son peuple des misères auxquelles cette même Taille, les Aides, etc., les assujétissent. Et c'est ce que je me suis persuadé avoir trouvé, et que je proposerai dans la suite, après avoir dit un mot du mal que causent les Affaires extraordinaires et les exemptions (1).

Il était impossible, dans l'état où sont les choses, de fournir aux dépenses que la dernière guerre exigeait, sans le secours des Affaires extraordinaires, qui ont donné de grands fonds. Mais on ne peut dissimuler, qu'à l'exception des rentes constituées sur l'Hôtel de ville de Paris, des Tontines et autres engagements semblables qui peuvent être utiles aux particuliers et qui ont été volontaires, le surplus des Affaires extraordinaires n'ait causé de grands maux, dont

(1) Ceci a été composé incontinent après la paix de Riswick. en 1698.

l'Etat se ressentira longtemps, non-seulement pour les rentes et dettes qu'il a contractées, qui en ont notablement augmenté les charges, en même temps que par les mêmes voies elles ont ôté quantité de bons sujets à la Taille, dont on les a exemptés pour des sommes très-modiques, parties desquelles sont demeurées entre les mains des traitants; mais encore par la ruine presque totale et sans ressource d'une quantité de bonnes familles, qu'on a contraintes de payer plusieurs taxes sans s'informer si elles en avaient les moyens. A quoi il faut ajouter, que ces mêmes Affaires extraordinaires ont encore épuisé et mis à sec ce qui était resté de gens un peu accommodés en état de soutenir le menu peuple de la campagne, qui de tout temps était dans l'habitude d'avoir recours à eux dans leur nécessité, tant pour avoir de quoi payer la Taille et leurs autres dettes plus pressées, que pour acheter de quoi vivre et s'entretenir, assurés qu'ils étaient de regagner une partie de cet emprunt par le travail de leurs bras; ce qui faisait un commerce capable de soutenir les maîtres et les valets; au lieu que les uns et les autres venant à tomber en même temps et par les mêmes causes, ne sauraient que difficilement se relever.

Pour rendre ceci plus intelligible, je prendrai la liberté de marquer en détail les défauts les plus essentiels que j'ai observés en ces sortes d'Affaires; non pour blâmer ce qui a été fait dans une nécessité pressante, mais pour faire voir le bien qu'on ferait à l'Etat, si on pouvait trouver un moyen de remédier à une semblable nécessité, sans être obligé d'avoir recours à de pareilles Affaires.

Le premier de tous est l'injustice de la atxe sur celui qui ne la doit pas plus qu'un autre qui ne la paye point, ou qui la paye

beaucoup moindre: et pour laquelle on n'apporte d'autre raison que celle du besoin de l'Etat, laquelle est toujours bonne par rapport à l'Etat; mais ce pauvre particulier est fort à plaindre qui paye déjà par tant d'endroits, et qui se voit encore distingué par l'imposition d'une nouvelle taxe qu'il est contraint de payer, sans qu'on lui permette de dire ses raisons.

Le second est l'usure que les Traitants exigent de celui qui paye, qui est le particulier, et de celui qui reçoit, qui est le roi, qui ne va pas moins qu'au quart du total, et souvent plus.

Le troisième, ce sont les frais des contraintes, qui montent souvent plus haut que le principal même.

Le quatrième consiste aux Rentes, Gages et Appointements dont le roi a augmenté ses dettes par tant de créations de charges, d'offices, et de rentes sur l'Hôtel de ville de Paris, sur les postes, les Tontines, augmentations de Gages, etc.

Le cinquième, en ce qu'on a affranchi un grand nombre de gens de la Taille, dont l'exemption retombe directement sur les peuples, et indirectement sur le roi.

Le sixième, en ce qu'en achevant de ruiner ceux qui avaient encore quelque chose, il n'y a plus, ou très-peu, de ressource pour les paysans, qui dans les pressants besoins avaient recours à eux.

Et le septième, en ce que les Affaires extraordinaires ayant produit une multitude de petits impôts sur toutes sortes de denrées, ont troublé le commerce en diminuant notablement les consommations. Aussi, l'expérience fait connaître que de semblables impôts ne sont bons que pour enrichir les traitants, fatiguer les peuples et empêcher

le débit des denrées, et ne portent que peu d'argent dans les coffres du roi.

Ainsi, toutes les Affaires extraordinaires, de quelque manière qu'on les tourne, sont toujours également mauvaises pour le roi et pour ses sujets.

Il y a même encore une remarque à faire, non moins importante que les précédentes, qui est, que la Taille, le Sel, les Aides, les Douanes, etc., peuvent bien être continués, en corrigeant les abus qui s'y sont introduits; mais cela ne peut être fait à l'égard des Affaires extraordinaires, qui ne se peuvent pas répéter d'une année à l'autre, du moins sous les mêmes titres. C'est pourquoi, quelque quantité qu'on en puisse faire, on est assuré d'en trouver bientôt la fin. Et c'est, apparemment, cette considération qui a donné à nos ennemis tant d'éloignement pour la paix, car il ne faut pas douter qu'ils ne fussent bien informés de ce qui se passait chez nous.

J'aurais beaucoup de choses à dire sur le mal que font les Douanes provinciales, tant par la mauvaise situation de leurs bureaux dans le milieu des provinces françaises, que par les excès des taxes et les fraudes des commis; mais je veux passer outre, et abréger. C'est pourquoi, je ne m'étendrai pas là-dessus davantage, non plus que sur la Capitation, qui, pour avoir été trop pressée et faite à la hâte, n'a pu éviter de tomber dans de très-grands défauts qui ont considérablement affaibli ce qu'on en devait espérer, et produit une infinité d'injustices et de confusions.

Quel bien le roi ne ferait-il donc point à son Etat, s'il pouvait subvenir à ses besoins par des moyens aisés et naturels, sans être obligé d'en venir aux extraordinaires, dont le poids

est toujours pesant, et les suites très-fâcheuses?

Comme tous ceux qui composent un Etat ont besoin de sa protection pour subsister, et se maintenir chacun dans son état et sa situation naturelle, il est raisonnable que tous contribuent aussi, selon leurs revenus, à ses dépenses et à son entretien : c'est l'intention des Maximes mises au commencement de ces Mémoires. Rien n'est donc si injuste que d'exempter de cette contribution ceux qui sont le plus en état de la payer, pour en rejeter le fardeau sur les moins accommodés, qui succombent sous le faix, lequel serait d'ailleurs très-léger, s'il était porté par tous à proportion des forces d'un chacun; d'où il suit que toute exemption à cet égard est un désordre qui doit être corrigé. Après beaucoup de réflexions et d'expériences, il m'a paru que le roi avait un moyen sûr et efficace pour remédier à tous ces maux, présents et à venir.

Ce moyen consiste à faire contribuer un chacun selon son revenu aux besoins de l'Etat, mais d'une manière aisée et facile, par une proportion dont personne n'aura lieu de se plaindre, parce qu'elle sera tellement répandue et distribuée, que quoiqu'elle soit également portée par tous les particuliers, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, aucun n'en sera surchargé, parce que personne n'en portera qu'à proportion de son revenu.

Ce moyen aura encore cette facilité, que dans les temps fâcheux il fournira les fonds nécessaires, sans avoir recours à aucune Affaire extraordinaire, en augmentant seulement la quotité des levées à proportion des besoins de l'Etat. Par exemple, si la quotité ordinaire est le vingtième du revenu, on le mettra au quinzième ou au dixième, à pro-

portion, et pour le temps de la nécessité seulement, sans que personne paye jamais deux fois pour raison d'un même revenu, et sans qu'il y ait presque aucune contrainte à exercer pour les payements, parce que le recouvrement des fonds se ferait toujours d'une manière aisée très-naturelle, et presque sans frais, comme il se verra dans la suite.

Je réduis donc cette contribution générale à quatre différents fonds.

PREMIER FONDS

Qui comprend la dime de tous les fruits de la terre, sans exception.

Le premier fonds est une perception réelle des fruits de la terre en espèces à une certaine proportion, pour tenir lieu de la Taille, des Aides, des Douanes établies d'une province à l'autre, des Décimes, et autres impositions; perception que j'appellerai *Dîme royale*; qui sera levée généralement sur tous les fruits de la terre, de quelque nature qu'ils puissent être; c'est-à-dire des blés, des vins, des bois, prés, pâturages, etc.

Je me suis rendu à ce système après l'avoir longtemps balancé avec les Vingtièmes et la Taille *réelle*, parce que tous les autres ont des incertitudes et des difficultés insurmontables.

Ce qu'on a toujours à redire dans l'imposi-

tion des Tailles, et à quoi les Ordonnances réitérées de nos rois n'ont pu remédier jusqu'à présent, est qu'on n'a jamais pu bien proportionner l'*imposition* au *revenu* tant parce que cette proportion demande une connaissance exacte de la valeur des terres en elles-mêmes et par rapport aux voisines, qu'on n'a point pour l'ordinaire, et qu'on ne se met pas en peine d'acquérir, à cause qu'il faudrait employer trop de temps et de peines; que parce que ceux de qui dépendent les impositions, ont toujours voulu se conserver la liberté de favoriser qui il leur plairait dans les pays où la Taille est *personnelle*. Et, pour ce qui concerne les pays où la Taille est *réelle*, une expérience sûre, et bien éprouvée par un fort long temps, fait voir que les anciennes estimations n'ont point de proportion au produit présent des terres, et qu'il y a une très-grande disproportion des impositions, non seulement de paroisse à paroisse, mais de terre à terre dans une même paroisse; soit que cela soit arrivé, parce que les terres, comme le corps humain, changent de tempérament, et ne sont pas toujours au même degré de fertilité; ou par l'inégalité des superficies bossillées qui diversifient la qualité des terres à l'infini; ou par l'infidélité des experts-estimateurs, comme il est arrivé dans la Généralité de Montauban sous l'intendance de feu M. Pelot, lequel voulant réformer les défauts de l'ancien Tarif, fit faire, par commission du Conseil, une nouvelle estimation par des experts qui le trompèrent, nonobstant l'application qu'il avait eue à les bien choisir, et tous ses soins et son habileté. En sorte qu'au dire des gens les plus entendus de ce pays-là, il aurait bien mieux valu pour cette Généralité qu'il eût laissé les choses en l'état qu'elles étaient, à cause des inégalités de son

Tarif plus grandes, à ce qu'on prétend, qu'elles n'étaient auparavant.

Il en est de même de l'estimation qu'on fit des terres de Dauphiné en 1639. Il s'y est trouvé si peu de proportion des unes aux autres, et une si grande inégalité, que M. Bouchu, intendant de cette province, en recommence une autre, à laquelle il travaille avec beaucoup d'application et une grande exactitude depuis deux ou trois ans (1). On prétend qu'il lui faudra encore plusieurs années pour l'achever, et même après qu'il y aura bien pris de la peine et employé bien du temps, il est sûr qu'on s'en plaindra encore. Ce qui doit faire juger de l'extrême difficulté qu'il y a de faire des estimations justes de la valeur intrinsèque des terres, tant en elles-mêmes que par rapport aux voisines, et de celles d'une paroisse et d'un pays à un autre pays ou paroisse.

De plus, il y a des distinctions, dans ces provinces, de même qu'en Provence et en Bretagne, de terres nobles et de roture, et de plusieurs sortes d'exemption qui n'y conviennent point : il est de nécessité que tout paye, autrement on ne remédiera à rien.

Il semblerait que dans les pays où les Tailles sont *réelles*, les taillables devraient être exempts des mangeries et des exactions qu'on voit ailleurs dans la levée des Tailles ; cependant on s'en plaint là comme ailleurs, les receveurs y veulent avoir leur paraguante, et leurs officiers subalternes y font leur main tout comme ailleurs, sans que M. Pelot, par exemple, avec sa sévérité et son exactitude, et tous les intendants qui sont venus après lui dans la Généralité de Montauban, même dans celle de Bordeaux,

(1) Ceci a été écrit en 1699.

et autres, y aient jamais pu remédier efficacement. Cela n'est pas tout à fait de même dans le Languedoc et en Provence, parce que ce sont pays d'Etats ; mais il y a du désordre partout.

On remédiera à tous ces inconvénients par la perception de la Dîme des fruits de la terre en espèce. C'était autrefois le revenu de nos premiers rois, et c'est encore le tribut le plus naturel et le moins à charge au laboureur et au paysan. Il a toujours une proportion si naturelle et si précise à la valeur présente de la terre, qu'il n'y a point d'expert ni de géomètre, pour habile qu'il soit, qui en puisse approcher par son estime et par son calcul : si la terre est bonne et bien cultivée, elle rendra beaucoup ; au contraire, si elle est négligée, ou qu'elle soit mauvaise, médiocre et sans culture, elle rendra peu, mais toujours avec une proportion naturelle à son degré de valeur. Et, comme cette manière de lever la Taille et les Aides ensemble, met à couvert le laboureur de la crainte où il est d'être surchargé de Taille l'année suivante, dans le pays où elle est *personnelle*, on doit s'attendre que le revenu des terres augmenterait de près de moitié par les soins et la bonne culture que chacun s'efforcerait d'y apporter, et par conséquent les revenus du roi à proportion.

Voilà déjà le premier défaut de la disproportion heureusement sauvé, d'une manière qui n'est point sujette au changement de la part des hommes,

Le second, qui comprend les maux qui accompagnent l'exaction, est aussi banni pour jamais par l'établissement de ce Système. Car le laboureur et le paysan, ayant payé la Dîme royale sur le champ lors de la récolte, comme il fait la Dîme ecclésiastique,

il ne devra plus rien de ce côté-là, et ainsi il n'appréhendera plus ni les Receveurs des Tailles, ni les Collecteurs, ni les Sergents; et toutes ces animosités et ces haines invétérées, qui se perpétuent dans les familles des paysans à cause des impositions non proportionnées de la Taille dont ils se surchargent chacun à leur tour, cesseraient tout d'un coup; ils deviendraient tous bons amis; n'ayant plus à se plaindre les uns des autres, chacun se pourvoirait de bétail selon ses facultés; et, comme les passages seraient libres de province à province et de lieu à autre, parce qu'il n'y aurait plus de Bureaux d'aides, et que les Douanes seraient reléguées sur la frontière, on verrait bientôt fleurir le commerce intérieur du royaume par la grande consommation qui se ferait, ce qui fournirait au laboureur et au paysan les moyens de payer leurs maîtres avec facilité, et de se mettre eux-mêmes dans l'aisance.

Il n'est donc question que de voir quel revenu ce fonds rendrait, et à quelle quotité il faudrait fixer cette Dîme.

Pour m'en assurer, j'ai cru qu'il fallait prendre une province en particulier pour en faire l'essai, et j'ai choisi celle de Normandie, dans laquelle il y a toutes sortes de terroirs, bons, médiocres et mauvais; et je m'y suis arrêté d'autant plus volontiers, que j'y avais un homme de mes amis, de l'exactitude duquel j'étais pleinement assuré. Après donc avoir fait mesurer cette province sur les meilleures cartes, on a trouvé que les trois Généralités dont elle est composée, savoir : de Rouen, de Caen et d'Alençon, qui comprend les deux tiers du Perche ou environ, contenait 1,740 lieues carrées, mesure du Châtelet, qui fait la lieue de 2,282 toises et demie de long, ce qui donne pour la lieue carrée

5,209,806 toises un quart, lesquelles, réduites en arpents de cent perches carrées chacun, et la perche de vingt pieds carrés comme ci-devant, et le pied de douze pouces, font 4,688 arpents 82 perches et demie.

La mesure de la province de Normandie est l'acre. Cet acre est composé de 160 perches carrées, et la perche de 22 pieds carrés; mais les pieds sont différents : la mesure la plus commune, et qu'on a suivie, les fait de onze pouces, et le pouce de douze lignes. Il faut de cette mesure 679 perches et demie en long pour faire la lieue du Châtelet, ce qui fait qu'elle contient en carré 2,885 acres trois quarts, d'où il suit que ces 1.740 lieues carrées doivent contenir 5,021,640 acres. Otez-en un cinquième pour les rivières, ruisseaux et chemins, maisons nobles, bruyères, landes et mauvais terroir, montant à 1,004,328 acres, restera à faire état de 4,017,312 acres.

On a ensuite examiné ce que pouvait rendre l'acre l'année commune, de dix une, dans toute la province, le fort portant le faible. Et, quoique des personnes très-expérimentées aient soutenu qu'il y avait beaucoup plus de terres qui rendaient au-dessus de 150 gerbes à l'acre, qu'il n'y en avait qui rendaient au-dessous de 100, et ainsi, que la proportion géométrique aurait été de mettre l'acre à 120 gerbes, une année portant l'autre, cependant, comme ce fait a été contesté par d'autres personnes aussi fort intelligentes, qui ont tenu que la juste proportion serait de ne mettre les terres qu'à 90 gerbes par acre, à cause de la mauvaise culture où elles sont pour la plupart, on s'est réduit à cet avis, parce que dans un système semblable à celui-ci, on ne doit rien avancer qui ne soit communément reçu pour véritable.

Après quoi, il a fallu examiner ce qu'il fal-

lait de ces gerbes ordinaires pour faire un boisseau de blé, année commune. Mais, comme le boisseau est une mesure fort inégale en Normandie, on l'a réduite au poids qui est égal par toute la province, et on a trouvé d'un consentement unanime, que cinq gerbes, année commune de dix une, feraient au moins un boisseau pesant 50 livres.

La livre de blé vaut, année commune, 1 sou à Rouen et ailleurs; donc, la Dîme de 90 gerbes rendra 90 sous.

Mais, parce que les terres ne se chargent pas toutes les années, et qu'en plusieurs cantons de la province elles ne portent du blé que de trois années l'une; on a jugé que dans cette supputation on ne devait compter que deux années de trois, parce que la Dîme des menus grains de la seconde année, jointe à la vente des trois années mises ensemble, et à celle des légumes, peuvent valoir l'année de blé. Ces deux années feront donc 9 livres, lesquelles, divisées en trois, donneront pour chaque année 3 livres par acre, ce qui est environ 40 sous par arpent.

Il est vrai qu'il y a quantité de bois en Normandie, et que ce serait se tromper d'en mettre l'acre sur le pied des terres labourables; mais comme il y a aussi une grande quantité de prairies et de pâtures qui rendent bien plus que les terres labourables, l'un peut compenser l'autre.

D'où il suit que ces 4,017,312 acres dîmables rendraient 12,051,936 livres, à les compter sur le pied du dixième.

Or, le roi ne tire de la province de Normandie que 4,000,000 pour les Tailles, et environ 2,700,000 livres pour les Aides et Traites foraines; sans compter ce qu'il en coûte au peuple pour la levée de ces droits, qui doit aller au quart des impositions pour le moins,

par le nombre de sergents et de gardes que les Receveurs des Tailles et des Aides emploient.

Donc, cette Dîme excéderait ce que le roi tire de la Taille et des Aides, de la somme de 5,351,936 livres.

Quoique j'aie trouvé ce calcul bien juste, néanmoins, comme dans une affaire de cette importance il est à propos de se bien assurer, et de voir si ce qu'on croit vrai dans la spéculation l'est aussi dans la pratique, j'écrivis qu'il fallait mesurer une lieue carrée de tous sens, dans un terrain qui ne fût ni bon ni mauvais, et voir ce qu'elle rendrait actuellement de Dîme ecclésiastique. C'est ce qui fut fait le 24 septembre 1698, à quatre lieues au-dessus de Rouen, par mon ami, accompagné de gens habiles et entendus dans l'arpentage. On ne put faire une lieue de tous sens, parce que le pays est trop coupé par des bois; mais on fit exactement une demi-lieue, qui enferma les deux villages et paroisses de *Reninville* et *Canteloup*, c'est-à-dire 721 acres 7/8 de la mesure ci-dessus, qui font 1,172 arpents 14 perches 1/4, à vingt pieds carrés la perche, comme ci-dessus, ce qui est justement le quart de la lieue carrée.

On trouva qu'il y avait environ un quart de très-mauvais terroir, et outre cela, en bois et en communs, 50 acres qu'on ne dîmait point, non plus que les deux maisons des Seigneurs avec leurs parcs et enclos. Cependant, la grosse Dîme de ces deux paroisses, qui appartient aux Chartreux de Gaillon comme abbés de Sainte-Catherine, est actuellement affermée 600 livres, et la Dîme des curés a été estimée à 800 livres, ce qui fait 1,400 livres; sur quoi on peut faire ce raisonnement :

Si un quart de lieue carrée dans un terroir médiocre, y compris l'étendue de deux mai-

sons nobles et leurs appartenances qui ne payent rien, porte 1,400 livres de Dîme ecclésiastique, la lieue carrée portera 5,600 livres. Donc, les 1,740 lieues, qui font l'étendue des trois Généralités qui composent la province de Normandie, porteront 9,744,000.

Ce qui est moins que le calcul ci-dessus, de la somme de 2,307,136 livres, et cela doit être ainsi. Car la Dîme ecclésiastique, sur laquelle on a fait ce calcul, ne dîme ni les bois, ni les prés, ni les pâturages, et ne prend que la onzième gerbe; au lieu que l'on suppose la Dîme royale dîmant les prés, les bois, les pâturages, même les légumes au dixième. D'où il suit que cette Dîme doit excéder l'ecclésiastique au moins d'un quart, et elle l'excédera de plus d'un tiers ès lieux où l'ecclésiastique ne se lève qu'à la treizième gerbe; et beaucoup davantage, où l'on ne dîme qu'à la quinzième et vingtième, comme en Provence, Dauphiné et ailleurs, car la quotité de la Dîme ecclésiastique est très-différente. Ce n'est pas que je prétende que la Dîme royale se doive lever à la dixième gerbe; je ferai voir ci-après les raisons qui doivent empêcher de la porter si haut. Mais ce qui est dit ici n'est que pour montrer la proportion entre les Tailles, la Dîme ecclésiastique et la Dîme royale.

Cette expérience est convaincante; cependant, j'estimai qu'il fallait la pousser jusqu'à la démonstration; et pour cela, je donnai ordre qu'on fît comparaison du produit de la Taille et de la Dîme ecclésiastique dans une cinquantaine de paroisses prises de suite dans le même canton de pays (1). C'est ce

(1) La table de ces cinquante-trois paroisses et la comparaison de leur dîme et de leur taille est mise à la fin de ces *Mémoires*.

qui fut fait dans cinquante-trois y compris les deux ci-dessus, et il se trouva que la Dîme ecclésiastique excède la Taille, dans toutes ces paroisses prises ensemble, du tiers en sus et plus ; car ces cinquante-trois paroisses ne payent de Taille que 46,370 livres, et elles rendent de Dîme ecclésiastique, sur le pied des baux, 73,080 livres.

Ainsi, les Dîmes excèdent les Tailles de la somme de 26,710 livres, ce qui est plus d'un tiers en sus. Et si la Dîme se prenait au dixième, au lieu que l'ecclésiastique ne se prend qu'à l'onzième, et qu'on dîmât les bois, les pâtures et les prés, il est certain que ces cinquante-trois paroisses rendraient le double des Tailles. Ce qui fait voir que la Dîme royale au vingtième peut suffire aux besoins de l'Etat, avec les autres fonds qu'on prétend y joindre.

Il est donc démontré que non-seulement cette Dîme royale est suffisante pour fournir aux fonds des Tailles et des Aides, mais encore à celui de plusieurs autres impôts qui apportent bien plus de dommage à l'Etat qu'ils n'y peuvent apporter de profit, et qui ne sont bons qu'à enrichir quelques Partisans, et entretenir une quantité de fainéants et de vagabonds, qu'on pourrait occuper utilement ailleurs.

On nous dira peut-être que cette Dîme royale, ou cette perception des fruits en espèce, n'est pas un fonds présent comme celui de la Taille et des Aides, et que le roi pour les nécessités de l'Etat a besoin d'un fonds sur lequel il puisse compter sûrement, comme il fait sur celui des Tailles, des Aides, et des Douanes qu'on paye de province à autre.

Je conviens que le roi a besoin d'un fonds présent et assuré pour pourvoir aux nécessités de l'Etat, mais je soutiens que le fonds de la

Dîme royale est du moins aussi présent que celui de la Taille, et qu'il sera toujours très-sûr; en voici la preuve :

La Taille ne se paye ordinairement qu'en seize mois, encore y a-t-il presque toujours des non-valeurs; l'expérience de ce qui se passe entre les gros décimateurs, comme Évêques, Abbés et Chapitres, et leurs fermiers généraux, est une conviction manifeste que le roi pourrait faire remettre ce fonds dans ses coffres en douze ou quatorze mois, sans aucune non-valeur. Car ordinairement le premier terme de payement de ces fermes est à Noël, et le second à la Pentecôte, ou tout au plus tard à la Saint-Jean. Il y en a même qu'on paye tous les mois par avance; tel était feu M. l'Archevêque de Paris, à qui ses fermiers portaient, tous les premiers jours de chaque mois, mille pistoles. Plusieurs autres prélats font la même chose, ou approchant, selon la condition des baux qu'ils passent de leurs Dîmes avec ceux qui les afferment. Or, le roi n'est pas de pire condition que les gros décimateurs de son royaume; il sera donc payé dans dix mois comme eux, ou au plus tard dans douze ou quatorze. On peut ajouter qu'il sera mieux payé, parce qu'il est notoire qu'on fraude tous les jours la Dîme ecclésiastique, et il n'est pas à présumer qu'on fraude la Dîme du roi, pour peu que ses Officiers y veuillent tenir la main.

Je suppose que cette Dîme royale sera affermée comme on fait la Dîme ecclésiastique, pour trois, six ou neuf ans; et cela même est nécessaire, afin que les fermiers ne puissent demander aucune diminution pour tous les accidents qui pourraient arriver de gelée, de grêle, d'emmiellure, et autres semblables, et que le revenu soit fixé et assuré, comme il l'est aux Ecclésiastiques.

La Dîme est le meilleur et le plus aisé de tous les revenus; le décimateur n'est obligé à faire aucune avance que celle de la levée, et cette avance est toujours très-médiocre par rapport au revenu: car trois ou quatre hommes et deux chevaux, dans un pays médiocrement bon et uni, lèveront deux mille gerbes de blé sans les menus grains, et il ne faut pour cela que six semaines de temps au plus. On bat les grains à sa commodité pendant l'hiver, et ceux qui ne sont pas pressés de leurs affaires attendent que la vente en soit bonne pour les débiter.

C'est pourquoi, non-seulement le roi trouvera facilement des fermiers généraux pour faire le recouvrement de ce fonds, mais il se trouvera encore un grand nombre de sous-fermiers, parce que le laboureur et le paysan, qui n'auront pas lieu d'appréhender d'être surchargés de Taille à cause de cette ferme, la prendront d'autant plus volontiers qu'elle ne les occuperait que dans le temps où la terre n'a pas besoin de culture. Et, s'il plaisait au roi de permettre aux Gentilshommes de pouvoir affermer ces Dîmes sans déroger, comme ils ont ordinairement besoin de fourrage, on peut s'assurer que les Dîmes seraient extrêmemeut recherchées, et que pour un fermier on en trouverait dix.

Les cures, même, les prendraient d'autant plus volontiers, qu'ils acquerraient par là une protection pour la perception de leur propre Dîme, et qu'ils y trouveraient un profit tout clair, en ce qu'ils épargneraient les frais de la levée; si ce n'est qu'il leur faudrait peut-être un homme davantage, et un cheval, selon l'étendue de la paroisse, pour lever cette Dîme avec la leur (1).

(1) Ce qui s'entend comme sous-fermiers de la dîme

Et, quand il faudrait une grange dans chaque paroisse pour renfermer les Dîmes dans les provinces qui sont en deçà la Loire, car on ne s'en sert point au delà, la dépense n'en serait pas considérable, d'autant que pour 1,000 ou 1,200 livres, on peut bâtir une grange capable de renfermer une Dîme de 2,000 livres au moins; et l'avantage que le peuple recevrait par cette manière de lever la Taille, qui aurait toujours une proportion naturelle au revenu des terres, sans qu'elle pût être altérée ni par la malice et par la passion des hommes, ni par le changement des temps, et qui le délivrerait tout d'un coup de toutes les vexations et avanies des Collecteurs, des Receveurs des Tailles et de leurs suppôts, et tout ensemble des misères où le réduit la perception des Aides comme elles se lèvent, compenserait abondamment la dépense de la grange, qui pourrait être avancée par les fermiers, et reprise sur les paroisses pendant les six ou neuf années du premier bail, ce qui irait à tres-peu de chose.

Au reste, l'exécution de ce Système surprendra d'autant moins, qu'il est déjà connu par la Dîme ecclésiastique; et, pour grossier que soit un paysan, il comprendra d'abord avec facilité qu'il est pour lui un bien qu'il ne saurait assez estimer, vu que quand il aura une fois payé cette Dîme royale comme il fait l'ecclésiastique, il sera en repos le reste de l'année, et sans aucune appréhension que, sous prétexte de deniers royaux, on lui vienne enlever le reste; et il ne craindra point, quelque négoce qu'il fasse, que sa Taille soit aug-

royale de leurs paroisses seulement, avec qui, par conséquent, le roi n'aura rien à démêler. Les fermiers généraux des gros décimateurs savent, par expérience, que ce sont les curés qui payent le plus exactement.

mentée l'année suivante; ce qui le portera non-seulement à bien cultiver ses possessions et à les mettre en état de rendre tout ce qu'on peut en attendre quand elles ont eu toutes les façons nécessaires, mais encore à se servir de toute son industrie pour se mettre à son aise, et bien élever sa famille.

Je crois qu'il ne sera pas hors de propos d'insérer ici un récit fidèle qui m'a été fait de ce qui s'est passé au sujet de la Banlieue de Rouen, parce que ceux qui y ont eu le plus de part sont encore en vie, qui pourront en rendre compte au roi si Sa Majesté le veut savoir; rien n'étant capable de faire concevoir plus vivement combien sont grands les maux que cause la Taille *personnelle*.

Ce qu'on appelle la *Banlieue* de Rouen consiste en trente-cinq ou trente-six paroisses, qui sont aux environs de la même ville dans l'espace d'une bonne lieue et demie, et en quelques endroits de deux petites lieues.

Ces trente-cinq paroisses sont exemptes de Taille pour autant qu'il y en a d'enfermé dans les bornes de la Banlieue, qui ne les comprend pas toutes dans toute leur étendue, mais qui en coupe quelques-unes, et presque toutes celles qui sont aux extrémités, par des lignes qui se tirent d'une borne à l'autre; et comme elles ont cette exemption de la Taille commune avec la ville, elles payent aussi les mêmes droits d'entrée pour les viandes et les boissons qui s'y consomment.

Quoique cette exemption ne soit qu'en idée, comme on le verra incontinent, elle a néanmoins fait regarder ces paroisses avec un œil de jalousie, non-seulement par leurs voisins, mais même par MM. les Intendants, qui n'ont pu les voir dans une tranquillité et dans une abondance apparentes, pendant que

les difficultés qui se trouvent dans la répartition et dans la perception de la Taille n'apportent que du trouble et de la désolation dans les autres.

Et, parce qu'une des plus grandes de ces difficultés, qui se rencontre très-souvent, est de savoir à qui l'on fera porter les augmentations que le roi met sur les Tailles, ou les diminutions qu'on est forcé d'accorder à quelques paroisses qui se trouvent surchargées, elle ne s'est presque point présentée de fois, que l'on n'ait à même temps voulu examiner l'exemption des paroisses de cette Banlieue, et M. de Marillac a été un de ceux qui s'y est le plus appliqué. Il crut ne pouvoir rien faire de plus juste, et à même temps de plus avantageux pour l'Election de Rouen, qui est très-chargée, que de faire porter une partie du fardeau à ces paroisses. Mais, comme en leur ôtant cette exemption de la Taille, il fallait les réduire à la condition des autres Taillables, c'est-à-dire les décharger des droits de consommation et d'entrée, on s'arrêta moins à l'examen de l'exemption, qu'à la diminution qu'il fallait faire au fermier des Aides. Et quand, par une discussion exacte, on vit que ces paroisses, qui n'auraient au plus payé que 25,000 livres de Taille, payaient actuellement plus de 45,000 livres de droits de consommation, dont il aurait fallu faire diminution au fermier des Aides, on ne trouva plus à propos d'agiter la question de l'exemption et du privilége, et on crut avec raison qu'il valait mieux les laisser vivre comme elles avaient vécu par le passé.

On voit par là qu'on a eu raison de dire que ce privilége ou exemption n'a rien de réel, et qu'il n'a son existence que dans l'idée de ceux qui en jouissent, parce qu'il les tire de la vexation qu'ils regardent comme néces-

sairement attachée à l'imposition et à la levée des Tailles.

Les habitants des paroisses de cette Banlieue ne comptent pour rien cette surcharge de droits, ni toutes les avanies qui leur sont faites par les Commis des Aides, qui inventent tous les jours de nouveaux moyens de s'attirer des confiscations qu'il est presque impossible d'éviter. Cependant, tant que ces habitants seront maîtres de fixer leur imposition par rapport à la bonne ou mauvaise chère qu'ils feront, et qu'ils ne payeront rien en ne buvant que de l'eau et ne mangeant que du pain, si bon leur semble, ils seront contents de leur sort, et feront envie à leurs voisins.

On se plaint partout, et avec raison, de la supercherie et de l'infidélité avec laquelle les Commis des Aides font leurs exercices. On est forcé de leur ouvrir la porte autant de fois qu'ils le souhaitent; et si un malheureux, pour la subsistance de sa famille, d'un muid de cidre ou de poiré en fait trois, en y ajoutant les deux tiers d'eau, comme il se pratique très-souvent, il est en risque non-seulement de tout perdre, mais encore de payer une grosse amende, et il est bien heureux quand il en est quitte pour payer l'eau qu'il boit.

Tout cela néanmoins n'est compté pour rien, quand on considère que dans les paroisses taillables, ce n'est ni la bonne ou mauvaise chère, ni la bonne ou mauvaise fortune, qui règlent la proportion de l'imposition, mais l'envie, le support, la faveur et l'animosité : et que la véritable pauvreté, ou la feinte, y sont presque toujours également cablées. Que si quelqu'un s'en tire, il faut qu'il cache si bien le peu d'aisance où il se trouve, que ses voisins n'en puissent pas

avoir la moindre connaissance. Il faut même qu'il pousse sa précaution jusqu'au point de se priver du nécessaire, pour ne pas paraître accommodé. Car un malheureux Taillable est obligé de préférer, sans balancer, la pauvreté à une aisance, laquelle, après lui avoir coûté bien des peines, ne servirait qu'à lui faire sentir plus vivement le chagrin de la perdre, suivant le caprice ou la jalousie de son voisin (1).

Enfin, les habitants des paroisses de la Banlieue se pourvoient d'un habit contre les injures de l'air, sans craindre qu'on tire de cette précaution des conséquences de leur fortune; pendant qu'à un quart de lieue de leur maison, ils voient leurs voisins, qui ont souvent bien plus de terres qu'eux, exposés au vent et à la pluie avec un habit qui n'est que de lambeaux, persuadés qu'ils

(1) Rien de tout cela n'avait cessé d'être vrai trente ans plus tard ; c'est J.-J. Rousseau qui l'atteste dans ses *Confessions*. La scène se passe aux environs de Lyon, et se rapporte à l'année 1732 :

« Après plusieurs heures de course inutile, las et mourant de soif et de faim, j'entrai chez un paysan, dont la maison n'avait pas belle apparence ; mais c'était la seule que je visse aux environs. Je croyais que c'était comme à Genève ou en Suisse, où tous les habitants, à leur aise, sont en état d'exercer l'hospitalité. Je priai celui-ci de me donner à dîner en payant. Il m'offrit du lait écrémé et du gros pain d'orge, en me disant que c'était tout ce qu'il avait. Je buvais ce lait avec délices, et je mangeais ce pain, paille et tout ; mais cela n'était pas fort restaurant pour un homme épuisé de fatigue. Ce paysan, qui m'examinait, jugea de la vérité de mon histoire par celle de mon appétit. Tout de suite, après avoir dit qu'il voyait bien que j'étais un bon jeune homme qui n'était pas là pour le vendre, il ouvrit une petite trappe à côté de la cuisine, descendit, et revint un moment après avec un bon pain bis de pur froment, un jambon très-appétissant, quoique entamé, et une bouteille de vin, dont l'aspect me réjouit le cœur plus que tout le reste ; on joignit à cela une omelette assez

sont qu'un bon habit serait un prétexte infaillible pour les surcharger l'année suivante.

Je puis encore rapporter ici ce que j'ai appris en passant à Honfleur, qui est que les habitants, pour se soustraire aux misères et à toutes les vexations qui accompagent la Taille, se sont non-seulement abonnés pour la somme qu'ils avaient de coutume de payer chaque année, qui est de 27,000 livres, mais qu'ils se sont encore chargés, pour obtenir cet abonnement, d'une somme de 100,000 livres, qu'ils ont empruntée, et dont ils payent l'intérêt, pour fournir aux réparations de leur port, tant les désordres causés par l'imposition et la levée des Tailles leur ont paru insupportables.

Après quoi, pour faire application de tout ce qui vient d'être dit de la Dîme royale, sur l'expérience faite en Normandie, à tout le

épaisse, et je fis un dîner tel qu'autre qu'un piéton n'en connut jamais. Quand ce vint à payer, voilà son inquiétude et ses craintes qui le reprennent; il ne voulait pas de mon argent, il le repoussait avec un trouble extraordinaire; et, ce qu'il y avait de plaisant, était que je ne pouvais imaginer de quoi il avait peur, Enfin, il prononça, en frémissant, ces mots terribles de commis, de rats de cave; il me fit entendre qu'il cachait son vin *à cause des aides*, qu'il cachait son pain *à cause de la taille*, et qu'il serait un homme perdu si l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim. Tout ce qu'il me dit à ce sujet, et dont je n'avais pas la moindre idée, me fit une impression qui ne s'effacera jamais. Ce fut là le germe de cette haine inextinguible qui se développa depuis, dans mon cœur, contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. Cet homme, quoique aisé, n'osait manger le pain qu'il avait gagné à la sueur de son front, et ne pouvait éviter sa ruine qu'en montrant la même misère qui régnait autour de lui. Je sortis de sa maison aussi indigné qu'attendri, et déplorant le sort de ces belles contrées, à qui la nature n'a prodigué ses dons que pour en faire la proie des barbares publicains. » (Partie 1re, livre IV.)

royaume en général, voici ce que je raisonne:

La France, de l'étendue qu'elle est aujourd'hui, bien mesurée, contient 30,000 lieues carrées, mesure du Châtelet de Paris (1). Otons-en un cinquième (2) pour les rivières, les chemins, les haies, les maisons nobles, les landes et bruyères, et les autres pays qui ne rendent rien ou peu de chose, restera 24,000 lieues dîmables, lesquelles, sur le pied de l'essai ci-dessus, qui est de 5,600 livres par lieue carrée pour la Dîme ecclésiastique, seulement sur le pied de l'onzième gerbe, doivent rendre 134,400,000 livres, et beaucoup davantage en dîmant les bois, les prés et les pâturages.

Je réduis cette somme à 120,000,000 livres, et au lieu de la Dîme entière, je ne donne à ce premier Fonds qu'une demi-Dîme, c'est-à-dire le vingtième, sauf à en augmenter la quotité dans les besoins de l'Etat, comme il a été dit, et qu'il sera montré ci-après. Ainsi, cet article passera pour 60,000,000 livres pour le premier Fonds (3).

(1) 59,954,820 hectares.

(2) Cette soustraction d'un cinquième n'a point été faite dans l'essai ci dessus de la lieue carrée, page 41, et l'on n'y a compté que sur le produit effectif de la dîme ecclésiastique; mais elle s'y est faite naturellement, tant par le mauvais terroir, les bois et les communes, qui se sont rencontrés dans cet espace de terre, que par les deux maisons nobles et leurs parcs ou enclos, qu'elle a renfermés; et c'est ce qui se fera toujours partout. D'où il est manifeste qu'il n'était point absolument nécessaire de faire aucune soustraction. On l'a faite, néanmoins, pour mettre le système de la *Dîme royale* à couvert de toute critique à cet égard, et en rendre son utilité d'autant plus sensible et évidente.

(3) On verra ci-après, dans la deuxième table, que ce Fonds, réduit à 50 millions, et les autres à proportion, est encore suffisant.

SECOND FONDS

Qui comprend la Dîme du revenu des Maisons des villes et gros bourgs du royaume, des Moulins de toute espèce; celle de l'Industrie, des Rentes sur le roi, des Gages, Pensions, Appointements, et de toute autre sorte de revenus non compris dans le premier Fonds.

Les Tailles et les Aides, dans lesquelles je comprends les Douanes provinciales, étant ainsi converties en Dîme du vingtième des fruits de la terre à percevoir en espèce, il se trouvera encore plus de la moitié du revenu des habitants du royaume qui n'aura rien payé, ce qui serait faire une injustice manifeste aux autres; parce qu'étant tous également sujets, et sous la protection du roi et de l'Etat, chacun d'eux a une obligation spéciale de contribuer à ses besoins à proportion de son revenu, ce qui est le fondement de ce Système. Car, d'autant plus qu'une personne est élevée au-dessus des autres par sa naissance ou par sa dignité, et qu'elle possède de plus grands biens, d'autant plus a-t-elle besoin de la protection de l'Etat, et a-t-elle intérêt qu'il subsiste en honneur et en autorité; ce qui ne se peut faire sans de grandes dépenses.

Il n'y a donc qu'à débrouiller le revenu de chacun, et le mettre en évidence, afin de voir comment il doit être taxé.

Ce que je dois dire à cet égard suppose un dénombrement exact de toutes les personnes qui habitent dans le royaume. Ce n'est pas une chose bien difficile; elle se trouverait

même toute faite, si tous les curés avaient un état des âmes de leurs paroisses, comme il leur est ordonné par tous les bons rituels; mais, au défaut, je pourrai joindre à ces Mémoires un modèle de dénombrement dont la pratique sera très-aisée (1).

Toutes les personnes qui habitent le royaume sont, ou gens d'épée, ou de robe longue ou courte, ou Roturiers.

Les Gens d'épée sont les princes, les ducs et pairs, les maréchaux de France et grands officiers de la Couronne; les gouverneurs et lieutenants-généraux des provinces, les gouverneurs et états-majors des villes et places de guerre; tous les officiers et gens de guerre, tant de terre que de mer, et tous les gentilshommes du royaume.

Les Gens de robe sont, ou ecclésiastiques, ou officiers de justice, de finances, et de police.

Les Roturiers sont, ou bourgeois vivant de leurs biens et de leurs charges, quand ils en ont; ou marchands, ou artisans, ou laboureurs, ou enfin manœuvriers et gens de journée.

Toutes ces personnes, dans leurs différentes conditions, ont du revenu dont elles subsistent et font subsister leurs familles: et ce revenu consiste, ou en terres et domaines, en maisons, moulins, pêcheries, vaisseaux ou barques; ou en pensions, gages, appointements et gratifications qu'ils tirent du roi, ou de ceux à qui ils sont attachés par un service personnel, ou autrement; ou dans les émoluments de leurs charges et emplois, ou dans leur négoce; ou enfin dans leurs bras, si ce sont des artisans, ou gens de journée.

Il n'est donc question que de découvrir

(1) On le trouvera à la fin de ces *Mémoires*.

quels sont ces revenus, pour en fixer et percevoir la Dîme royale. Et c'est à quoi je ne pense pas qu'on trouve bien de la difficulté, si on veut bien s'y appliquer, et que le roi veuille bien s'en expliquer par une Ordonnance sévère qui soit rigidement observée, portant confiscation des revenus recélés et cachés, et la peine d'être imposé au double pour ne les avoir pas fidèlement rapportés. Moyennant quoi, et le châtiment exemplaire sur quiconque osera éluder l'Ordonnance ne s'y pas conformer, on viendra à bout de tout. Il n'y aura qu'à nommer des gens de bien et capables, bien instruits des intentions du roi, bien payés, et suffisamment autorisés pour examiner tous ces différents revenus, en se transportant partout où besoin sera.

Le détail suivant ne sera pas inutile à l'éclaircissement de cette proposition :

1° Il n'est point nécessaire de faire un article séparé pour les ecclésiastiques. Car, ou les biens qu'ils possèdent et dont ils jouissent consistent en dîmes, en terres, en maisons, en moulins, en charges, ou en pensions.

S'ils consistent en dîmes, la Dîme royale, qui fait le premier fonds, ayant dîmé la Dîme ecclésiastique, ils auront satisfait par là à la contribution que les dîmes doivent à l'Etat. Il en est de même si leurs biens consistent en terres.

Que s'ils consistent dans les autres choses ci-après mentionnées, ils sont au même rang que les autres personnes du royaume qui ont de semblables biens, et ils contribueront avec eux aux charges de l'Etat en la manière ci-après exprimée.

2° Comme il y a des rôles et états de tous ceux qui tirent des pensions, gages, appointements et dons du roi, de quelque nom qu'on les puisse appeler, et de quelque nature qu'ils

puissent être, comme aussi de quelque qualité ou condition que soit le donataire, pensionnaire, gagiste, etc., il ne sera pas difficile d'en savoir le montant de chaque année.

3° Les maisons des villes et bourgs du royaume, les moulins, non plus que les pêcheries des rivières et étangs, ne se peuvent cacher; et ce que je dirai ci-après fera voir qu'il n'est pas impossible de savoir ce que les arts et métiers peuvent rapporter.

4° Les gages de tous les domestiques de l'un et de l'autre sexe, servant dans le royaume, sont aussi faciles à découvrir.

Rentes. — Il ne sera pas hors de propos de dire ici un mot des rentes, pour montrer ce qu'il en peut entrer dans ce fonds. Il y en a de deux sortes, les *seigneuriales* et les *constituées.*

Des seigneuriales, les unes sont fixées en argent, en grain, en volaille, etc., et c'est à proprement parler ce qu'on appelle rentes seigneuriales. Les autres se lèvent en espèce, lors de la recolte, à une certaine quotité, plus ou moins, selon la quantité des gerbes que la terre donne, et c'est ce qu'on appelle *champart* ou *agrier.*

Comme on suppose que la Dîme royale se lève la première, et qu'elle dîme tout ce que la terre produit, il s'ensuit qu'elle aura dîmé les rentes seigneuriales qui ne sont dues, surtout en France, où il n'y a point de serfs et d'esclaves, qu'à cause des fruits de la terre, laquelle n'a été donnée aux vassaux qu'à cette condition. Cela est clair à l'égard des rentes seigneuriales de la première espèce; un exemple rendra le fait évident pour celles de la seconde.

Supposons qu'un Seigneur ait droit de champart au cinquième : de 120 gerbes, il aura droit d'en prendre 24; mais comme la

Dîme royale a dîmé la première, et que des 120 gerbes, selon notre Système, elle en aura pris 6, il est manifeste qu'il n'en restera que 114, desquelles le droit de champart ne sera plus que de 22 gerbes et quatre cinquièmes; ce qui démontre qu'il aura payé le vingtième du champart : ainsi des autres, tant du côté de la Dîme que du champart. De sorte que, comme une des principales maximes sur lesquelles ce Système est fondé, est qu'un même revenu ne paye point deux fois, il s'ensuit que ces rentes, ayant payé dans le premier fonds, ne doivent rien payer dans le second.

Il en est à peu près de même des rentes constituées à prix d'argent, ou par *dons* et *legs*, qui ne doivent entrer dans ce second fonds que pour autant qu'il en doit revenir au roi de celles qu'il a constituées sur lui-même, par les rentes qu'il a créées sur l'Hôtel de ville de Paris, sur les tontines, sur les postes, sur le sel, et sur d'autres fonds semblables; car, comme ces rentes sont toutes hypothéquées sur des fonds, ou sur des choses qui tiennent nature de fonds, telles que sont les charges ou offices de judicature et de finances, et que tous ces fonds doivent être sujets à la Dîme royale, il s'ensuit que, quand elle a été payée sur le fonds en général, on n'a plus rien à demander aux rentes en particulier.

Un exemple éclaircira pareillement ce fait. M. Dubois possède une terre de 6,000 livres de revenu ; supposons que cette année le Tarif de la Dîme royale soit à la quinzième gerbe, et le reste à proportion; cette terre devra au roi ou à son fermier 400 livres, qui font la quinzième partie du total de son revenu, ce qui sera levé par la Dîme des fruits, sans avoir égard si elle est chargée ou non. Cependant, M. Dubois doit à M. Desjardins 30,000 livres à constitution de rente, pour lesquelles il lui

paye annuellement 1,500 livres, qui font le quart du revenu de cette terre. Il est donc évident que cette rente de 1,500 livres, ayant payé la Dîme royale par la perception de la Dîme entière des fruits de la terre qui lui est hypothéquée, a satisfait pour ce qu'elle devait à l'Etat, et qu'on ne sera pas en droit de la demander à M. Desjardins.

Il en sera de même des rentes constituées par *dons* et *legs*, comme aussi de celles qui sont constituées sur les charges de judicature et de finances, et sur tous les autres fonds qui sont censés propres et patrimoniaux.

Mais, comme ces rentes font un revenu d'autant plus exquis et considérable à ceux qui en sont propriétaires, qu'il est aisé et facile à percevoir, et que la contribution qu'ils doivent aux besoins de l'Etat a été avancée par le propriétaire du fonds sur lequel la rente est hypothéquée, il est juste que le roi, par une Déclaration, donne un recours aux propriétaires des fonds, contre ceux des rentes, pour la Dîme royale qu'ils auront payée à leur décharge ; ce qui ne pourra faire aucune difficulté entre eux, puisque le propriétaire du fonds n'aura qu'à retenir par ses mains ce qu'il aura avancé pour la Dîme de cette rente. Ainsi, M. Dubois sera en droit de retenir à M. Desjardins les avances qu'il aura faites pour sa part de la Dîme royale, et de s'en rembourser par ses mains, ce qui ne donne aucun lieu d'entrer dans les intérêts particuliers des familles.

Après quoi, pour venir à l'estimation de chacune des parties de ce second fonds, et savoir à peu près ce qu'il pourrait rendre, voici comme je m'y prends :

Maisons. — Je commencerai par les maisons des villes et gros bourgs du royaume.

Soit qu'elles soient habitées par ceux à qui elles appartiennent, ou qu'elles soient louées, il est juste qu'on paye la Dîme royale, ou le vingtième du louage, ou de l'intérêt pris sur le pied de leur valeur, le cinquième de l'intérêt ou du louage déduit pour les réparations.

Un propriétaire, par exemple, loue une maison 400 livres : le cinquième, qui est 80 livres, lui sera laissé pour les réparations et entretien; ainsi il ne sera fait compte que de 320 livres pour la Dîme au vingtième, qui portera par conséquent 16 livres.

Si le propriétaire occupe lui-même sa maison, il sera aisé d'en savoir la valeur, ou par les louages précédents, ou par le contrat d'achat qui en a été fait, ou par l'estimation qu'on en fera par rapport à sa situation, au nombre de ses étages, à la solidité de sa structure, et au prix des maisons voisines qui sont dans la même situation, et qui ont même front à rue. Cette estimation réglée, on saura en même temps quel doit être l'intérêt, dont on ôtera le cinquième pour les réparations, et le surplus payera la Dîme.

Pour venir, maintenant, à la connaissance de ce que toutes les maisons des villes et bourgs du royaume pourraient rendre, je suppose qu'on peut faire compte au moins de 800 villes ou gros bourgs dont les maisons peuvent être estimées ; et on peut encore supposer, sans crainte de se tromper, qu'il y a dans chacune de ces villes ou bourgs, le fort portant le faible, 400 maisons, ce qui fait en tout 320,000 maisons.

Comme je comprends dans ce nombre les maisons de toutes les grandes villes, même celles de Paris (1), on peut hardiment sup-

(1) S'il est vrai, comme on l'assure, qu'il y ait dans Pa-

poser qu'elles pourront être louées 100 livres chacune, l'une portant l'autre, déduction faite du cinquième pour les entretiens et réparations. Ainsi, cet article ferait une somme de 32 millions, dont la Dîme au vingtième donnerait 1,600,000 livres, qui est assurément le moins qu'on puisse estimer toutes les maisons des villes et gros bourgs du royaume, prises ensemble.

Moulins. — Comme on a dit que la superficie du royaume contenait 30,000 lieues carrées, et chaque lieue 550 personnes au moins, on ne peut moins donner que deux moulins à chaque lieue carrée; chacun desquels pourra rendre d'afferme, l'un portant l'autre, pour le maître et pour les valets, 330 livres. Mais, parce que de semblable bien est sujet à de grandes réparations, et qu'il n'est estimé pour l'ordinaire qu'au denier 10 ou 12, je suppose qu'on doit laisser le quart pour les réparations; ainsi, les 60,000 moulins seront estimés rendre annuellement 14,850,000 livres, dont la Dîme au vingtième portera 742,500 livres.

Il est à remarquer qu'on ne forme l'article précédent que des moulins à blé, et qu'il reste encore ceux des forges, martinets et fonderies; les moulins à l'huile, battoirs a chanvre et à écorces; les scieries à eau, moulins à papier, émouloirs, fouleries de drap, poudreries, et telles autres usines dont le revenu

ris seul 24,000 maisons à front de rue, sans celles qui sont sur les derrières. dont on ne fera aucun compte; que de ce nombre il y en ait au moins 4.000 à porte cochère, qui ne peuvent être moins estimées de louage, l'une portant l'autre, que 2,000 livres, déduction faite du cinquième pour les entretiens et les réparations; et les 20 000 autres à 600 livres, il s'ensuit que les maisons de Paris seul rendraient à la Dîme royale, au vingtième, un million de livres au moins.

payerait la Dîme royale au vingtième, comme les moulins à blé ; ce qui rendra encore une somme assez considérable, que nous laisserons pour supplément de l'article précédent.

Bâtiments. — Il est juste que les bâtiments de mer et de rivières de toutes espèces payent aussi la Dîme royale, qui, étant imposée à 5 sous par tonneau, pourra monter à la somme de 300,000 livres.

Pêcheries et étangs. — On peut faire état que les pêcheries et étangs du royaume pourront aussi monter à 50,000 livres.

Rentes constituées sur le roi. — Une des principales Maximes qui font le fondement de ce Système, est que tout revenu doit contribuer proportionnellement aux besoins de l'Etat. Personne ne doute que les rentes constituées ne soient un excellent revenu qui ne coûte qu'à prendre ; il n'y a donc aucune difficulté qu'elles doivent contribuer aux besoins de l'Etat.

Et c'est la raison pour laquelle, après avoir montré ci-devant que ces rentes avaient payé la Dîme royale avec les fonds sur lesquels elles étaient hypothéquées, nous avons établi la justice qu'il y avait de donner un recours aux propriétaires de ces fonds, sur ceux à qui ils payent des rentes constituées, pour la Dîme royale de ces mêmes rentes, qu'ils avaient avancée en payant la Dîme de leurs fruits. Le roi ne doit pas être à cet égard de pire condition que ses sujets ; et comme la nécessité des affaires de l'Etat l'a obligé de constituer diverses rentes sur l'Hôtel de ville de Paris (1), sur les postes, sur les tontines, sur

(1) Il y a des personnes fort habiles qui craignent que, si l'on imposait la dîme sur les rentes de l'Hôtel de ville et autres de pareille nature, cela pourrait les décréditer et leur faire du tort ; mais c'est une erreur, attendu que ces

le sel, et sur d'autres fonds, qu'il paye fort exactement, comme aussi quantité d'augmentations de gages envers la plupart des Officiers de judicature du royaume, lesquelles tiennent à peu près la même nature de rente, il est juste qu'il ait la même faculté que ses sujets, et qu'il en retienne par ses mains la Dîme royale, même celle des pensions perpétuelles que Sa Majesté s'est imposées en faveur de ses Ordres de chevalerie.

Leur grand nombre fait que ce fonds ne laissera pas d'être considérable; et comme on fait état que ces rentes et les augmentations de gages peuvent monter toutes les années à 20 millions, nous mettrons ici, pour la Dîme royale au vingtième, 1 million, pour la seconde partie de ce fonds.

Pensions, gages, gratifications, etc. — La troisième partie de ce fonds doit être faite de la Dîme au vingtième de toutes les pensions, gages, dons, gratifications, et généralement de tout ce que le roi paye à tous ses sujets, de quelque rang, qualité et condition qu'ils soient : Ecclésiastiques ou Laïques, Nobles

rentes, qui se payent en argent comptant, et à point nommé au bout du terme préfix, font un revenu beaucoup plus commode et plus agréable que celui des fonds de terre, qui, ne se recueillant qu'en denrées sur un pied bien plus bas, sont encore sujets à plusieurs accidents et à beaucoup de réparations; ce qui en rend la jouissance moins avantageuse en toute manière. Ainsi, loin de leur nuire, je ne sais pas si on ne devrait pas craindre que la trop grande abondance et la commodité de ces rentes ne nuise à la valeur des fonds de terre, et qu'elle n'en fasse encore baisser le prix plus qu'il n'est.

On suppose avec raison que toutes les rentes sont constituées sur des fonds. Cependant, il m'est revenu qu'il y a plusieurs communautés ecclésiastiques ou religieuses qui empruntent de l'argent à constitution, sans avoir d'autres fonds que leur savoir-faire et le casuel de leur sacristie; mais c'est ce qui est bien difficile à démêler.

ou Roturiers, tous ont la même obligation envers le roi et l'Etat ; c'est pourquoi tous doivent contribuer, à proportion de toutes les sortes de bien qu'ils reçoivent, à son entretien et à sa conservation, et particulièrement de celui-ci, qui leur vient tout fait.

Ainsi, cet article comprend les princes du sang et les étrangers, les ducs et pairs et les grands Officiers de la Couronne, les ministres et secrétaires d'Etat, les intendants des finances, les gouverneurs et lieutenants généraux et particuliers des provinces, les gouverneurs, lieutenants de roi et états-majors des villes et des places, les conseillers d'Etat, maîtres des requêtes, les intendants ou commissaires départis dans les provinces, tous ceux qui composent les cours supérieures et subalternes du royaume, et généralement tous les officiers de longue et courte robe, de justice, police et finances, nobles ou roturiers, grands ou petits, qui tirent gages ou appointements du roi, pension ou quelque bienfait, d'autant que tous doivent se faire honneur et plaisir de contribuer aux besoins de l'Etat, à sa conservation, à son agrandissement, et à tout ce qui peut l'honorer et le maintenir.

J'estime que ce que le roi paye chaque année, au titre ci-dessus exprimé, de pensions, gages, appointements, etc., se monte à 40 millions ; c'est une chose aisée à savoir, dont la Dîme, estimée sur le pied du vingtième rendrait 2 millions.

Gages et appointements des domestiques. — Je composerai la quatrième partie de ce fonds des gages et appointements de tous les serviteurs et servantes qui sont dans le royaume, à compter depuis les plus vils, et remontant jusqu'aux intendants des plus grandes maisons, même des princes du sang et des en-

fants de France, lesquels, ne subsistant tous que sous la protection de l'Etat, doivent, comme leurs maîtres, contribuer à son entretien, ainsi qu'il se pratique dans les Etats voisins.

Je suis même persuadé qu'on doit obliger les maîtres qui ne donnent point de gages à leurs domestiques, de payer pour eux à proportion des gages qu'ils devraient leur donner.

Or, je suppose qu'il y a certainement dans le royaume 1,500,000 domestiques des deux sexes, dont les gages, estimés à 20 livres, les uns portant les autres, ce qui est peu, car il n'y en a guère au-dessous de ce pied, feraient 30 millions de livres, dont le vingtième portera 1,500,000 livres (1).

Emoluments des officiers de justice et de leurs suppôts. — Comme on sait ce que les charges du royaume donnent de gages et d'appointements, il est de même assez aisé de savoir ce qu'elles produisent d'émoluments, surtout dans toutes les compagnies supérieures et subalternes du royaume où il y a des receveurs des épices, et où ce que les Juges ou Commissaires tirent des parties est enregistré, ou le doit être; ce qui donnera une

(1) Il y a aussi des gens qui ont de la répugnance pour cet article, mais, à mon avis, mal à propos; parce que c'est, à proprement parler, l'une des conditions du bas peuple la plus heureuse. Ils ne sont jamais en soin de leur boire et de leur manger, non plus que de leurs habits, coucher et lever; ce sont les maîtres qui en sont chargés. Aussi voit-on toujours plus de gaieté dans les valets que dans les maîtres.

En Hollande, non-seulement les valets et les servantes payent, mais même les chiens, pour chacun desquels le maître payait, en 1679, après la paix de Nimègue, un escalin par an, faisant sept sous six deniers de notre monnaie en ce temps-là.

Dîme très-considérable sur le même pied du vingtième.

Mais il aura plus de difficulté de découvrir ce que l'industrie de la plume rend à ceux qui ne tirent aucuns émoluments sujets à être enregistrés, comme sont les procureurs et les avocats des parlements et autres cours supérieures, et de toutes les juridictions et siéges inférieurs et subalternes, qui ne laissent pas de gagner beaucoup. Il y faudrait procéder par estimation fondée sur la quantité d'affaires que les uns font plus que les autres, et abonner avec eux pour la Dîme royale, après qu'on en sera convenu. C'est sur quoi peu de gens seront bien traitables; mais si on impose la peine au double, même l'interdiction de la pratique à ceux qu'on convaincra de n'avoir pas déclaré juste, on en viendra à bout (1).

A l'égard des procureurs des cours supérieures et subalternes qui font Corps, il serait plus à propos d'estimer le revenant bon de leur pratique en gros, sur un pied modique et raisonnable, pour être réparti ensuite par eux-mêmes, suivant les connaissances particulières qu'ils ont des pratiques d'un chacun (2).

(1) Ne pourrait-on pas régler la taxe de ceux-ci sur la quantité de papier marqué qu'ils emploient à leurs expéditions? Il me paraît du moins que c'est un moyen sûr pour avoir connaissance de leur pratique et des affaires qui leur passent par les mains; ou en telle autre manière que le premier président de chaque cour supérieure, avec deux ou quatre conseillers députés du corps, et l'intendant avec le chef des siéges subalternes, jugeraient à propos, comme il se pratique présentement par la capitulation de 1701.

(2) J'estime que cet article sera le plus difficile de tous; mais, après tout, ils ne pourront éviter de s'abonner, et cela sera moins difficile qu'on ne croit, en usant un peu d'autorité, ou en pratiquant ce qu'on a fait dans la capitation.

Par exemple, il y aura dans un parlement de 100 procureurs, dont la pratique sera bien petite si on ne les peut mettre, les uns portant les autres, à 100 écus; la Dîme royale au vingtième ne laisserait pas de porter 15 livres pour chacun, et 1 500 livres pour tous. Ainsi des autres.

Les notaires seront imposés, de même que les procureurs, chacun à proportion de ce que son emploi peut lui rendre. C'est ce qu'il faut estimer judicieusement, avec un esprit de charité, en prenant les choses sur le plus bas pied; parce qu'il y a toujours beaucoup d'inégalité dans le savoir-faire des hommes. C'est la règle générale qu'il faut observer dans toutes ces estimations, mais principalement envers les avocats, dont les talents sont fort différents, et généralement envers tous les gens de robe et de plume.

De tout ce qui vient d'être dit sur cet article, je compte qu'on peut faire état que les épices et honoraires que prennent les gens de justice, de police et de finances, et ce que les Avocats, Procureurs, Notaires, et tous autres gens de plume et de pratique, retirent de leurs emplois par tout le royaume, peut aller à 10 millions, dont la Dîme royale, au vingtième, sera de 500,000 livres.

Commerce. — Je laisse en surséance l'article du Commerce, sur lequel je serais d'avis de n'imposer que très-peu, et seulement pour favoriser celui qui nous est utile, et exclure l'inutile, qui ne cause que de la perte.

Le premier est désirable en tout et partout, dedans et dehors le royaume; et l'autre est ruineux et dommageable partout où il s'exerce.

Il faut donc exciter l'un par la protection qu'on lui donnera, l'accroître et l'augmenter, et interdire l'autre, autant que la bonne cor-

respondance avec les voisins le pourra permettre.

C'est pourquoi je ne proposerai rien de déterminé sur le fait du Commerce, pour la conservation duquel il serait a souhaiter qu'il plût au roi de créer une Chambre composée de quelques anciens Conseillers d'Etat, et de deux fois autant de Maîtres des requêtes, choisis avec tous les subalternes nécessaires, qui auraient leurs correspondances établies dans les provinces et grandes villes du royaume avec les principaux négociants et les plus étendus, même dans les pays étrangers, autant que besoin serait, pour veiller et entrer en connaissance de ce qui serait bon ou mauvais au Commerce, afin d'en rendre compte au roi, et proposer ensuite à Sa Majesté ce qui pourrait le maintenir et l'améliorer (1).

C'est à ce Conseil, bien instruit du mérite et de l'importance du Commerce, que j'estime qu'il se faudrait adresser pour faire une imposition sur les marchands et négociants, ou plutôt sur les marchandises, telle que le Commerce le pourrait supporter sans en être altéré ou détérioré; car il est bon de se faire une loi de ne jamais rien faire qui lui puisse préjudicier. Les Anglais et les Hollandais, qui

(1) Depuis ceci écrit, il a été établi des Chambres de commerce dans les grandes villes du royaume qui en font le plus, et une Chambre royale à Paris, où il y a un député de chacune de ces villes. Mais, afin que ces Chambres pussent produire le bon effet qu'on en avait attendu, il serait à souhaiter qu'il ne se fit aucune innovation un peu considérable, soit dans les manufactures, soit dans le commerce, sans avoir demandé leur avis.

Ce qui est d'autant plus important pour le service du roi et le bien de l'Etat, que l'expérience du passé a fait connaître que les traitants, pour leurs intérêts particuliers, ont souvent proposé l'établissement de certains impôts qui

ont de semblables Chambres établies chez eux, s'en trouvent fort bien.

Mais je ne dois oublier de représenter ici qu'il se fait un négoce de billets qui est très-préjudiciable au véritable commerce, et qu'il faudrait par conséquent abolir. Il y en a de deux sortes : les uns avec les noms du débiteur et du créancier, les autres sans nom du créancier.

Les premiers sont des billets ou promesses sous simple signature, dans lesquels les intérêts sont payés par avance, ou précomptés avec la somme principale, et on les renouvelle de temps en temps, ce qui fait un Commerce illicite contre les lois de l'Evangile et celles du royaume. C'est pourtant un Commerce qu'un grand nombre de gens font, tant pour ne rien hasarder dans le négoce avec les marchands, que pour être toujours maîtres de leurs deniers.

L'autre sorte de billets, dont l'usage devient fort commun, et dont il serait important d'arrêter le cours, parce qu'ils sont tous pernicieux au roi et à la société civile, sont des billets payables au porteur sans autre addition, lesquels enferment d'ordinaire l'intérêt par avance, comme les précédents. Cette manière de billets a été mise en vogue par les

ne paraissent pas d'abord considérables, lesquels, dans la suite, ont fait et font un très-grand mal au peuple et à l'Etat, et apportent très-peu de finances au roi. Comme il est arrivé, par exemple, des impôts mis sur les chapeaux et sur les cartes, qui ont presque anéanti ces manufactures en France, et les ont fait passer dans les pays étrangers avec les ouvriers, qui s'y sont retirés, au nombre de plus de 10.000, de la seule province de Normandie, au dire des maîtres et gardes de ces métiers; lesquels en fournissent à présent les nations qui en venaient prendre chez nous, ce qui est une perte très-considérable pour le royaume. Ainsi des autres.

Gens d'affaires, pendant la dernière guerre, pour mettre leurs effets à couvert des recherches qu'on pourrait faire contre eux.

Un homme qui s'est mis en crédit aura ramassé de grands biens, souvent aux dépens du roi et du public, et mourra riche de 2 millions en de semblables billets. Ses héritiers, après s en être saisis, renonceront à sa succession. S'il a malversé dans le maniement des deniers du roi, ou s'il a pris ceux des particuliers, il n'y aura point de recours contre lui, parce que ces billets ne le manifestent point, et que l'argent donné en conséquence n'a point de suite.

L'usage des billets de la première sorte ne peut être toléré qu'entre marchands, et pour fait de marchandises seulement, et doit être interdit à toutes autres personnes; ce qui sera très aisé, parce qu'il n'y aura qu'à déclarer qu'ils ne seront exigibles et n'auront d'exécution que de marchand à marchand, et selon les lois du Commerce.

Mais je crois qu'il est nécessaire d'abolir absolument l'usage des billets de la seconde sorte. Un moyen court et facile pour en venir à bout, est, non-seulement de leur ôter toute exécution, mais encore de condamner ceux qui les signeront à de grosses amendes. Le peu de bonne foi qui se rencontre aujourd'hui dans le monde fera que peu de gens voudront se fier à de semblables billets quand ils ne seront plus exigibles, et le danger de s'exposer à une grosse amende empêchera l'obligé de les signer.

Revenons au commerce. Je suis persuadé que l'abonnement qu'on en pourra faire pour tout le royaume, en la manière qui sera jugée la plus convenable, rendra à ce second fonds, sans compter les Douanes des frontières, qui entreront dans le quatrième, une somme de

deux millions; car il se fera bien peu de commerce dans le royaume, s'il ne s'en fait pour 40 millions par chaque année, dont la Dîme royale sera de 2 millions de livres.

Arts et métiers. — Il reste encore la moitié du peuple, et plus, qui exerce des arts et métiers, et qui gagne sa vie par le travail de ses mains.

Nous supposons que la lieue carrée contient plus de 550 personnes; mais nous ne croyons pas qu'il faille étendre ce nombre au delà quant à présent, à cause des mortalités et des grandes désertions arrivées dans le royaume, notamment dans ces dernières guerres, qui ont beaucoup consommé de peuple. Sur ce pied, je compte que cette moitié va à 8,250,000 âmes. Il faut en ôter les deux tiers pour les vieillards, les femmes et les petits enfants, qui ne travaillent que peu ou point.

Il ne restera donc que 2,750,000 personnes, dont il faut encore ôter les 750,000, pour tenir lieu des laboureurs, vignerons, et autres gens de pareille étoffe, qui payent pour la dîme de leur labourage. Reste à faire état de 2 millions d'hommes, que je suppose tous manœuvriers ou simples artisans, répandus dans toutes les villes, bourgs et villages du royaume.

Ce que je vais dire de tous ces manœuvriers, tant en général qu'en particulier, mérite une sérieuse attention; car, bien que cette partie soit composée de ce qu'on appelle mal à propos la lie du peuple, elle est néanmoins très-considérable, par le nombre et par les services qu'elle rend à l'Etat. Car c'est elle qui fait tous les gros ouvrages des villes et de la campagne, sans quoi ni eux ni les autres ne pourraient vivre. C'est elle qui fournit tous les soldats et matelots, et tous les valets et servantes; en un mot, sans elle l'Etat ne

pourrait subsister. C'est pourquoi on la doit beaucoup ménager dans les impositions, pour ne pas la charger au delà de ses forces.

Artisans. — Commençons par ceux des villes:

1° La première chose qu'il est à propos de faire, est d'entrer en connaissance de ce qu'un artisan peut gagner, et pour cet effet examiner la qualité du métier, et voir s'il est continu, c'est-à-dire s'il peut être exercé pendant toute l'année, ou seulement une partie;

2° A quoi peuvent aller les journées des ouvriers quand ils travaillent, et les frais qu'ils sont obligés de faire, si ce sont des maîtres;

3° Combien les maîtres emploient de compagnons et d'apprentis;

4° Le temps qu'ils perdent ordinairement par rapport à leur métier et aux autres ouvrages à quoi ils sont employés; et enfin ce qui peut leur revenir de net à la fin de l'année (1).

Pour mieux faire entendre ceci, je prendrai pour exemple un *tisserand.*

Il peut faire communément six aunes de toile par jour quand le temps est propre au travail, pour la façon desquelles on lui paye 2 sous par aune, qui font 12 sous. Sur quoi il est à remarquer qu'il ne travaille pas les di-

(1) Que tout cela doit paraître ridicule aux hommes d'Etat qui ont applaudi ces paroles : « Le moyen d'approcher le plus possible de l'*égalité* de l'impôt est la *variété même des impôts*, car celui qui est ménagé par un impôt est saisi par un autre, et l'*équilibre* est rétabli. C'est un art qui tous les jours *se perfectionne*, et il faut espérer qu'avec le temps on parviendra à le rendre *parfait.* » (Discours de M. Thiers, *Moniteur* du 19 janvier 1831.)

manches, ni les fêtes, ni les jours de gelée, ni ceux qu'il est absent pour aller rendre la toile à ceux qui la font faire, non plus que les jours qu'il est obligé d'aller aux foires et aux marchés chercher les choses nécessaires convenables à son métier ou à sa subsistance, pendant lesquels il ne gagne rien; à quoi on peut ajouter quelques jours d'infirmité dans le cours d'une année, qui l'empêchent de travailler. Il lui faut faire une déduction équivalente à tout cela, comme d'un temps perdu, et le lui rabattre; en quoi il faut user d'une grande droiture. C'est pourquoi je compterai, pour les dimanches d'une année, cinquante-deux jours; pour les fêtes, trente-huit, parce qu'il y en a à peu près ce nombre; cinquante jours pour les gelées, parce qu'il peut y en avoir autant; pour les foires et marchés, et autres affaires qui peuvent l'obliger de sortir de chez lui, vingt jours; pour ceux qu'il emploie à ourdir sa toile, comme aussi pour le temps qu'il pourrait être malade ou incommodé, encore vingt-cinq jours.

Ainsi toute son année se réduira à cent quatre-vingts jours de vrai travail, qui, estimés à 7 deniers 1/2 par jour, parce qu'on suppose qu'il gagnera 12 sous (1), reviendront à 5 livres 12 sous 6 deniers de Dîme par an, ce qui me paraît trop fort pour un pauvre artisan qui n'a que cela, à cause des augmentations qui pourraient porter cette contribution au double dans les grandes néces-

(1) Quoique la plupart des artisans dans les bonnes villes, comme Paris, Lyon, Rouen, etc., gagnent pour l'ordinaire plus de 12 sous, tels que sont les drapiers, tondeurs, tireurs de laine, garçons chapeliers, serruriers et semblables gens, qui gagnent depuis 15 sous jusqu'à 30, cependant, comme il y en a qui ne gagnent pas 12 sous, l'exemple du tisserand, et l'application qu'on en doit faire aux autres arts et métiers, a paru un milieu assez proportionné.

sités de l'Etat. C'est pourquoi j'estime qu'il se faudrait contenter de régler la Dîme des arts et métiers sur le pied du trentième.

Ainsi, ce Tisserand payerait pour le trentième de son métier 3 livres 15 sous, et en doublant, comme cela pourrait quelquefois arriver, 7 livres 10 sous, à quoi ajoutant 8 livres 16 sous pour le sel dans les temps les plus chargés, et quand le minot serait à trente livres, supposant aussi sa famille de quatre personnes, cela ne laisserait pas de monter à 16 livres 6 sous, qu'il serait obligé de payer au roi par an dans les plus pressants besoins de l'Etat; ce qui est, à mon avis, une assez grosse charge pour un artisan qui n'a que ses bras, et qui est obligé de payer un louage de maison, de se vêtir, lui et sa famille, et de nourrir une femme et des enfants, lesquels souvent ne sont pas capables de gagner grand'chose.

Il faut aussi bien prendre garde qu'il y a des artisans bien plus achalandés les uns que les autres, plus forts et plus adroits, et qui gagnent par conséquent davantage, et d'autres qui ne sont pas si bons ouvriers, qui gagnent moins, et dont les qualités sont cependant égales; ce sont toutes considérations dans lesquelles on doit entrer le plus avant qu'on pourra, avec beaucoup d'égards et de circonspection, et toujours avec un esprit de charité.

C'est pourquoi il semble qu'après avoir fait, dans chaque ville du royaume où il y a maîtrise, le dénombrement des artisans de même profession, et vu à peu près ce qu'ils peuvent payer les uns portant les autres, pour leur contribution aux besoins de l'Etat, on pourrait en laisser la répartition aux Jurés et aux Gardes de chaque art et métier, pour la faire avec la proportion requise au travail et au

gain de chacun. Car ce qui est ici proposé pour un tisserand, peut être appliqué à un cordonnier, à un marchand, à un chapelier, à un orfévre, etc., et généralement à tous les artisans des villes et de la campagne, de quelque espèce qu'ils puissent être, exerçant les arts et les métiers qui leur tiennent lieu de rentes et de revenus.

On doit comprendre dans ce dénombrement les compagnons qui travaillent sous les maîtres, et même les apprentis, et estimer leur travail, pour en fixer la Dîme comme ci-dessus (1).

Manœuvriers. — Parmi le même peuple, notamment celui de la campagne, il y a un très-grand nombre de gens qui, ne faisant profession d'aucun métier en particulier, ne laissent pas d'en faire plusieurs nécessaires, et dont on ne saurait se passer. Tels sont ceux que nous appelons *manœuvriers*, dont la plupart n'ayant que leurs bras, ou fort peu de chose au delà, travaillent à la journée, ou par entreprise, pour qui les veut employer. Ce sont eux qui font toutes les grandes besognes, comme de faucher, moissonner, battre à la grange, couper les bois, labourer la terre et les vignes, défricher, boucher les héritages, faire ou relever les fossés, porter de la terre dans les vignes et ailleurs, servir les maçons, et faire plusieurs autres ouvrages qui sont tous rudes et pénibles. Ces gens peuvent bien trouver à s'employer de la sorte une partie de l'année, il est vrai que pendant la fauchaison, la moisson et les vendanges, ils gagnent pour l'ordinaire d'assez bonnes

(1) Que si, outre le métier de tisserand, ce même homme exerçait le labourage, la dîme de ses terres payerait comme les autres. De même s'il exerçait quelque autre art ou métier.

journées, mais il n'en est pas de même le reste de l'année. Et c'est encore ce qu'il faut examiner avec beaucoup de soin et de patience, afin de bien démêler les forts des faibles, et toujours avec cet esprit de justice et de charité si nécessaires en pareil cas, pour ne pas achever la ruine de tant de pauvres gens, qui en sont déjà si près, que la moindre surcharge au delà de ce qu'ils peuvent porter achèverait de les accabler.

Or, la Dîme de ceux-ci ne sera pas plus difficile à régler que celle du Tisserand, pourvu qu'on s'en veuille bien donner la peine, en observant de ne les cotiser qu'au trentième, tant par les raisons déduites en parlant du Tisserand, qui conviennent à ceux-ci, qu'à cause du chômage fréquent auquel ces pauvres manœuvriers sont sujets, et des grandes peines qu'ils ont à supporter. Car on doit prendre garde, sur toutes choses, à ménager le menu peuple, afin qu'il s'accroisse, et qu'il puisse trouver dans son travail de quoi soutenir sa vie et se vêtir avec quelque commodité. Comme il est beaucoup diminué dans ces derniers temps par la guerre, les maladies et par la misère des chères années qui en ont fait mourir de faim un grand nombre, et réduit beaucoup d'autres à la mendicité, il est bon de faire tout ce qu'on pourra pour le rétablir ; d'autant plus que la plupart n'ayant que leurs bras affaiblis par la mauvaise nourriture, la moindre maladie ou le moindre accident qui leur arrive les fait manquer de pain, si la charité des seigneurs des lieux et des curés ne les soutient.

C'est pourquoi, comme j'ai fait un détail de ce que peut gagner un Tisserand, et de ce qu'il peut payer de *Dîme royale* et de *Sel*, il ne sera pas hors de propos d'en faire autant pour le manœuvrier de la campagne.

Je suppose que, des trois cent soixante-cinq jours qui font l'année, il en puisse travailler utilement cent quatre-vingts, et qu'il puisse gagner 9 sous par jour. C'est beaucoup, car il est certain qu'excepté le temps de la moisson et des vendanges, la plupart ne gagnent pas plus de 8 sous par jour, l'un portant l'autre. Mais passons 9 sous, ce serait donc 85 livres 10 sous; passons 90 livres desquelles il faut ôter ce qu'il doit payer, suivant la dernière ou plus forte augmentation, dans les temps que l'Etat sera dans un grand besoin, c'est-à-dire le trentième de son gain, qui est 3 livres, ce qui, doublé, fera 6 livres, et pour le Se. de quatre personnes, dont je suppose sa famille composée, comme celle du Tisserand, sur le pied de 30 livres le minot, 8 livres 16 sous; ces deux sommes ensemble porteront celle de 14 livres 16 sous, laquelle ôtée de 90 livres, restera 75 livres 4 sous.

Comme je suppose cette famille, ainsi que celle du Tisserand, composée de quatre personnes, il ne faut pas moins de dix setiers de blé, mesure de Paris, pour leur nourriture. Ce blé, moitié froment, moitié seigle, le froment estimé à 6 livres, et le seigle à 5 livres par commune année, viendra, pour prix commun, à 3 livres le setier mêlé de l'un et de l'autre, lequel multiplié par dix fera 60 livres, qui ôtées de 75 livres 4 sous, restera 15 livres 4 sous; sur quoi il faut que ce manœuvrier paye le louage ou les réparations de sa maison, l'achat de quelques meubles, quand ce ne serait que quelques écuelles de terre, des habits et du linge, et qu'il fournisse à tous les besoins de sa famille pendant une année.

Mais ces 15 livres 4 sous ne le mèneront pas fort loin, à moins que son industrie, ou

quelque commerce particulier, ne remplisse les vides du temps qu'il ne travaillera pas, et que sa femme ne contribue de quelque chose à la dépense par le travail de sa quenouille, par la couture, par le tricotage de quelques paires de bas, ou par la façon d'un peu de dentelle, selon le pays ; par la culture aussi d'un petit jardin, par la nourriture de quelques volailles, et peut-être d'une vache, d'un cochon ou d'une chèvre pour les plus accommodés, qui donneront un peu de lait, au moyen de quoi il puisse acheter quelque morceau de lard, et un peu de beurre ou d'huile pour se faire du potage. Et, si on n'y ajoute la culture de quelque petite pièce de terre, il sera difficile qu'il puisse subsister : ou du moins il sera réduit, lui et sa famille, à faire une très-misérable chère Et si au lieu de deux enfants il en a quatre, ce sera encore pis, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie. Ainsi, de quelque façon qu'on prenne la chose, il est certain qu'il aura toujours bien de la peine à attraper le bout de son année. D'où il est manifeste que, pour peu qu'il soit surchargé, il faut qu'il succombe ; ce qui fait voir combien il est important de le ménager (1).

Pour revenir donc au compte de ce que la Dîme des arts et métiers pourrait donner, sans rien forcer, nous avons vu que nous ne pouvons faire état que de deux millions d'hommes, dont je ne crois pas qu'on doive

(1) Il y a environ trente fêtes dans l'année, outre les dimanches, et je crois même davan age. On pourrait en supprimer la moitié en faveur des artisans des villes et des paysans de la campagne, qui, par ces quinze ou vingt jours de travail, pourraient très bien gagner de quoi payer leur contribution, et plus. Ce qui leur ferait un bien inconcevable, s'ils en savaient profiter.

estimer la dîme au delà de trois livres pour chacun, le fort portant le faible, y compris même le filage des femmes, et tout ce qu'elles peuvent faire d'estimable de prix. Ainsi, je compte que cet article pourra monter à la somme de 6,000,000 livres.

De sorte que ce second Fonds, ramassé ensemble, fera la somme de 15,722,500 livres.

TROISIÈME FONDS

Le Sel.

Le troisième Fonds sera composé de l'impôt sur le Sel, que je crois devoir être beaucoup modéré (1), mais étendu partout peu à peu, en sorte que tous les Français soient égaux à cet égard comme dans tout le reste et qu'il n'y ait point de distinction de pays de franc-salé d'avec celui qui ne l'est pas.

Voici quels sont, dans le royaume, ces pays qu'on appelle de franc-salé, c'est-à-dire non sujets à la grosse Gabelle :

La plupart des côtes de Normandie, la Bre-

(1) La cherté du sel le rend si rare, qu'elle cause une espèce de famine dans le royaume, très-sensible au menu peuple, qui ne peut faire aucune salaison de viande pour son usage, faute de sel. Il n'y a point de ménage qui ne puisse nourrir un cochon, ce qu'il ne fait pas, parce qu'il n'a pas de quoi avoir pour le saler. Ils ne salent même leur pot qu'à demi, et souvent point du tout.

tagne, le Poitou, l'Auvergne, le pays d'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le haut et bas Limousin, la haute et basse Marche, les états de la couronne de Navarre; le Roussillon, le pays conquis, l'Artois et le Cambrésis; ce que nous tenons de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg; les trois évêchés; les comtés de Clermont, d'Un, Stenets et Jamets; les souverainetés de Sedan et de Raucourt, d'Arche et de Châteaurenault; les duchés de Bouillon et de Rethelois; le comté de Bourgogue, l'Alsace, les prévôtés de Longwy, et le gouvernement de Sarre-Louis.

Ce n'est pas que le roi ne tire du profit des Sels qui se consomment dans tous ces pays-là; mais ce n'est que sur le pied qu'il l'a trouvé établi quand il s'en est rendu maître, lequel est bien au-dessous de la Gabelle. Cependant, comme les autres impositions sont pour l'ordinaire un peu plus fortes en ce pays de franc-salé, ce que les habitants croient gagner d'un côté leur échappe de l'autre.

Le Sel est une manne dont Dieu a gratifié le genre humain, sur lequel, par conséquent, il semblerait qu'on n'aurait pas dû mettre d'impôt. Mais, comme il a été nécessaire de faire des levées sur les peuples pour les nécessités pressantes des Etats, on n'a point trouvé d'expédient plus commode pour les faire avec proportion, que celui d'imposer sur le Sel, parce que chaque ménage en consomme ordinairement selon qu'il est plus ou moins accommodé; les riches qui ont beaucoup de domestiques, et font bonne chère, en usent beaucoup plus que les pauvres, qui la font mauvaise. C'est pourquoi il y a peu d'Etats où il n'y ait des impositions sur le Sel, mais beaucoup moindres qu'en France, où il est de plus très-mal économisé.

Les défauts les plus remarquables que j'y trouve sont :

1° Que les fonds des Salines n'appartiennent pas au roi ;

2° Qu'elles sont toutes ouvertes et sans aucune clôture, et par conséquent très-exposées aux larrons et aux faux-saunages;

3° Qu'il y a beaucoup de particuliers qui ont des rentes et des engagements sur le Sel, ce qui cause de la diminution à ses revenus ;

4° Qu'il y a une très-grande quantité de Communautés, et d'autres particuliers, qui ont leur franc-salé, ce qui cause encore une diminution considérable aux mêmes revenus; outre qu'en ayant beaucoup plus qu'ils ne peuvent consommer, ils en vendent aux autres ;

5° Que les pays exempts de la Gabelle obligent le roi à un grand nombre de gardes sur leurs frontières, dont l'entretien lui coûte beaucoup, et qu'on pourrait utilement employer ailleurs;

6° Que le bon marché du Sel dans une province, et sa cherté à l'excès dans une autre, y causent deux maux considérables, dont l'un est le faux-saunage (1), qui envoie une quantité de gens aux galères, et l'autre l'imposition forcée du Sel, qui contraint les particuliers d'en prendre une certaine quantité, le plus souvent au delà de leurs forces, sans

(1) Je crois que le plus sûr moyen de prévenir le faux-saunage serait d'imposer le sel, partout, sur le pied de douze ou quatorze personnes au minot ; ceux qui en voudront davantage l'iront prendre au grenier, où on pourra leur en fournir au même prix.

que celui qui pourrait leur rester d'une année puisse leur servir pour l'autre; ce qui les expose à beaucoup d'avanies de la part des Gardes-Sel, qui fouillent leurs maisons jusque dans les coins les plus reculés, et y portent quelquefois eux-mêmes du faux Sel, pour avoir prétexte de faire de la peine à ceux à qui ils veulent du mal.

C'est en gros ce qu'il y a de mal dans la disposition générale des Gabelles, sur lesquelles il y aurait beaucoup d'autres choses à dire, mais qui ne sont point nécessaires à mon sujet. C'est pourquoi je me réduirai à marquer ici simplement, et en peu de paroles, les malfaçons sur les voitures et sur la distribution du Sel, soit en gros, soit en détail.

° Ceux qui font les voitures, chemin faisant font le faux-saunage tout de leur mieux, aux dépens de la voiture même, où le déchet est souvent remplacé par du sable et par d'autres ordures;

2° Sur la distribution en gros dans les Greniers, où il y a toujours de la tromperie sur le plus ou le moins du poids des mesures (1), par le coulage du Sel, au moyen d'une trémie (2) grillée, inventée exprès pour frauder de quelques livres par minot;

3° Sur le débit à la petite mesure, où le sel

(1) On ferait beaucoup mieux de vendre le sel au poids, et, pour éviter toute tromperie, l'éprouver de temps en temps, soit en le raffinant ou autrement, et imposer de grosses peines à ceux qui en mésuseront.

(2) Vase de bois en forme de pyramide renversée, qui servait au mesurage des sels dans les greniers royaux. Ses proportions avaient été fixées par lettres patentes des 14 juillet et 18 août 1699.

est survendu, et souvent augmente par du sable, et derechef recoulé;

4° Sur le restant dans les Greniers au bout de l'année, qui se partage entre les fermiers et les officiers; mais de manière que les premiers ont toujours la petite part, et souvent rien du tout.

Il est très-évident que si tous ces défauts rendent la vente du Sel très-onéreuse au peuple, ils la rendent encore très-pénible en elle-même, et sujette à de très-grands frais. C'est pourquoi nos rois, pour le faire valoir et en assurer le débit, ont été obligés d'établir tout ce grand nombre de Greniers à Sel, d'Officiers et de Gardes, que nous voyons répandus dans toutes les provinces du royaume sujettes à la Gabelle, ce qui en augmente encore le prix, et fait qu'il y a beaucoup de menu peuple dans les pays où il n'est pas forcé, qui en consomment peu, et n'en donnent jamais à leurs bestiaux. D'où s'ensuit que les uns et les autres sont lâches et malsains; ce qui ne fait pas la condition du roi meilleure, parce qu'on en débite moins que si on le vendait à un prix plus bas. Et, quoiqu'il semble très-difficile d'y remédier, à cause du long temps qu'il y a que ce mal a pris racine, il ne me paraît pas néanmoins impossible qu'on en puisse venir à bout, en s'aidant dans l'occasion de l'autorité du roi, à laquelle rien ne résistera dès qu'elle sera employée avec justice.

La première chose qui me paraît nécessaire, serait d'ôter cette distinction de province ou de pays à l'égard du Sel. Et je suis persuadé que l'établissement de la Dîme royale, en la manière proposée en ces Mémoires, dans les dix-huit Généralités des pays taillables et sujets à la grosse Gabelle, et la

suppression de tous les autres impôts, en ouvriraient un chemin facile. Car on doit supposer comme une vérité constante que le bien-être où ces généralités se trouveraient bientôt, ne manquerait pas de se faire désirer par les pays les plus voisins, qui demanderaient le même traitement ; ce qui serait suivi des autres provinces, et ensuite de tout le royaume. Or, accordant ce même traitement aux pays où la Gabelle n'est pas établie, on pourrait le faire à condition de la recevoir, et même d'y ajouter d'autres moyens pour les en dédommager, comme de les décharger de quelques vieux droits onéreux, ou de payer leurs dettes, ou enfin par tel autre moyen qu'on pourrait aviser, en gagnant les principaux du pays, en usant d'autorité, où la raison seule ne pourrait pas suffire. Le roi est plus en état de le faire qu'aucun de ses prédécesseurs ; et il n'est pas juste que tout un corps souffre, et que son économie soit troublée, pour mettre quelqu'un de ses membres plus à son aise que les autres.

La seconde chose à faire est que le roi achète et s'approprie les fonds de toutes les Salines du royaume. Après quoi, il les faudrait réduire à la quantité nécessaire la plus précise qu'il serait possible, eu égard aux consommations des peuples et à ce qu'on peut débiter de Sel aux Etrangers, et supprimer les autres. Il faudrait ensuite fermer ces Salines de murailles, ou de remparts de terre, avec de bons et larges fossés tout autour, et y faire après une garde réglée, comme dans une place de guerre. De très-médiocres garnisons suffiraient pour cela.

La troisième, d'y faire bâtir tous les greniers et les magasins nécessaires, et y établir des Bureaux où le Sel se débiterait à 18 livres le minot à tous ceux qui voudraient y

en aller acheter pour en faire marchandise, et le faire ensuite débiter par tout le royaume comme les autres denrées; si on ne trouvait plus à propos, pour ôter toute occasion de monopole, d'en faire voiturer, aux dépens du Sel même (un minot sur vingt suffira pour cela), dans la principale ville de chaque province ou dans deux, selon son étendue, où il serait vendu aux Bureaux que le roi y a déjà, au même prix qu'aux Salines, ce qui en rendrait encore le débit, non-seulement plus facile et plus avantageux au peuple, mais aussi plus abondant pour le roi.

On suppose que la vente du sel aux Etrangers payera largement, tant la façon du sel, et le charriage ou portage qu'il en faudra faire dans les greniers et magasins, que les frais du débit qui se fera dans les Bureaux, et ceux des garnisons.

Continuant donc à faire ma supputation sur la lieue carrée, que je me suis proposée pour base de ce système, je suppose, comme j'ai déjà dit, qu'il y a dans chaque lieue carrée 550 personnes de tout âge et de tout sexe, et que 14 personnes consommeront par an un minot de sel, c'est ce que l'Ordonnance leur donne; il leur faudra donc par an, pour le pot et la salière seulement, 40 minots de sel (1), qui porteront, à 18 livres le minot, 720 livres. Or, il y a 30,000 lieues carrées dans le royaume; il y faut donc, tous les ans, 1,200,000 minots de sel. On y peut encore ajouter hardiment 100,000 minots, tant pour les salaisons des beurres et viandes, que

(1) Pour faire juste 40 minots, il faudrait 560 personnes au lieu de 550; mais on a cru devoir faire un compte rond, car certainement on parviendra bientôt à ce nombre, et à davantage.

pour les bestiaux, ce qui fera au moins 1,300,000 minots.

Je suppose que le roi tirera de chaque minot ces 18 livres quittes de tous frais, par les raisons ci-devant exprimées. Donc, ces 1,300,000 minots feront un fonds net, toutes les années, de 23,400,000 livres au moins.

Dans les temps de guerre, et quand on sera pressé, on pourrait augmenter le prix du minot de 20 sous, de 40 sous, ou de 4 livres à la fois (1), en sorte, néanmoins, qu'il ne passe jamais 30 livres ; parce que dès qu'on le vendra plus cher, les paysans n'en donneront plus aux bestiaux, et beaucoup de gens s'en laisseront manquer. Outre qu'il faut toujours avoir égard à la Dîme royale des deux premiers fonds, lesquels chargeant de leur côté comme le Sel du sien, feraient bientôt trop sentir leur pesanteur, si on la poussait plus loin.

Il y a une chose de grande importance à observer sur cet article, qui est que, comme il se consomme beaucoup de sel pour les salaisons des morues, harengs et autres poissons à Dieppe, et aux autres ports de mer, s'il fallait que ceux qui font ces salaisons achetassent le sel à 18 livres le minot, on ruinerait le commerce de poisson salé qui se fait dans le royaume, et il passerait tout entier aux Anglais et aux Hollandais, lesquels font, pour l'ordinaire, ces salaisons du sel de Sétubal, en Portugal, qui ne leur coûte presque rien.

C'est pourquoi il est du bien de l'Etat de continuer de donner à ceux de Dieppe et autres villes maritimes qui font pareil com-

(1) Voir les Tables ci-après, où l'augmentation du prix du sel est faite avec proportion à l'augmentation de la Dîme royale.

merce, le sel au prix accoutumé pour ces salaisons, en prenant les mêmes précautions qu'on prend aujourd'hui pour empêcher que les habitants de ces villes et lieux n'en mésusent, ou telles autres qu'on jugera les plus convenables.

Supposant donc que tout le royaume se puisse peu à peu réduire à ce prix, je mettrai ici le troisième Fonds, pour le premier et le plus bas pied, à la somme ci-dessus calculée de 23,400,000 livres; laquelle augmentera bien plutôt qu'elle ne diminuera, à cause de la plus grande consommation qui s'en fera. Mais on peut compter sûrement que le peuple y gagnera le double, non-seulement par le rabais du sel, mais encore parce qu'il sera délivré de tous les frais et friponneries qui se font dans le débit.

Une considération importante qu'on doit toujours avoir devant les yeux, est que le sel est nécessaire à la nourriture des hommes et des bestiaux, et qu'il faut toujours l'aider et le faciliter, sans jamais y nuire, par quelque raison que ce puisse être.

Total de ce troisième Fonds, **23,400,000 livres.**

QUATRIÈME FONDS

Revenu fixe.

Je compose le quatrième Fonds d'un *revenu* que j'appellerai *fixe*, parce que je suppose que les parties qui le doivent former seront, ou doivent être presque toujours, sur le même pied.

Domaines, parties casuelles, francs-fiefs, amendes, etc. — La première contiendra les Domaines, les Parties casuelles, les Droits de franc-fief et d'amortissement, les Amendes, Épaves, Confiscations; le Convoi de Bordeaux, la Coutume de Bayonne, la Ferme de Brouage, celle du Fer; la vente annuelle des Bois appartenant au roi, le Papier timbré, le Contrôle des contrats, qui serait très-utile si on les enregistrait tout entiers, au lieu qu'on n'en fait qu'une note, qui deviendra inutile avec le temps; le droit de ce contrôle modéré, parce qu'il est trop fort, et qu'il est nécessaire à la société civile de passer des contrats; le Contrôle des exploits; les Postes, ou le port des lettres modéré d'un tiers, et fixé de telle manière qu'il ne soit pas arbitraire aux commis de les surtaxer, comme ils font notoirement presque partout, ce qui mériterait bien un peu de galères (1).

(1) Il serait cependant très-nécessaire de faire afficher aux portes des bureaux des postes un tarif des ports de let-

Douanes. — La seconde contiendra les Douanes mises sur les frontières tant de terre que de mer, pour le payement des droits d'entrée et de sortie des marchandises, réduits par le Conseil du commerce sur un pied tel, qu'on ne rebute point les étrangers qui viennent enlever les denrées que nous avons de trop, et qu'on favorise le commerce du dedans du royaume, autant qu'il sera possible.

Impôts volontaires. — La troisième sera formée de certains impôts qui ne seront payés que par ceux qui le veulent bien, et qui sont, à proprement parler, la peine de leur luxe, de leur intempérance et de leur vanité. Tels sont les impôts qu'on a mis sur le tabac, les eaux-de-vie, le thé, le café, le chocolat, à quoi on en pourrait utilement ajouter d'autres sur le luxe et la dorure des habits, dont l'éclat surpasse la qualité, et le plus souvent les moyens de ceux qui les portent; sur ceux qui remplissent les rues de carrosses à n'y pouvoir plus marcher, lesquels n'étant point de condition à avoir de tels équipages, mériteraient bien d'en acheter la permission un peu chèrement; ainsi que celle de porter l'épée à ceux qui, n'étant ni Gentilshommes ni Gens de guerre, n'ont aucun droit de la porter; sur la magnificence outrée des meubles, sur les dorures des carrosses, sur les grandes et ridicules perruques, et tous autres droits de pareille nature, qui, judicieusement imposés en punition des excès et désordres causés par la mauvaise conduite d'un grand nombre de

tres, tant du dedans du royaume que des étrangères, pour empêcher les surtaxes. C'est ce que les marchands de Rouen et d'ailleurs ont demandé au commencement du dernier bail, et qu'on leur avait promis, rien n'étant plus juste; cependant on n'en a rien fait.

gens, peuvent faire beaucoup de bien, et peu de mal.

En voici un autre dont je ne fais point de compte, mais qui pourrait être pratiqué avec une très-grande utilité. Il y a dans le royaume environ 36,000 paroisses, et dans ce nombre de paroisses il n'y a pas moins de 40,000 cabarets, dans chacun desquels il se pourrait débiter, année commune, 15 muids de *vin*, de *cidre* ou de *bière*, selon le pays, à ceux qui y vont boire, s'il arrivait un temps plus favorable au peuple. Supposant donc les Aides supprimés, ce ne serait pas leur faire tort que d'imposer 3 livres 10 sous *sur chaque muids de vin bu dans le cabaret, et non autrement*, et sur le cidre et la bière à proportion; cela ne reviendrait qu'à un liard la pinte, et pourrait, en produisant un revenu considérable, qui irait à plus de 2,000,000, contenir un peu les paysans, qui, les jours de dimanches et de fêtes, ne désemplissent point les cabarets, ce qui pourrait peut-être obliger les plus sensés à demeurer chez eux. Mais il faudrait toujours distinguer ce qui serait bu au cabaret, de ce qui serait livré au dehors à pot et à pinte, qui doit être exempt de cet impôt.

J'estime que les trois premières parties ci-dessus, bien recherchées et jointes ensemble, produiront annuellement, à les beaucoup modérer, au moins 18,000,000 livres, que je considère comme un revenu fixe qu'on laisserait toujours à peu près au même état, pour ne rien déranger au commerce ni à la commodité publique, pour laquelle il faut toujours avoir de grands égards, par préférence à toutes autres choses.

Produit des quatre fonds. — De sorte que ces quatre fonds généraux joints ensemble rendront, année commune, la somme de 116,822,500 liv., laquelle pourra être augmentée, suivant

les besoins de l'Etat, par degrés, dans une proportion juste et toujours suivie, qui ne souffrira aucune confusion, ainsi qu'il se verra ci-après dans la seconde partie de ces Mémoires. Sur quoi il est à remarquer que les trois premiers fonds, étant susceptibles d'augmentation, pourront être augmentés proportionnellement, mais le quatrième non, parce qu'il contient des parties qui, ayant rapport au commerce, pourraient le troubler et causer de l'empêchement aux consommations, ce qu'il faut éviter. C'est pourquoi dans les Tables suivantes, nous proposerons chaque augmentation du premier dixième des trois premiers Fonds, le quatrième demeurant toujours au même état, par la raison que dessus.

SECONDE PARTIE

DE CES MÉMOIRES

QUI CONTIENT

DIVERSES PREUVES DE LA BONTÉ DU SYSTÈME DE LA DÎME ROYALE ET LA MANIÈRE DE LE METTRE EN PRATIQUE

Après avoir établi les fonds qui doivent composer celui de la *Dîme royale*, j'ai cru qu'il était à propos de mettre à la tête de cette seconde partie une *Table*, comme je l'ai promise, qui serve à fixer avec facilité la quotité de cette dîme selon les nécessités de l'Etat, depuis le Vingtième jusques au Dixième. Ce qui est déjà un très-grand avantage pour la levée des deniers publics, qu'on puisse savoir, avec quelque précision, ce que chaque Fonds doit produire.

Il faut observer trois choses sur cette Table.

La première, que nous appelons *premier fonds*, la grosse dîme; *second fonds*, l'industrie; *troisième fonds*, le sel; et le *quatrième fonds*, le revenu fixe.

La seconde, que, après le Revenu simple exposé une fois, tous les Fonds seront réduits en un, auquel sera ajouté le premier Dixième des trois premiers, dans les dix articles suivants.

Et *la troisième*, que si, au lieu du Dixième, on les voulait augmenter seulement d'une vingtième partie ou d'une trentième, cela se pourra avec la même facilité en suivant la même méthode.

PREMIÈRE TABLE

Contenant les revenus des *quatre Fonds généraux* séparément, puis joints ensemble, et augmentés ensuite du *Dixième* d'un chacun des trois premiers Fonds dans les dix articles suivants; le tout joint au Revenu fixe, qui ne hausse ni ne baisse, pour faire voir jusqu'où peuvent aller les Augmentations sans trop fouler les peuples (1).

ADDITION SIMPLE DES QUATRE FONDS

La grosse *Dîme*, au 20e, produit......	60,000,000l	Montant des trois premiers Fonds, 98,822,500 livres, dont le 10e est de 9,882,250 livres.
L'*Industrie*, au 20e..	15,422,500	
Le *Sel*, à 18 liv. le minot...........	23,400,000	
Le *Revenu fixe*.....	18,000,000	
Total du Revenu simple	116,822,500l	

Nota. Le débit du Sel est réduit à 1,111,111 minots 1/9, dont les dix *augmentations*, pour aller de 18 à 30 livres, seront chacune de 24 sous.

(1) On a simplifié la forme de cette table et reproduit seulement ses résultats.

Première augmentation du dixième des trois premiers Fonds, le *Revenu fixe* demeurant le même : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie étant au 19e, et le Sel à 19 liv. 4 sous le minot.............. 126,704,750 liv.

Seconde augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 18e, et le Sel à 20 liv. 8 sous le minot...................... 136,587,000

Troisième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 17e, et le Sel à 21 liv. 12 sous le minot..................... 146,469,250

Quatrième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 16e, et le Sel à 22 liv. 16 sous le minot..................... 156,351,500

Cinquième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 15e, et le Sel à 24 liv. le minot. 166,233,750

Sixième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 14e, et le Sel à 25 liv. 4 sous le minot...................... 176,116,000

Septième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 13e, et le Sel à 26 liv. 8 sous le minot...................... 185,998,250

Huitième augmentation du dixième etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 12e, et le Sel à 27 liv. 12 sous

le minot........................ 195,880,500 liv.

Neuvième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 11e, et le Sel à 28 liv. 16 sous le minot........................ 205,762,750

Dixième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 10e, et le Sel à 30 liv. le minot. 215,645,000

Le premier de ces revenus est *bon*, le second *très-bon*, le troisième *fort*, le quatrième *très-fort*, le cinquième *trop fort*, ainsi que tous les autres, jusqu'au dixième et dernier.

CHAPITRE PREMIER

Conséquences à tirer de cette Table. — Raisons pour lesquelles on ne doit point pousser ces augmentations plus loin.

Au surplus, que l'estimation des revenus de l'Etat, selon ce nouveau Système, telle qu'elle vient d'être supputée, soit trop forte ou trop faible à plusieurs millions près, cela n'est d'aucune conséquence; parce que tous les calculs qu'on en a faits ne sont, à proprement parler, que des modèles et des essais pour faire connaître le Système en lui-même, et que la quotité de cette dîme royale se peut hausser ou baisser selon les besoins de l'État.

Au reste, il serait superflu de pousser ces Augmentations plus loin, par trois raisons. La première, que tous les revenus du roi, avec tous les extraordinaires qu'on a pu y ajouter pendant cette dernière guerre (1), n'ont point été à plus de 160,000,000 livres, fonds suffisant pour soutenir la prodigieuse dépense que le roi était obligé de faire pour défendre

(1) C'est celle qui a été terminée par le traité de Riswick,

l'Etat contre toutes les forces de l'Europe, s'il avait pu être continué.

La seconde, que cette somme fait presque le tiers de l'argent monnayé du royaume, et par conséquent qu'il n'est pas possible qu'elle entre plusieurs années de suite dans les coffres du roi sans altérer le commerce, qui ne peut subsister si l'argent ne roule incessamment.

La troisième, qu'il est évident, par tout ce que j'ai dit, que cette quotité de subsides, quoique répartie avec une grande proportion, ne pourrait être poussée plus loin sans ruiner les peuples, principalement ceux qui n'ont point d'autre revenu que celui de leur industrie et du travail de leurs mains, lesquels seraient accablés et réduits à la mendicité, qui est le plus grand malheur qui puisse arriver à un Etat; car la mendicité est une maladie qui tue dans fort peu de temps son homme, et de laquelle on ne relève point.

C'est pourquoi je crois devoir encore répéter ici, qu'au cas où ce Système soit agréé, il faudra bien prendre garde à ne pas pousser la dîme plus haut que le *Dixième*, et même n'en approcher que le moins qu'il sera possible; parce que la Dîme royale, levée au dixième, emporterait deux sous pour livre, en même temps que la Dîme ecclésiastique et les droits seigneuriaux en enlèvent autant, et que le Sel de son côté en tirera à soi pour le moins deux autres: ce qui, joint ensemble, revient à six sous pour livre, dont le roi profitant de quatre pour la *Dîme* et le *Sel*, et le Clergé et les Seigneurs pour deux, il ne restera plus que quatorze sous pour la part du propriétaire et de son fermier, sur quoi il faut faire tous les frais du labourage. De sorte que, la Dîme étant élevée jusqu'au dixième des fruits de la terre, on doit compter que le proprié-

taire ne jouirait que du tiers du revenu . sa terre, son fermier de l'autre, et le Roi, l'Eglise et les Seigneurs de l'autre, ce qui serait un joug bien pesant, qu'on doit éviter d'imposer tant qu'on pourra, et soutenir toujours la Dîme royale le plus près du vingtième qu'il sera possible; se persuadant que si une fois l'Etat est débarrassé de toutes les charges inutiles dont il est accablé, et acquitté de ses dettes, la Dîme des fruits de la terre au *vingtième*, jointe aux trois autres fonds, sera plus que suffisante pour fournir à toutes les dépenses nécessaires de l'Etat, tant qu'il ne sera question de guerre.

CHAPITRE II

Utilité de la Dîme royale. — Qu'elle fournira des fonds suffisants dans les plus grandes nécessités de l'Etat, sans qu'on ait recours à aucune taxe ou moyen extraordinaire. — Qu'elle fournira de quoi acquitter les dettes de l'État. — Qu'elle remettra les terres en valeur, et donnera les moyens de les mieux cultiver.

Pour peu qu'on veuille s'appliquer à bien examiner ce système, il sera facile de se convaincre qu'il est le meilleur, le mieux proportionné, et le moins sujet à corruption qui se puisse mettre en usage.

C'est un moyen sûr de subvenir aux nécessités de l'Etat pour grandes qu'elles soient, sans que le roi soit jamais obligé de créer aucunes rentes sur lui, ni qu'il ait besoin du secours de la Taille, ni des Aides, ni des Douanes provinciales, ni d'aucunes Affaires extraordinaires, telles qu'elles puissent être : non pas même de la part qu'il prend dans les octrois des villes du royaume, dont les murs, aussi bien que les portes et autres édifices publics, dépérissent depuis qu'on a ôté les moyens de les entretenir.

Ce moyen est encore sûr pour l'acquit des dettes de Sa Majesté; pour le rachat des engagements de la Couronne et pour le remboursement des charges de l'Etat, même des rentes créées sur l'Hôtel de ville de Paris, qu'il est bon de diminuer le plus qu'il sera possible.

Enfin, il remettra en valeur les terres, qui sont venues à un très-bas prix; et on doit s'attendre que son exacte observation ramènera l'abondance dans le royaume, parce que les peuples qui ne craindront plus la surcharge des Tailles *personnelles*, comme il a déja été dit, travailleront à qui mieux mieux. D'où s'ensuivra encore nécessairement, qu'avant qu'il soit peu, les revenus du roi et ceux des particuliers s'augmenteront notablement; et que le royaume, dont le peuple est fort diminué, se repeuplera bientôt, attendu qu'il s'y fera beaucoup de mariages, que les enfants y seront mieux nourris par rapport à la faiblesse de leur âge, et les paysans mieux vêtus. Les Etrangers même viendront s'y habituer, quand ils s'apercevront du bonheur de nos peuples, et qu'ils y verront de la stabilité. La pauvreté sera bannie du royaume, on n'y verra plus les rues des villes et les grands chemins pleins de mendiants, parce que chaque paroisse se trouvera bientôt en état de pouvoir nourrir ses pauvres, même de les occuper. Le commerce de province à province et de ville à ville se remettra en vigueur, quand il n'y aura ni Aides, ni Douanes au-dedans du royaume, ce qui fera que la consommation sera d'autant plus grande, qu'elle sera plus libre. D'où naîtra l'abondance des denrées de toute espèce, laquelle, venant à se répandre par tout le royaume, se fera bientôt sentir jusque sur les côtes, où elle facilitera encore le commerce étranger. Et comme les

peuples cesseront d'être dans l'état misérable où ils se trouvent, et qu'ils deviendront plus aisés, il sera bien plus facile d'en tirer les secours nécessaires, tant pour les fortifications de la frontière que pour les ouvrages des ports de mer, sûreté des côtes, et entreprises de rendre navigables quantité de rivières, au très-grand bien des pays qui en sont traversés; les arrosements des pays qui en ont besoin; le desséchement des marais, les plantis des bois et forêts où il en manque, le défrichement de ceux où il y en a de trop, et enfin la réparation des grands chemins; tous ouvrages d'autant plus nécessaires, qu'ils peuvent tous contribuer considérablement à la fertilité des terres de ce royaume et au commerce de ses habitants.

Ajoutons que rien ne prouve tant la bonté de ce Système que la Dîme ecclésiastique, qui est d'ordinaire plus, ou du moins aussi forte que la Taille, et qui se lève partout sans plainte, sans frais, sans bruit et sans ruiner personne; au lieu que la levée de la Taille, des Aides, des Douanes et des autres impositions, dont ce Système emporte la suppression, fait un effet tout contraire. Il n'y a donc qu'à prier Dieu qu'il bénisse cet ouvrage, et qu'il lui plaise d'inspirer au roi d'en faire l'expérience, pour être assuré d'un succès très-heureux pour lui et pour ses peuples.

Au surplus, ce projet peut être la règle d'une Capitation générale, la mieux proportionnée qui fut jamais, et dont les payements se feraient de la manière la plus commode et la moins sujette aux contraintes. C'est à mon avis l'unique, et le seul bon moyen, qu'on puisse employer à la levée des revenus du roi, pour empêcher la ruine de ses peuples, qui est la principale fin que je me suis proposée dans ces Mémoires.

CHAPITRE III

Manière de mettre ce Système en pratique peu à **peu.** — Et ce qui doit être observé à cet effet.

Bien que l'utilité de ce Système se puisse prouver aussi démonstrativement qu'une proposition de géométrie, et qu'il n'y ait aucun lieu de douter de la possibilité de son exécution, je ne laisse pas d'être persuadé que, si on entreprenait de l'établir tout à la fois, et à même temps, dans tous les pays où la Taille est personnelle, on pourrait peut-être y trouver bien des difficultes par la quantité d'oppositions qu'on y ferait. C'est pourquoi, mon avis est de le conduire pied à pied jusqu'à ce que l'utilité en soit développée, et reconnue du public d'une manière qui lui en fasse voir tout le mérite; pour lors, loin que personne s'y oppose, on le recherchera avec empressement. Mais il est vrai qu'avant cela il est nécessaire de faire connaître cette utilité.

Pour y parvenir, je serais d'avis d'y procéder par la voie de l'expérience; et, à cet effet, de faire choix de deux ou trois Elections

du royaume, en résolution que, si deux ou trois ans après qu'on aura réduit leur Taille et leurs autres subsides en Dîme royale, les peuples n'en sont pas contents, ou que ce nouveau Système soit trouvé moins avantageux pour le roi que les précédents, de remettre les Tailles et les autres subsides sur le vieux pied (1).

Cela une fois disposé, MM. les Intendants propres à cette exécution, choisis et instruits à fond des intentions du roi, la première chose que je me persuade qu'ils auront à faire, doit être de s'assembler pour concerter entre eux la manière dont ils pourront s'y prendre pour établir cette Dîme comme elle est proposée, avec l'uniformité requise; et, après qu'ils seront convenus de ce qu'ils auront à faire, que chacun d'eux se rende à son intendance, pour y travailler conformément à ce qu'ils auront résolu.

Mais, comme cet essai ne pourra mettre ce Système en pratique dans toute son étendue, parce qu'on le suppose restreint à des Elections séparées, et isolées tout autour, par des pays où la Dîme royale ne sera pas encore établie, et qu'il est d'ailleurs nécessaire que le roi ne perde rien de ce qu'il avait accoutumé d'en tirer; il faudra d'abord commencer par examiner à quoi pourront monter les revenus que Sa Majesté en tire, pour les convertir en Dîme et distribuer le Sel par imposition : et le reste comme il est expliqué ci-après au chapitre de l'Election de Vézelay : ce qui fera que la quotité de la Dîme sera plus

(1) Quoique ce Système, par la liaison qu'il y a entre toutes ses parties, ne puisse bien paraître ce qu'il est dans son exécution générale par tout le royaume, cet essai ne laissera pas de faire connaître l'avantage réel qu'on en peut tirer.

haute, dans ces Elections, de plus d'un tiers qu'elle ne se ait si ce Système était pratiqué partout généralement.

La seconde application de ces messieurs doit être : 1° d'examiner avec soin ce qu'il y aura de personnes dans ces Elections qui tirent des pensions, gages ou appointements du roi ; qui ont des rentes constituées sur l'Hôtel de ville de Paris, sur les tontines, sur le Sel, sur les postes, ou sur d'autres fonds qui soient à la charge du roi ; quels peuvent être les émoluments des officiers de justice et de tous les gens de plume ; le gain des marchands, des artisans et des manœuvriers ; et quel nombre il y a de serviteurs, pour les faire tous contribuer proportionnellement, et toujours en bon père de famille, comme il est dit dans l'exposition du second fonds de ce Système, parce que cette contribution doit régler la quotité des fruits de la terre de ces Elections, dans ce commencement, ainsi que des autres revenus.

2 De prendre une aussi grande connaissance qu'ils le pourront, de la quantité des terres à labour, vignes, prés, pâtures, bois, étangs, pêcheries, maisons, moulins, et de tous autres biens sujets à la Dîme royale ci-devant spécifiés, que contiendront ces Elections ; et ce que ces terres, vignes, prés, bois, etc., peuvent rendre une année portant l'autre, afin de fixer avec plus de proportion la quotité de la Dîme royale des fruits, sur ce qu'ils jugeront qu'elle pourra être affermée, le montant de l'article précédent déduit, par rapport à la somme que ces Elections ont coutume de rendre au roi, par la Taille, les Aides, et tous autres subsides quelconques, même pour la plus-value du Sel s'il y en a ; à quoi le produit de la Dîme ecclésiastique leur servira de beaucoup.

Mais il y a une observation importante à faire, qui est que la Dîme des vignes et des prés se peut bien lever en espèces ou abonner; mais qu'il y aura de la difficulté pour la Dîme des bois, dont il faudra attendre les coupes, qui n'arrivent que de neuf en neuf ans, ou de dix en dix, ou de quinze en quinze, ou de vingt en vingt ans, comme en mon pays. Ou bien parce que ce seront des futaies, qui, n'ayant point de coupes réglées qui ne soient éloignées l'une de l'autre, il n'est pas possible d'en percevoir la Dîme en espèce, d'une année à l'autre, sans troubler tout l'ordre des coupes. Il faut donc nécessairement l'abonner, ce qui doit se faire comme une taxe sur chaque arpent de bois, accommodée au prix de ce que la coupe vaut par arpent dans chaque pays, car cela est fort différent. Mais, l'âge de la coupe et le prix des ventes étant connus, il sera aisé de régler celui de la Dîme. Car, supposé que celui de la vente la plus commune d'une coupe de vingt ans soient de 40 livres, cela reviendra à 40 sous de rente par an, dont, ôtant le quart pour l'intérêt des avances, les gardes et les hasards du feu et des larrons pendant vingt ans, le restant sera de 30 sous, dont la Dîme au vingtième sera de 18 deniers, ce qui donnera pour dix arpents 15 sous; pour cinquante arpents 3 livres 15 sous; pour cent arpents 7 livres 10 sous; et pour mille arpents 75 livres de Dîme, et ainsi des autres de même prix et qualité, *observation* qui peut servir pour toutes les autres espèces qui y ont du rapport.

Je joindrai ci-après une espèce de Modèle de cette conversion de la Taille, des Aides, etc., en *Dîme royale*, comme je crois qu'elle pourrait être faite, seulement pour en donner une idée, ne doutant point que ceux que le roi emploiera pour l'essai de ce Système,

connaissant l'importance du sujet, ne le fassent avec toute la justesse et la précision nécessaires, selon la situation des lieux, par la grande attention qu'ils y donneront, et la correspondance continuelle qu'ils auront les uns avec les autres, pour garder une parfaite uniformité, qui est absolument nécessaire dans de pareils établissements.

Au reste, comme la quotité de la Dîme royale, tant à l'égard des fruits de la terre, que des maisons et de toutes les autres choses sur lesquelles elle s'étend, doit être certaine et sue de tous les contribuables, il est important qu'elle soit déclarée par un Tarif public, qui sera renouvelé tous les ans, à cause des augmentations et des diminutions qui pourraient arriver d'une année à l'autre, suivant que les affaires du roi le requerront, et affiché à la porte de l'église paroissiale de chaque lieu, afin que chacun y puisse voir clairement et distinctement ce à quoi il est obligé.

Il y aura encore trois choses à observer à l'égard de la Dîme des fruits de la terre, dont il est bon que MM. les Intendants choisis soient avertis. La *première* est de faire défense très-expresse, à peine de confiscation, d'enlever les débleures de dessus la terre, ni de mettre les gerbes en trésaux, que le Dimeur royal n'ait passé et levé sa Dîme. Cela se fait à la Dîme ecclésiastique en plusieurs pays. Il sera même nécessaire d'obliger les propriétaires d'avertir le Dîmeur royal avant que de lier, afin que cette levée se fasse de concert, et que les fruits de la terre ne souffrent point de déchet par le retardement du Dîmeur ; ce qu'il est très-important d'empêcher, tant pour ne pas donner au peuple une juste occasion de se plaindre, que pour ne le pas mettre à la merci du Dîmeur. La

seconde, de régler comment le Dîmeur en doit user quand, ayant compté les gerbes d'un champ, il en restera 4, 5, 6, 7 ou 8, plus ou moins que le compte rond (1). La *troisième*, de faire défenses, sous de grosses peines, de frauder la Dîme, soit par vol, dégât de bestiaux, glanages, ou telle autre manière de friponnerie que ce puisse être. Et c'est sur quoi il faudra garder une grande sévérité.

A l'égard du *Sel*, il en faudra proportionner la distribution au nombre des habitants qui se trouveront dans l'étendue de ces Elections, leur en faisant donner, suivant l'ordonnance, un minot pour 12 ou 14 personnes, grandes et petites, à 18, 22, 26 ou 30 livres le minot, selon que les affaires du roi le requerront. Comme c'est le moins que 14 personnes en puissent consommer dans une année, il n'y a pas lieu d'appréhender qu'elles en mésusent. Il sera nécessaire, pour éviter les fraudes, que cette distribution de sel se fasse aux familles selon le nombre de têtes de chacune, par un tarif exprès, qui marquera précisément la quantité de livres, demi-livres, onces, quarterons, etc., que chacun en doit avoir. Tout cela se peut réduire facilement à la petite mesure; et on pourrait même charger le fermier de la *Dîme royale* de cette distribution, lequel en ferait les deniers bons, si mieux n'aimaient les sauniers ordinaires la faire eux-mêmes.

Je ne puis m'empêcher sur cela de faire observer, encore une fois, qu'il y va de la conscience du roi de ne point souffrir qu'on fasse passer le sel, en le mesurant, par une trémie grillée de trois à quatre étages. Ce coulage est une supercherie inventée, de ce règne, au profit des officiers du Sel, qui par-

(1) Il n'y a qu'à en tenir compte d'une Dîme à l'autre.

tagent les revenants bons avec les fermiers de la Gabelle ; action digne de châtiment, car le coulage du sel au travers de ces trémies grillées en dérobe ordinairement 10 livres par minot. Je sais qu'ils sont autorisés à cela par un arrêt du Conseil ; mais je ne doute pas qu'il ait été surpris, ou donné sur de faux exposés. Si, après cela, les habitants de ces Elections veulent davantage de sel pour faire des salaisons, ils iront en prendre dans les greniers à sel. Ayant été imposé sur chaque famille de cette Election, comme il a été dit ci-dessus. il n'y a pas lieu de craindre qu'ils en mésusent.

Il est sans difficulté que cet établissement fera quelque peine la première année ; mais la deuxième tout se rectifiera, et reviendra à cette proportion tant désirée, et si nécessaire au bien de ce royaume. Après l'arrangement de cette Dîme achevé, on s'apercevra bientôt du bon effet qu'elle produira, en ce que les peuples des Elections voisines, qui en reconnaîtront le mérite, ne manqueront pas de demander le même traitement ; c'est pourquoi il sera bon de les attendre, et on peut s'assurer que, les premières épines une fois arrachées, tout deviendra facile. On ne saurait donc trop s'attacher, dans les commencements, à la perfection de cet établissement, et on ne doit point se lasser de corriger jusqu'à ce qu'on l'ait réduit à toute la simplicité possible ; car c'est en cela même que doit consister sa plus grande perfection.

CHAPITRE IV

Deux comparaisons faites de la Dîme ecclésiastique à la Taille; l'une en Normandie, dans l'élection de Rouen; l'autre dans l'élection de Vézelay, en Bourgogne; pour servir de preuves à la bonté de ce Système.

PREMIÈRE COMPARAISON.

Voici la comparaison de la *Dîme ecclésiastique* à la *Taille*, dont il a été parlé dans la première partie de ces Mémoires, page 45, dans les 53 paroisses ci-après nommées, prises de suite dans un même canton dont le terroir est médiocre, situées au-dessus de la ville de Rouen, pour faire voir que la Dîme royale au vingtième est plus que suffisante pour égaler le montant de la Taille (1).

Les 53 paroisses de l'Election de Rouen payent, savoir :

(1) On n'a reproduit que les résultats de ces deux *comparaisons*, le détail de ce que chaque paroisse payait de *taille* et de *dîme* étant sans intérêt général et sans utilité pour suivre les raisonnements de l'auteur

De Dîme ecclésiastique...........	73,080 liv.
De Taille........................	46,370
Excédant de la Dîme sur la Taille.	26,710 liv.

Il est donc constant que la Dîme ecclésiastique à la onzième gerbe, comme elle se lève, excède la Taille, en ces 53 paroisses, de la somme de 26,710 livres.

Et, si on dîmait les bois, les pâtures et les prés, cela irait à la moitié plus que les tailles, c'est-à-dire que ces 53 paroisses rendraient à la *Dîme royale* au moins 90 ou 100,000 livres.

Mais il faut observer que la Dîme est plus forte ici que dans l'Election de Vézelay.

Les 54 paroisses de l'Election de Vézelay payent, savoir :

De Taille........................	45,025l	»s
De Dîme eccésiastique...........	37,458	10
Excédant de la Taille sur la Dîme.	7,566l	10s

La quotité de la Dîme variant dans les différentes paroisses de cette Election, la moyenne proportionnelle de cette quotité n'est qu'à la seizième et un quart de gerbe.

Partant, la Taille a excédé la Dîme ecclésiastique de 7,566 liv. 10 sous, ce qui pourrait donner quelque soupçon contre le Système de la *Dîme royale*, si l'on avait autre chose à dire. Mais il est à remarquer, 1° qu'il y a beaucoup de paroisses dans cette Election, où le Dîmeur ecclésiastique ne perçoit point la Dîme des vins ; 2° que les blés ne sont ici estimés qu'à 8 deniers la livre ; les seigles, orges et avoines à proportion, et les vins à 18 livres le muids au lieu que dans les paroisses ci-dessus de Normandie, dont la fertilité, quoique médiocre, est fort au-dessus

de celle de l'Election de Vézelay, les blés sont estimés à un sou la livre, et la Dîme levée au onzième. On doit de plus faire attention que l'année 1699, sur laquelle nous nous réglons, est une de celles qui ont le moins produit de grains. et par conséquent de Dîme, ce qui se prouve par leur cherté, le froment s'étant vendu sur le pied de 12 deniers la livre. Il est de plus à considérer que l'Election de Vézelay est un des pays du royaume où il y a le moins de terres labourables; que près des deux tiers de son étendue sont remplis de bois, ou terres vagues et vaines, que les terres en culture, étant d'une fertilité bien au-dessous de la médiocre, ne produisent que des seigles, orges et avoines, et tout au plus le tiers de froment, et que, l'année 1699 étant celle qui a suivi immédiatement la paix, les levées des revenus du roi étaient encore dans un excès insoutenable; défaut qui ne se peut continuer sans réduire les peuples à l'impossible.

Au lieu que la Dîme, étant proportionnée au rapport des pays, se peut soutenir à perpétuité, avec certitude d'une augmentation continuelle des revenus du roi par les suites. D'autant que, le pays se repeuplant, le labourage des terres augmentera, la culture en sera beaucoup meilleure, et beaucoup, qui sont abandonnées par impuissance, se défricheront; les bestiaux, de même que les hommes, s'augmenteront, et la *Dîme royale* par conséquent. Au surplus, comme celle-ci n'excepte rien, et qu'on prétend y assujettir tout ce qui porte revenu, elle surpassera de beaucoup l'ecclésiastique, parce que partie des vignes et beaucoup d'héritages particuliers, qui sont exempts de l'ecclésiastique, seront assujettis à la *royale*, de même que les prés, les bois et les bestiaux.

On sait, d'ailleurs, que tous les pays de ce royaume ont des propriétés très-différentes les unes des autres, qui produisent des revenus différents : tel abonde en blé, qui n'a que peu ou point de vin, ou qui l'a de médiocre qualité ; tel abonde en vin, qui n'a que très-peu de blé ; d'autres manquent de bois, d'autres de prés, et d'autres de bestiaux ; d'autres manquent presque de tout cela, qui ont beaucoup de fruits, de manufactures et de commerce ; et d'autres enfin ont de tout, bien que peu de l'un et de l'autre. Soit tout ce qu'on voudra ; dès que la *Dîme royale* sera établie sur tout ce qui porte revenu, rien ne lui échappera, et tout payera à proportion de son revenu : seul et unique moyen de tirer beaucoup d'un pays sans le ruiner. Cela est clair, et si clair, qu'il faut être ou stupide, ou tout à fait malintentionné pour ne pas en convenir.

CHAPITRE V

Supputation de ce qu'aurait produit la Dime royale dans l'Election de Vézelay, si elle y avait été levée en 1699, selon ces Mémoires.

Rien ne peut prouver avec plus d'évidence combien le système de la *Dîme royale* serait avantageux au roi et à ses peuples s'il était établi par tout le royaume, que de faire voir combien il aurait été profitable aux habitants de l'élection de Vézelay, qui est, comme il a été dit, un des plus mauvais pays du royaume, si les levées de l'année 1699 y avaient été faites selon ce Système, annee que nous nous sommes proposée pour exemple, comme une des plus chargées de Tailles et autres subsides.

Nous avons trouvé que la Taille personnelle de l'Election de Vézelay, de cette année, a monté à...................... 45,075 liv.

Le débit du Sel, sur le pied de 45 liv. le minot, déduction faite des frais de régie, ci............. 61,000

A reporter..... 106,075 liv.

De l'autre part.....	106,075 liv.
Les Aides à....................	9,671
Les Jauges et Courtages à.....	2,244
Les Octrois à..................	1,540
Et les Décimes du clergé environ à......................	6,000
Total des levées qui se sont faites dans ladite Election, pendant l'année 1699, non compris ce qui peut être du Domaine, à quoi on ne touche pas..................	125,530 liv.

Supposons après cela, que, au lieu d'imposer la Taille personnelle, comme on le fait dans l'usage ordinaire, elle eût été convertie en *Dîme royale*, comprenant les Aides, les Jauges et Courtages, les Octrois et les Décimes du clergé, sur le pied *du douzième sou à la livre* des revenus, *ou de la douzième gerbe.*

La grosse Dîme, à proportion de ce que l'ecclésiastique a produit, eût rendu la somme de..............................	46,822 l.	» s.	» d.
La Dîme verte, comprenant les bois, partie des vignes et les prairies, 13,008 liv. 17 s.; savoir, les bois, contenant 37,383 arpents, estimés à 2 liv. de revenu par arpent, faisant 74,766 liv., dont la Dîme, au 12e, est de..................	6,230	10	»
La partie des vignes qui ne paye point de Dîme ecclésiastique, par estimation........	2,000	»	»
Les prairies, contenant 5,734 arpents, estimés à 2 cha-			
A reporter.....	55,052 l.	10 s.	» d.

De l'autre part..... 55,052^{l} 10^{s} »^{d}

riots de foin par arpent, à 5 liv. le chariot, 57,340 liv., dont la Dîme, au 12e, monte à 4,778 7 »

Les terres vagues, vaines, et en communes, occupant une étendue considérable de pays, et fournissant à la plus grosse partie de la nourriture des bestiaux, dont cette Election fait commerce, mériteraient qu'on y fît attention, et qu'on les employât ici pour leur contingent; mais comme on ne saurait connaître le revenu de ces sortes de terres ni en fixer la Dîme autrement que par les bestiaux qui en consomment le pâturage, j'estime qu'on peut, sans tirer à conséquence pour les autres pays, asseoir un droit modique sur chaque espèce desdits bestiaux, équivalant à la Dîme de la nourriture qu'ils en retirent, pour tenir lieu de celle de ces sortes de terres vagues, vaines et en communes.

On a compté, dans ladite Election, un peu devant l'année 1699 :

1,794 bêtes chevalines, que nous estimons à 20 sous de Dîme par an................ 1,794 » »

7,815 vaches, ou suivants, à 10 sous..................... 3,907 10 »

A reporter...... 65,532^{l} 7^{s} »^{d}

De l'autre part.....	65,532[l]	7[s]	»[d]
480 bourriques, à 7 sous...	168	10	»
402 chèvres, à 5 sous......	100	10	»
15,870 brebis, à 5 sous.....	3,967	10	»
1,467 porcs. à 7 sous.......	513	14	»
4,717 bêtes de labeur, *néant*, parce qu'elles ne portent aucun profit.			
Si on avait réduit le sel à 30 liv. le minot. pour suivre à peu près la proportion du Tarif, les 1.440 minots qui ont été débités auraient produit la somme de............	43,200	»	»
Les quatre petites villes de l'Election de Vézelay, contenant 964 maisons, estimées sur le pied du 12[e] de leur louage, déduction faite de leurs réparations............	1,600	»	»
Le 12[e] du gain des gens de pratique de la même Election, estimé à..................	1,200	»	»
Les artisans et manœuvriers de la même Election, divisés en trois classes : *la première*. de 1.000 bonnes familles, aurait pu payer 4 liv. chacune, fait...............	4,000	»	
La seconde classe. à 1,000 familles, à 3 liv. chacune......	3,000	»	»
La troisième, contenant autres 1,000 familles, à 2 liv. chacune	2,000	»	»
Il y a 80 moulins et 133 étangs dans cette Election, dont le 12[e] monterait au moins à..................	1,800	»	»
A reporter....	127,082[l]	11[s]	»[d]

De l'autre part.....	127,082l	11s	»d
1,148 domestiques, estimés à 1 liv., l'un portant l'autre.	1,148	»	»
Officiers royaux, tirant gages et appointements du roi, pour 4,000 liv., dont la Dîme, au 12e, est....................	333	3	4
Total de la Dîme royale, au 12e.	128,563l	14s	4d
La Taille ordinaire, le Sel, les Aides, Jaugeages, Décimes, Octrois de l'année 1699, n'ont porté que la somme de	125,530	»	»
Partant, la Dîme royale, au 12e, y eût excédé de.........	3,033l	14s	4d

Ce qu'il y aurait eu de gracieux à cela, c'est que, supposé cet Etablissement fait et une paix de durée, il n'y a point d'année que les revenus du roi ne fussent augmentés, sans rien forcer ni violenter personne; bénédiction qui ne peut avoir lieu que par le bénéfice de la *Dîme royale*, qui mettrait chacun en état, quand il aurait payé sa dîme, de pouvoir dire : *Ceci est à moi;* ce qui aurait donné à tous le courage de s'employer à l'augmenter, à le faire valoir de son mieux.

Enfin, il s'ensuit de cette recherche, que si la levée des revenus de Sa Majesté, dans cette Election, s'était faite par la Dîme royale, l'année 1699, elle en aurait été extrêmement soulagée :

1° En ce que les peuples auraient gagné un tiers sur le Sel, qui est toujours une partie considérable, sans que le roi y eût rien perdu;

2° Que les exempts privilégiés, les faux exempts, demi-exempts occultes et non privilégiés, en auraient porté leur part et payé comme les autres, à la décharge des pauvres et de ceux qui sont sans protection, qui est toujours un grand avantage pour l'Etat ;

3° Qu'il n'y aurait point eu d'exécutions, parce que la Dîme se payant sur-le-champ et en espèces par les mains de son dîmeur, personne n'eût été en demeure de payer; et par conséquent point de frais, non plus que de contributions tacites à titre de présents, pour avoir un peu de temps, lequel une fois expiré, les contraintes recommencent plus cruelles que jamais. La même chose à l'égard des bestiaux, en laissant le choix aux propriétaires de payer en espèces, ou de s'abonner;

4° Que la manière de percevoir ainsi la Dîme eût prévenu les contraintes, de même que les non-valeurs;

5° Que la disproportion des impositions par rapport au revenu de chacun, de même que les recommandations, n'auraient plus eu lieu.

D'où se serait ensuivie la suppression des passe-droits et des injustices qui s'exercent, à cette occasion, dans les paroisses. Et, bien que la Dîme au douzième fût une grande charge, les peuples de cette Election s'en seraient très-bien trouvés, et il n'eût pas été question de diminuer d'une pistole les revenus du roi. Au lieu que, continuant d'être imposés selon l'usage ordinaire, quand on diminuerait la Taille et le Sel d'un tiers, les peuples n'en seraient guère plus à leur aise. Et pour conclusion, cette Taille à laquelle se rapportent toutes les autres impositions selon

l'usage qui se pratique, désole cette Election, et réduit les trois quarts de ses habitants au pain d'orge et d'avoine, et à n'avoir pas pour un écu d'habits sur le corps. D'où s'ensuit la désertion des plus courageux, la mort et la mendicité d'une partie des autres, et une très-notable diminution des peuples, qui est le plus grand mal qui puisse arriver dans un Etat. Il y a six ou sept ans que cette remarque a été faite; et depuis ce temps-là le mal s'est fort augmenté, sans compter que la septième partie des maisons est à bas, la sixième partie des terres en friche, et les autres mal cultivées; que beaucoup plus de moitié de la superficie de cette élection est couverte de bois, de haies et de broussailles; que la cinquième partie des vignes est en friche, et les autres très-mal faites. Ajoutons encore à tout cela, que le pays est sec et aride, sans autre commerce que celui des bois à flotter, et d'un peu de bétail; que la plupart des terres ne s'ensemencent que de quatre ou cinq années l'une, et ne rapportent que du seigle, de l'avoine, du blé noir, très-peu de froment; et le tout en petite qualité, ce pays étant naturellement le plus mauvais, et l'un des moins fertiles du royaume.

Au reste, tout ce que j'en dis n'est point pris sur des observations fabuleuses et faites à vue de pays, mais sur des visites et des dénombrements exacts et bien recherchés, auxquels j'ai fait travailler deux ou trois années de suite : c'est pourquoi je les donne ici pour véritables.

Bien que tout ce qui a été dit ci-devant des paroisses de Normandie et de l'Election de Vézelay suffise pour faire connaître le grand bien qui peut arriver au roi et à ses peuples du bon usage qu'on peut faire de la *Dime royale*, je me sens encore obligé d'avertir,

qu'attendu la diversité de terroir dont toutes les provinces du royaume sont composées (n'y en ayant pas une seule qui se ressemble), il ne se peut que les estimations ci-dessus, bien que faites avec toute la précision possible, puissent parfaitement convenir à toutes; il y aura, sans doute, du plus ou du moins.

Mais si cette proposition est agréée, il sera du soin et du bon esprit de ceux qui seront chargés de son établissement, de suppléer aux défauts qui s'y trouveront, le plus judicieusement qu'ils pourront, et toujours par rapport à l'intégrité de cette proposition, qui n'ayant pour objet unique que le service du roi, le repos et le bonheur de ses peuples, ne saurait être désapprouvée des gens de bien.

Avant que de finir, je dois supplier très-humblement Sa Majesté, pour laquelle ces Mémoires sont uniquement faits, de vouloir bien se donner la peine de faire attention que, tant que la levée de ses revenus s'exigera par des voies arbitraires, il est impossible que les peuples ne soient exposés à un pillage universel répandu par tout le royaume; attendu que, de tous ceux qui y sont employés, il n'y en a peut-être pas, de cent, un qui ne songe à faire sa main, et à profiter tant qu'il peut de son emploi: ce qui ne se peut que par des vexations indirectes sur les peuples.

Et cela est si vrai, que si, de l'heure que j'écris ceci, il plaisait à Sa Majesté d'envoyer nombre de gens de bien affidés dans les provinces pour en faire une visite exacte jusques aux coins les plus reculés et les moins fréquentés, avec ordre de lui en rendre compte sans déguisement, Sa Majesté serait très-surprise d'apprendre que, hors le fer et

le feu, qui Dieu merci n'ont point encore été employés aux contraintes de ses peuples, il n'y a rien qu'on ne mette en usage et que tous les pays qui composent ce royaume sont universellement ruinés.

CHAPITRE VI

Deux nouvelles Tables, pour servir de preuve surabondante à la bonté du système de la Dime royale.

SECONDE TABLE

Si quelqu'un doutait de la bonté de ce Système, prétendant que les estimations précédentes en soient trop fortes, il ne sera pas difficile de lui en prouver le mérite, en supposant même que je me fusse trompé de 20,812,500 livres dans la première estimation, ce qui n'est certainement pas, et c'est ce qui paraîtra manifeste par la Table suivante :

Supposons donc les quatre Fonds comme ci-après seulement :

La grosse *Dime*, au 20e, produit......	52,000,000l	Montant des trois premiers Fonds, 81 millions de livres, dont le 10e est de 8,100,000 livres.
L'*Industrie*, au 20e..	11,000,000	
Le *Sel*, à 18 liv. le minot............	18,000,000	
Le *Revenu fixe*......	15,000,000	
Total du Revenu simple.	96,000,000l	

NOTA. Le débit du Sel est réduit à 944,444 minots 4/9, dont les dix *augmentations*, pour aller de 18 à 30 livres, seront de 24 sous chacune.

Première augmentation du dixième des trois premiers Fonds, le *Revenu fixe* demeurant le même : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie étant au 19e, et le Sel à 19 liv. 4 sous le minot........................ 104,100,000 liv.

Seconde augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 18e, et le Sel à 20 liv. 8 sous le minot........................ 112,200,000

Troisième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 17e, et le Sel à 21 liv. 12 sous le minot........................ 120,300,000

Quatrième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 16e, et le Sel à 22 liv. 16 sous le minot. 128,400,000

Cinquième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 15e, et le Sel à 24 liv. le minot. 136,500,000

Sixième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 14e, et le Sel à 25 liv. 4 sous le minot........................ 144,600,000

Septième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 13e, et le sel à 26 liv. 8 sous le minot........................ 152,700,000

Huitième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 12e, et le Sel à 27 liv. 12 sous le minot....................	160,800,000 liv.
Neuvième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 11e, et le Sel à 28 liv. 16 sous le minot....................	168,900,000
Dixième et dernière augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 10e, et le Sel à 30 liv. le minot.............	177,000,000

Le troisième de ces revenus est *bon*, le quatrième *très-bon*, le cinquième *fort*, le sixième et le septième *très-forts*, et tous les autres *trop forts*, jusqu'au dixième inclusivement.

Par le contenu de cette Table, on voit que supposé l'estimation de la première trop forte de 20,822,500 livres, le Système serait encore excellent; puisque, dès la troisième et quatrième augmentation, le revenu sera suffisant.

Mais poussons ceci plus loin, et achevons de convaincre les plus incrédules, en faisant voir par une troisième Table, que, supposé la première estimation trop forte de 30,000,000 et plus, le Système serait encore bon; et, pour cet effet, mettons la grosse *Dîme* à 48,000,000 seulement, l'*Industrie* à 10, le *Sel* à 16, et le *Revenu fixe* à 12; — ce qui fait au total 86,000,000; et pour les trois premiers fonds, 74,000,000 livres, dont le dixième est 7,400,000 livres, qui seront répétés à chaque augmentation, le tout ordonné comme il suit :

TROISIÈME TABLE

La grosse *Dîme*, au 20e, produit......	48,000,000l	Montant des trois premiers Fonds, 74 millions de livres, dont le 10e est de 7,400,000 livres.
L'*Industrie*, au 20e..	10,000,000	
Le *Sel*, à 18 liv. le minot............	16,000,000	
Le *Revenu fixe*......	12,000,000	
Total du Revenu simple	86,000,000l	

NOTA. Le débit du Sel est réduit à 833,333 minots 1/2, dont les dix *augmentations*, de 18 à 30 livres, seront de 24 sous chacune.

Première augmentation du dixième des trois premiers Fonds, le *Revenu fixe* demeurant toujours le même : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie étant au 19e, et le Sel à 19 liv. 4 sous le minot.............. 93,400,000 liv.

Seconde augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 18e, et le Sel à 20 liv. 8 sous le minot.... 100,800,000

Troisième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 17e, et le Sel à 21 liv. 12 sous le minot..................... 108,200,000

Quatrième augmentation du dixieme, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 16e, et le Sel à 22 liv. 16 sous le minot..................... 115,600,000

Cinquième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 15e, et le Sel à 24 liv. le minot.	123,000,000 liv.
Sixième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 14e, et le Sel à 25 liv. 4 sous le minot....................	130,400,000
Septième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 13e, et le Sel à 26 liv. 8 sous le minot....................	137,800,000
Huitième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 12e, et le Sel à 27 liv. 12 sous le minot....................	145,200,000
Neuvième augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 11e, et le Sel à 28 liv. 16 sous le minot....................	152 600,000
Dixième et dernière augmentation du dixième, etc. : elle donne, la grosse Dîme et l'Industrie au 10e, et le Sel à 30 liv. le minot.............	160,000,000

Les quatrième, cinquième et sixième revenus sont *bons*, le septième *fort*, le huitième *très-fort*, et les neuvième et dixième *trop forts*.

Par cette troisième Table, on voit que dès la cinquieme Augmentation, on commence à avoir un très-bon revenu, et que les suivantes le poussent jusqu'à 160 millions, sans

outre-passer le Dixième, qui est une somme dont on n'aura jamais besoin, quelque affaire qui puisse arriver, supposé l'Etat acquitté de ses dettes : preuve évidente de l'infaillibilité et de l'excellence de ce Système.

On remarquera, de plus, que le débit du sel dans la seconde Table est réduit à 944,444 minot seulement, et dans la troisième à 833,333 minots, qui est assurement un tiers moins qu'il ne s'en débite à 14 personnes par minot, ainsi qu'il a été montré ci-dessus (page 87), ce qui diminue d'un tiers le produit de ce Fonds, et fait voir de plus en plus la bonté de ce Système.

Mais supposé qu'il arrivât une guerre aussi fâcheuse que celle que nous souffrons aujourd'hui (1), pour laquelle il fallût des fonds plus considérables que ceux de la *Dime royale* sur le pied de la troisième Table, qui est de 160 millions, il est certain que, pourvu qu'on observe dans les rentes de l'hôtel de ville de Paris autant d'intégrité et de bonne foi qu'on en a gardé jusqu'à présent, on trouvera toujours là des fonds pour suppléer pendant plusieurs années à ce qui pourrait manquer au produit de la Dîme royale, qu'on rembourserait dans la suite, après la paix, sans être obligé de mettre aucun impôt onéreux ni d'avoir recours aux Affaires extraordinaires, qui sont toujours mauvaises pour le public et pour les particuliers, de quelque manière qu'on les puisse concevoir.

(1) En 1704.

CHAPITRE VII

Troisième preuve de la bonté et excellence de la Dîme royale, tirée de l'estimation des fruits d'une lieue carrée, et de ce qu'elle pourrait nourrir de personnes de son crû.

Nous avons une troisième preuve non moins sensible que les précédentes de l'excellence de ce Système : c'est celle qui résultera de l'estimation que nous allons faire des fruits d'une lieue carrée. Mais, comme cette estimation a son application à tout le royaume, il ne sera pas mal à propos que, pour plus d'intelligence, elle soit précédée du contenu de la France en lieues carrees, et du dénombrement des peuples qu'elle contient.

Les paragraphes I et II de ce chapitre présentent ces renseignements.

§ I. — Contenu de la France en lieues carrées, de 25 au degré, mesuré sur les meilleures et plus récentes cartes de ce temps, en 1704.

NOMS DES PROVINCES.	CARTES de MM. de l'Académie.	du sieur Delisle.	du sieur Nolin.	du sieur Defer.	du sieur Sanson.
	Lieues carrées.				
La Bretagne	1.690	1.789	2.069	2.282	2.387
La Normandie	1.491	1.422	1.524	1.913	1.825
La Picardie	633	633	703	714	720
La Flandre française	210	226	217	282	246
Partie du comté d'Hainaut	161	186	172	192	193
L'Artois	241	235	208	259	289
Le Cambrésis	28	47	41	46	50
La Champagne et la Brie champenoise	1.674	1.910	1.846	2.004	2.192
Les Trois Evêchés, Metz, Toul et Verdun	173	160	284	284	212
L'Ile-de-France et la Brie française	931	857	1.066	1.150	1.001
L'Orléanais, le Blaisois et partie du Gâtinais	893	847	888	1.067	1.064
Le Perche	170	188	150	223	233
Le Maine	551	568	642	730	500
L'Anjou	529	409	485	495	497
Le Poitou	910	1.045	1.041	1.137	1.029
La Touraine et le Saumurais	397	313	491	513	482
Le Berri	577	598	624	614	642
Le Nivernais	363	336	339	406	403
Le Bourbonnais	336	337	319	455	440
Duché de Bourgogne	941	885	1.084	1.268	1.240
Le comté de Bourgogne	759	898	837	1.081	936
L'Alsace	417	404	406	463	457
A REPORTER	14.293	14.293	15.436	17.578	17.268

NOMS DES PROVINCES.	CARTES de MM. de l'Académie.	du sieur Delisle.	du sieur Nolin.	du sieur Defer.	du sieur Sanson.
	Lieues carrées.				
Report.....	14.293	14.293	15.436	17.578	17.268
La Bresse, le Bugey et principauté de Dombes........	310	317	356	292	383
Le Dauphiné.............	1.009	1.019	1.241	1.411	1.375
La Provence, le comtat d'Avignon et la principauté d'Orange................	1.173	1.178	946	1.055	1.577
Le Lyonnais, Forez et Beaujolais..................	463	372	446	623	587
Les Cévennes, qui comprennent le Gévaudan, le Vivarais et le Velay........	589	623	769	834	831
L'Auvergne...............	883	874	1.054	956	1.040
Le Limousin.............	347	372	401	393	389
La Marche...............	425	463	358	557	481
Saintonge, Angoumois et Aunis................	692	631	681	676	780
La Guyenne, Périgord et le Bazadais...............	1.147	1.079	950	1.223	1.117
La Gascogne, qui comprend les Landes de Bordeaux et le Condomois............	643	512	647	602	637
L'Agenais, le Querci et le Rouergue..............	1.103	1.012	936	1.178	1.147
Le Languedoc.............	1.590	1.444	1.835	2.097	2.060
Le Roussillon............	270	243	206	206	271
Le comté de Foix, Couserans, Armagnac et Cominge.....	1.031	797	987	948	974
Bigorre, Béarn, Soule, Navarre et Basques.........	636	610	805	683	740
Total....	26.386	25.839	28.054	31.278	31.657

Dont la moyenne proportionnelle est de 28,642 lieues 4/5.

Je crois qu'on peut compter sur 30,000 lieues carrées, à cause des bossillements de la terre. Chaque lieue carrée contient, comme il a été dit page 21, 4,688 arpents 82 perches 1/2; l'arpent de 100 perches carrées, et la perche de 20 pieds de long et de 400 pieds carrés, qui est la mesure la plus usitée pour les terres labourables, les prés et les vignes.

§ II. — Abrégé du dénombrement des peuples du royaume, en l'état qu'il était à la fin du dernier siècle; ce dénombrement comprend les hommes, les femmes et les enfants, de tout âge et de tout sexe.

NOMS DE CEUX QUI ONT FAIT les dénombrements particuliers.	GÉNÉRALITÉS.	NOMBRE des PEUPLES.	ANNÉES.
Tiré d'un dénombrement fait en 1694..	Paris..................	720.000	1694
Tiré de M. Phelypeaux, intendant..	Généralité de Paris.....	856.938	1700
M. de Bouville......	Généralité d'Orléans.....	617.165	1699
M. de Miromesnil...	Généralité de Tours.....	1.069.616	1698
M. de Nointel.......	Bretagne...............	1.655.000	1698
MM. Foucault, de Vaubourg et de Pomereu............	Normandie, divisée en trois généralités.......	1.540.000	1698
M. Bignon..........	Picardie...............	519.500	1698
	Artois..................	211.869	
MM. Desmadris et de Barentin..........	Flandre-Flamingante....	158.836	
M. de Bagnols......	Flandre-Walonne.......	337.956	1698
M. de Bernières, ...	Pays d'Hainault........	85.449	1698
	A REPORTER.....	7.772.329	

NOMS DE CEUX QUI ONT FAIT les dénombrements particuliers.	GÉNÉRALITÉS.	NOMBRE des PEUPLES.	ANNÉES.
	REPORT.....	7.772.329	
M. de Saint-Contet..	Les Trois Evêchés......	156.599	
M. Larcher l'a commencé, et M. de Pomereu l'a achevé..	Champagne, compris les souverainetés de Sedan, de Raucourt, Châteaurenault, duché de Bouillon ; ce que nous tenons du Luxembourg ; les prévôtés de Stenay, Jamets, Dun, et le comté de Clermont..........	693.244	1698
M. Sanson..	Généralité de Soissons..	611.004	1698
M. Ferrand.........	La Bourgogne duché, compris la Bresse, le Bugey et le pays de Geix.................	1.266.359	1700
MM. de La Fond et d'Harouis.........	Lyonnais...............	363.000	
	Comté de Bourgogne....	340.720	
M. de La Grange...	Alsace.................	245.000	1697
M. Le Bouchu......	Dauphiné...............	543.585	1698
M. Le Bret.........	Provence..............	639.895	1700
M. de Basville......	Languedoc.............	1.441.000	1698
Tiré de feu Rousselot, directeur des fortifications, et du grand-vicaire de l'évêché d'Elne, à Perpignan........	Roussillon.............	80.369	
M. de Bezons.......	Généralité de Bordeaux, compris le comté de Bigorre, le Mont-de-Marsan, pays de Labour et de Soule..............	1.482.304	1698
	A REPORTER....	15.625.431	

NOMS DE CEUX QUI ONT FAIT les dénombrements particuliers.	GÉNÉRALITÉS.	NOMBRE des PEUPLES.	ANNÉES.
	REPORT.....	15.625.431	
M. d'Ormesson......	Auvergne.	557.068	1697
M. Guyet...........	Béarn et Basse-Navarre.	241.094	1698
M. Le Gendre......	Généralité de Montauban.	788.600	1699
M. de La Bourdonnaye.	Généralité de Limoges. .	585.000	1698
M. Begon.	Généralité de la Rochelle.	360.000	1698
M. de Meaupou.....	Généralité de Poitiers...	612.621	1698
M. d'Argouges......	Généralité de Moulins...	324.332	1698
	TOTAL.....	19.094.146	

Total général de tout âge et de tout sexe, 19,094,146 personnes, qui, divisées par 30,000, donnent 636 personnes, un peu plus d'un tiers, par chaque lieue carrée.

Voilà sans doute un grand sujet d'étonnement pour ceux qui croient la France si dépeuplée, et de quoi bien surprendre le célèbre Vossius, s'il était encore en vie, d'avoir écrit qu'elle ne contenait que 5 millions d'âmes. Les plus anciens de ces dénombrements sont ceux du comté de Bourgogne et de l'Alsace, qui n'ont pas plus de douze à quatorze ans; celui de Paris peut en avoir dix; tous les autres sont du commencement de ce siècle et ont été faits par les Intendants des provinces, en conséquence des ordres qu'ils en ont reçus de la Cour, lesquels vraisemblablement n'y ont pas épargné leurs soins. Cependant, je ne puis me figurer que Paris soit aussi peuplé qu'on le fait, et que lui seul contienne

presque autant que sa Généralité, qui est une des plus étendues du royaume, et dans laquelle est renfermée quantité de villes, de bourgs et de pays bien peuplés; ce qui peut faire douter avec raison qu'il n'y ait eu quelque mécompte, ainsi que dans quelques autres généralités; car j'en vois dont les dénombrements doublent, à peu de chose près, celui de la Généralité de Paris. Nous devons cependant croire que ceux qui les ont faits y ont apporté toute l'exactitude possible.

Si dans Paris nous supposons 24,000 maisons, les faubourgs compris, comme quelques-uns le veulent, ce serait 30 personnes par maison, tant grande que petite; et s'il y a 30,000 maisons au lieu de 24, selon d'autres, ce serait encore 24 personnes par maison, l'une portant l'autre. J'ai bien de la peine à croire que cette ville, toute grande qu'elle est, puisse être si peuplée.

Il serait à désirer que le roi voulût bien s'éclaircir davantage sur ces dénombrements, en ordonnant une revue annuelle plus exacte, dont l'extrait se fît en Tables, comme nous le dirons ci-après, pour avoir toutes les particulières uniformes. Il apprendrait par ce moyen :

1° Les accroissements et les dépérissements de ses peuples, et ce qui les cause;

2° Les accidents généraux et particuliers qui leur arrivent de temps en temps;

3° L'infinité des distinctions qui se sont introduites parmi eux; le mal qu'elles y causent, et le nombre de gens de chaque espèce qui les composent;

4° En quoi consiste son clergé; combien de Cardinaux, d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés réguliers et commendataires, et autres moin-

dres Bénéficiers séculiers et réguliers, à la nomination de Sa Majesté, et leurs revenus;

5° Les différentes dignités des Eglises et Chapitres; le nombre des Chanoines qui les composent, et généralement tous les Bénéficiers servant toutes les Eglises cathédrales et collégiales du royaume; leurs revenus et leurs priviléges;

6° Le nombre des Eglises paroissiales, et de leurs annexes ou succursales; celui des Curés, Vicaires, Prêtres, et autres Ecclésiastiques qui les desservent; leurs revenus, et en quoi ils consistent;

7° Quelles sont les Abbayes régulières, leur Ordre; le nombre des religieux et religieuses qu'elles entretiennent, et leur différence;

8° Combien de Communautés de mendiants; le nombre des religieux qu'elles entretiennent, et leur différence, et généralement tout ce qui compose l'Ordre ecclésiastique;

9° Tout le corps de la Noblesse, y observant les différences et distinctions, depuis le Roi jusqu'au simple Gentilhomme;

10° Les Gens de robe et de pratique de toute espèce, et leur différence, selon leur gradation et dignité;

11° Toutes les espèces de manufactures, et le nombre de gens qu'elles occupent;

12° Les Nouveaux convertis, et ceux qui persistent dans leur erreur;

13° Les Luthériens, supposé qu'il y en ait quelques-uns dans le royaume; les Juifs et gens d'autre religion;

14° Les Etrangers, et généralement tout ce qui méritera quelque remarque particulière;

15° Les places fortes où il y a des garni-

sons perpétuelles, et celles où il n'y en a plus;

16° Les bâtiments publics de quelque considération.

Et finalement tout ce qu'il y a de remarquable dans le royaume, ou qui mérite attention.

On pourrait se dispenser de faire tous les ans l'examen ou la recherche de l'état et proprieté des provinces, comme on a fait en dernier lieu, mais la revue pure et simple des peuples; et, de dix en dix ans, un examen de l'état de ces mêmes provinces et de leurs proprietés particulières. On se servirait, pour ces dénombrements simples, d'un formulaire en Table, à la fin de laquelle on pourrait joindre des remarques, courtes et succinctes, sur les sujets qui auront rapport a ce dénombrement. Et à l'égard de l'examen de l'état des provinces, je voudrais dresser un autre formulaire sur le modèle des Mémoires de MM. de Basville et de Bouchu, qui ont très-bien fait les leurs, ou de quelque autre semblable.

Les Chinois, au rapport du père Le Comte, jésuite, et des autres auteurs qui en ont écrit, observent une méthode, pour faire le dénombrement de leur peuple, très-aisée et qui paraît fort bien ordonnée; on pourrait s'en servir, en corrigeant ou ajoutant ce que l'on trouverait à propos. On pourrait même pousser ces dénombrements jusqu'aux bestiaux, cela n'en serait que mieux; mais je n'estime pas qu'il soit bien nécessaire. Il est certain que le roi en tirerait de grands avantages, ne fût-ce que d'apprendre tous les ans, comme nous venons de le dire, l'accroissement ou le décroissement de ses peuples, le plus ou le moins d'ecclésiastiques, de moines ou de reli-

gieux, qui ne foisonnent que trop dans le royaume; le trop ou trop peu de Noblesse, et ainsi des autres Ordres; suivant quoi Sa Majesté serait à même d'arrêter les trop grands accroissements des uns, et de procurer l'augmentation des plus faibles.

Au surplus, quoique la France paraisse peuplée de 19,094,000 et tant de personnes, il est pourtant vrai de dire que, de l'étendue et fertilité qu'elle est naturellement, elle en pourrait aisément nourrir de son crû jusqu'à 23, et même jusqu'à 25 millions, et davantage. Le détail de la lieue carrée, que nous mettrons à la suite de ce paragraphe, contient la preuve de cette vérité. Il est encore vrai que, dans tout le nombre qui s'en est trouvé, il y a près d'un dixième de femmes et de filles plus que d'hommes et de garçons; presque autant de vieillards et d'enfants, d'invalides, de mendiants, et de gens ruinés, qui sont sur le pavé, que de gens d'un âge propre à bien travailler et à aller à la guerre, la famille et la désertion en ayant consommé beaucoup. A joindre que, depuis les premiers dénombrements dont on a tiré ces abrégés, les peuples ne se sont pas augmentés; au contraire, ils ont diminué, en étant sorti grande quantité du royaume, à l'occasion de la présente guerre, qui est celle où nous a engagés la succession d'Espagne, par l'évasion secrète et presque continuelle, qui se fait peu à peu, des Nouveaux convertis; ce qui, joint au mécompte qui peut s'être glissé dans ces premiers dénombrements, pourrait bien avoir causé une diminution de 4 à 500,000 âmes. C'est de quoi nous ne tiendrons cependant aucun compte, n'ayant rien qui nous prouve le plus ou le moins, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes réduits à 550 personnes par lieue carrée.

§ III. — Détail d'une lieue carrée de pays médiocre, mise en culture commune, cette lieue de 25 au degré ; — pour servir de nouvelle preuve à la bonté du système de la Dîme royale.

La lieue carrée de 25 au degré est de 2,282 toises 3 pieds de long, et de 5,209,806 toises un quart en carré, mesure du Châtelet de Paris, revenant à 4,688 arpents 82 perches et demie, l'arpent supposé de 100 perches carrées, la perche de 20 pieds, et le pied de 12 pouces, ainsi qu'il a déjà été dit ci-dessus.

Pour en faire une distribution en pays cultivé, on la suppose traversée :

1° De deux chemins royaux de 36 pieds de large sur 700 perches de long chacun	25 arp.	21 perch.	»
2° De quatre autres chemins communs, de 18 pieds de large, sur 700 perches de long chacun, faisant pareille quantité de	25	21	»
3° D'une rivière de 800 perches de long, sur 2 de large, faisant	16	»	»
4° De trois ruisseaux de 400 perches de cours chacun, sur une demi-perche de large	6	»	»
5° D'étangs ou marais, pour environ	15	»	»
6° De 2,400 perches de lon-			
A reporter	87 arp.	42 perch.	»

De l'autre part.....	87 arp.	42 perch.	»
gueur de haies de 5 pieds de large, ce qui fait.............	6	»	»
7° L'église et le cimetière, avec une place au devant, pourra occuper..............	2	»	»
8° Les places des maisons et jardins..................	250	40	1/2
9° Les terres vagues, vaines ou en communes.............	236	»	»
10° Les bois, tant de haute-futaie que taillis.............	600	»	»
11° Les vignes..............	300	»	»
12° Les prés..............	500	»	»
Restera pour les terres labourables, ci..............	2,707	»	»
Total (1).....	4,688 arp.	82 per.	1/2

§ IV. — Rapport de cette lieue carrée, estimée au-dessous du commun.

Les deux chemins royaux ne peuvent rapporter que par les arbres plantés sur les bords, et les bestiaux qui vont paître l'herbe qui y croît. Ces arbres seront ou des arbres fruitiers, ou des chênes, ormes ou peupliers, selon l'usage des pays; les premiers, par leurs fruits, et les seconds, par la coupe qu'on en fera de cinquante en cinquante ans, ne laisseront pas de produire un revenu considérable; mais nous n'en ferons point de compte, et

(1) Pour peu que la terre bossille, la mesure augmente, mais nous n'en tiendrons aucun compte.

nous en laisserons le produit pour l'entretien des chemins et des ouvrages publics de la campagne (1).

Les deux chemins royaux, donc.	*Néant.*
Les quatre petits chemins faisant ensemble une longueur double de celle des grands, on pourrait du moins y planter autant d'arbres, qui rendraient encore un revenu considérable	*Idem.*
Les bords des eaux, qui, pour l'ordinaire, sont plantés de bois, peuvent aussi produire considerablement, mais nous n'en ferons point d'estimation, et nous les laisserons à l'usage ci-dessus....	*Idem.*
On ne dira rien ici de l'article de la pêche de la rivière, ruisseaux et étangs, parce qu'il fait partie du second Fonds.	
Les haies pourront produire quantité de bourrées et de fagots de leur superflu, à l'usage des habitants; les grands arbres qui se trouveront être crûs ou plantés feront aussi du revenu. Cependant nous n'en ferons point de compte.	*Idem.*
L'espace occupé par l'église et le cimetiere...........	*Idem.*
Les places occupées par les maisons et jardins (2) peuvent produire	

(1) A les planter à douze pieds de distance l'un de l'autre, il y aurait de quoi en placer 4,666. On émonde et élague les arbres des chemins tous les ans, si ce sont chênes, ormes ou peupliers; et le branchage qu'on en retire peut servir au chauffage des habitants.

(2) Ceci s'entend des maisons et jardins de la campagne, les autres étant compris dans le second Fonds.

des fruits, des herbages et des légumes pour des sommes considérables, et donner lieu à la nourriture de menu bétail et de volaille; cependant nous ne mettrons encore rien pour cet article............... *Néant.*

Les colombiers (1).............. *Idem.*

On ne parle point ici des moulins à blé, à huile et à papier, forges, martinets, fonderies, battoirs à chanvre et à écorce, des scieries à eau, foulerie de draps, poudreries, émouloirs, etc., parce qu'ils font partie du second Fonds.

Les terres vagues et vaines ou en communes ne peuvent produire que des pâturages, quelques garennes, bois ou broussailles, dont nous ne ferons aucun compte ici.................................. *Idem.*

Des 600 arpents de bois, nous en laisserons 200 pour croître en haute-futaie nécessaire aux bâtiments publics et particuliers, et nous n'en mettrons que 400 de taillis, pour faire chaque année une coupe réglée de 20 arpents (2), laquelle portera 14 cordes par arpent; ce qui fera 280 cordes, sans y comprendre les fagots, cordes et charbon, bretillage et mauvais bois : la corde estimée à 4 livres, qui est le prix commun de mon pays, cet article donnera au moins. 1,120 liv.

A reporter..... 1,120 liv.

(1) Cet article peut encore faire un revenu considérable.
(2) On ne suppose les coupes que de vingt en vingt ans.

De l'autre part.....	1,120 liv.
300 arpents de vignes, estimés à 4 muids (1) de récolte par commune année pour chaque arpent, feront 1,200 muids, qui, estimés à 11 livres, feront la somme de 13,200 livres; mais, attendu que les frais des façons et vendanges en emportent la moitié, en approchant, nous ne mettrons ici que.	6,600
500 arpents de prés, à 2 chariots par arpents, feront 1,000 chariots, à 5 livres le chariot..............	5,000
Regain ou revivre, l'équivalent d'un demi-chariot par arpent, et partant 250 chariots, à 5 livres le chariot, font......................	1,250
Les terres labourables (2), divisées en trois cours, dont deux en culture, l'autre en repos; ceux en culture ensemencés, l'un de bon	
A reporter........	13,970 liv.

(1) Le muid de Paris contient 288 pintes, mesure de Paris, équivalant à deux feuillettes de 144 pintes chacune, dont il faut ôter quatre pintes pour la lie.

On sera peut-être surpris de trouver ici le produit des vignes plus fort que celui des prés, qui sont regardés communément comme le bien qui rend le plus et qui s'aménage avec moins de frais, mais je ne l'ai fait qu'après des expériences réitérées; et je suppose d'ailleurs des prés d'une valeur médiocre, pour donner une preuve plus certaine et plus évidente de la bonté de ce Système.

(2) On a mis ici la récolte sur le plus bas pied qu'elle peut être : car il y a peu de terres cultivées, même dans les montagnes, qui ne rendent au moins quatre pour un : et il y a beaucoup de pays en France où elles rapportent communément 10, 12 et 15 pour un; mais dans un Système comme celui-ci, on a cru devoir se réduire au produit des terres les plus médiocres, pour en faire un rapport général.

De l'autre part.....	13,970 liv.
blé, l'autre d'orge ou d'avoine, chaque cours faisant 902 arpents, dont celui de bon blé, ensemencé de 601 setiers et demi, est estimé rapporter 3 1/2 pour 1, les semences remplacées, ce qui produirait environ 2,104 setiers, un peu plus, un peu moins, qui, estimés, bon an mal an, à 6 livres le setier, donneront (1).............	12,624
800 arpents, ensemencés d'orge ou d'avoine, dont la récolte doit égaler au moins celle des bons blés, et partant 2,000 setiers, estimés à 4 livres, feront............	8,000
102 arpents de pois, fèves et chènevières, estimés à 15 livres l'arpent...........................	1,530
Total du produit de la lieue carrée	36,124 liv.

Que nous réduirons encore à 35,000 livres pour la bonne mesure et les non-valeurs, qui est bien sûrement le moins qu'on la puisse estimer, supposant les terres passablement cultivées, et entretenues à peu près dans leur juste valeur.

Si nous supposons présentement la France contenir 30,000 lieues carrées, qui est ce que nous avons trouvé par le mesurage le plus exact de nos meilleures cartes; et que, pour tout revenu des fonds de terre, le roi se contente d'exiger le vingtième de chaque lieue

(1) Le setier de froment, mesure de Paris, contient deux mines, la mine deux minots, le minot trois boisseaux, et doit peser, ledit setier, cent soixante et dix livres poids de marc, et il n'en pèse ordinairement que cent soixante-cinq.

carrée pour la *Dîme royale*, il se trouvera que le contenu en cet article seul lui vaudra 52,500,000 liv., qui est le moins qu'on se puisse raisonnablement proposer. Que si on ajoute à cela la Dîme de l'Industrie, et autres parties qui composent le second Fonds; le Sel réduit à 18 livres le minot, qui est le troisième Fonds, et le Revenu fixe, qui est le quatrième, composé des parties casuelles, des douanes ôtées du dedans du royaume, reculées sur la frontière, et beaucoup modérées; des anciens domaines de la couronne; de la vente annuelle des bois et forêts du roi; du tabac, café, thé, chocolat, papier timbré; des poudres et salpêtres; des postes, le port des lettres diminué, et réduit sur le pied où elles étaient avant M. de Louvois, avec les précautions énoncées à la page 90; des amendes, épaves, confiscations, etc., il se trouvera que le roi peut aisément se faire un revenu ordinaire de 100 millions et plus, qui sera presque insensible, et n'incommodera personne. Que s'il survient des affaires à Sa Majesté qui l'obligent à de plus grandes dépenses, elle pourra rehausser la *Dîme royale*, le Sel et la Dîme de l'Industrie, mais non le Revenu fixe, qui doit toujours demeurer dans le même état; par exemple, du vingtième au dix-huitième, du dix-huitième au seizième, du seizième au quatorzième, du quatorzième au douzième, et du douzième au dixième, qui est le point suprême qu'il ne faut jamais outre-passer. On répète cela souvent, parce qu'on ne saurait trop le répéter : car, jusque-là tout le monde peut vivre; mais passé cela, le bas peuple souffrirait trop. Eh! pourquoi pousserait-on la chose plus loin? et que voudrait-on faire d'un revenu qui pourrait monter à plus de 180 millions? S'il est bien administré, il y en aura plus qu'il n'en faut pour subvenir à tous

les besoins de l'Etat, quels qu'ils puissent être; s'il l'est mal, on aura beau se tourmenter, tirer tout ce que l'on pourra des peuples et ruiner tous les Fonds du royaume, on ne viendra jamais à bout de satisfaire l'avidité de ceux qui ont l'insolence de s'enrichir du sang de ses peuples.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici sert à démontrer que la Dîme royale, telle que nous la proposons, est un moyen sûr d'enrichir le roi et l'Etat sans ruiner personne (1).

Reste à faire voir ce que la lieue carrée peut nourrir de monde de son crû, et par rapport à elle tout le royaume, sans être obligé d'avoir recours aux étrangers.

Nous avons trouvé que la lieue pouvait produire 2,104 setiers de bon blé; ajoutons-y un quart d'orge aux dépens du cours des petits blés, viendra 2,630 setiers. Nous estimons que chaque personne peut consommer environ 3 setiers de blé par an. Il est vrai que les vieillards au-dessus de cinquante ans, les enfants au-dessous de dix, et ceux qui mangent de la viande et boivent du vin, en mangeront moins; mais hors ceux-là, il s'en trouvera peu qui ne consomment leurs 3 setiers de blé, mesure de Paris, et même au delà par commune année.

Si nous divisons donc 2,630 setiers par 3, viendra 876 personnes. Laissons-en 26 pour la part des oiseaux, chiens, chats, rats et autres animaux domestiques et sauvages, et réduisons-nous à 850 personnes par lieue carrée; il se trouvera que, si la France en contient 30,000, elle pourra aisément fournir de son crû à la nourriture de 25,500,000 âmes, nom-

(1) Il y aurait encore beaucoup à espérer de l'amélioration et de la culture des terres, de l'augmentation du commerce et de quantité d'autres économies qui se peuvent faire.

bre assurément fort supérieur à celui qu'elle contient présentement.

Tous les détails ci-dessus, étant des preuves convaincantes et démonstratives de la bonté et de l'excellence du système de la *Dîme royale*, et des avantages réels et effectifs qu'on en doit espérer, ne le sont pas moins de la nécessité de son établissement, que nous avons d'ailleurs amplement expliqué.

CHAPITRE VIII

Oppositions et objections qui pourront être faites contre ce Système.

Il y aurait de la témérité à prétendre que ce Système pût être généralement approuvé. Il intéresse trop de gens pour croire qu'il puisse plaire à tout le monde. Il déplaira aux uns, parce qu'ils jouissent d'une exemption totale, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, et que ce Système n'en souffre absolument aucune, quelle qu'elle soit; aux autres, parce qu'il leur ôterait les moyens de s'enrichir aux dépens du public, comme ils ont fait jusqu'à présent; et aux autres enfin, parce qu'il leur ôtera une partie de la considération qu'on a pour eux, en diminuant ou supprimant tout à fait leurs emplois, ou les réduisant à très-peu de chose. Et c'est ce que nous expliquerons par ordre. C'est pourquoi on ne doit pas être surpris si la critique la plus mordicante se déchaîne pour le décrier; mais je suis d'avis de laisser dire, et de ne s'en point mettre en peine. Quand un grand roi a la justice de son côté, jointe au bien

évident de ses peuples, et 200,000 hommes armés pour la soutenir, les oppositions ne sont guère à craindre.

1° Entre ceux qui l'approuveront le moins et qui feront tous leurs efforts pour le faire rejeter, MM. des finances pourront bien y avoir la meilleure part; parce que n'étant plus question de tant de fermes, ni d'aucune Affaire extraordinaire, il est sans doute que leur grand nombre ne sera plus nécessaire pour la direction des finances, et que ceux mêmes qui y demeureront employés sous les ordres de M. le Contrôleur général, n'auront pas de grandes discussions à faire, ce qui marque déjà un grand bien pour l'Etat en général;

2° Les fermiers généraux ne l'approuveront pas aussi, non-seulement parce que les fermes seraient réduites à un très-petit nombre, mais encore parce qu'il ôterait bien des revenants bons à celles qui resteraient, et les débrouillerait de manière qu'on y verrait bien plus clair que par le passé; ce qui ne serait pas sans quelque déchet des moyens qu'ils ont eus jusqu'ici de faire leurs affaires;

3° Les Traitants et Gens d'affaires en seront les plus fâchés, parce qu'ils n'en auront plus du tout, et c'est ce qui leur fera trouver ce Système bien mauvais;

4° MM. du clergé ne l'approuveront peut-être pas tout à fait, parce que le roi se payant par ses mains, il ne sera plus obligé de les assembler et de leur faire aucune demande, non plus qu'aux autres corps de l'Etat. La *Dîme royale* dîmant sur tout, dîmera aussi la leur, ce qui pourra causer quelque chagrin tacite aux plus élevés; mais les autres en seront bien aises, parce qu'ils payeront leurs

contributions en denrées, sans être obligés de mettre la main à la bourse. D'ailleurs, les proportions y étant bien observées, le haut clergé ne se déchargera plus aux dépens du bas, comme ceux-ci se plaignent qu'ils ont fait jusqu'à présent;

5° La Noblesse, qui ne sait pas toujours ce qui lui convient le mieux, s'en plaindra aussi; mais la réponse à lui faire est contenue dans les maximes mises à la tête de ces Mémoires. Après quoi, l'on trouvera ici à la marge de quoi l'apaiser (1), si elle est raisonnable, et ce d'autant plus que la lésion qu'elle en souffrira

(1) La Noblesse des pays où la taille est personnelle la paye par ses fermiers, et toutes les autres charges par ses consommations. Elle est très-souvent agitée de recherches et d'affaires extraordinaires. Elle est sujette à l'arrière-ban ou à des taxes équivalentes. Or, si en la déchargeant de toutes ces impositions onéreuses, elle était traitée comme il est proposé par les articles suivants, il est certain qu'elle gagnerait beaucoup à l'établissement de la Dime royale, parce qu'il ne serait plus question de taille, ni d'aides, ni d'acheter le sel si cher, ni de tant d'autres impositions sur toutes les denrées qui sont nécessaires à l'usage de la vie, sur les habits et les meubles, dont la Noblesse fait bien plus de consommation que les Roturiers, et qui les renchérissent de près de la moitié de leur juste valeur. En sorte que, si le tout était bien recherché, on trouverait que les Gentilshommes ne sont pas moins chargés que les paysans, et qu'ils sont même sujets à beaucoup de droits qui leur sont inconnus.

PRIVILÉGES QU'ON PEUT ACCORDER A LA NOBLESSE EN FAVEUR DE LA DIME ROYALE.

I. L'exemption de l'arrière-ban, qui est une charge fort onéreuse;

II. Celle de leurs vergers, jardins et basses-cours.

III. Qu'à eux seuls soit permis le port de l'épée et des armes à feu, comme aux gens de guerre;

IV. Permission aux familles incommodées d'exercer le

ne sera qu'imaginaire, puisque, au contraire, ses revenus en augmenteront par la meilleure culture et la plus-value des terres, et par la plus grande consommation qui se fera des denrées;

6º Les Exempts par charges, vieux et nouveaux, seraient ceux qui auraient, ce semble, plus de raison de s'en plaindre, puisque la Dîme royale éteindra et supprimera les exemptions qu'ils ont achetées bien cher. Mais cette même Dîme, en procurant à ce royaume le plus grand bien qui lui puisse arriver, donnera encore moyen de rembour-

commerce en gros, comme on fait en Angleterre; même de se faire fermiers de la Dîme royale;

V. Exemption de tous logements de gens de guerre;

VI. Composer tout le Domestique de la maison du roi de Gentilshommes, depuis les plus bas Officiers jusqu'aux premiers;

VII. *Item*. Ceux de la reine, des enfants de France et des maisons royales;

VIII. Tous les Officiers des gardes du roi, gendarmes, chevau-légers et mousquetaires;

IX. *Item*. Ceux du régiment des gardes-françaises;

X. Tous les cavaliers des gardes du corps, gendarmes et chevau-légers;

XI. Tous les officiers de la gendarmerie;

XII. Tous les officiers des vieilles troupes de la couronne, par préférence aux autres;

XIII. Tous les gens du roi des parlements et cours supérieures, savoir : les premiers présidents, les avocats et procureurs généraux, dont il faudrait affranchir les charges;

XIV. Affecter à la Noblesse, par préférence, tous les bénéfices qui sont à la nomination du roi, au-dessus de 6,000 livres.

De ces quatorze articles, les I, II, IV et V me paraissent sans difficulté; les suivants pourront avoir quelques inconvénients; c'est ce qu'il faudrait examiner.

ser peu à peu ceux dont les emplois ne sont plus nécessaires;

7° Le Corps des gens de robe se pourra peut-être joindre aux autres plaignants, parce que les émoluments de leurs charges se trouveront assujettis à la Dîme royale comme les autres. Mais les maximes sur lesquelles ce Système est fondé les doivent d'autant plus satisfaire, qu'elles sont pour ainsi dire l'âme des lois, dont ils sont les interprètes, comme ils doivent être garants de leur exécution;

8° Les Elus et les Receveurs des tailles ne manqueront pas d'y trouver à redire, parce qu'il leur ôtera plusieurs petites douceurs, et bien de la considération; mais en remboursant peu à peu les charges de ceux dont on n'aura plus besoin, et payant les gages aux autres, ils ne seront pas en droit de s'en plaindre;

9° Peut-être que le peuple criera d'abord, parce que toute nouveauté l'épouvante; mais il s'apaisera bientôt quand il verra, d'une manière à n'en pouvoir douter, que cette innovation a pour objet principal et très-certain de le rendre bien plus heureux qu'il n'est;

10° Tous ceux enfin qui savent pêcher en eau trouble, et s'accommoder aux dépens du roi et du public, n'approuveront point un Système incorruptible, qui doit couper par la racine toutes les pilleries et mal-façons qui s'exercent, dans le royaume, dans la levée des revenus de l'Etat.

Pour conclusion, on ne doit attendre d'approbation que des véritables gens de bien et d'honneur, désintéressés et un peu éclairés; parce que la cupidité de tous les autres se trouvera lésée dans cet établissement.

Mais la réponse à faire à tous ces plaignants est de les renvoyer aux maximes qui sont à la tête de ces Mémoires, et qui en font le fondement, desquelles ils ne sauraient disconvenir ; à savoir, l'obligation naturelle qu'ont tous les sujets d'un État, de quelque condition qu'ils soient, de *contribuer* à le *soutenir* à proportion de leur revenu ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux s'en puisse raisonnablement dispenser, tout privilége qui tend à l'exemption de cette contribution étant injuste et abusif. S'ils sont raisonnables, ils s'en contenteront ; et s'ils ne le sont pas, ils ne méritent pas qu'on s'en mette en peine, attendu qu'il n'est pas juste que le corps souffre pour mettre quelques-uns de ses membres plus à son aise que les autres.

Venons présentement aux objections. Comme les preuves que nous avons données de la bonté du système de la Dîme royale emportent le consentement de l'esprit de ceux mêmes qui ne le voudraient pas, on a recours à de prétendues impossibilités, lesquelles, bien examinées, s'évanouissent.

Ces objections se réduisent à quatre. La première regarde les granges pour renfermer la dîme des fruits, et on prétend que pour les bâtir il faudrait des sommes immenses ; la seconde, qu'on ne trouvera point de fermiers qui les veuillent affermer ; la troisième, que si on en trouve, ils seront sans cautions ; et la quatrième, enfin, que le roi a besoin d'argent présent et comptant, et que les Dîmes n'en donnent que tard.

On a déjà répondu à ces objections, lorsqu'on a traité le premier fonds de la Dîme royale (1), d'une manière qui ne souffre point de réplique. On a montré que, dans plus de

(1) Page 48.

la moitié de la France, on ne se sert point de granges pour renfermer la récolte des fruits; et on a fait voir par une supputation exacte, qu'en Normandie et ailleurs où les granges sont en usage, quand les fermiers du roi n'en trouveraient pas avec autant de facilité que font les fermiers des gros Décimateurs ecclésiastiques, une somme de 1,000 ou 1,200 livres sera plus que suffisante pour bâtir une grange capable de renfermer une Dîme de 2,000 livres de rente au moins; et que l'avantage que le peuple recevrait par cette manière de lever la Taille, qui aurait toujours une proportion naturelle au revenu des terres, sans qu'elle pût être altérée, ni par la malice et la passion des hommes, ni par le changement des temps, et qui le délivrerait tout d'un coup de toutes les vexations et avanies qu'il souffre de la part des Collecteurs, des Receveurs des tailles et de leurs suppôts, et tout ensemble des misères où le réduit la perception des Aides comme elles se lèvent, compenserait abondamment la dépense de la grange, qui pourrait être avancée par les fermiers, et reprise sur les paroisses pendant les six ou neuf années du premier bail, ce qui irait à très-peu de chose; que, comme les gros Décimateurs ecclésiastiques ne manquent point de fermiers avec de bonnes cautions pour prendre leurs Dîmes à ferme, dont ils payent même le prix de mois en mois par avance, le roi n'en manquerait pas non plus. Et quant à la dernière objection, qui paraît la plus plausible, on a dit que la Taille ne se paye ordinairement qu'en seize mois, et qu'il y a toujours beaucoup de non-valeurs; que l'expérience de ce qui se passe entre les Décimateurs ecclésiastiques et leurs fermiers était une conviction manifeste que le roi, sans se faire faire aucune avance, pourrait faire remettre

le produit des Dîmes dans ses coffres en douze ou quatorze mois au plus, sans aucune non-valeur. Il est vrai qu'il y a de certains pays dans le royaume où l'argent étant rare, la vente des fruits n'est pas toujours présente ; mais cette objection se résout par le payement de la Taille même, qui ne peut être faite que de la vente des fruits de la terre.

C'est pourquoi si toutes sortes de gens solvables sont reçus aux encheres, comme les Curés, les gros Bourgeois, les Gentilshommes même, que cela ne fasse point de tort à la qualité de ceux-ci, et que tous y puissent faire un gain honnête, la Dîme royale ne demeurera pas; et, dès qu'un fermier sera en état de payer une année ou deux d'avance, il ne saurait manquer d'y bien faire ses affaires. Ainsi, cette difficulté se réduit à rien, en ramenant les choses à leur principe.

De plus, la Dîme royale aura encore cette utilité qu'elle produira par les suites quantité de petits magasins de blé dans les paroisses, lesquels, en soulageant les peuples dans les chères années, enrichiront ceux qui les auront faits.

C'est ainsi que les Romains en ont usé, non-seulement pendant le temps de la République, mais encore pendant que l'empire et les empereurs ont régné. Les subsides qu'ils levaient sur les peuples consistaient principalement dans la Dîme des fruits de la terre, sans distinction de qui que ce soit, non pas même des terres des Eglises; et ils se servaient heureusement de ces fruits, tant pour la subsistance de leurs armées, que pour la nourriture des peuples mêmes, à qui ils faisaient distribuer le blé à un certain prix dans le temps de disette. Il est manifeste, par notre histoire, que les rois de la première et se-

conde race, et même quelques-uns de la troisième, en ont usé à peu près de même jusqu'à ce qu'ils aient entièrement gratifié l'Eglise de la part qu'ils avaient aux Dîmes.

CHAPITRE IX

État et rôle des Exempts.

Il ne sera pas inutile de joindre ici un état de tous ceux qui jouissent de l'exemption de la Taille, du Taillon, de l'Ustensile, des Logements de gens de guerre et autres charges, tant pour les personnes que pour leurs biens, et qui la procurent aux autres par leur autorité ou par leur faveur.

I. Les terres que le roi, la reine, monseigneur le Dauphin, les Enfants de France, et les princes du sang possedent comme seigneurs particuliers, même celles de leurs principaux officiers et domestiques, lesquelles, ne pouvant plus être protégées extraordinairement selon ce Système, payeraient comme les autres, sans distinction, la *Dîme royale*;

II. Celles des ministres et secrétaires d'État, de leurs commis, secrétaires, etc.;

III. Les Commensaux de la maison du roi de toute espèce; les Gendarmes, Chevau-légers, Gardes du corps, Grenadiers à cheval, etc.

Toutes les autres Charges civiles et militaires de la maison du roi et de Nosseigneurs les Enfants de France;

IV. Les Ecclésiastiques du premier ordre, comme Cardinanx, Archevêques, Évêques, gros Abbés commendataires, leurs Officiers, et ceux qui en sont protégés; *item*, ceux du deuxième ordre, etc.;

V. Les Ordres de chevalerie, savoir : du Saint-Esprit, de Malte, de Saint-Lazare, etc.;

VI. Toute la Noblesse du royaume, savoir : les Princes, Ducs et Pairs, Maréchaux de France, les Marquis, Comtes, Barons et simples Gentilshommes, etc ;

VII. Les hauts Officiers de robe, savoir : M. le Chancelier, les Conseillers d'État, les Maîtres des Requêtes, et tous ceux qui composent les Conseils du roi; les Présidents, Conseillers, Chevaliers d'honneur; Procureurs et Avocats généraux des Parlements et Cours supérieures; les Chambres des comptes et Cours des aides, et les Bureaux des trésoriers de Franee;

VIII. Les Baillis, Sénéchaux, Présidents, Conseillers, et gens du roi, des siéges et juridictions subalternes;

IX. Les Intendants des provinces, leurs Secrétaires et subdélégués, et ceux qui en sont protégés;

X. Les Officiers des Élections, les Receveurs généraux des provinces; les Receveurs des Tailles, les Officiers des eaux et forêts; ceux des greniers à sel, les Maréchaussées, etc.;

XI. Les Gouverneurs de provinces, et ceux des places frontières, les Etats-Majors de ces mêmes places, etc.;

XII. Les Officiers de guerre servant actuellement, qui ne sont pas gentilshommes; les Officiers d'artillerie, Commissaires des guerres; et plusieurs autres espèces de gens semblables;

XIII. Ceux qui possèdent les lieutenances de provinces vendues depuis peu, ainsi que les gouvernements des villes du dedans du royaume;

XIV. Les Maires et Syndics des villes, leurs Lieutenants, et les Échevinages privilégiés;

XV. Plusieurs Charges que la nécessité a fait créer, dans ces derniers temps, à la grande foule des peuples;

XVI. Les terres franches et nobles des pays d'Etats; les villes franches, et plusieurs autres comprises dans le corps de l'Etat, sans en porter les charges, qui retombent sur le pauvre peuple;

XVII. Les gros Fermiers et sous-Fermiers du premier, second et troisième ordre;

XVIII. Les Exempts par industrie, qui sont ceux qui trouvent moyen de se racheter en tout ou en partie des charges publiques, par des présents, ou par le crédit de leurs parents et autres protecteurs : le nombre de ceux-ci est presque infini.

Sur quoi il y a trois remarques importantes à faire.

La première, que la décharge des Exempts, quels qu'ils soient, tombe nécessairement sur ceux qui ne le sont pas, lesquels sont sans contredit la plus nombreuse partie de l'Etat et la plus pauvre; et les menace par conséquent d'une ruine totale, qu'on ne saurait prévenir et empêcher que par l'établissement de la *Dime royale*.

La seconde, que ces Exempts, qui font la partie la plus considérable du royaume quant au bien, mais non quant au nombre, n'en faisant pas la millième partie, sont ceux qui possèdent, à peu de chose près, tous les fonds de terre, ne restant presque à l'autre partie que ce qui provient de son industrie, dans laquelle nous comprenons la culture des terres, façons de vignes, la nourriture des bestiaux, le commerce, tous les arts et métiers, et tous les autres ouvrages de la main.

La troisième, que, bien que ces Exempts le soient de la Taille, du Taillon, de l'Ustensile et des logements de gens de guerre, ils ne le sont pas du Sel pour la plupart, des Aides, des Douanes, de la Capitation, ni de tous les Droits qui se lèvent sur les marchandises à l'entrée et sortie du royaume, non plus que des Postes, à l'exception de quelques-uns, et de ce qui se lève sur les épiceries, le sucre, les eaux-de-vie, le thé, le café, le chocolat, le tabac, et plusieurs autres drogues et denrées; bien que plusieurs font tout ce qu'ils peuvent pour s'en exempter, et qu'ils s'en exemptent en partie par industrie ou autrement. Or, il est certain que toutes ces personnes ont intérêt que la *Dîme royale* ne s'établisse jamais, parce que, si elle l'était, il n'y aurait pas plus d'exemption pour eux que pour les autres, puisqu'il n'y en aurait point du tout. C'est pourquoi le roi doit d'autant plus se méfier de ceux qui lui feront des objections contre ce Système, que le pauvre peuple, en faveur duquel il est proposé, n'ayant aucun accès près de Sa Majesté pour lui représenter ses misères, il est toujours exposé à l'avarice et à la cupidité des autres, toujours au bout de ses affaires, jusqu'à être le plus souvent privé des aliments nécessaires au soutien de la vie; toujours exposé à la

faim, à la soif, à la nudité, et, pour conclusion, réduit à une misérable et malheureuse pauvreté, dont il ne se relève jamais. Or, l'établissement de la *Dîme royale* préviendrait infailliblement toutes ces misères, et réparerait bientôt le désordre. On n'y verrait pas tant de grandes fortunes à la vérité, mais on y verrait moins de pauvres; tout le monde vivrait avec commodité, et les revenus du roi augmenteraient tous les ans à vue d'œil, sans être à charge, ni faire tort à l'un plus qu'à l'autre.

CHAPITRE X

Projets de dénombrements, et de l'utilité qu'on en peut retirer.

J'ai promis un formulaire de dénombrement des peuples; c'est de quoi je vais m'acquitter le plus succinctement que je pourrai.

Le royaume de France étant assez considérable pour mériter que le roi soit informé à fond du nombre et de la qualité des sujets qui le composent, une fois l'année, il est question de trouver un moyen qui puisse donner lieu de le faire connaître à fond, sans confusion et avec aisance.

Pour cet effet, il me paraît que le meilleur qu'on puisse mettre en usage est celui de diviser tout le peuple par décuries, comme les Chinois, ou par compagnies, comme nos régiments, et de créer des capitaines de paroisses pourvus du roi, qui auront sous eux autant de lieutenants qu'il y aura de fois cinquante maisons ou environ, lesquels seront pareillement sous-ordonnés au commandant des lieux où il y en aura. Je m'explique : si une paroisse est de cent feux, un peu plus

ou moins, on y pourrait mettre un capitaine et deux lieutenants, qui auront inspection sur cinquante feux chacun, c'est-à-dire sur cinquante familles; la visite desquelles ils seront obligés de faire quatre fois l'année, de maison en maison, pour se faire représenter toutes les familles, hommes, femmes et enfants, les voir et s'informer des changements et nouveautés qui y arrivent, et en charger leur registre, qu'ils renouvellent tous les ans. Et, parce que la principale fonction de ces gens-là doit être d'assez bien connaître ces cinquante familles, et tout le monde y contenu, grands et petits, pour en pouvoir fournir le dénombrement toutes et quantes fois ils en seront requis, ils auront soin de les observer et d'en tenir compte, même des gens qui meurent et qui naissent, et d'être toujours prêts de fournir ledit dénombrement. Ils pourront encore être chargés d'apaiser les querelles qui arriveront dans ces cinquante maisons ou ménages, et les empêcher de se plaider les uns les autres. Si, par les suites, le roi juge à propos de leur donner plus d'autorité, on le pourra faire; mais je crois qu'on fera bien de s'en tenir là, jusqu'à découverte de plus grands besoins (1).

On pourra donner ces charges de capitaines aux principaux Seigneurs des paroisses, et les lieutenances aux autres Gentilshommes des lieux, s'il y en a, comme Seigneurs ou

(1) Cette création d'officiers ou de commissaires au dénombrement des peuples, que je suppose gratuite et sans appointements, n'a rien de plus extraordinaire que celle des commissaires des guerres; puisque le roi n'a pas moins d'intérêt à la conservation et bonne conduite de ses peuples qui fournissent les gens de guerre, et de quoi les payer, qu'à celle de ces mêmes gens de guerre, qui, tout nécessaires qu'ils sont à l'Etat, ne font qu'une très-petite

non, sinon aux meilleurs Bourgeois. Et, parce que cela ne laissera pas de leur donner des soins qui les détourneront de leurs affaires pour quelque temps, on pourra, au lieu de gages ou appointements, leur faire donner une poule tous les ans par ménage, ou six sous, au choix du payeur. Ces poules se pourront partager entre eux avec la même proportion qui s'observe dans les troupes, c'est-à-dire que le capitaine en prendrait la moitié, et les lieutenants l'autre, s'ils sont deux, qu'ils partageront par égale portion; s'il y a trois lieutenants, le capitaine prendra deux parts, et chacun des lieutenants une, ce qui fera cinq parts égales du tout.

Il faudrait aussi joindre quelques honneurs à ces emplois, comme la qualité de *Monsieur*, et le chapeau à la main quand les gens de leurs cinquantaines leur parleront; un banc distingué à l'église, et le rang, à la procession ou à l'offerte, après les Seigneurs et Gentilshommes des lieux. Cela une fois établi, quand il plaira au roi de faire faire le dénombrement de son peuple, il n'y aura qu'à adresser les ordres aux intendants, qui en enverront des copies imprimées aux présidents des Elections, et les leurs en conséquence, et ceux-ci aux capitaines des paroisses, qui en deux fois vingt-quatre heures y auront satisfait, si les officiers font leur devoir.

partie de ces peuples. Or, on ne les propose ici qu'à cause de la difficulté qu'on a eue de faire les dénombrements de quelques provinces et du peu de fidélité qu'on y a trouvé. La fonction des officiers ordinaires n'étant point destinée à cet usage, ils n'y sont pas naturellement disposés, soit parce que les divisions du peuple par compagnies leur manquent, ou parce qu'ils n'ont pas de goût pour des emplois qui ne leur rapportent rien.

A l'égard du formulaire de ces dénombrements, je n'en ai point trouvé de plus commode que de les faire par Tables divisées en colonnes, la première desquelles contiendra les *maisons* sur pied; la seconde, les *hommes;* la troisième, les *femmes;* la quatrième, les *grands garçons;* la cinquième, les *grandes filles;* la sixième, les *petits garçons;* la septième, les *petites filles*; la huitième, les *valets;* la neuvième, les *servantes;* et la dixième, le *Total des familles;* comme il est représenté ci-après dans la Table donnée pour exemple, dans laquelle tous les habitants supposés être d'une paroisse sont dénommés par noms, prénoms, surnoms et professions. Et c'est de quoi, pour bien faire, il faudra envoyer des modèles à tous les capitaines de paroisses, afin que tous s'y conforment.

Il est à remarquer :

1° Que, s'il y a des Etrangers dans le lieu en nombre considérable, il n'y aura qu'à ajouter une colonne pour eux;

° Qu'un zéro, dans la colonne des hommes ou des femmes, marque les veufs ou veuves; et, dans les autres colonnes, qu'il n'y a personne dans la famille de l'espèce indiquée;

3° Que le même zéro, continué dans toutes les colonnes d'une famille, signifie les maisons abandonnees;

4° Que deux ou plusieurs familles, accolées ensemble, marquent autant de ménages dans une même maison;

5° Que, s'il y a des hameaux dans la paroisse dont on fait le dénombrement, il en faudra mettre le nom en titre pour les distinguer, et ensuite les écrire dans l'ordre de ladite paroisse. La même chose des Censes et autres lieux écartés, qui n'ont pas même

Seigneur, ou qui sont séparés de celui où est le clocher, mais qui sont de la même paroisse.

Et 6° Que tous les garçons et filles à marier de la troisième et quatrième colonne doivent être âgés : savoir, les garçons, de quatorze ans et plus, et les filles, depuis douze en sus; et que tous les petits garçons et petites filles des deux colonnes suivantes doivent être *au-dessous* de cet âge, savoir : les garçons, de quatorze ans, et les filles, de douze. Le surplus s'explique nettement par la Table suivante faite à plaisir, et seulement proposée ici pour exemple.

FORMULAIRE EN TABLE

POUR SERVIR AU DÉNOMBREMENT DU PEUPLE D'UNE PAROISSE.

Paroisse de la Rochemelun.

NOMS ET QUALITÉS.	Maisons.	Hommes.	Femmes.	Grands garçons.	Grandes filles.	Petits garçons.	Petites filles.	Valets.	Servantes.	Nombre des familles.
M. de La Croix, seigneur de ce lieu	1	1	1	2	0	0	0	6	2	12
M. Nicolas Philibert, curé	1	1	0	0	0	0	0	1	1	3
Me Thomas Santier, vicaire	1	1	0	0	0	0	0	1	0	2
Me Jean Linfirme, avocat et juge du lieu	1	1	1	1	1	0	1	1	1	6
Me Jean Le Seur, procureur fiscal.	1	1	1	0	0	0	1	1	1	6
Me Jacques Dubois, notaire		1	1	1	0	0	1	0	1	5
TOTAL A REPORTER	5	6	4	4	1	0	3	10	6	34

NOMS ET QUALITÉS.	Maisons.	Hommes.	Femmes.	Grands garçons.	Grandes filles.	Petits garçons.	Petites filles.	Valets.	Servantes.	Nombre de familles.
REPORT. ...	5	6	4	4	1	0	3	10	6	34
Guillaume Le Soin, maître d'école	1	1	1	0	0	1	1	0	0	4
Jean du Fer, laboureur.	1	1	1	1	1	0	0	1	1	6
Pierre Marlier, laboureur.......	1	1	1	0	0	1	2	1	1	7
Siméon Contre, laboureur.......	1	1	0	1	2	1	2	1	1	9
Henri Le Fouet, charron........	1	1	1	0	1	0	1	1	1	6
Jacques Denis, vigneron.........	1	1	1	0	0	0	1	0	0	3
Thomas Serpillon, vigneron.....	1	1	1	0	1	0	1	1	1	6
André Duchemin, charpentier...	1	1	1	0	0	0	0	0	0	2
La veuve Toussaint Quevy, pêcheur..................	1	0	1	1	0	0	0	0	0	2
Jean Dubourg, batelier.........	1	1	0	0	0	0	1	0	0	2
Jacques Ruel, maréchal........	1	1	0	0	0	0	1	0	0	2
Etienne Liard, taillandier.......	1	1	1	0	0	0	1	0	0	3
Simon Croissant, bûcheron......	1	1	1	0	0	1	0	0	0	3
Jeanne La Creuse, fileuse.......	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2
George Quesnel, tixier..........	1	1	0	1	1	0	0	0	0	3
Jean du Four, boulanger.......	1	1	1	0	0	1	0	0	1	4
Mineurs de Guillaume La Houe, vig..........................	1	0	0	0	0	2	1	0	0	3
Vincent du Fossé, manœuvre...	1	1	0	0	0	0	1	0	0	2
Nicole Guillet, vieille fille, fileuse......	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Gilbert de Lestang, boucher....	1	0	0	0	0	0	0	0	0	»
Jean Balive, cerclier.	1	1	1	0	0	1	1	0	0	4
Jacques Pérot, maçon.........	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Jean Faustier, boulanger.......	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Paule Frelay, fileuse de laine...	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Simon Quentin, manœuvre......		1	1	0	0	0	0	0	0	2
Guillaume Roux, couvreur......	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Noël Fagot, bûcheron..........		1	0	0	0	0	0	0	0	1
Edme du Sault, manouvrier....	1	1	1	0	1	0	0	0	0	3
Jacques Cristal, maçon.........	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES FAMILLES....	35	28	20	8	9	8	18	15	12	118

Il n'y a qu'à continuer cette Table dans le même ordre jusqu'à la fin de la paroisse, et au bas des colonnes mettre le total de ce qui s'y trouvera. Que s'il s'y rencontre des abbayes, ou familles ecclésiastiques autres que les curés des lieux, il n'y aura qu'à les écrire ensuite séparément, observant toujours la distinction des sexes, suivant l'ordre de la Table.

On doit soigneusement remarquer :

I. Qu'en faisant les dénombrements, il faut prendre garde à ne pas compter deux fois les valets et servantes (faute qui peut facilement arriver), en comptant sur le rapport des pères et mères qui, accusant le nombre de leurs enfants, peuvent, par oubli ou autrement, ne pas spécifier s'ils demeurent tous avec eux ou non, et s'il n'y en a pas en service dans le lieu dont on fait le dénombrement; lesquels, venant à être comptés comme valets et servantes dans les familles des maisons où ils servent, il se trouverait qu'on les compterait deux fois pour une, ce qu'il faut éviter, en s'informant soigneusement de ceux qui servent dans les lieux mêmes, afin de ne les spécifier que dans les familles où on les trouve;

II. Que la même chose peut arriver, les pères et mères accusant juste le nombre de leurs enfants ; et spécifiant ceux qui servent hors de chez eux : comme aussi s'ils ne disent pas s'ils en ont de mariés qui ne demeurent pas avec eux, parce qu'en ce cas on pourrait encore les compter deux fois; et c'est à quoi il faut prendre garde, et les distinguer;

III. Que des dénombrements généraux, on en peut tirer tant d'abrégés qu'on voudra qui contiendront tantôt une espèce, tantôt l'autre. Par exemple, un abrégé contiendra

toutes les maisons nobles du pays; un autre, toutes les maisons ou communautés ecclésiastiques, séculières ou régulières, suivant leurs ordres et leur sexe; un autre, les gens de justice; un autre, les artisans les plus nécessaires, comme charpentiers, charrons, menuisiers, et ainsi des autres;

IV. Que si on veut savoir combien il y a de garçons et de filles à marier, ou de femmes veuves ou mariées, plus que d'hommes, il sera encore plus aisé de les spécifier, et d'en faire de petits extraits; et ainsi des autres particularités;

V. Que pour mieux s'instruire, il sera bon d'y ajouter une description succincte du pays, contenant son étendue, sa qualité et sa situation, la fertilité et rapport des terres, leur culture; combien de façons on leur donne; quels grains elles rapportent; si on les fait tous les ans, et combien d'arpents il y en a; quel rapport ont leurs mesures les unes avec les autres, et ce que les terres produisent à leurs maîtres; s'il y en a en friche, ou abandonnées, combien, et pourquoi: s'il y a des rivières navigables, ou si on peut les rendre telles; si le pays est bossu ou plein, couvert de bois ou découvert; montagneux, ou uni, ou entrecoupé de fossés, de marais et d'étangs, et quel est le commerce du pays; s'il y a des manufactures particulières; s'il y croît quelques grains ou quelques plantes qui ne croissent pas ailleurs; s'il est suffisamment peuplé, s'il y a abondance de bestiaux, et de quelle espèce; et enfin, s'il s'y rencontre quelques particularités remarquables, soit du temps passé ou du présent, et les specifier.

On pourra, par les suites, pousser cette recherche jusqu'à savoir le nombre d'arpents

des terres labourables de chaque paroisse, celui des bois, des prés, des déserts, communes, etc.; le nombre des bestiaux de toute espèce; ce qui se peut facilement expliquer par une seconde Table, dont je donnerai encore ici le modèle.

FORMU

Qui peut servir pour tout un pays, c'est-à-dire une élection, un
où chaque paroisse
Dénombrement général des peuples, fonds

NOMS DES PAROISSES.	Hommes.	Femmes.	Grands garçons.	Grandes filles.	Petits garçons.	Petites filles.	Valets.	Servantes.	Familles.	Maisons sur pied.	Maisons inhabitées
ANTHEVILLE M. de La Haie, seigneur.	44	18	8	14	8	7	12	17	110	12	1
BACQUEVILLE. M. du Buisson, seigneur.	21	30	12	19	11	12	10	15	120	20	4
CANISY. M. de La Marre, seigneur.	30	41	9	10	14	16	11	16	111	25	»
DEULEMONT. M. de Billy, seigneur.	40	50	20	18	19	26	15	19	230	30	»
ESTINVILLE. M. des Hoques, seigneur.	50	55	25	19	24	30	20	22	240	54	4
OUQUEROLLES. M. du Bois, seigneur.	25	30	15	8	9	11	2	1	120	25	»
GRAND-CHAMP. M. de Saint-Remy, seign.	29	37	8	9	10	15	»	»	110	26	»
HETERVILLE. M. Dupuis, seigneur.	30	39	7	11	16	20	»	»	99	30	8
JONCOURT. M. du Plessis, seigneur.	40	34	6	12	19	23	·	4	110	32	7
LONGBRAQUE. M. des Moulins, seigneur.	50	39	10	15	20	25	6	4	198	41	4
MARIGNY. M. Le Clerc, seigneur.	30	29	7	16	18	20	6	4	100	35	3
TOTAL.....	359	402	127	151	168	205	91	102	1538	325	31

De tous ceux à qui le dénombrement des peuples peut être utile, il n'y en a point à qui il le soit davantage qu'au roi même, puisque ce n'est que par rapport à son service que les autres en ont besoin; étant certain que son premier et principal intérêt est celui de la

IRE

uvernement ou un bailliage ; même pour une province entière,
qu'une ligne.
terres, bois, maisons, bestiaux, etc.

Maisons [illegible]	Maisons neuves.	Chevaux et cavales.	Poulains.	Bœufs.	Vaches.	Brebis.	Porcs.	Chèvres.	Bourriques.	Terres cultivées.	Terres en friche.	Vignes en culture.	Vignes en friche.	Prés, pâturages, ou communes.	Bois taillis.	Bois futaie.	Bois d'usage.	Moulins.	Cabarets.
										ARPENTS.									
3	2	2	1	15	10	41	7	4	5	31	6	10	1	19	28	10	6	3	1
7	12	30	20	11	40	50	12	9	»	18	9	21	7	29	30	»	»	4	1
»	»	49	5	19	112	500	30	7	20	37	11	25	»	21	100	4	2	2	1
»	4	60	30	25	119	30	40	1	19	39	15	30	»	30	112	»	»	1	1
1	6	70	»	15	100	100	20	4	6	40	10	33	4	40	110	6	»	2	2
»	»	20	»	»	20	100	12	»	»	39	»	20	6	12	20	»	»	3	2
»	2	14	»	»	30	200	14	»	4	10	»	11	»	4	12	»	»	2	3
4	»	14	»	»	20	60	44	»	»	26	2	19	»	6	4	6	3	1	1
5	»	13	»	»	40	200	40	3	10	30	20	40	10	15	15	»	»	3	2
1	2	20	6	6	25	460	30	»	6	40	2	29	4	20	10	»	»	2	1
»	»	20	2	»	40	200	20	»	3	25	4	18	2	18	15	»	»	2	2
21	28	312	89	91	556	2181	269	28	73	335	79	247	34	21[illegible]	454	26	11	25	17

conservation de ses peuples et de leur accroissement, parce que le plus grand malheur qui puisse arriver à son Etat est leur dépérissement. Or, le moyen de l'empêcher est de les connaître et d'en savoir le nombre, les différentes qualités, les dispositions générales et particulières où ils sont, ce qui leur fait bien et ce qui leur fait mal, ce qui peut troubler leur repos ou le procurer, ce qui peut contribuer à leur accroissement ou les faire dépérir; de savoir comme ils se conduisent, les nouveautés qui s'introduisent parmi eux, à quoi il faut soigneusement prendre garde; et enfin ce qui fait leur pauvreté ou leur richesse, de quoi ils subsistent et font commerce, les sciences, arts et métiers qu'on professe parmi eux, et ceux qui leur manquent. Tout cela ne se peut savoir que par des Revues souvent répétées, avec des distinctions exactes des différentes conditions qui sont parmi eux, qu'il faut non moins curieusement que très-soigneusement examiner et bien démêler, étant très-important d'empêcher qu'un Etat n'empiète sur l'autre, et que les distinctions ne s'accroissent davantage.

Quelle satisfaction ne serait-ce pas à un grand roi de savoir tous les ans, à point nommé, le nombre de ses sujets en général et en particulier, avec toutes les distinctions qui sont parmi eux; le nombre et les noms de sa Noblesse, le nombre des Ecclésiastiques de toute espèce, et de tous les Gens de robe, des Marchands, des Artisans, Manœuvriers, etc.; le nombre des Etrangers, celui des Moines distingués par leur ordre, des Religieuses aussi distinguées de même, de tous les nouveaux convertis et gens faisant profession d'autres religions que de la catholique, et les lieux de leurs demeures! Quel

plaisir n'aurait-il pas d'en voir l'accroissement par sa bonne conduite, et à même temps quel désir n'aurait-il pas de raccommoder les parties qu'il verrait dans quelque désordre, à l'occasion des guerres ou autrement!

Ne serait-ce pas encore un plaisir extrême pour lui de pouvoir, de son cabinet, parcourir lui-même, en une heure de temps, l'état présent et passé d'un grand royaume dont il est le souverain maître, et de pouvoir connaître par lui-même, avec certitude, en quoi consistent sa grandeur, ses richesses et ses forces, le bien et le mal de ses sujets, et ce qu'il peut faire pour accroître l'un et remédier à l'autre?

Mais afin que cette Utilité fût permanente et de durée, il serait nécessaire de répéter ces dénombrements toutes les années au moins une fois, à raison des gens qui meurent et qui naissent, et des changements de demeure, qui sont ordinairement assez fréquents parmi le menu peuple, spécialement dans les grandes villes et sur les frontières. Il n'y a point de bataillon, dans le royaume, si méchant soit-il, qui ne soit tous les ans sujet à douze Revues de commissaire, et à trois ou quatre d'inspecteur; ce qui se pratique avec beaucoup de soin et d'exactitude, et on fait fort bien. Cependant ce bataillon n'est destiné qu'à de certains emplois très-bornés, et ne fait qu'une très-petite parcelle du peuple dont ce grand royaume est composé, duquel on ne fait jamais de Revue, quoiqu'il rende une infinité de services au roi plus importants mille fois que ceux de ce bataillon, puisque c'est par lui et de lui qu'il tire toute sa grandeur, ses richesses et sa considération, et que c'est par lui qu'il se fait craindre et respecter de ses voisins. N'ouvrira-t-on donc jamais les yeux

sur l'importance et la nécessité qu'il y a d'en mieux connaître le Détail, et d'en apprendre le fort et le faible, du moins tous les ans une fois? Le roi y a plus d'intérêt lui seul que tout le royaume ensemble, et rien n'est plus aisé que de lui donner cette satisfaction si importante à son service et au bien de l'Etat.

Voilà à peu près l'avantage qu'on peut tirer des dénombrements des provinces, villes et lieux du royaume. On pourrait y ajouter, pour les rendre parfaitement intelligibles, les plans et cartes particulières des villes et des pays, levés avec soin, et si bien circonstanciés que les bois, les prés, les terres labourables, rivières, ruisseaux, marais, montagnes, villes, châteaux, villages, abbayes, censes, moulins, ponts, chemins, etc., y fussent distingués par noms et figures, placés dans leur vraie distance naturelle, orientés et levés géométriquement, et bien figurés; ce qui se pourrait par le moyen d'un atlas français, divisé en autant de livres qu'il y a de provinces dans le royaume.

CHAPITRE XI

Réflexion importante, pour servir de conclusion à ces Mémoires.

Comme il y a impossibilité manifeste qu'un Etat puisse subsister si les sujets qui le composent ne l'assistent et ne le soutiennent par une *contribution* de leurs revenus capable de satisfaire à ses besoins, on ne croit pas s'éloigner de la vérité si on dit que les rois ont un intérêt personnel et très-pressant de tenir la main à ce que les levées qui se font sur eux à cette occasion n'excèdent pas le nécessaire. La raison est que tout ce qu'on en tire au delà les jette dans une mésaise qui les appauvrit d'autant, ce qui va quelquefois à tel excès, qu'ils en souffrent jusqu'à la privation des aliments nécessaires au soutien de la vie, laquelle les exposant à périr, en jette beaucoup dans le désespoir. Ce mal ne s'est que trop fait sentir dans ces derniers temps, où ce défaut, joint à celui d'une cruelle guerre et des chères années, a fait périr ou déserter une partie considérable des peuples de ce royaume, et tellement appauvri les autres,

que l'Etat s'en trouve aujourd'hui affaibli et très-incommodé, perte qui tombe directement sur le roi même, qui en souffre par la diminution de ses revenus, par la perte de ses meilleurs hommes, et par un déchet considérable de ses forces. Ce mal, qui subsiste encore dans le temps que j'écris ceci et qui s'augmente tous les jours, est sans doute beaucoup plus grand qu'on ne pense, et pourrait même tirer à des conséquences très-mauvaises par les suites. C'est pourquoi j'estime qu'il est à propos d'en donner une idée plus sensible, et qui fasse toucher au doigt et à l'œil la grandeur de ce défaut. C'est ce que nous ferons en peu de mots, par une comparaison qui me paraît assez juste; la voici :

Il est certain que le roi est le Chef politique de l'Etat, comme la tête l'est du corps humain; je ne crois pas que personne puisse douter de cette vérite. Or, il n'est pas possible que le corps humain puisse souffrir lésion en ses membres sans que la tête en souffre. On peut dire qu'il est ainsi du corps politique, et que si le mal ne se porte pas si promptement jusqu'au chef, c'est qu'il est de la nature des gangrènes, qui, gagnant peu à peu, ne laissent pas d'empiéter et de corrompre, chemin faisant, toutes les parties du corps qu'elles affectent, jusqu'à ce que s'étant approchées du cœur, si elles n'achèvent pas de le tuer, il est certain qu'il n'en échappe que par la perte de quelqu'un de ses membres. Comparaison qui a beaucoup de rapport à ce que nous sentons, et qui, bien considérée, peut donner lieu à de grandes réflexions. Cela même m'autorise à répéter ce que j'ai dit, *que les rois ont un intérêt réel et très-essentiel à ne pas surcharger leurs peuples jusqu'à les priver du nécessaire.* J'ose même dire que de toutes les tentations dont les princes ont le plus à se

garder, ce sont celles qui les poussent à tirer tout ce qu'ils peuvent de leurs sujets. par la raison que, pouvant toutes choses sur des peuples qui leur sont entièrement soumis, ils les auront plutôt ruinés qu'ils ne s'en seront aperçus.

Le feu roi Henri le Grand de glorieuse mémoire, se trouvant dans un besoin pressant, sollicité d'établir un nouvel impôt qui l'assurait d'une augmentation considérable à ses revenus, et qui paraissait d'un établissement facile; ce bon roi, dis-je, après y avoir pensé quelque temps, répondit a ceux qui l'en sollicitaient : *Qu'il était bon de ne pas toujours faire tout ce que l'on pouvait*, et n'en voulut pas entendre parler davantage. Parole de grand poids et vraiment digne d'un roi père de son peuple, comme il l'était!

Je reviens au sujet de ce discours; et, comme il n'est fait que pour inspirer, autant qu'il m'est possible, la modération dans l'imposition des revenus de Sa Majesté, il me semble que je dois commencer par définir la nature des fonds qui doivent les produire tels que je les conçois.

Suivant donc l'intention de ce Système, ils doivent être affectés sur tous les revenus du royaume, de quelque nature qu'ils puissent être, sans qu'aucun en puisse être exempt, comme une rente foncière *mobile, suivant les besoins de l'Etat*, qui serait bien la plus grande, la plus certaine et la plus noble qui fût jamais, puisqu'elle serait payée par préférence à toute autre, et que les fonds en seraient inaliénables et inaltérables. Il faut avouer que si elle pouvait avoir lieu, rien ne serait plus grand ni meilleur ; mais on doit en même temps bien prendre garde de ne la pas outrer en la portant trop haut. C'est-à-dire que, bien qu'il soit dit dans beaucoup d'endroits de ces

Mémoires (1), qu'on se pourra jouer entre le vingtième et le dixième sou à la livre, ou la vingtième et la dixième gerbe, qui est la même chose, il faudrait, pour bien faire, n'approcher du dixième que le moins qu'il sera possible, et se tenir toujours le plus près du vingtième qu'on pourra ; par la raison qu'à mesure qu'on approchera du dixième, la charge deviendra toujours plus pesante, notamment sur le pauvre peuple, qui la sentira le premier, à cause du Sel, qui doit augmenter à proportion.

Rendons ceci intelligible, et supposons que, dans un temps forcé et très-pressant, la Dîme soit remontée au dixième, équivalant à 2 sous pour livre (2).

L'Eglise tirera de son côté un vingtième et demi pour sa Dîme, qui, joint aux censives ou droits des Seigneurs, à la grêle, mauvais temps et stérilité des années, emportera plus d'un autre dixième.

Le sel, de son côté, faisant chemin à remonter comme la *Dîme royale*, emportera encore au moins un dixième, pour peu que les familles soient nombreuses; et quand elles ne seraient composées que du père, de la mère et de deux enfants, ils en consommeront chacun pour 50 sous par an, ce qui fait 10 livres pour toute la famille, et conséquemment un dixième et plus; de sorte que voilà trois dixièmes pour chaque livre c'est-a-dire six sous de 20, savoir : 4 pour le roi, un et demi pour la Dîme ecclésiastique, et le surplus pour

(1) Le contenu en cet article a déjà été dit page 99, mais on le répète ici plus au long, à cause de son importance.

(2) Ceci supposé, le sel remonte à 30 livres le minot, et dix ou quatorze personnes au minot, qui est la distribution plus approchante de la raison.

les seigneurs et le mauvais temps; et partant il ne restera que 13 à 14 sous de 20 pour le propriétaire et le fermier, qui, partagés en 2, reviendront à 7 pour chacun; sur quoi déduisant les frais du labourage et de la récolte, il leur restera fort peu de chose pour vivre; et pour peu que cela se répétât plusieurs années de suite, ils en seraient très-incommodés; parce qu'il n'y a guère de paysan qui ne doive à quelque autre, et que cet autre étant aussi chargé de son côté, se trouvera dans le même cas, et conséquemment obligé à se faire payer, comme sujet aux mêmes incommodités. Je ne vois donc que les gens aisés et un peu accommodés d'ailleurs, capables de pouvoir soutenir pour un peu plus de temps le dixième. D'où je conclus, qu'afin que tout le monde puisse vivre un peu plus commodément, il faut soutenir les impositions le plus près du vingtième qu'il sera possible, et les éloigner tant qu'on pourra du dixième, si on veut éviter l'oppression des peuples; d'autant plus qu'on trouvera amplement de quoi satisfaire aux besoins de l'Etat, entre ces deux extrémités; je veux dire entre le dixième et le vingtième.

Au surplus, je crois qu'il ne sera pas hors de propos de redire encore ici, qu'on peut bien ajouter quelque chose au Système de la *Dîme royale*, en perfectionnant ce qu'il a de bon, et corrigeant ce qui s'y trouvera de mauvais; mais qu'on ne doit pas le mêler avec d'autres impositions, quelles qu'elles puissent être, avec lesquelles il est incompatible de sa nature: parce qu'il ramasse et réunit en soi tout ce dont on peut faire revenu dans le royaume, qui étant une fois dîmé à la rigueur, on ne peut plus y retoucher sans s'exposer à tirer d'un sac plusieurs moutures. C'est pourquoi, bien qu'il en ait déjà été parlé dans

le corps de ces Mémoires, je n'hésite pas à le répéter ici, la chose me paraissant d'une importance à ne devoir pas être touchée légèrement.

Il me semble aussi que les revenus du roi se doivent distinguer de ceux de ses sujets, bien que tous proviennent de même source, suivant ce Système. Car on sait bien que ce sont les peuples qui cultivent, recueillent, et amassent ceux du roi; et que pour les percevoir, ses Officiers n'ont d'autre soin que de les imposer, et en faire la recette, les peuples faisant le reste. C'est pourquoi il me paraît qu'il serait mieux de dire, que des fonds de terre, du commerce et de l'industrie, se tire le revenu des hommes; mais que les véritables fonds du revenu des rois, ne sont autres que les hommes mêmes, qui sont ceux dont ils tirent non-seulement tout leur revenu, mais dont ils disposent pour toutes leurs autres affaires. Ce sont eux qui payent, qui font toutes choses, et qui s'exposent li rement à toutes sortes de dangers pour la conservation des biens et de la vie de leur prince; qui n'ont ni tête, ni bras, ni jambes qui ne s'emploient à le servir, jusque-là qu'ils ne peuvent pas se marier, ni faire des enfants, sans que le prince n'en profite, parce que ce sont autant de nouveaux sujets qui lui viennent.

Ces fonds sont donc bien d'une autre nature que ceux des particuliers, par leur noblesse et leur utilité intelligente, toujours agissante et appliquée à mille choses utiles à leur maître. C'est de ce fonds-là dont il faut être bon ménager, afin d'en procurer l'accroissement par toutes sortes de voies légitimes, et le maintenir en bon état, sans jamais le commettre à aucune dissipation. Ce qui arrivera infailliblement, quand les impositions seront proportionnées aux forces

d'un chacun, les revenus bien administrés, et que les peuples ne seront plus exposés aux mangeries des Traitants, non plus qu'à la Taille arbitraire, aux Aides et aux Douanes, aux friponneries des Gabelles, et à tant d'autres droits onéreux qui ont donné lieu à des vexations infinies exercées à tort et à travers sur le tiers et sur le quart, lesquelles ont mis une infinité de gens à l'hôpital et sur le pavé, et en partie dépeuplé le royaume ; le tout pour nourrir des armées de Traitants et Sous-Traitants, avec leurs commis de toute espèce; sangsues d'État, dont le nombre serait suffisant pour remplir les galères, mais qui, après mille friponneries punissables, marchent la tête levee dans Paris, parés des dépouilles de leurs concitoyens, avec autant d'orgueil que s'ils avaient sauvé l'Etat. C'est de l'oppression de toutes ces harpies dont il faut garantir ce précieux fonds, je veux dire ces peuples, les meilleurs à leur roi qui soient sous le ciel, en quelque partie de l'univers que puissent être les autres. Et pour conclusion, le roi a d'autant plus d'intérêt à les bien traiter et conserver, que sa qualité de roi, tout son bonheur et sa fortune, y sont indispensablement attachés d'une manière inséparable, qui ne doit finir qu'avec sa vie.

Voilà ce que j'ai cru devoir ajouter à la fin de ces Mémoires, afin de ne rien laisser en arrière de ce qui peut servir à l'éclaircissement du Système y contenu. Je n'ai plus qu'à prier Dieu de tout mon cœur que le tout soit pris en aussi bonne part que je le donne ingénument, et sans autre passion ni intérêt que celui du service du roi, le bien et le repos de ses peuples.

CHAPITRE SUPPLÉMENTAIRE

Raisons secrètes contre le Système de la Dîme royale.

La première de ces raisons est, à l'égard de ceux qui seront obligés d'en dire leur avis, la crainte de déplaire aux gens qualifiés de tout ordre et de toute espèce qui pourront y avoir intérêt.

La deuxième sera dans l'opposition des intendants de généralités où la Taille est personnelle, lesquels, tirant leur plus grande considération du pouvoir qu'ils ont d'augmenter ou de diminuer la Taille des particuliers, donneront malaisément leur suffrage à ce Système, qui leur ôte d'ailleurs plus de la moitié de leur pratique. C'est pourquoi on ne les doit point consulter, à moins qu'on ne soit bien assuré de leur probité, de leur désintéressement, et de leur amour du bien public.

La troisième sera le préjudice que les puissances en recevraient dans le revenu de leurs terres, que la Taille ne pourrait plus épargner.

La quatrième, la diminution du crédit de ces

mêmes puissances, en ce que leur protection devenant moins nécessaire, ils ne seraient plus en état de pouvoir tant *faire de plaisir et de déplaisir que par le passé,* ce qui serait les priver du plus sûr et efficace moyen de s'attirer de la considération et de se faire des amis.

La cinquième est la crainte secrète de déplaire aux ministres supérieurs et subalternes, qui pourraient avoir de la répugnance pour son établissement, à raison que les mêmes moyens de *faire plaisir et déplaisir* leur deviendraient plus rares, aussi bien que ceux de pouvoir placer quantité de gens à eux, et de procurer des emplois à leurs parents et amis.

La sixième, le Système mal entendu, pour n'avoir pas été lu avec assez d'attention, et suffisamment approfondi.

La septième, le défaut de connaissance du véritable état du royaume, que la plupart d'eux ignorent et ne se soucient pas de savoir.

La huitième, le peu de compassion qu'ils ont pour la misère des peuples, qui ne va pas jusqu'à les obliger à se relâcher de rien en leur faveur, au préjudice des vues qui peuvent avoir rapport à leurs intérêts.

La neuvième est que, si ce Système avait lieu, ils ne seraient pas plus exempts que les autres, et ne pouvant favoriser personne, leurs terres ne seraient plus affermées par des gens d'affaires, qui leur en rendent beaucoup plus qu'elles ne valent.

Pour conclusion, l'*intérêt*, la *timidité*, l'*ignorance* et la *paresse* des gens préposés à son examen, seront tout le défaut de ce Système, qui, sans doute, est le meilleur, le plus utile, et le plus innocent de tous.

Au surplus, comme toutes les conditions

de ce monde sont mêlées de gens de bien et d'autres qui ne le sont pas, il est aisé de concevoir que ce ne sont pas les premiers que ce chapitre attaque, mais bien ceux qui, sous de fausses apparences, n'affectionnent rien tant que leurs intérêts, sans se beaucoup soucier de celui du public, pour lequel ils ne voudraient pas faire un pas qui pût leur porter le moindre préjudice, quand même ils sauraient à n'en pouvoir douter que cela pourrait produire un très-grand bien à l'Etat. Que les gens de bien ne s'alarment donc point : ceci, non plus que ce qui est contenu aux chapitres des *Objections* et des *Exempts*, n'est point fait contre eux; bien au contraire.

TABLE

DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE DE CES MÉMOIRES.

SECONDE PARTIE DE CES MÉMOIRES.

FIN DE LA TABLE.

Paris.—Imp. Nouv. (assoc. ouv.), 14, rue des Jeûneurs.
G. Masquin, directeur.

Liste des Portraits contenus dans ce volume

1. CORNEILLE.
2. VAUBAN.
3. PARMENTIER.
4. CHRISTOPHE COLOMB.
5. WASHINGTON.
6. JACQUARD.
7. DESCARTES.
8. LA TOUR-D'AUVERGNE.
9. LA FONTAINE.
10. HOCHE.
11. CHAPPE.
12. L'ABBÉ DE L'ÉPÉE.
13. MOLIÈRE.
14. BERNARD PALISSY.
15. MONTYON.
16. JENNER.
17. JEANNE D'ARC.
18. CHANCEL. DE L'HOSPITAL
19. RACINE.
20. OLIVIER DE SERRES.
21. AMBROISE PARÉ.
22. LAVOISIER.
23. VOLTAIRE.
24. DUQUESNE.
25. JEAN GOUJON.
26. MONTESQUIEU.
27. FRANKLIN.
28. SAINT VINCENT DE PAUL
29. RAPHAEL.
30. SULLY.
31. SALOMON DE CAUS.
32. BAYARD.
33. TURGOT.
34. PESTALOZZI.
35. LA PÉROUSE.
36. D'ALEMBERT.
37. MADAME LABOULAYE.
38. MATHIEU MOLÉ.
39. D. PAPIN.
40. VÉSALE
41. CERVANTES.
42. OBERKAMPF.
43. COLBERT.
44. GÉNÉRAL FOY.
45. BUFFON.
46. JACQUES CŒUR.
47. ROTROU.
48. HAUY.
49. JEANNE HACHETTE.
50. REGNARD.
51. LE POUSSIN.
52. BEAUMARCHAIS.
53. FÉNELON.
54. CHAMPIONNET.
55. MONTAIGNE.
56. WATT.
57. MADAME DE SÉVIGNÉ.
58. MARCEAU.
59. MONGE.
60. ADAM DE CRAPONNE.
61. VICOMTESSE DUMOULIN.
62. DARCET.
63. JEAN BART.
64. FULTON.
65. CARNOT.
66. LESUEUR.
67. BOURGELAT.
68. CLÉMENCE ISAURE.
69. CATINAT.
70. ROLLIN.
71. CHEVALIER ROZE.
72. CRILLON.
73. MIRABEAU.
74. MONTGOLFIER.
75. CUVIER.
76. MADAME DE MARCILLAC.
77. DUGUESCLIN.
78. J.-J. ROUSSEAU.
79. GALILÉE.
80. GUTENBERG.

Paris. Imprimerie Nouvelle (assoc. ouv.), 14, rue des Jeûneurs
G. Masquin, directeur.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

THÉATRE

DE

COLLIN D'HARLEVILLE

LE VIEUX CÉLIBATAIRE

M. DE CRAC DANS SON PETIT CASTEL



PARIS

LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

2, RUE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL, 2

1881

AVERTISSEMENT

Depuis la fondation de la *Bibliothèque nationale*, il nous a été demandé en maintes circonstances de donner accès, dans notre panthéon des gloires littéraires de toutes les nations, aux écrivains dits de second ordre qui ont honoré notre pays, ne fût-ce qu'à titre de comparaison entre les renommées hors ligne et incontestées et les renommées plus humbles que des succès momentanés avaient signalées à l'estime des lecteurs, renommées peut-être passagères, mais que l'ingrat oubli ne devait pas à tout jamais ensevelir dans son décourageant linceul. Nous croyons donc devoir nous rendre à ce désir légitime de remise en lumière, et nous croyons ne pouvoir mieux choisir que le nom de Collin d'Harleville, en raison des brillants succès qu'il a obtenus au théâtre à une époque troublée et fiévreuse qui n'est pas sans analogie avec celle que nous traversons en ce moment. Nous avons la certitude que nos lecteurs nous sauront gré d'avoir songé à cet écrivain qui a tenu un honorable rang parmi les comédistes français. Quelques courts détails biographiques aideront à témoigner en faveur de sa carrière si bien remplie et de la réelle valeur d'un de nos meilleurs poëtes dramatiques, bien entendu à la suite des hommes de génie qui ont illustré le dix-septième siècle.

Jean-François Collin Harleville (ou d'Harleville) est né à Maintenon (ou à Mévoisins), le 30 mai 1755. Il fit au collége de Lisieux, à Paris, de brillantes études suivies de nombreux succès universitaires; puis il entra dans l'étude d'un tabellion où il commença de bonne heure à griffonner, au lieu de grimoire notarial, des vers faciles des plans de comédies qui pour la plupart obtinrent rapidement les suffrages du public, et dont quelques-unes n'ont pas quitté le répertoire. Tout au travail littéraire, Collin vécut avant

tout en lettré, ne prit aucune part aux événements politiques, et conduisit tranquillement sa barque à travers les écueils d'une mer agitée.

Ses ouvrages sont nombreux; nous en donnons la nomenclature : *L'Inconstant* (1786) ; *L'Optimiste* (1788); *Les Châteaux en Espagne* (1789); *Le Vieux Célibataire* (1792); *M. de Crac dans son petit castel* (1791); *Les Artistes* (1796). Nous venons de citer les meilleures de ses comédies, toutes dignes de la scène française; citons encore, dans un ordre inférieur : *Les Mœurs du jour, ou le Bon Frère; Le Vieillard et les Jeunes Gens; Être et paraître; Rose et Picard*, suite de *L'Optimiste; Malice pour malice; Il veut tout faire; Les Riches; Les Querelles de deux frères.* Collin a publié aussi de nombreuses poésies légères dans *l'Almanach des Muses* et *la Décade philosophique.* Des Essarts, dans ses *Trois Siècles* (1800) regrettait qu'on n'eût point songé à réunir dans une seule édition les œuvres de Collin; cette lacune a été comblée en 1805 et 1821 (4 volumes in-8o), et en dernier lieu, par *la Bibliothèque des amis des lettres.*

Collin fut reçu à l'unanimité, en 1795, membre de l'Institut. Son caractère aimable lui avait valu de précieuses amitiés, entre autres celle de Picard, d'Andrieux et de Guillard.

Il mourut le 25 février 1806, universellement regretté de tous ceux qui avaient pu pénétrer dans sa vie modeste et calme, consacrée uniquement à l'étude. On s'accorde à lui reconnaître la plupart des qualités qui constituent le poëte comique : la simplicité de l'action, la versification aisée, le soin des détails, un esprit tout français, un parfum d'honnêteté qui caractérise principalement ses ouvrages. Un pédant moderne (Bouillet) ajoute : *peu de génie.* Eh! Messieurs les ergoteurs, le génie est-il donc denrée si commune sur la place littéraire, avant et après le charmant auteur du *Vieux Célibataire*, que vous lui jetiez si lestement votre facile anathème?

N. D.

LE VIEUX CÉLIBATAIRE

COMÉDIE EN CINQ ACTES ET EN VERS

Représentée pour la première fois par les comédiens français en 1792.

PERSONNAGES.

M. DUBRIAGE, le vieux célibataire.
MADAME ÉVRARD, sa gouvernante.
ARMAND, neveu de M. Dubriage, sous le nom de Charles.
LAURE, femme d'Armand.
AMBROISE, intendant de M. Dubriage.
GEORGE, filleul et portier de M. Dubriage.
JULIEN ET SUSON, enfants de George.
CINQ COUSINS de M. Dubriage.

La scène est à Paris, chez M. Dubriage.

LE VIEUX CÉLIBATAIRE

La scène représente, pendant la pièce, un salon.

ACTE PREMIER

SCÈNE PREMIÈRE

CHARLE, *seul.*

Je viens de l'éveiller; il va bientôt paraître.
Allons... il m'est si doux de servir un tel maître!...
Rangeons tout comme hier; il faut placer ici
Sa table, son fauteuil, son livre favori.
Il aime l'ordre en tout; et, certain de lui plaire,
Je me fais de ces riens une importante affaire.

SCÈNE II

CHARLE, GEORGE.

GEORGE.

Ah! l'on peut donc enfin vous saisir un moment,
Monsieur Armand.

CHARLE.

Toujours tu me nommes Armand,

Et tu me trahiras.

GEORGE.

Pardon, je vous supplie.

CHARLE.

Charle est mon nom.

GEORGE.

Eh oui ! je le sais, mais j'oublie.
Je m'en ressouviendrai ; ne soyez plus fâché.
Pendant que tout le monde est encore couché,
Causons ; dites-moi donc bien vite où vous en êtes,
Ce que vous devenez, les progrès que vous faites ;
Votre sort en dépend ; j'y suis intéressé.

CHARLE.

Eh mais ! je ne suis pas encor très-avancé.
Il faut qu'avec prudence ici je me conduise...
Puis, j'attends qu'en ces lieux ma femme s'introduise,
Pour agir de concert.

GEORGE.

Oui, vous avez raison ;
Mais vous voilà du moins entré dans la maison.

CHARLE.

Ah ! comment ! à quel titre ! et combien il m'en coûte !
Moi ! domestique ici !

GEORGE.

C'est un malheur sans doute ;
Mais, pour servir son oncle, est-on déshonoré ?
Je le répète encor, c'est beaucoup d'être entré ;
Et j'eus, lorsque j'y songe, une idée excellente ;
Ce fut de vous offrir à notre gouvernante,
Comme un parent.

CHARLE.

Jamais pourrai-je m'acquitter...?

GEORGE.

Allons !... ce que j'en dis n'est point pour me vanter :
Je ne me prévaux point, mais je vous félicite.
C'est moi qui bien plutôt ne serai jamais quitte.
Votre bon père, hélas ! dont j'étais serviteur,
A pendant dix-huit ans été mon bienfaiteur.
Oui, cher Armand... pardon... mais je vous ai vu naître ;
J'ai vu mourir aussi ma maîtresse et mon maître ;
Jugez si George doit aimer, servir leur fils !

CHARLE.

Pourquoi le ciel sitôt me les a-t-il ravis ?
Ah ! pour m'être engagé par pure étourderie...

GEORGE.

Eh, monsieur, laissez là le passé, je vous prie :
Oui, voyez le présent, et surtout l'avenir.
N'est-il pas fort heureux, il faut en convenir,
Que je sois le filleul de monsieur Dubriage ;
Qu'après deux ou trois mois tout au plus de veuvage,
La gouvernante m'ait, j'ignore encor pourquoi,
Fait venir tout exprès pour être portier, moi,
De sorte que je pusse ici vous être utile :
Et que depuis trois mois, venu dans cette ville,
Vous me l'ayez fait dire, au lieu de vous montrer ;
Que j'aie imaginé, moi, de vous faire entrer,
Et que madame Évrard, si subtile et si fine,
Vous ait reçu d'abord sur votre bonne mine ?

CHARLE.

Il est vrai...

GEORGE.

C'est votre air de décence, et surtout
De jeunesse... que sais-je ? Oui, la dame a du goût.

CHARLE.

Souvent, et j'apprécie une faveur pareille,

On dirait qu'elle veut me parler à l'oreille.

GEORGE.

Ne voudrait-elle pas vous faire par hasard
Un tendre aveu ?... Mais non, j'ai tort; madame Évrard !
Elle est d'une sagesse, oh ! mais, à toute épreuve.
Cet Ambroise, entre nous, qui, depuis qu'elle est veuve,
Remplace le défunt dans l'emploi d'intendant,
L'aime fort, et voudrait l'épouser: cependant
Avec lui, je le vois, elle est d'une réserve !...

CHARLE.

Je l'observe en effet.

GEORGE.

A propos, moi j'observe
Qu'Ambroise vous hait fort.

CHARLE.

Rien n'est moins surprenant;
Avec mon oncle même il est impertinent :
Puis il craint, entre nous, que je ne le supplante.

GEORGE.

coutez donc, monsieur ! sa place est excellente ;
Et vraiment mon parrain vous aime tout à fait,
Sans vous connaître encor.

CHARLE.

Je le crois en effet,
George, et c'est un grand point: oui, ce seul avantage
Me flatte beaucoup plus que tout son héritage.
Pourvu que je lui plaise, il m'importe fort peu
Que ce soit le valet, que ce soit le neveu;
Si je ne touche un oncle, au moins j'égaie un maître.

GEORGE.

A de tels sentiments j'aime à vous reconnaître.

CHARLE.

Au fait, depuis trois mois que j'habite en ces lieux,

D'abord, sous un faux nom j'ai trouvé grâce aux yeux
D'un oncle qui me hait sous mon nom véritable.
Ajoute que j'ai su rendre douce et traitable
Madame Évrard, qui, grâce à mon déguisement,
Semble sourire à Charle en détestant Armand.
Voilà trois mois fort bien employés.

GEORGE.

Oui, courage,
Madame votre épouse achèvera l'ouvrage.

SCÈNE III

CHARLE, GEORGE, LE PETIT JULIEN.

GEORGE.

Eh ! que veux-tu, Julien ?

JULIEN, *regardant autour de lui.*

Moi, papa ?

GEORGE.

Qu'as-tu, là ?

JULIEN, *remettant une lettre.*

C'est mon cousin Pascal qui m'a remis cela,
Sans me rien dire, et puis, d'une vitesse extrême,
Crac, il s'en est allé ; moi, je m'en vais de même...
Car si monsieur Ambroise arrivait..., ah ! bon Dieu !...
Au revoir, monsieur Charle.

CHARLE, *affectueusement.*

Oui, Julien... sans adieu.
(Julien sort.)

SCÈNE IV.

CHARLE, GEORGE.

CHARLE.

Il est gentil !... Eh bien, quelle est donc cette lettre ?

GEORGE.

(*Ouvrant la lettre.*)

Je me doute que c'est... Vous voulez bien permettre?

CHARLE.

Eh! lis.

GEORGE.

C'est le billet que j'attendais.

CHARLE.

Lequel?

GEORGE.

Oui, le certificat de ce maître d'hôtel,
Du vieux ami d'Ambroise.

CHARLE.

Ah! de monsieur Lagrange.

Eh bien!

GEORGE.

Eh bien, monsieur, grâce au ciel; tout s'arrange,
Comme vous allez voir.

(*Il donne la lettre à Charle.*)

CHARLE, *lisant.*

« Mon cher Ambroise... » Eh, quoi?

GEORGE.

La lettre est pour Ambroise, et vous verrez pourquoi.

CHARLE, *continuant de lire.*

« J'ai su que vous cherchiez une jeune servante,
Qui tînt lieu de second à votre gouvernante.
J'ai trouvé votre affaire, un excellent sujet;
C'est celle qui vous doit remettre ce billet:
Vous en serez content; elle est bien née, et sage,
Et docile: peut-être à son apprentissage...
Mais sous madame Évrard elle se formera;
Je vous la garantis, mon cher... » *et cœtera.*

GEORGE.

Sous l'habit de servante, il fait entrer la nièce.

CHARLE.

Voilà, mon ami George, une excellente pièce.

GEORGE.

Vous pensez bien qu'avec un pareil passeport
Madame votre épouse est admise d'abord.

CHARLE.

Oui, j'ose l'espérer. Tu me combles de joie.
Pour l'aimer, il suffit que mon oncle la voie,
Qu'il l'entende un moment. Tu ne la connais pas.

GEORGE.

Si fait.

CHARLE.

Eh! oui, tu sais qu'elle a quelques appas;
Mais tu ne connais point cet esprit, cette grâce,
Qui m'ont d'abord touché. Je la vis en Alsace,
A Colmar. J'y servais; car je n'ai jamais pu
Achever un récit souvent interrompu.
J'avais eu le bonheur d'être utile à son père:
Cela seul me rendit agréable à la mère.
Sans savoir qui j'étais, on m'estimait déjà;
Je me nommai; le père alors me dégagea,
Me fit son gendre. Eh bien, j'ai toujours chez ma femme
Trouvé même douceur et même bonté d'âme.
Je regrettais mon oncle; elle me suit d'abord;
Ici, comme à Colmar, elle bénit son sort.
Que lui faut-il de plus? elle travaille et m'aime.
Si mon oncle la voit, il l'aimera lui-même;
J'oserais en répondre. Encor quelques instants,
Et nos maux sont finis: je me tais et j'attends.

GEORGE.

Je fais la même chose aussi, je dissimule.

Dans le commencement je m'en faisais scrupule ;
Mais, en fermant les yeux, je vous ai mieux servi.
J'ai donc feint d'ignorer que chacun à l'envi,
Dans la maison, volait, pillait à sa manière :
Sans parler des envois de notre cuisinière,
Qui ne fait que glaner ; madame Evrard tout bas,
Moissonne, et chaque jour amasse argent, contrats.
Ambroise est possesseur d'une maison fort grande,
Achetée aux dépens de qui ? je le demande ;
Chaque jour il y met un nouveau meuble ; aussi
Je vois que chaque jour il en manque un ici :
De façon que bientôt, si cela continue,
L'une sera garnie et l'autre toute nue.

CHARLE.

Je leur pardonnerais tout cela de bon cœur,
S'ils avaient de mon oncle au moins fait le bonheur ;
Mais ce qui me désole est de voir que les traîtres
Le volent, et chez lui font encore les maîtres !
Pauvre oncle ! il sent son mal ; et je vois à regret
Que, s'il n'ose se plaindre, il gémit en secret.

SCÈNE V

CHARLE, GEORGE, MADAME ÉVRARD.

GEORGE, *bas à Charle.*

Voici madame Evrard : oh ! comme à votre vue,
Elle se radoucit !

CHARLE, *bas.*

(*Haut.*)

Paix donc !... Je vous salue,
Madame.

GEORGE, *avec force révérences.*

J'ai l'honneur...

MADAME ÉVRARD, *à Charle.*

Ah! bonjour, mon ami.

(*A George.*)

Que fais-tu là?

GEORGE.

Pendant qu'on était endormi,
Nous causions.

MADAME ÉVRARD.

Va causer en bas.

GEORGE.

C'est moi qu'on blâme,
Et c'est lui qui toujours me parle de madame.

MADAME ÉVRARD.

De moi? que disait-il?

GEORGE.

Que vous embellissiez,
Qu'il semblait chaque jour que vous rajeunissiez.

MADAME ÉVRARD.

Oui, Charle dit toujours des choses délicates;
Mais il est trop galant, ou c'est toi qui me flattes;
Descends, et garde bien ta porte.

GEORGE.

Oh! Dieu merci,
L'on sait un peu...

MADAME ÉVRARD.

Ne laisse entrer personne ici
Sans m'avertir.

GEORGE.

Non, non.

MADAME ÉVRARD.

Surtout pas une lettre,
Qu'à moi seule d'abord tu ne viennes remettre.

GEORGE.

Oh non ! je ne crois pas qu'on écrive à présent.

MADAME ÉVRARD.

Il n'importe. Va donc.

(*George sort.*)

SCÈNE VI

MADAME ÉVRARD, CHARLE.

MADAME ÉVRARD, *à part, pendant que Charle range dans la chambre.*

George est un bon enfant ;
Mais sur de telles gens quel fond pourrait-on faire?
Pour Ambroise, sa marche à la mienne est contraire ;
Et c'est le dernier homme à qui je me fîrais..
Si j'intéressais Charle à mes desseins secrets,
Il me plaît ; monsieur l'aime ; il a de la prudence,
De l'esprit : mettons-le dans notre confidence...
(*Haut.*)
Comment vous trouvez-vous ici ?

CHARLE.

Fort bien, ma foi,
Et je serais tenté de me croire chez moi.

MADAME ÉVRARD.

Allez, soyez toujours honnête et raisonnable :
Cette maison pour vous sera très-agréable.
Monsieur semble déjà vous voir d'assez bon œil.

CHARLE.

C'est à vous que je dois ce favorable accueil.

MADAME ÉVRARD.

Je possède, il est vrai, toute sa confiance.

CHARLE.

C'est le fruit du talent et de l'expérience,
Madame.

MADAME ÉVRARD.

Ce fruit-là je l'ai bien acheté :
Hélas ! si vous saviez ce qu'il m'en a coûté,
Depuis dix ans entiers que j'habite ici !...
(*Se recueillant un moment, et regardant autour d'elle.*)
Charle,
Il faut à cœur ouvert enfin que je vous parle;
Car vous m'intéressez : vous êtes doux, prudent,
Discret ; et comme on a besoin d'un confident
Qui vous ouvre son cœur, et lise au fond du vôtre,
Et que vous n'êtes point un laquais comme un autre...

CHARLE.

Non ; j'espère qu'un jour vous le reconnaîtrez.

MADAME ÉVRARD.

Écoutez donc, mon cher; et bientôt vous verrez
Tout ce qu'il m'a fallu de courage et d'adresse
Pour être en ce logis souveraine maîtresse.
Nous avons fait tous deux jouer plus de ressorts,
Mon pauvre Évrard et moi... ! (car il vivait alors;
Depuis bientôt deux ans, cher monsieur, je suis veuve ;
(*Essuyant ses yeux.*)
Et c'est avoir passé par une rude épreuve !...)
Nous avons de concert banni tous les voisins,
Les amis, les parents, jusqu'aux derniers cousins.

CHARLE.

A la fin, vous voici maîtresse de la place.

MADAME ÉVRARD.

Reste encore un neveu, mais un neveu tenace..

CHARLE.

Monsieur, comme je vois, n'a point d'enfants?

MADAME ÉVRARD.

Aucun.

CHARLE.

Il a donc des neveux, madame ?

MADAME ÉVRARD.

Il n'en a qu'un;
Mais ce neveu tout seul me donne plus de peine... !
C'est que je vois de loin où tout ceci nous mène.
S'il rentre, c'est à moi de sortir.

CHARLE.

En effet.

MADAME ÉVRARD.

Aussi pour l'écarter Dieu sait ce que j'ai fait!
Mon intrigue et mes soins remontent jusqu'au père.
Monsieur n'eut qu'un beau-frère : il l'aimait!...

CHARLE.

Comme un frère.

MADAME ÉVRARD.

Les brouiller tout à fait eût été trop hardi;
Mais pour le frère au moins je l'ai bien refroidi.

CHARLE.

J'entends.

MADAME ÉVRARD.

Contre un absent on a tant d'avantage!
Le sort à celui-ci ravit son héritage.
Je traitai ses revers d'inconduite : on me crut.

CHARLE.

Ah! fort bien.

MADAME ÉVRARD.

Jeune encor, grâce au ciel, il mourut.

CHARLE, *à part.*

Hélas!

MADAME ÉVRARD.

Qu'avez-vous?

CHARLE.

Rien

MADAME ÉVRARD.

Laissant un fils unique,
Ce neveu que je crains.

CHARLE.

Que vous...? Terreur panique!
C'est à lui de vous craindre.

MADAME ÉVRARD.

Oui, peut-être aujourd'hui
Mais l'oncle alors sans moi l'eût rapproché de lui.
« Son entretien sera moins coûteux en province,
Lui dis-je; chargez-m'en. » L'entretien fut très-mince,
Comme vous pouvez croire. Il se découragea;
Il jeta les hauts cris; enfin il s'engagea.
C'est où je l'attendais. Je sus avec finesse
Exagérer ce tort, ce vrai tour de jeunesse;
Et monsieur l'excusait encore.

CHARLE.

Il est si bon!

MADAME ÉVRARD.

Mon jeune homme écrivit pour demander pardon;
Je supprimai la lettre, et vingt autres messages...
J'en ai mon coffre plein.

CHARLE.

Précautions fort sages!

MADAME ÉVRARD.

J'en ai lu deux ou trois; mais exprès, entre nous,
Avec un commentaire.

CHARLE.

Oh! je m'en fie à vous!

MADAME ÉVRARD.

Il se perdit lui-même.

CHARLE.

Et comment, je vous prie?

MADAME ÉVRARD.

Par inclination enfin il se marie,
L'an dernier, à l'insu de son oncle.

CHARLE.

A l'insu?
Il n'avait point écrit?

MADAME ÉVRARD.

Monsieur n'en a rien vu.
Moi j'ai peint tout cela d'une couleur affreuse,
Et la femme, entre nous, comme une malheureuse,
Sans état, sans aveu. L'oncle enfin éclata;
Et l'indignation à son comble monta;
De malédictions il chargea le jeune homme,
Et même il ne veut plus désormais qu'on le nomme.

CHARLE, *se contenant à peine.*

Tout cela me paraît on ne peut mieux conduit.
Ainsi de vos travaux vous recueillez le fruit.

MADAME ÉVRARD, *regardant encore si personne n'écoute.*

Pas tout à fait; je vais vous confier encore
Un secret délicat, qu'Ambroise même ignore.
Le dessein est hardi : j'ose me proposer,
Pour tenir mieux mon maître...

CHARLE.

Eh bien?

MADAME ÉVRARD.

De l'épouser.

CHARLE.

D'épouser!... En effet, j'admire la hardiesse...

MADAME ÉVRARD.

Jusque-là je craindrai le neveu. Quelque nièce...

CHARLE.

J'entends. Vous avez donc un peu d'espoir?

MADAME ÉVRARD.

Un peu.

Depuis un an je cache adroitement mon jeu.
D'abord, parler d'hymen à qui ne voit personne,
C'est assez me nommer.

CHARLE.

La conséquence est bonne.

MADAME ÉVRARD.

Je lui fais de l'hymen des portraits enchanteurs;
Je lis, comme au hasard, des endroits séducteurs;
Là je fais une pause, afin qu'il les savoure.

CHARLE.

A merveille!

MADAME ÉVRARD.

D'enfants à dessein je l'entoure.
J'ai fait venir exprès son filleul, le portier.
Pour lui cette maison étant le monde entier,
De ces joyeux époux les touchantes tendresses,
Les jeux de leurs enfants, leurs naïves caresses,
Tout cela, par degrés, l'attache, l'attendrit,
Pénètre dans son cœur, ébranle son esprit :
Et, quand il est tout seul, ces images chéries
Lui doivent inspirer de tendres rêveries.
J'en suis là, mon ami.

CHARLE.

Mais c'est déjà beaucoup.

MADAME ÉVRARD.

Ce n'est pas tout : il faut frapper le dernier coup.
Charle, seul avec vous quand monsieur s'ouvre, cause,

S'il soupire et paraît regretter quelque chose,
Alors insinuez qu'il est bien isolé,
Que par une compagne il serait consolé:
Peignez-moi, j'y consens, sous des couleurs riantes
Dites que j'ai des traits, des façons attrayantes,
Du maintien, de l'esprit, des talens variés;
Que je suis fraîche encore... enfin vous me voyez,
Dites, si vous voulez, que j'ai l'air d'une dame;
Qu'en entrant, de monsieur vous me crûtes la femme...

CHARLE.

Volontiers.

MADAME ÉVRARD.

En un mot, vous avez de l'esprit,
Et je compte sur vous.

CHARLE.

Oui, madame, il suffit.

MADAME ÉVRARD.

Vous m'entendez donc bien?

CHARLE.

Rassurez-vous, de grâce.
Je dirai... ce qu'enfin vous diriez à ma place.

MADAME ÉVRARD.

Je ne suis point ingrate, au reste; et soyez sûr
Qu'un salaire...

CHARLE.

Croyez qu'un motif bien plus pur...

MADAME ÉVRARD.

Paix!... j'aperçois monsieur.

SCÈNE VII

M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD, CHARLE.

M. DUBRIAGE.

C'est vous ? bonjour, madame !

MADAME ÉVRARD, *très-tendrement.*

Monsieur, je vous salue, et de toute mon âme.

CHARLE.

Votre humble serviteur.

M. DUBRIAGE.

Vous voilà, mon ami?

MADAME ÉVRARD.

Vous paraissez rêveur... Auriez-vous mal dormi?

M. DUBRIAGE.

Moi? très-bien.

MADAME ÉVRARD.

Je ne sais... mais je suis clairvoyante,
Et vous aviez hier la mine plus riante.

M. DUBRIAGE.

Croyez-vous? Cependant j'ai toujours ri fort peu.

MADAME ÉVRARD.

Je m'en vais parier que c'est votre neveu
Qui cause en ce moment votre sombre tristesse.
Avouez-le.

M. DUBRIAGE.

Il est vrai qu'il m'occupe sans cesse :
Et même cette nuit, mes amis, j'y songeais.

MADAME ÉVRARD.

Il vous aura donné quelques nouveaux sujets... !

M. DUBRIAGE.

Non.

MADAME ÉVRARD.

Pourquoi, dans ce cas, y songez-vous encore?
Depuis plus de huit ans l'ingrat vous déshonore;
Oubliez-le, monsieur; sachez vous égayer.

M. DUBRIAGE.

Ah! je puis le haïr, mais jamais l'oublier.

MADAME ÉVRARD.

Laissez, encore un coup, ces plaintes éternelles.
Ne voyez plus que nous, vos serviteurs fidèles;
Ambroise, Charle et moi, dévoués et soumis,
Vous tiendrons lieu tous trois de parents et d'amis.
(*Prenant la main de M. Dubriage.*)
Mais de tous mes emplois il faut que je m'acquitte:
C'est pour songer encore à vous que je vous quitte.

M. DUBRIAGE.

Fort bien!

MADAME ÉVRARD.

Charle vous reste, il saura converser.

CHARLE.

Heureux, si je pouvais vous remplacer!

MADAME ÉVRARD, *bas à Charle.*

Songez à notre plan.

CHARLE, *bas à madame Évrard.*

Oui, j'y songe, madame.
(*Madame Évrard sort.*)

SCÈNE VIII

M. DUBRIAGE, CHARLE.

M. DUBRIAGE.

Cette madame Évrard est une digne femme;
Elle a bien soin de moi.

CHARLE.

Monsieur... certainement...
Mais qui n'aurait pour vous le même empressement?

M. DUBRIAGE.

Oh! je ne suis pas moins content de ton service,
Charle.

CHARLE.

Monsieur, je suis peut-être un peu novice?

M. DUBRIAGE.

Non.

CHARLE.

Le désir de plaire est si propre à former!
Et l'on sert toujours bien ceux que l'on sait aimer.

M. DUBRIAGE.

Chaque mot que tu dis me touche, m'intéresse.

CHARLE.

Puissé-je quelque jour gagner votre tendresse!

M. DUBRIAGE.

Elle t'est bien acquise ; oui... je ne sais pourquo
J'ai vraiment du plaisir à causer avec toi :
Ce n'est qu'avec toi seul que je suis à mon aise.

CHARLE.

Heureux qu'en moi, monsieur, quelque chose vous plaise!

M. DUBRIAGE.

Mon cœur est plein; il a besoin ds s'épancher.
Autour de moi j'ai beau jeter les yeux, chercher;
Je n'ai pas un ami dans toute la nature,
Pour verser dans son sein les peines que j'endure.

CHARLE.

Les peines!... quoi, monsieur! vous en auriez?

M. DUBRIAGE.

Hélas!
Je te parais heureux, et je ne le suis pas.

CHARLE.

Cependant...

M. DUBRIAGE.

Tu le vois, je suis seul sur la terre.
Triste...

CHARLE.

Seul, dites-vous?

M. DUBRIAGE.

Oui, je suis solitaire.
Ah! pourquoi, jeune encore, au moins dans l'âge mûr
Ne faisais-je pas choix d'une femme!

CHARLE.

Il est sûr
Que, pour se préparer une heureuse vieillesse,
Il faut à ces doux nœuds consacrer sa jeunesse.

M. DUBRIAGE.

Je le vois à présent. Je voudrais... vœux tardifs!

CHARLE, *à part.*

(*Haut.*)
Hélas!... Vous eûtes donc, monsieur, quelques motifs
Pour vous soustraire au joug de l'hymen?

M. DUBRIAGE.

Oui, sans doute,
J'en eus que je croyais très-solides. Écoute :
J'avais dans mon commerce un jeune associé;
Par inclination il s'était marié :
Sa femme fit dix ans le tourment de sa vie.
Ce tableau, vu de près, me donnait peu d'envie
D'en faire autant.

CHARLE.

Sans doute, il pouvait faire peur.

M. DUBRIAGE.

Quand j'aurais eu l'espoir de faire un choix meilleur,

Sous les yeux d'un ami, cette union heureuse
Aurait rendu la sienne encore plus affreuse.
Il mourut. D'un commerce entre nous partagé,
Chargé seul, à l'hymen dès lors j'ai peu songé :
Je quittai le commerce.

CHARLE.

Enfin vous étiez maître,
Libre...

M. DUBRIAGE.

En me mariant, j'aurais cessé de l'être.
L'hymen est un lien.

CHARLE.

Soit. Convenez aussi
Qu'il est doux quelquefois d'être liés ainsi :
Monsieur !... pour se soustraire à cette servitude,
Souvent on en rencontre encore une plus rude...

M. DUBRIAGE.

Puis, sur un autre point j'eus l'esprit combattu.
Les femmes... (sans parler ici de leur vertu,
J'aime à croire qu'à tort souvent on les décrie);
Mais conviens qu'elles sont d'une coquetterie,
D'un luxe...! Telle femme est charmante, entre nous,
Dont on serait fâché de devenir l'époux ;
Tel mari semble heureux qui, dans le fond de l'âme,
Gémit...

CHARLE.

Mais, en revanche, il est plus d'une femme,
Modeste en ses désirs et simple dans ses goûts,
Qui met tout son bonheur à plaire à son époux.

M. DUBRIAGE.

Soit. En est-il beaucoup ?

CHARLE.

Plus qu'on ne croit peut-être :

Moi qui vous parle, j'ai le bonheur d'en connaître.

M. DUBRIAGE.

Du ménage, mon cher, j'ai craint les embarras,
Les tracas, les soucis...

CHARLE.

Mais où n'en a-t-on pas?
Une famille au moins qui vous plaît, qui vous aime,
Vous fait presque chérir cet embarras-là même :
Au lieu qu'un alentour mercenaire, étranger,
Vous embarrasse aussi, sans vous dédommager;
On a l'ennui de plus.

M. DUBRIAGE.

Voilà ce que j'éprouve;
Et c'est précisément l'état où je me trouve ;
Et, tiens, mes gens me sont fort attachés, je croi,
Mais je les vois tous prendre un ascendant sur moi...!

CHARLE.

En effet...

M. DUBRIAGE.

Jusqu'au vif, vois-tu, cela me blesse ;
Et parfois je voudrais, honteux de ma faiblesse,
Secouer un tel joug. A cet Ambroise j'ai,
Oui, j'ai cinq ou six fois déjà donné congé :
Je le reprends toujours; car s'il a l'humeur vive,
Il est brave homme au fond. Parfois même il m'arrive
D'avoir des démêlés avec madame Évrard,
De lui faire sentir enfin que tôt ou tard
Elle pourrait... Mais quoi, j'ai si peu de courage!
Elle baisse d'un ton, laisse passer l'orage,
Et bientôt me gouverne encor plus sûrement.

CHARLE.

Je sens cela.

M. DUBRIAGE.

Mets-toi dans ma place un moment.
Un garçon, un vieillard isolé dans le monde...
Car tu ne conçois pas ma retraite profonde.
Je n'avais qu'un neveu, qui m'eût pu consoler
Dans mes maux... et c'est lui qui vient les redoubler !

CHARLE.

Ce neveu... pardonnez... il est donc bien coupable ?

M. DUBRIAGE.

Lui, coupable ? il n'est rien dont il ne soit capable.
Si tu savais... ! Mais non, laissons ce malheureux.

CHARLE.

Ah ! s'il vous a déplu, son sort doit être affreux.

M. DUBRIAGE.

Il rit de mes chagrins.

CHARLE.

Il rirait de vos peines ?
Il se ferait un jeu de prolonger les siennes ?
Ce jeune homme à ce point n'est pas dénaturé ;
J'en puis juger par moi, dont le cœur est navré...

M. DUBRIAGE.

C'est que vous êtes bon, vous, délicat, sensible ;
Mais Armand n'a point d'âme.

CHARLE.

O ciel ! est-il possible !
Quoi ?... cet Armand, monsieur, le connaissez-vous bien ?

M. DUBRIAGE.

Trop, par ses actions. D'abord, comme un vaurien,
Il s'engage.

CHARLE.

Il eut tort ; mais ce n'est pas un crime
Qui le doive à jamais priver de votre estime.

M. DUBRIAGE.

Et dans sa garnison, comment s'est-il conduit?

CHARLE.

En êtes-vous certain?

M. DUBRIAGE.

Je suis trop bien instruit;

Et ses lettres!...

CHARLE.

Eh bien?

M. DUBRIAGE.

Étaient d'une insolence!...

Il m'écrivait un jour, j'en frémis quand j'y pense,
Qu'il viendrait, qu'il mettrait le feu dans la maison...

CHARLE.

Ah! mon Dieu! quelle horreur et quelle trahison!

M. DUBRIAGE.

Toi-même es indigné...

CHARLE, *faisant un effort pour se contenir.*

Voulez-vous bien permettre,
Monsieur...? Avez-vous lu vous-même cette lettre?

M. DUBRIAGE.

Non. C'est madame Évrard : encore, par pitié,
Elle me faisait grâce au moins de la moitié.
Puis, sans parler du reste, un mariage infâme...

CHARLE.

(*Se reprenant et à part.*)

Infâme, dites-vous? Laissons venir ma femme.

(*Haut.*)

Ah! si l'on vous trompait!...

M. DUBRIAGE

Et qui donc?

CHARLE.

Je ne sais...
Mais quoi ! je ne puis croire à de pareils excès ;
Non, Armand...

M. DUBRIAGE.

Paix. Jamais ne m'en ouvrez la bouche.
(*Se radoucissant.*)
Entendez-vous ? Au fond, ton zèle ardent me touche,
Mon ami, je l'avoue ; il annonce un bon cœur ;
On ne saurait plaider avec plus de chaleur.

CHARLE.

Je parle pour vous-même : oui, bon comme vous êtes,
Cette colère ajoute à vos peines secrètes.

M. DUBRIAGE.

Bon Charle !

CHARLE.

Permettez que je sorte un moment,
Pour une affaire.

M. DUBRIAGE.

Oui, sors ; mais reviens promptement.
(*M. Dubriage rentre chez lui.*)

SCÈNE IX

CHARLE, *seul.*

Allons chercher ma femme : il est temps, l'heure presse
Et plus tôt que plus tard il faut qu'elle paraisse.
(*Il sort.*)

FIN DU PREMIER ACTE.

ACTE SECOND

SCÈNE PREMIÈRE

M. DUBRIAGE, *seul, un livre à la main.*

Que ce mot est bien dit ! consolant écrivain,
D'adoucir mes ennuis tu t'efforces en vain.
« On commence à jouir, dis-tu, dès qu'on espère : »
Je jouirais aussi déjà, si j'étais père ;
Mais pour un vieux garçon il n'est point d'avenir.
(*Fermant le livre.*)
Rien ne m'amuse plus. Il faut en convenir,
Je ne me suis jamais amusé de ma vie ;
Mais, aujourd'hui surtout, je sens que je m'ennuie.
C'est qu'il est des moments où je me trouve seul,
Et porterais, je crois, envie à mon filleul.
Cette réflexion est un peu trop tardive :
Dans l'état où je suis il faut bien que je vive...
Ils m'abandonnent tous... je ne sais ce qu'ils font...
(*Appelant.*)
Madame Évrard !... Ambroise !... Aucun d'eux ne répond.
Pour Charle, il est sorti sûrement pour affaires ·
(*Il s'assied.*)
Je ne saurais me plaindre, il ne me quitte guères.

SCÈNE II

M. DUBRIAGE, GEORGE.

GEORGE, *de loin, à part.*

Ils sont sortis, entrons.

M. DUBRIAGE, *se croyant seul encore.*

Oui, j'ai moins de chagrin
Quand Charle est avec moi ; nous causons.

GEORGE, *toujours de loin et à part.*

Bon parrain !
Il parle, et n'a personne, hélas ! qui lui réponde :
Approchons.

M. DUBRIAGE.

C'est toi, George? où donc est tout le monde?

GEORGE.

Tout le monde est dehors.

M. DUBRIAGE.

Madame Évrard aussi?

GEORGE.

Elle aussi ; chacun a ses affaires, ici.
Et moi, de leur absence, entre nous, je profite,
Pour vous faire, monsieur, ma petite visite ;
Je ne vous ai point vu depuis hier au soir.

M. DUBRIAGE.

Moi, j'ai, de mon côté, grand plaisir à te voir.

GEORGE.

Vous êtes tout pensif.

M. DUBRIAGE.

C'est cette solitude.

GEORGE.

Vous devez en avoir contracté l'habitude.

M. DUBRIAGE.

On a peine à s'y faire,... et le temps aujourd'hui
Est sombre : tout cela me donne un peu d'ennui.

GEORGE.

Vous êtes malheureux; jamais je ne m'ennuie :
Qu'il fasse froid ou chaud, du soleil, de la pluie,
Tout cela m'est égal, je suis toujours content.

M. DUBRIAGE.

Je le vois.

GEORGE.

Je bénis mon sort à chaque instant :
Car, si je suis joyeux, j'ai bien sujet de l'être :
D'abord, j'ai le bonheur de servir un bon maître,
Un cher parrain : ensuite, à l'emploi de portier
J'ai, comme de raison, joint un petitmétier :
Une loge ne peut occuper seule un homme;
Et puis, écoutez donc, cela double la somme.
Je fais tout doucement ma petite maison,
Et j'amasse en été pour l'arrière-saison.

M. DUBRIAGE.

C'est bien fait. D'être heureux ce George fait envie.

GEORGE.

Ajoutez à cela le charme de la vie,
Une femme ; la mienne est un petit trésor;
Elle a trente ans; je crois qu'elle embellit encor. [che :
Point d'humeur; elle est gaie, elle est bonne, elle est fran-
Elle aime son cher George !... Oh ! j'ai bien ma revanche!
Dame, c'est qu'elle a soin du père, des enfants !...
Aussi, sans nous vanter, les marmots sont charmants,
Sans cesse autour de moi l'on passe, l'on repasse;
C'est un mot, un coup d'œil; et cela me délasse.

M. DUBRIAGE.

Mais cela te dérange.

GEORGE.

Un peu; mais le plaisir!...
Il faut bien se donner un moment de loisir :
Cela n'empêche pas que la besogne n'aille;
Car moi, tout en riant, en causant, je travaille (1).
Mais, quand le soir, bien tard, les travaux sont fini
Et qu'autour de la table on est tous réunis
(Car la petite bande, à présent, soupe à table),
Si vous saviez, monsieur, quel plaisir délectable!
Je me dis quelquefois : « Je ne suis qu'un portier;
Mais souvent dans la loge on rit plus qu'au premier. »

M. DUBRIAGE.

Chacun est dans ce monde heureux à sa manière.

GEORGE.

Ah! la nôtre est la vraie, et vous ne l'êtes guère,
Heureux! C'est votre faute aussi; car, entre nous,
Pourquoi rester garçon? Il ne tenait qu'à vous,
Dans votre état, avec une grosse fortune,
De trouver une femme, et dix mille pour une.

M. DUBRIAGE.

Que veux-tu?... j'ai toujours aimé le célibat.

GEORGE.

Célibat, dites-vous! c'est donc là votre état?
Triste état, si par là, comme je le soupçonne,
On entend n'aimer rien, ne tenir à personne!
Vive le mariage! Il faut se marier,
Riche ou non : et tenez je m'en vais parier
Que si quelqu'un offrait au plus pauvre des hommes
Un hôtel, un carrosse, avec de grosses sommes,
Pour qu'il vécût garçon, il dirait : « Grand merci!
Plutôt que d'être riche, et que de l'être ainsi,
J'aime cent fois mieux vivre au fond de la campagne,
Pauvre, grattant la terre, auprès d'une compagne. »

(1) Il indiquep ar son geste le métier de tailleur.

M. DUBRIAGE.

Assez.

GEORGE.

Ce que j'en dis, c'est par pure amitié;
C'est que, vraiment, monsieur, vous me faites pitié.

M. DUBRIAGE.

Pitié, dis-tu?

GEORGE.

Pardon : c'est qu'il est incroyable
Que moi, qui près de vous ne suis qu'un pauvre diable,
Sois plus heureux pourtant ; c'est un chagrin que j'ai.

M. DUBRIAGE.

De ta compassion je te suis obligé;
Mais changeons de sujet.

(Il se lève.)

GEORGE.

Très-volontiers. Encore,
Si, pour charmer, monsieur, l'ennui qui vous dévore,
Vous aviez près de vous quelque proche parent!...

M. DUBRIAGE.

Oui! tu vois mon neveu!...

GEORGE.

Mais cela me surprend;
Et, vraiment, je ne puis du tout le reconnaître.

M. DUBRIAGE.

A propos, tu l'as vu longtemps?

GEORGE.

Je l'ai vu naître.
Depuis pendant dix ans, j'ai vécu près de lui.

M. DUBRIAGE.

sai dis M,George, d'après ce qu'il est aujourd'hui,
Il devait donc avoir un bouillant caractère?

GEORGE.

Eh ! non, il était doux.

M. DUBRIAGE.

Bon !

GEORGE.

A ne vous rien taire,
Moi, je ne saurais croire à ce grand changement :
Il faut qu'on l'ait...

M. DUBRIAGE.

Tu dis qu'il était doux ?

GEORGE.

Charmant !
Sa mère ne pouvait se passer de sa vue.
Hélas ! son plus grand tort est de l'avoir perdue.
Un oncle lui restait ; mais il ne l'a point vu.

M. DUBRIAGE, *à part.*

Hélas !

GEORGE.

Abandonné dès lors au dépourvu...

M. DUBRIAGE, *voyant venir Ambroise.*

Chut !

SCÈNE III

M. DUBRIAGE, GEORGE, AMBROISE.

M. DUBRIAGE.

Qu'est-ce ?

AMBROISE, *toujours d'un ton rude.*

De l'argent, monsieur, qu'on vous apporte,
Cent bons louis : tenez.

M. DUBRIAGE.

La somme n'est pas forte :

Mais enfin cet argent va me faire du bien;
Car, depuis très-longtemps, je ne touchais plus rien.

AMBROISE.

Est-ce ma faute, à moi? croyez-vous que je touche?
Aucun fermier ne paye : ils ont tous à la bouche
Le mot *grêle*.

M. DUBRIAGE.

Hélas! oui.

AMBROISE.

Vous-même le premier.
Si je laisse monter, par hasard, un fermier,
Vous lui remettez tout.

M. DUBRIAGE.

C'est naturel; je pense.

AMBROISE.

Mais il faut cependant fournir à la dépense.
Saint-Brice avait besoin de réparations;
J'ai fait à Montigny des augmentations;
Aussi, de plus d'un an, vous ne toucherez guères.
Peut-être croyez-vous que je fais mes affaires;
La vérité pourtant est que j'y mets du mien.

GEORGE, *à part.*

Bon apôtre!

AMBROISE, *à George.*

Plaît-il?

GEORGE.

Qui, moi? je ne dis rien.

AMBROISE.

Encore ici! c'est donc au premier que tu loges?
Ton assiduité mérite des éloges.

GEORGE.

J'entretenais monsieur, et voulais l'amuser :

En faveur du motif, on doit bien m'excuser.

AMBROISE.

Et ton poste?

Ma femme est en bas.

AMBROISE.

Il n'importe.

Je veux t'y voir aussi; va, retourne à ta porte.

M. DUBRIAGE, *à Ambroise.*

Vous lui parlez, je crois, un peu trop durement.

AMBROISE.

(A George.)

Chacun a sa manière. Allons, vite.

M. DUBRIAGE.

Un moment.

GEORGE.

Si monsieur me retient, je puis rester, je pense.

AMBROISE.

Tu fais le raisonneur!

GEORGE.

Est-ce vous faire offense

Que de venir un peu causer?

AMBROISE.

Offense ou non,

Descends.

M. DUBRIAGE.

Vous le prenez, Ambroise, sur un ton...!

AMBROISE.

Fort bien! Ce cher filleul, toujours on le protége!
Il a beau me manquer...

GEORGE.

En quoi donc vous manqué-je?

AMBROISE.

En désobéissant.

Vous n'êtes point mon maître ; et c'est monsieur qui l'est.

M. DUBRIAGE.

Eh oui, moi seul !

AMBROISE.

Comment?

SCÈNE IV

M. DUBRIAGE, GEORGE, AMBROISE,
MADAME ÉVRARD.

MADAME ÉVRARD.

Ambroise encor s'emporte,
Je gage?

M. DUBRIAGE.

Oui, beaucoup trop.

AMBROISE.

Je veux que George sorte,
Descende : il me résiste, et monsieur le soutient.
Voilà, tout uniment, d'où notre débat vient.

MADAME ÉVRARD.

D'un tapage si grand, comment, c'est là la cause !

M. DUBRIAGE.

Ah ! je suis plus choqué du ton que de la chose.

MADAME ÉVRARD, *à M. Dubriage.*

Vous avez bien raison ; mais vous le connaissez,
Ce cher homme... Il est vif.

AMBROISE.

Eh ! morbleu !...

MADAME ÉVRARD, *à Ambroise.*

Finissez.
George est un bon enfant, et va, je le parie,
(*A George, d'un ton d'amitié.*)
Se rendre le premier, Là, descends, je te prie.

GEORGE.

Eh! oui, je descends.

MADAME ÉVRARD.

Bon.

GEORGE, *à part, en s'en allant.*

Oh! que j'ai de chagrin
De voir ces deux fripons maîtriser mon parrain!
(*Il sort.*)

SCÈNE V

M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD, AMBROISE.

MADAME ÉVRARD.

Vous avez tort, Ambroise, il faut que je le dise;
Et vous êtes brutal, à force de franchise.

M. DUBRIAGE, *encore ému.*

Je suis bon; mais aussi c'est trop en abuser.

MADAME ÉVRARD, *à Ambroise.*

Sur ce point, je ne puis vraiment vous excuser.
Vous êtes droit, loyal; mais jamais, je le pense,
D'être doux et soumis cela ne nous dispense.

AMBROISE.

Eh! qui vous dit, madame...?

M. DUBRIAGE.

Il s'emporte d'abord;
Il me tient des propos.... et devant George encor!

MADAME ÉVRARD.

Cela n'est pas croyable... Ambroise !...

AMBROISE.

Je vous jure

Que c'est dans la chaleur...

MADAME ÉVRARD.

Oh! oui, je vous assure...

AMBROISE.

Eh ! monsieur sait combien je lui suis attaché.

M. DUBRIAGE.

Je le sais, sans quoi...

MADAME ÉVRARD.

Bon, vous n'êtes plus fâché...

Monsieur se plaît chez lui, parmi nous ; il me semble
Qu'il faut le rendre heureux ; vivre tous bien ensemble.

M. DUBRIAGE.

N'en parlons plus.

MADAME ÉVRARD.

Non, non, plus du tout.

(Elle lui donne affectueusement ses gants et son chapeau.)

M. DUBRIAGE.

Sans adieu.

Je vais au Luxembourg me promener un peu.

MADAME ÉVRARD.

Revenez donc bientôt, cher monsieur ; il me tarde...

M. DUBRIAGE.

Oui, bientôt.

(Il sort.)

SCÈNE VI

MADAME ÉVRARD, AMBROISE.

AMBROISE.

Savez-vous que, si l'on n'y prend garde,
Il nous fera la loi !

MADAME ÉVRARD.

Nous sommes sans témoin
Ambroise, songez-y, vous allez un peu loin,
Et je crains que monsieur ne perde patience.

AMBROISE.

Je voudrais voir cela !

MADAME ÉVRARD.

Ce ton de confiance
Pourrait vous attirer quelques fâcheux éclats;
Je vous en avertis, ne vous exposez pas.

AMBROISE.

Eh ! je n'ai pas du tout besoin qu'on m'avertisse.
La maison sauterait plutôt que j'en sortisse.
Un autre soin m'occupe, à ne vous rien celer,
Et je vais cette fois nettement vous parler.
Dès longtemps je vous aime, et vous presse, madame,
De recevoir ma main, de devenir ma femme ;
C'est trop longtemps, aussi, me jouer, m'amuser;
Il faut m'admettre, enfin, ou bien me refuser.

MADAME. ÉVRARD.

Mais vous pressez les gens d'une manière étrange,
Il le faut avouer.

AMBROISE.

Je ne prends plus le change.
Tenez, madame Évrard, je vais au fait d'abord :

Je ne suis point galant; mais vous me plaisez fort.

MADAME ÉVRARD.

Monsieur Ambroise!

AMBROISE.

Eh! oui, votre air, votre figure,
Que vous dirai-je, enfin? toute votre tournure
M'enchante, me ravit. Allez, j'ai de bons yeux :
Vous êtes fraîche, et moi, je ne suis pas très-vieux;
Par ma foi, nous serons le mieux du monde ensemble ;
Et puis, notre intérêt l'exige, ce me semble.
Ma fortune est assez ronde, vous le savez.
Je ne m'informe point de ce que vous avez :
Vous ne vous êtes pas sûrement oubliée...
Allons, madame Évrard...

MADAME ÉVRARD.

Je crains d'être liée...

AMBROISE.

Eh! plutôt, craignez tout, si nous nous divisons;
Oui; je n'ai pas besoin d'en dire les raisons.
L'un de l'autre, entre nous, nous savons des nouvelles,
Et tous deux nous pourrions en raconter de belles;
Au lieu qu'à l'avenir, si nous ne faisons qu'un,
Nous ne craindrons plus rien de l'ennemi commun.
A propos, j'oubliais de vous dire, madame,
Que j'ai trouvé, je crois, cette seconde femme...

MADAME ÉVRARD.

Vous revenez toujours sur ce chapitre-là!
Je ne suis point d'accord avec vous sur cela.

AMBROISE.

Vous n'avez pas besoin de quelqu'un qui vous aide?

MADAME ÉVRARD.

Moi! point du tout.

AMBROISE.

Si fait, et puis qui vous succède?...

MADAME ÉVRARD.

Qui...?

AMBROISE.

Voulons-nous servir jusques à nos vieux jours?
Notre service est doux; mais nous servons toujours.

MADAME ÉVRARD.

Vous voyez mal, Ambroise; il vaudrait mieux, peut-être,
Attendre... enfin, fermer les yeux de notre maître.

AMBROISE.

Mais cela peut durer encore très-longtemps.
Monsieur n'a, voyez-vous, que soixante-cinq ans;
Il est temps, croyez-moi, de faire une retraite :
Et pour la faire sûre, honorable et discrète,
Il faut laisser ici des gens honnêtes, doux,
Par nous-mêmes choisis, qui dépendent de nous,
Qui soient à nous, de nous qui lui parlent sans cesse.

MADAME ÉVRARD.

S'ils allaient de monsieur captiver la tendresse?...
Enfin, nous verrons...

AMBROISE.

Bon! vous remettez toujours!

MADAME ÉVRARD.

Eh! moins d'impatience!

AMBROISE.

Et vous moins de détours;
Plus de délais : demain je veux une réponse.

MADAME ÉVRARD, *à part en s'en allant.*

Demain, soit. Si monsieur sur mon sort ne prononce,
Que faire? Allons, il faut le presser au plus tôt.

(*Elle sort.*)

AMBROISE.

A demain donc.

SCÈNE VII

AMBROISE, *seul.*

Voilà la femme qu'il me faut.
D'abord, réunissant les deux sommes en une,
C'est un total, et puis, à quoi bon la fortune,
Quand on la mange seul? Monsieur sert de leçon :
C'est une triste chose, au fait, qu'un vieux garçon !
On se marie, on a des enfants; on amasse ;
Et, si l'on meurt, du moins on sait où le bien passe...
Mais que veut cette fille? A propos, c'est, je croi...
Déjà?

SCÈNE VIII

AMBROISE, LAURE.

AMBROISE, *d'un ton rude.*

Qu'est-ce?

LAURE, *tremblante.*

Monsieur... Ambroise ?...

AMBROISE.

Eh bien ! c'est moi.

LAURE.

Peut-être en ce moment, monsienr, je vous dérange...
C'est moi dont vous a pu parler monsieur Lagrange.

AMBROISE.

C'est différent. J'entends; c'est vous qui souhaitez
Entrer ici ?

LAURE.

Du moins, si vous le permettez.

Voulez-vous bien jeter les yeux sur cette lettre ?

AMBROISE, *s'asseyant.*

Vous tremblez !

LAURE.

Moi... pardon.

AMBROISE.

Tâchez de vous remettre...
Voyons... « Sage, bien née et docile... » Il suffit.
(*Regardant Laure très-fixement.*)
Votre air s'accorde assez avec ce qu'on m'écrit.

LAURE.

Vous êtes trop honnête.

AMBROISE.

On vous appelle ?

LAURE.

Laure.

AMBROISE.

Et votre âge... vingt ans ?

LAURE.

Pas tout à fait encore.

AMBROISE.

Bon. Avez-vous servi déjà ?

LAURE.

Qui, moi ?... jamais.
Je ne servirai point ailleurs, je vous promets.

AMBROISE.

Vous n'êtes pas, je crois, mariée ?

LAURE.

A mon âge,
Sans fortune, peut-on songer au mariage ?

AMBROISE.

Plus je vous interroge, et plus je m'aperçois
(*Se levant.*)
Que vous me convenez... Allons, je vous reçois.

LAURE.

Monsieur, c'est trop d'honneur que vous daignez me faire.

AMBROISE.

Oh! non: je vois cela, vous ferez mon affaire.
J'en préviendrai monsieur; car il est à propos
Qu'ensemble ce matin nous en disions deux mots :
Mais j'en réponds. Au reste, il est bon de vous dire
Où vous êtes, comment vous devez vous conduire.

LAURE.

J'écoute.

AMBROISE.

Vous saurez que vous avez ici
Plus d'un maître à servir.

LAURE.

On me l'a dit aussi.

AMBROISE.

Moi, le premier.

LAURE.

Oh! oui.

AMBROISE.

Puis, pour la gouvernante,
Madame Évrard, soyez docile et prévenante.
Monsieur la considère, et moi, j'en fais grand cas :
Servez-la bien.

LAURE.

Monsieur, je n'y manquerai pas.

AMBROISE.

Enfin, il faut avoir pour monsieur Dubriage

Les égards et les soins que l'on doit à son âge :
C'est un homme de bien, respectable d'abord,
Riche d'ailleurs, qui peut faire un jour votre sort

LAURE.

Par un motif plus pur déjà je le révère.

AMBROISE.

C'est tout simple : surtout souvenez-vous, ma chère
Que c'est Ambroise seul qui vous a fait entrer.

LAURE.

Je n'oublîrai jamais, j'ose vous l'assurer,
Que, si dans la maison j'occupe cette place,
C'est à vos soins, monsieur, que j'en dois rendre grâce.

AMBROISE.

Pas mal. Allons, je crois que je serai content.

SCÈNE IX

LAURE, AMBROISE, CHARLE.

CHARLE, *de loin, à part.*

L'aura-t-il agréée?

AMBROISE.

Ah! Charle, dans l'instant
J'arrête, je reçois cette jeune servante;
Elle va soulager, servir la gouvernante,
Et dans l'occasion pourra vous seconder :
Avec elle tâchez de vous bien accorder.

CHARLE.

Oui, je l'espère.

AMBROISE, *à Laure.*

Bon. Allez payer votre hôte,
Et revenez ici dans deux heures sans faute.
Ne demandez que moi.

LAURE.

Non.

AMBROISE.

Pour quelques instants,
Je vais sortir. Allez, ne perdez point de temps;
(*A Charle.*)
Ni vous non plus.

CHARLE.

Oh, non! Croyez, je vous supplie,
Que toute ma journée est assez bien remplie.
(*Ambroise sort.*)

SCÈNE X

CHARLE, LAURE.

CHARLE.

Te voilà donc entrée! Ah!... nous verrons un peu
S'ils feront déguerpir la nièce et le neveu!

LAURE.

Je suis tremblante encor.

CHARLE.

Rassure-toi, ma chère,
Mon oncle va te voir; il suffit, et j'espère,
Il entendra bientôt le son de cette voix
Qui sut toucher mon cœur dès la première fois...
Ah! je voudrais déjà qu'à loisir il t'eût vue!

LAURE.

Je désire à la fois, et crains cette entrevue:
Cette madame Evrard, ô Dieu, que je la crains!

CHARLE.

Qu'elle est fausse et méchante!

LAURE.

En ce cas, je la plains.

CHARLE.

Chère épouse ! faut-il qu'à feindre de la sorte
Le destin nous réduise !

LAURE.

Eh ! Charle, que m'importe?
Je serai près de toi ; toi seul fais tout mon bien;
Tu me tiens lieu de tout; le reste ne m'est rien.
Mon ami, sans compter ce pénible voyage,
J'ai bien eu du chagrin depuis mon mariage;
Mais tu me consolais; nous mêlions nos douleurs :
Et ces deux ans, passés ensemble dans les pleurs,
Sont encor les moments les plus doux de ma vie.

CHARLE.

Va, mon sort, quel qu'il soit, est trop digne d'envie...

LAURE.

Mais adieu; car je crains...

CHARLE.

A peine pouvons-nous
Peindre nos sentiments.

LAURE.

Ils n'en sont que plus doux;
Adieu, Charle.

CHARLE.

Au revoir.

LAURE, *en sortant.*

Au revoir

SCÈNE XI

CHARLE, *seul.*

Quelle femme!
De l'esprit, de la grâce, avec une belle âme!
Trop heureux! Mon pauvre oncle a ses peines aussi,
Et n'a personne, hélas! qui le console ainsi.
Je craignais son courroux ; ah! bien loin de le craindre,
C'est lui qui de nous trois est bien le plus à plaindre..
Mais que veut George ?

SCÈNE XII

CHARLE, GEORGE.

CHARLE.

Eh bien?

GEORGE.

Elle vient de partir,
Sans qu'on l'ait, grâce au ciel, vue entrer ni sortir...
Mais vous ne savez pas!...

CHARLE.

Qu'as-tu donc à me dire?

GEORGE.

Quelque chose, entre nous, qui vous fera peu rire.
J'ai là-bas cinq cousins, tous issus de germains,
Dont l'un même a déjà ses papiers dans les mains,
Ils viennent par monsieur se faire reconnaître.
« Il est sorti, » leur dis-je. « Il rentrera peut-être, »
Dit l'orateur. Enfin ils ont voulu rester.
Qu'en ferai-je, monsieur?

CHARLE.

Eh! mais, fais-les monter.

GEORGE.

Songez donc que de près à mon parrain ils tiennent,
Et qu'ils pourraient fort bien...

CHARLE.

Il n'importe; qu'ils viennent.

GEORGE.

Allons.

(*Il sort.*)

SCÈNE XIII

CHARLE, *seul.*

Ces chers cousins, je crois, se doutent peu
Qu'ils vont être reçus ici par un neveu.
Ils approchent, fort bien; sachons encore feindre.
Ils ne sont pas heureux; c'est à moi de les plaindre.

SCÈNE XIV

CHARLE, LES CINQ COUSINS, *vêtus assez modestement.*

(N. B. — Il ne faut pas que leur habillement tienne de la caricature.)

LE GRAND COUSIN, *bas aux autres, de loin.*

Laissez-moi parler seul.

(*Haut à Charle, avec maintes révérences, que les autres imitent.*)

Nous avons bien l'honneur,
Monsieur...

CHARLE.

C'est moi qui suis votre humble serviteur.
Vous venez pour parler à monsieur Dubriage?

LE GRAND COUSIN.

Oui, monsieur; c'est l'objet de notre long voyage:
Car nous venons d'Arras pour le voir seulement.

CHARLE.

En vérité, j'admire un tel empressement;
Et je ne doute pas qu'à monsieur il ne plaise.

LE TROISIÈME COUSIN.

Le cousin de nous voir sera, je crois, bien aise.

CHARLE.

Le connaissez-vous?

LES QUATRE COUSINS.

Non.

LE GRAND COUSIN, *d'un air importa*

Ils ne l'ont jamais vu;
Mais mon air au cousin pourrait être connu.
Je l'allai voir alors qu'il faisait son commerce,
En... n'importe; il vendait des étoffes de Perse!...
Dame, aussi, le cousin est riche à millions;
Et nous sommes encor gueux comme nous étions.

CHARLE.

Êtes-vous frères, tous?

LE GRAND COUSIN.

Il ne s'en faut de guères.
Voici mon frère à moi: les trois autres sont frères.
Mais nous sommes cousins, tous issus de germains,
Comme il est constaté par ces titres certains,
(*Déployant des papiers.*)
Surtout par ce tableau... Mon frère est géographe.

LE DEUXIÈME COUSIN, *avec force révérences.*

Pour vous servir: voici mon nom et mon paraphe.

(*Déroulant l'arbre généalogique, et le faisant voir à Charle.*)

Roch-Nicodème Armand (c'est notre aïeul commun,
(*Ils ôtent tous leurs chapeaux.*)
La souche) eut trois garçons; mon grand-père en est un.
Sa fille, Jeanne Armand, contracta mariage,
Comme vous pouvez voir, avec Paul Dubriage,
Le père du cousin.

CHARLE, *suivant des yeux sur l'arbre généalogique.*

Arrêtez donc un peu.
Je vois plus près, tout seul, Pierre Armand, un neveu:
Il exclut les cousins; la chose paraît claire.

LE DEUXIÈME COUSIN, *embarrassé.*

Oui; mais... frère, dis donc.

LE GRAND COUSIN.

Nous ne le craignons guère.

CHARLE.

Pourquoi?

LE GRAND COUSIN.

Par le cousin il est fort détesté,
Et vraisemblablement sera déshérité.

CHARLE.

Fort bien!

LE TROISIÈME COUSIN.

Nous n'avons pas l'honneur de le connaître;
Mais il nous gêne fort.

CHARLE.

Il aurait droit peut-être
De vous dire à son tour: « C'est vous qui me gênez,
Et c'est ma place, enfin, messieurs, que vous prenez. »

LE GRAND COUSIN.

Bah! bah!

LE TROISIÈME COUSIN.

Cette maison, comme elle est belle et grande!
(*A Charle.*)
Est-elle à lui, monsieur?

LE GRAND COUSIN.

Parbleu, belle demande!
Je gage qu'il en a bien plus d'une autre encor.

LE QUATRIÈME COUSIN.

Quels meubles!

LE TROISIÈME COUSIN.

Les dedans, vous verrez, sont pleins d'or.

LE CINQUIÈME COUSIN.

De bijoux.

LE DEUXIÈME COUSIN, *d'un ton grave.*

De contrats.

LE GRAND COUSIN.

Et quand on peut se dire:
« Nous aurons tout cela, » ma foi, cela fait rire.

TOUS LES COUSINS, *riant aux éclats.*

Oh! oui, rien n'est plus drôle.

CHARLE.

En effet, à présent,
Je trouve que la chose a son côté plaisant.

LE GRAND COUSIN.

Morbleu!...

CHARLE.

Paix! car on vient.

LE GRAND COUSIN.

Quelle est donc cette dame?

CHARLE, *bas aux cousins.*

C'est une gouvernante... Entre nous, cette femme,

Sur l'esprit de monsieur a beaucoup d'ascendant ;
Il faut la ménager.

LE GRAND COUSIN, *bas à Charle.*

Allez, je suis prudent,
Et sais ce qu'il faut dire à notre gouvernante.

SCÈNE XV

CHARLE, LES CINQ COUSINS, MADAME ÉVRARD.

LE GRAND COUSIN.

Madame, nous avons...

MADAME ÉVRARD, *d'un air très-inquiet.*

Je suis votre servante ;
Messieurs, peut-on savoir ce que vous désirez ?

LE GRAND COUSIN.

Nous désirerions voir le cousin. Vous saurez...

LES QUATRE AUTRES COUSINS, *tous ensemble.*

Nous sommes les cousins de monsieur Dubriage.

LE GRAND COUSIN, *bas aux autres.*

Paix !
(*Haut à madame Évrard.*)
Nous venons d'Arras, tout exprès...

MADAME ÉVRARD.

C'est dommage.
Monsieur vient de sortir.

LE GRAND COUSIN.

C'est ce qu'on nous a dit.
Mais quoi, nous l'attendrons fort bien, sans contredit.
Le cousin va rentrer avant peu, je l'espère.

MADAME ÉVRARD.

Non : il ne rentrera que très-tard, au contraire.

LE GRAND COUSIN.

Demain nous reviendrons.

MADAME ÉVRARD.

Ne ven[illegible]
Il part pour la campagne, et de très-grand matin.

LES TROISIÈME ET QUATRIÈME COUSINS.

Après-demain ?

MADAME ÉVRARD.

Sans doute... enfin dans la semaine.
Mais, je vous en préviens, souvent il se promène.
D'ailleurs, monsieur saura que vous êtes venus;
C'est comme si par lui vous étiez reconnus.

TOUS LES COUSINS.

Oh, nous voulons le voir !

MADAME ÉVRARD.

Très-volontiers ; lui-même
Sera ravi de voir de bons parents qu'il aime.
Au revoir donc, messieurs; car dans ce moment-ci...

LE GRAND COUSIN.

Madame...

LE TROISIÈME COUSIN, *bas au grand cousin.*

Je croyais qu'on dînerait ici.

LE GRAND COUSIN, *bas au troisième cousin.*

Paix donc!...

(Haut à madame Évrard.)

Nous reviendrons.

MADAME ÉVRARD.

Pardon, je vous supplie,
Si je vous laisse aller.

LE GRAND COUSIN.

Vous êtes trop polie.

CHARLE, *les reconduisant avec politesse.*

C'est à moi de fermer la porte à ces messieurs.
(*Il sort avec eux.*)

SCÈNE XVI

MADAME ÉVRARD, *seule.*

Qu'ils aillent présenter leur cousinage ailleurs...
Quel malheur, si monsieur eût vu cette recrue !
(*Prêtant l'oreille.*)
On ferme... Ah ! Dieu merci, les voilà dans la rue...
Au surplus, ces parents m'épouvantent fort peu,
Et je crains beaucoup moins dix cousins qu'un neveu.
Mais quoi, je perds le temps en de vaines paroles.
Les enfants du portier doivent savoir leurs rôles ;
Faisons-les répéter ; oui, sachons avec art
Employer des enfants pour toucher un vieillard.

ACTE TROISIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

MADAME ÉVRARD, LES DEUX ENFANT DE GEORGE.

MADAME ÉVRARD.

Bon, mes petits amis, je suis très-satisfaite.

JULIEN.

Aussi, depuis au moins deux heures je répète.

MADAME ÉVRARD.

Fort bien ! Çà, mes enfants, je m'en vais vous laisser.
Vous, dès qu'il paraîtra, vous irez l'embrasser.

LES DEUX ENFANTS.

Oui, oui.

MADAME ÉVRARD.

Comme papa, maman.

LES DEUX ENFANTS.

Ah ! tout de même.

MADAME ÉVRARD.

Appelez-le du nom de papa; car il l'aime.

JULIEN.

C'est bien vrai ; moi, toujours je l'appelle *papa*.

LA SŒUR.

Moi, *bon ami*.

MADAME ÉVRARD.

Sans doute il vous demandera
Si vous avez appris ce matin quelque chose.
Alors vous lui direz votre scène.

LA SŒUR.

Je n'ose.

MADAME ÉVRARD.

Tu n'oses? ... pauvre enfant!

LE FRÈRE.

Oh, moi, je ne crains rien.
Je sais par cœur mon rôle, et je le dirai bien.

MADAME ÉVRARD.

Bon, Julien. Soyez donc tous les deux bien aimables;
Et, si jusqu'à demain vous êtes raisonnables,
Vous aurez... quelque chose.

LE FRÈRE.

Oui, moi, mais pas ma sœur;
Elle a peur, elle n'ose...

LA SŒUR.

Oh, non, je n'ai plus peur.

MADAME ÉVRARD.

J'entends monsieur venir; adieu donc, bon courage!
(*A part, en s'en allant.*)
Après, je reviendrai pour achever l'ouvrage.

SCÈNE II

LES ENFANTS, M. DUBRIAGE, *qui s'avance en rêvant, sans les voir.*

LA SŒUR.

Je ne pourrai jamais réciter tout cela.

LE FRÈRE.

(*Bas.*)

Je te soufflerai, moi. Chut, ma sœur, le voilà!

LA SŒUR, *bas.*

Il ne nous voit pas.

LE FRÈRE, *bas.*

Non, il rêve.

LA SŒUR, *bas.*

Ah! que c'est drôle!

LE FRÈRE, *bas.*

Eh, paix donc!

LA SŒUR, *bas.*

On dirait qu'il répète son rôle.

(*Ils rient tous deux et se font des mines.*)

M. DUBRIAGE.

Qu'est-ce?

LE FRÈRE, *courant à lui.*

C'est nous, papa.

M. DUBRIAGE, *l'embrassant.*

C'est toi, petit Julien?

LA SŒUR, *allant aussi à M. Dubriage.*

Oui, bon ami.

M. DUBRIAGE, *l'embrassant aussi.*

Bonjour.

(*M. Dubriage s'assied.*)

LA SŒUR.

Comment ça va-t-il?

M. DUBRIAGE.

Bien,

Et vous?

LE FRÈRE.

Tu vois.

M. DUBRIAGE.

Cela se lit sur vos visages,
Dites-moi, mes enfants, êtes-vous toujours sages ?

LE FRÈRE.

Oh ! toujours ! Ce matin maman nous le disait.

M. DUBRIAGE, *se tournant tour à tour vers chacun d'eux.*

Vraiment ?

LA SŒUR.

Si tu savais comme elle nous baisait !

LE FRÈRE.

Et papa ! Tout exprès il quitte son ouvrage.

LA SŒUR.

Il prétend que cela lui donne du courage.

M. DUBRIAGE.

Et vous les aimez bien ?

LA SŒUR.

Oui, comme nous t'aimons.

LE FRÈRE.

Papa cause la nuit, croyant que nous dormons.
Hier encor ma sœur était bien endormie,
Moi pas; je l'entendais qui disait· « Mon amie,
Conviens que nous devons être tous deux contents,
Et que nous avons là de bien jolis enfants ?... »
Et maman répondait : « C'est vrai qu'ils sont aimables.
—Dame, c'est qu'à leur mère ils sont tous deux semblables, »
Disait papa. « Julien, soit, répondait maman ;
Mais Suzon te ressemble, à toi; là, conviens-en. »

M. DUBRIAGE.

Fort bien, mes bons amis; comment va la mémoire ?
Savez-vous ce matin une fable, une histoire ?

LE FRÈRE.

Tiens, papa ! ce matin encor nous répétions

Un petit dialogue, à nous deux.

M. DUBRIAGE.

Ah ! voyons !

LE FRÈRE.

Çà, commence, ma sœur.

(*Les enfants récitent chacun leur couplet comme une leçon.*)

LA SŒUR.

« Quel est le patriarche
Qui prévit le déluge et construisit une arche ?

LE FRÈRE.

Noé, fils de Lamech, qui, comme vous savez,
S'est échappé lui-même et nous a tous sauvés.

LA SŒUR.

On me l'avait bien dit. Quoi, tous tant que nous sommes,
Comment ! un homme seul a sauvé tous les hommes ?

LE FRÈRE.

Oui, sans doute, et voici comment cela s'est fait ;
Noé n'eut que trois fils, Sem, Cham et Japhet.
Sem en eut cinq : chacun eut au moins une épouse,
Dont il eut maint enfant ; Jacob seul en eut douze.
Ces enfants se sont vus pères d'enfants nombreux :
C'est de là qu'est venu le peuple des Hébreux.

LA SŒUR.

Ah ! ah !

LE FRÈRE.

Je n'ai parlé que de Sem ; ses deux frères
Du reste des humains ont été les grands-pères.
Dieu dit : *Multipliez et croissez à l'envi.*
Nul précepte jamais n'a mieux été suivi ;
Et l'on continûra sûrement de le suivre. »

M. DUBRIAGE.

Où donc avez-vous lu cela ?

LE FRÈRE.

Dans un beau livre
Dont on a fait présent à maman.

M. DUBRIAGE.

C'est assez.

LA SŒUR.

J'ai quelque chose encore à dire.

M. DUBRIAGE.

Finissez.

(*Il rêve; et pendant ce temps-là les enfants se font des mines, et s'excitent l'un l'autre à parler à M. Dubriage.*)

LA SŒUR, *allant tout doucement à lui.*

Tiens, quelquefois à nous papa ne prend pas garde...
(*Elle lui caresse la joue.*)
Je fais comme cela... Puis alors il regarde,
Me voit, rit, et m'embrasse enfin comme cela.
(*Elle témoigne vouloir l'embrasser.*)

M. DUBRIAGE, *lui tendant les bras.*

Chère petite, viens.

LE FRÈRE.

Et moi, mon bon papa?

M. DUBRIAGE.

Viens aussi.
Il les tient tous deux serrés dans ses bras.)

SCÈNE III

M. DUBRIAGE, LES ENFANTS,
MADAME ÉVRARD.

MADAME ÉVRARD, *de loin, sans être vue.*

Mes enfants s'en tirent à miracle :
Il est temps de parler, à mon tour.

(*Haut, toujours d'un peu loin.*)
Doux spectacle !
Il s'enchante, d'honneur !

M. DUBRIAGE.

C'est vous, madame Évrard ?

MADAME ÉVRARD.

Oui, monsieur; du tableau je prends aussi ma part;
On croirait voir un père au sein de sa famille.

LA SŒUR, *à madame Évrard.*

J'ai fort bien dit ma scène...

MADAME ÉVRARD, *l'arrêtant.*

A merveille, ma fille !
Vous égayez monsieur : c'est bien fait, mes enfants.
Allez jouer tous deux : en restant plus longtemps,
Vous importuneriez ce bon papa, peut-être.
Allez.

LES ENFANTS, *en sortant.*

Adieu, papa.

SCÈNE IV

M. DUBRIAGE, *assis;* MADAME ÉVRARD.

MADAME ÉVRARD, *à part.*

Si je puis m'y connaître,
(*Haut.*)
Il est ému. Vraiment, ces enfants sont gentils.

M. DUBRIAGE.

Oui, tout à fait : pour moi j'aime fort leurs babils.

MADAME ÉVRARD.

Et leurs caresses donc, naïves, enfantines !
Et puis ils ont tous deux les plus charmantes mines !...
Une grâce, un sourire; enfin je ne sais quoi...
Qui me plaît, m'attendrit...

M. DUBRIAGE.

Il me touche, aussi, moi.
Qui ne les aimerait? cela n'est pas possible.

MADAME ÉVRARD.

Je me dis quelquefois : « Monsieur est bon, sensible :
S'il a tant d'amitié pour les enfants d'autrui,
Qu'il aurait donc d'amour pour des enfants à lui ! »

M. DUBRIAGE, *à demi-voix.*

Hélas !

MADAME ÉVRARD.

Cette petite est le portrait du père.

M. DUBRIAGE.

Oui, vraiment ! et Julien, il ressemble à sa mère ?...

MADAME ÉVRARD.

A s'y tromper. Ces gens sont-ils assez heureux,
De voir ainsi courir et sauter autour d'eux
Leurs portraits, en un mot, comme d'autres eux-mêmes ?

M. DUBRIAGE.

J'y pensais : ce doit être une douceur extrême.

MADAME ÉVRARD.

Je ressemblais aussi beaucoup, je m'en souvien,
A mon père... digne homme ! il était assez bien...
Ayant moins de richesse, hélas ! que de naissance...
On le félicitait sur notre ressemblance :
Aussi m'aimait-il plus que ses autres enfants...
(*Finement.*)
Et puis il m'avait eue à plus de soixante ans.
Je flattais son orgueil autant que sa tendresse :
Il m'appelait souvent l'enfant de sa vieillesse.

M. DUBRIAGE.

A plus de soixante ans !

MADAME ÉVRARD.

Oui, c'est qu'il était frais !

Et même il a vécu vingt ans encore après.
Allons ! vous retombez dans votre rêverie.

M. DUBRIAGE.

Il est vrai.

MADAME ÉVRARD.

Je ne sais... excusez, je vous prie...
Mais vous semblez avoir quelque chose.

M. DUBRIAGE.

Non, rien.

MADAME ÉVRARD.

Si fait : vous êtes triste ; oh ! je le vois fort bien...
Au surplus, chacun a ses embarras, ses peines...
Moi qui vous parle, eh bien, j'ai moi-même les miennes.

M. DUBRIAGE.

Qui? vous, madame Évrard !

MADAME ÉVRARD.

Sans doute.

M. DUBRIAGE.

A quel propos

MADAME ÉVRARD.

Ambroise me tourmente ; il désire, en deux mots,
Qu'avant peu, que demain, je devienne sa femme.

M. DUBRIAGE.

(La faisant asseoir à côté de lui.)

Ambroise, dites-vous...? Répétez donc, madame.

MADAME ÉVRARD.

Je dis qu'Ambroise m'aime et me veut épouser.
Depuis plus de deux ans je sais le refuser.
J'élude chaque jour une nouvelle instance,
Croyant que mes délais lasseront sa constance :
Non; loin de s'attiédir, son ardeur va croissant.
Mais aujourd'hui surtout il devient plus pressant;
Il insiste ; et vraiment je ne sais plus que faire :

Je viens vous demander conseil sur cette affaire.

M. DUBRIAGE.

Eh ! mais, je ne sais trop quel conseil vous donner..
Car enfin ce parti n'est pas à dédaigner :
Ambroise est, après tout, un parfait honnête homme,
Homme d'honneur, de sens, excellent économe.

MADAME ÉVRARD.

Oui, vous avez raison ; et, pour la probité,
Ambroise assurément sera toujours cité :
Mais il parle d'hymen ; la chose est sérieuse.
Je crains, je l'avoûrai, de n'être pas heureuse.

M. DUBRIAGE.

Et pourquoi ?

MADAME ÉVRARD.

Je ne sais... tenez, c'est qu'entre nous,
On peut être honnête homme et fort mauvais époux.
Ambroise est quelquefois d'une rudesse extrême,
Vous le savez : souvent il vous parle à vous-même
D'un ton.... !

M. DUBRIAGE.

Un peu dur, oui ; mais vous l'adoucirez ;
Vous avez pour cela des moyens assurés.

MADAME ÉVRARD.

Quelle tâche ! j'en suis d'avance intimidée...
Puis... j'avais de l'hymen une tout autre idée ;
Car j'étais faite, moi, pour un lien si doux :
Et... sans l'attachement, monsieur, que j'ai pour vous,
A coup sûr je serais déjà remariée.
Dans mon premier hymen je fus contrariée ;
Et, lorsque l'on m'unit au bon monsieur Évrard,
A mon penchant peut-être on eut trop peu d'égard.
A prendre un tel époux bien qu'on m'eût su contraindre,
Vous savez cependant s'il eut lieu de se plaindre,
Si je manquai pour lui de soins, d'attention !

M. DUBRIAGE.

On vous eût crus unis par inclination.

MADAME ÉVRARD.

Eh bien, en pareil cas si je fus complaisante,
Jugez, monsieur, combien je serais douce, aimante,
Si j'avais un mari qui fût... là... de mon choix,
Dont l'humeur me convînt, en un mot.

M. DUBRIAGE.

Je le crois.

MADAME ÉVRARD.

Et je ne parle pas d'un mari vain, volage...
Je n'aurais point voulu d'un jeune homme; à cet âge
On ne sait pas aimer.

M. DUBRIAGE.

Je l'ai toujours pensé ;
Ce que vous dites là, madame, est très-sensé.

MADAME ÉVRARD.

Pour mieux dire, tenez, monsieur, je le confesse,
Pourvu qu'il eût passé la première jeunesse,
Peu m'importe quel âge aurait eu mon époux :
Je parle sans détour : car enfin, entre nous,
En me remariant, moi, s'il faut vous le dire,
Un, deux enfants, voilà tout ce que je désire...
Il me semble déjà que j'ai là, sous les yeux,
Que je vois mes enfants, le père au milieu d'eux,
Souriant à nous trois, allant de l'un à l'autre...
Oh ! quel ravissement serait alors le nôtre !...
(*Se reprenant.*)
J'entends le mien, celui du mari que j'aurais;
Je parle en général, je n'ai point de regrets :
Auprès de vous mon sort est trop digne d'envie;
Le ciel m'en est témoin : j'y veux passer ma vie :
Nul motif, nul pouvoir, ne peut m'en arracher.

M. DUBRIAGE.

Qu'un tel attachement est fait pour me toucher!

MADAME ÉVRARD.

Vous devez voir pour vous jusqu'où va ma tendresse.
Comme, au moindre signal, je vole, je m'empresse;
Comme je mets au rang des plaisirs les plus doux
Celui de vous servir, d'avoir bien soin de vous.
Ce n'est point l'intérêt, le devoir qui me mène;
C'est l'amitié, le cœur : cela se voit sans peine...
Enfin sur le motif qui me faisait agir
On s'est mépris... au point de me faire rougir.
Oui, monsieur, pour jamais, s'il faut que je le dise,
La médisance ici peut m'avoir compromise :
Je ne suis pas encor d'âge à la désarmer.
On me soupçonne enfin...

M. DUBRIAGE.

De quoi?

MADAME ÉVRARD.

De vous aimer,
De vous plaire... je dis d'avoir touché votre âme.
Charle, en entrant, a cru que j'étais votre femme.
Mon amitié pour vous me fait tout supporter ;
C'est un plaisir de plus, et j'aime à le goûter...
Mais, je vous le demande, avec un cœur sensible,
Puis-je épouser...?

M. DUBRIAGE.

Non, non! cela n'est pas possible,
Ambroise, je le sens, est indigne de vous;
Le ciel ne l'a point fait pour être votre époux.

MADAME ÉVRARD.

Le croyez-vous?

M. DUBRIAGE.

Oh! oui.

MADAME ÉVRARD.

Peut-être je ... flatte,

Et peut-être ai-je l'âme un peu trop délicate :
Lorsqu'en moi je descends, je ne sais... je me crois
Digne d'un meilleur sort. L'état où je me vois
M'humilie... Ah ! j'ai tort... mais malgré moi j'en pleure.

M. DUBRIAGE, *plus ému.*

Chère madame Évrard !... chaque jour, à toute heure,
Oui, je découvre en vous, et je m'en sens frappé,
Mille dons enchanteurs qui m'avaient échappé.
Votre aimable entretien me touche, m'intéresse.

MADAME ÉVRARD.

Qu'est-ce qu'un entretien, de grâce?... Ah ! que serait-ce,
Si je pouvais un jour donner à mes transports
Un libre cours, monsieur ! J'ose le dire : alors
Combien de qualités vous pourriez reconnaître,
Que ma position empêche de paraître !

M. DUBRIAGE.

Ah ! je les entrevois, et je devine assez
Tout ce que j'ai perdu... Mais vous me ravissez...
Ai-je pu jusqu'ici négliger tant de charmes?

MADAME ÉVRARD.

Si vous saviez combien j'ai dévoré de larmes !
Combien j'ai soupiré, combattu cette ardeur
Qui me tourmente ! Hélas ! la crainte, la pudeur...

M. DUBRIAGE, *se levant, et hors de lui.*

Je n'y puis plus tenir ; toute votre personne
Me charme... C'en est fait...

(*On sonne.*)

MADAME ÉVRARD, *laissant échapper un cri.*

Ah! ciel !

M. DUBRIAGE.

Je crois qu'on sonne.

MADAME ÉVRARD.

Eh bien! donc, vous disiez...? Achevez en deux mots.

M. DUBRIAGE.

C'est Ambroise.

MADAME ÉVRARD, *à part.*

Bon Dieu! qu'il vient mal à propos!

SCÈNE V

M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD, AMBROISE, LAURE.

M. DUBRIAGE, *à Ambroise.*

Eh bien, qu'est-ce?

AMBROISE.

Monsieur, c'est une jeune fille,
Sage, laborieuse et d'honnête famille,
Qu'en ce moment je viens vous présenter...

MADAME ÉVRARD.

Pourquoi?

AMBROISE.

Mais... pour vous soulager, madame Évrard.

MADAME ÉVRARD.

Qui, moi?
Oh! je n'ai point du tout besoin qu'on me soulage;
On ne craint point encor le travail à mon âge.

M. DUBRIAGE.

Oui, sans doute... je crois qu'on peut se dispenser
De prendre cette fille.

AMBROISE.

On ne peut s'en passer;
Et dans cette maison, quoi qu'en dise madame,

Il faut absolument une seconde femme,
Pour plus d'une raison. Sans être fort âgés,
Tous deux avons besoin d'être un peu ménagés.
Madame Évrard, qui parle, en était prévenue.

MADAME ÉVRARD.

Moi! jamais de ce point je ne suis convenue :
Je vous ai toujours dit : « Attendons, il faut voir. »
Savais-je, par hasard, qu'elle viendrait ce soir?

AMBROISE.

Comment l'aurais-je dit? Je l'ignorais moi-même.
Lagrange m'a servi d'une vitesse extrême...
Mais qu'elle soit venue un peu plus tôt, plus tard,
(A M. Dubriage.)
La voici. Vous aurez, j'espère, quelque égard,
Monsieur, pour un sujet qu'en ce logis j'arrête.
Quant à madame Évrard, je la crois trop honnête,
(En regardant fixement madame Évrard.)
Pour me contrarier en cette occasion.
Si d'avance elle eût fait un peu réflexion...

MADAME ÉVRARD.

Allons, puisqu'à vos vœux il faut toujours souscrire,
Pour l'amour de la paix, j'aime mieux ne rien dire.
(A M. Dubriage.)
Ainsi, monsieur, voyez...

M. DUBRIAGE.

En effet, je ne vois
Nul inconvénient... Allons, je la reçois.
(A part.)
Je dois quelques égards à l'un ainsi qu'à l'autre.
(Haut.)
C'est mon affaire au fond beaucoup moins que la vôtre.
Elle est pour vous aider plus que pour me servir.
Je crois qu'elle vous peut seconder à ravir.

AMBROISE, *à Laure.*

Remerciez monsieur.

LAURE.

Ah ! de toute mon âme.

AMBROISE.

Remerciez aussi madame Évrard.

LAURE.

Madame...

MADAME ÉVRARD.

Je vous dispense, moi, de tout remercîment.

M. DUBRIAGE.

Cette fille paraît assez bien.

MADAME ÉVRARD.

Ah ! vraiment,
Dès qu'Ambroise la donne...

M. DUBRIAGE.

Allons, allons, ma chère...
Instruisez-la tous deux de ce qu'elle doit faire ;
(*A part, à lui-même.*)
Et vivons en repos. Je suis tout hors de moi...
Cette madame Évrard !... en vérité, je croi...
(*Il sort en regardant avec intérêt madame Évrard, qui feint de n'y pas prendre garde* (1).)

SCÈNE VI

AMBROISE, MADAME ÉVRARD, LAURE.

AMBROISE.

Eh mais, vit-on jamais refus aussi bizarre !
Je suis fort mécontent, et je vous le déclare.

(1) Je désire que l'acteur chargé du rôle de Dubriage se renferme exactement dans les termes de la note ci-dessus. Tout ce qui va au delà est exagéré, et, j'ose le dire, hors de toute convenance.

MADAME ÉVRARD.

(*A Ambroise.*) (*A Laure.*)
Paix donc ! Un peu plus loin.

LAURE, *à part, en s'éloignant.*

Allons, résignons-nous.

MADAME ÉVRARD, *à Ambroise.*

Eh ! j'ai bien plus de droit de me plaindre de vous !
Quelle obstination !

SCÈNE VII

CHARLE, AMBROISE, MADAME ÉVRARD, LAURE.

CHARLE, *de loin, à part.*

Je veux savoir l'issue...

AMBROISE, *à Charle.*

Que voulez-vous ?

CHARLE, *embarrassé.*

Je viens... je viens...

LAURE, *bas à Charle.*

Je suis reçue.

CHARLE, *bas.*

Bon.

AMBROISE.

Vous venez... pourquoi ?

CHARLE.

J'ai cru qu'on m'appelait.

AMBROISE.

Vous vous êtes trompé.

CHARLE.

Pardonnez, s'il vous plaît ;

Je me retire.

MADAME ÉVRARD.

Au fond, ceci prouve son zèle.

(A Charle.)

Retournez vers monsieur en serviteur fidèle.

CHARLE.

J'y vais.

MADAME ÉVRARD, *de loin.*

N'oubliez pas ce que je vous ai dit.

CHARLE.

Non, madame.

(Bas à Laure, au fond du théâtre.)

Courage!

(Il sort.)

SCÈNE VIII

MADAME ÉVRARD, AMBROISE, LAURE, *toujours au fond.*

MADAME ÉVRARD.

Il est tout interdit.

AMBROISE.

Refuser un sujet que j'offre!

MADAME ÉVRARD.

Belle excuse!

Proposer à monsieur des gens que je refuse!

Je vous avais prié d'attendre.

AMBROISE.

Quel discours!

En cela, comme en tout, vous remettez toujours.

Je ne veux plus attendre.

LAURE, *de loin, à part.*

O ciel, est-il possible!

Ma situation est-elle assez pénible?

MADAME ÉVRARD.

Par trop d'empressement vous allez tout gâter.

AMBROISE.

Vous allez réussir à m'impatienter.

MADAME ÉVRARD.

N'en parlons plus.

AMBROISE.

Je sors ; j'ai mainte chose à faire.
Il faut que j'aille voir des marchands, le notaire,
Demander de l'argent... Que sais-je... ? Oh ! quel ennui
Quoi ! s'occuper toujours des affaires d'autrui !

MADAME ÉVRARD.

Eh ! vous vous occupez en même temps des vôtres.

AMBROISE.

Rien n'est plus naturel... Mais dites donc *des nôtres.*

MADAME ÉVRARD.

Des nôtres, soit.

AMBROISE, *à Laure.*

(*A part.*)

Je sors. Allons, j'ai réussi ;
J'ai si bien fait, qu'enfin cette fille est ici.

(*Il sort.*)

SCÈNE IX

MADAME ÉVRARD, LAURE.

MADAME ÉVRARD, *à part.*

Oh qu'elle me déplaît ! Jeune et jolie encore !...
(*Haut, d'un ton sec.*)
Eh bien ! vous dites donc que vous vous nommez ?...

LAURE.

Laure.

MADAME ÉVRARD.

Ah ! quel âge avez-vous ?

LAURE.

Pas encor vingt ans.

MADAME ÉVRARD.

Non ?

C'est dommage! Eh, trop jeune... oui, beaucoup trop !

LAURE.

Pardon :

Ce n'est pas ma faute...

MADAME ÉVRARD.

Ah! c'est la mienne!

LAURE.

Madame,

Je ne dis pas cela.

MADAME ÉVRARD.

Qu'êtes-vous ? fille, femme ?

Dites.

LAURE.

Qui ? moi ! jamais je ne me marirai.

MADAME ÉVRARD.

Et vous ferez fort bien. Je dois savoir bon gré
A cet Ambroise ! Il vient, sans m'avoir prévenus,
Nous amener ici d'emblée une inconnue !

LAURE.

Je me ferai connaître.

MADAME ÉVRARD.

Il sera temps alors !
Vous pourriez bien avant être mise dehors.

LAURE.

J'ose espérer que non.

MADAME ÉVRARD.

Tenez, c'est que peut-être
Ambroise avec vous seule a pu faire le maître ;
Mais il vous a trompée à coup sûr en ceci,
S'il ne vous a pas dit que je commande ici.

LAURE.

Je sais trop qu'en ces lieux vous êtes la maîtresse.

MADAME ÉVRARD.

Pourquoi n'est-ce donc pas à moi qu'on vous adresse?
Mais je verrai bientôt si vous me convenez :
Car enfin c'est à moi que vous appartenez,
Et vous êtes vraiment entrée à mon service.

LAURE.

Soit.

MADAME ÉVRARD.

Jamais au premier ; tenez-vous à l'office.

LAURE.

J'entends.

MADAME ÉVRARD.

Ne faites rien sans ma permission.

LAURE.

Jamais.

MADAME ÉVRARD.

Si l'on vous donne une commission,
Instruisez-m'en toujours avant que de le faire.

LAURE.

Toujours.

MADAME ÉVRARD.

Que m'obéir soit votre unique affaire.
Allez m'attendre en bas.

LAURE.

Hélas !

MADAME ÉVRARD.

Que dites-vous?

LAURE.

J'y vais.

MADAME ÉVRARD.

Vous raisonnez!... Sortez.

(*Laure sort.*)

SCÈNE X

MADAME ÉVRARD, *seule.*

Elle a l'air doux,
Et semble assez docile... Eh! qui peut s'y connaître?
La peste soit d'Ambroise! Il fait ici le maître;
Et cependant il faut encor le ménager.
Patience! avant peu tout cela va changer.
Si j'épouse une fois monsieur, me voilà forte:
Une heure après l'hymen, ils sont tous à la porte.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

ACTE QUATRIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

M. DUBRIAGE, *seul, s'avance en rêvant.*

Cet entretien toujours me revient à l'esprit :
Je ferai bien, je crois... oui, cet hymen me rit.
Cette madame Évrard est tout à fait aimable ;
Elle est très-fraîche encor ; sa taille est agréable :
Elle a les yeux fort beaux ; et ses soins caressants,
Tendres, réchaufferaient l'hiver de mes vieux ans.
Elle est d'ailleurs honnête et douce comme un ange...
Mais mon neveu ?... Ma foi, que mon neveu s'arrange
Faudra-t-il consulter ses neveux ? Après tout,
Je puis l'abandonner, quand il me pousse à bout.
(*Rêvant de nouveau.*)
C'est qu'il est marié ; bientôt il sera père :
Et ses nombreux enfants seront dans la misère...
C'est sa faute : pourquoi s'être ainsi marié ?
D'ailleurs, par mon hymen sera-t-il dépouillé ?
Je puis faire à ma femme un honnête avantage...
Mais, à l'âge que j'ai, songer au mariage !
Dieu sait comme chacun va rire à mes dépens !
Que résoudre ? Je suis indécis, en suspens...
Voici Charle ; à propos le hasard me l'amène.

SCÈNE II

M. DUBRIAGE, CHARLE.

M. DUBRIAGE.

Un mot, Charle.

CHARLE.

J'accours.

M. DUBRIAGE.

Tu me vois dans la peine.

CHARLE.

Vous, monsieur !

M. DUBRIAGE.

Oui, je suis dans un grand embarras
Sur un point... qu'à coup sûr tu ne devines pas.

CHARLE.

Lequel ?

M. DUBRIAGE.

Moi, qui jamais n'ai voulu prendre femme,
Croirais-tu qu'à présent, dans le fond de mon âme,
J'aurais quelque penchant à former ce lien ?

CHARLE.

Pourquoi pas ? je crois, moi, que vous ferez fort bien.

M. DUBRIAGE.

Vraiment ?

CHARLE.

Oui. Quoi de plus naturel, je vous prie,
Que de vous attacher une femme chérie,
Qui partage vos goûts, vos plaisirs, vos secrets ?
Si cet hymen était l'objet de vos regrets,
Monsieur, que votre cœur enfin se satisfasse.

M. DUBRIAGE.

Tu ne me blâmes point ?

CHARLE.

Et pourquoi donc, de grâce ?
Je ne désire rien que de vous voir heureux.

M. DUBRIAGE.

Bon Charle ! En vérité, je suis presque amoureux ;
Non d'une jeune enfant, mais d'une femme faite,
Aimable encor pourtant, à mille égards parfaite,
Une compagne enfin, avec qui de mes jours
Tranquillement, vois-tu, j'achèverai le cours ;
Madame Évrard...

CHARLE.

Eh quoi, madame Ev... !

M. DUBRIAGE.

Elle-même.
Eh, d'où vient donc, mon cher, cette surprise extrême ?

CHARLE.

Ma surprise ?

M. DUBRIAGE.

Oui, j'ai vu ton soudain mouvement ;
Tu m'as paru saisi d'un grand étonnement.
A ton avis, j'ai tort de l'épouser, peut-être ?

CHARLE.

Monsieur... assurément... vous en êtes le maître.

M. DUBRIAGE.

Non; tu viens de piquer ma curiosité ;
Explique-toi.

CHARLE.

Qui, moi ?

M. DUBRIAGE.

Toi-même.

CHARLE.

En vérité,
Monsieur, tant de bonté ne sert qu'à me confondre :
Dans la place où je suis, je ne puis vous répondre.

M. DUBRIAGE.

Tu blâmes cet hymen; oh! oui, je le vois bien,
Tu veux dire par là...

CHARLE.

Monsieur, je ne dis rien.

M. DUBRIAGE.

On en dit quelquefois beaucoup plus qu'on ne pense :
Ainsi, de t'expliquer, Charle, je te dispense;
Car moi-même aussi bien je m'étais déjà dit
Ce que tu me voudrais faire entendre. Il suffit ;
N'en parlons plus. Tu peux me rendre un bon office.

CHARLE.

Trop heureux, monsieur! Charle est à votre service;
Vous n'avez qu'à parler.

M. DUBRIAGE.

Je songe à ce neveu,
Ou plutôt à sa femme; et, je t'en fais l'aveu,
Son sort me touche : elle est peut-être sans ressource.
Je n'ai que cent louis comptés dans cette bourse ;
Je voudrais, s'il se peut, les lui faire passer.
Ils habitent Colmar. Comment les adresser?
Car, en tout ceci, moi, je ne veux point paraître.
Toi, Charle, par hasard, si tu pouvais connaître
A Colmar...

CHARLE.

J'y connais quelqu'un précisément.

M. DUBRIAGE.

Cet ami pourra-t-il trouver la femme Armand?
Elle est si peu connue!

CHARLE.

Il le pourra, je pense.

M. DUBRIAGE.

Tiens, prends.

CHARLE.

Mais non ; plutôt que de prendre d'avance,
Il vaut mieux m'informer de tout ceci, je croi ;
Alors...

M. DUBRIAGE.

Soit. J'ai bien fait de m'adresser à toi.

CHARLE.

Oui.

M. DUBRIAGE.

Du fils de ma sœur après tout c'est la femme.
Lui-même je l'ai plaint dans le fond de mon âme ;
Je le traite encor mieux qu'il ne l'eût mérité.
Je l'aurais mille fois déjà déshérité,
Si j'eusse voulu croire à certaines personnes..
Que, sans te les nommer, peut-être tu soupçonnes.

CHARLE.

Oui, je crois.

M. DUBRIAGE.

Mais, malgré mes griefs contre Armand,
Je répugnai toujours à faire un testament ;
Que l'on donne ses biens, soit : alors on s'en prive :
Mais être généreux, lorsque la mort arrive...
On ouvre un testament, ces premiers mots sont lus :
« Je veux... » On dit encor *je veux*, quand on n'est plus.
Ma fortune, dit-on, est le fruit de mes peines...
Mais ces peines... que sais-je ?.. eussent été bien vaines
Si mon oncle, en mourant, ne m'eût laissé ses biens.
A mon neveu de même il faut laisser les miens :
Qu'il les recueille donc ; et puis, s'il en abuse,
Tant pis pour lui ; mais moi, je serais sans excuse.

Si j'allais l'en priver. Vivant, je l'ai puni ;
C'en est assez : je meurs ; mon courroux est fini.
N'est-ce pas ?

CHARLE.

Moi, monsieur, sur une telle affaire,
Je ne puis, je le sens, qu'écouter et me taire.

M. DUBRIAGE.

Ah ! çà, tu promets donc de faire comme il faut
Cette commission?

CHARLE.

Oui, monsieur, et plus tôt
Que vous ne pouvez croire ; et même je vous quitte,
Afin de m'en aller occuper tout de suite.

M. DUBRIAGE.

Bon enfant!

(Charle sort.)

SCÈNE III

M. DUBRIAGE, LAURE.

M. DUBRIAGE, *seul.*

Ce garçon soulage mes ennuis ;
C'est un besoin pour moi dans l'état où je suis.

LAURE, *de loin, à part, amenée par Charle qui se retire.*

Je tremble à son aspect... Dieu ! fais que je lui plaise.
(Haut, en s'avançant.)
Monsieur...

M. DUBRIAGE.

Ah! mon enfant, c'est vous ! j'en suis bien aise...
Je ne suis pas fâché de causer avec vous.

LAURE.

Moi-même j'épiais un moment aussi doux.

Il est bien naturel que l'on cherche son maître,
Pour le voir, lui parler, se faire enfin connaître.

M. DUBRIAGE.

Vous ne pouvez, je crois, qu'y gagner.

LAURE.

Ah ! monsieur !...

M. DUBRIAGE.

Non, c'est que vous avez le ton de la candeur,
L'air sage...

LAURE.

Ce n'est pas vertu chez une femme :
C'est devoir.

M. DUBRIAGE.

Il est vrai ; j'aime à vous voir dans l'âme
Ces principes d'honneur, cette élévation.

LAURE.

C'est l'heureux fruit, monsieur, de l'éducation:
Je le garde avec soin, c'est mon seul héritage.

M. DUBRIAGE.

Oui, c'est un vrai trésor qu'un pareil avantage.
Vous devez donc le jour à d'honnêtes parents ?

LAURE.

Honnêtes, oui, monsieur ; mais non pas dans le sens
Que lui donnait l'orgueil ; dans le sens véritable.
Mes père et mère étaient un couple respectable,
Placé dans cette classe où l'homme dédaigné
Mange à peine un pain noir, de ses sueurs baigné ;
Où, privé trop souvent d'un bien mince salaire,
Un ouvrier utile est nommé *mercenaire*.
Quand on devrait bénir ses travaux bienfaisants ;
Mes parents, en un mot, étaient des artisans.

M. DUBRIAGE.

Artisans ! croyez-vous qu'un riche oisif les vaille ?

Le plus homme de bien est celui qui travaille.
Poursuivez.

LAURE.

Chaque soir, aux heures de loisirs,
A me former le cœur ils mettaient leurs plaisirs.
Leurs préceptes étaient simples comme leur âme.
« Crains Dieu, sers ton prochain et sois honnête femme. »
C'étaient là leurs seuls mots, qu'ils répétaient toujours.
Leur exemple parlait bien mieux que leurs discours.
Ils semblaient pressentir, hélas ! leur fin prochaine.
Depuis qu'ils ne sont plus, j'ai bien eu de la peine;
Mais j'ai toujours trouvé dans l'occupation
Subsistance à la fois et consolation.

M. DUBRIAGE.

Je vois que vos parents vous ont bien élevée.
Quoi ! de tous deux déjà vous êtes donc privée?

LAURE.

Un cruel accident tout à coup m'a ravi
Mon père ; et de bien près ma mère l'a suivi..

M. DUBRIAGE.

Perdre ainsi ses parents, de tels parents encore !...
Car, sans les avoir vus, tous deux je les honore...
Ma fille, je vous plains.

LAURE.

Quel excès de bonté,
Monsieur ! Le ciel pourtant ne m'a pas tout ôté :
Il me reste un ami, mais un ami solide,
Qui m'a jusqu'à Paris daigné servir de guide.

M. DUBRIAGE.

Vous êtes de province ?

LAURE.

Oui, de bien loin : aussi
J'ai mis dix jours entiers pour venir jusqu'ici.

(On entend une voix du dehors, appelant.)
« Laure ! Laure ! »

LAURE.

Je crois qu'on m'appelle.

M. DUBRIAGE.

N'importe.
Pour vous expatrier, mon enfant, de la sorte,
Sans doute vous aviez un motif, un objet ?

LAURE.

Oh ! oui, monsieur ! voici quel en est le sujet :
L'ami dont je parlais, le seul que j'aie au monde,
Et sur qui désormais tout mon bonheur se fonde,
A, dans la capitale, un très-proche parent :
Il m'en parlait sans cesse, et toujours en pleurant.
« Oui, me dit-il un jour, vous êtes vertueuse,
Jeune, douce, surtout vous êtes malheureuse ;
Il doit vous secourir, et je vous le promets. »
Je le crus ; mon ami ne me trompa jamais.
Je partis avec lui, croyant suivre mon frère,
Regrettant peu des lieux où n'était plus ma mère.
Après dix jours de marche, enfin nous arrivons.

M. DUBRIAGE.

Eh bien ?...

LAURE.

Mais quel accueil, ô ciel, nous éprouvons !

M. DUBRIAGE.

Il vous aurait reçue avec indifférence ?

LAURE.

Ah ! monsieur, nous aurions encor quelque espérance,
S'il avait seulement voulu nous recevoir.

M. DUBRIAGE.

Quoi, ce proche parent ?...

LAURE.

N'a pas daigné nous voir.

M. DUBRIAGE.

Que dites-vous? cet homme a donc un cœur de roche?...

LAURE.

Ce n'est pas le moment de lui faire un reproche.
Non, il n'est point cruel, il est humain et bon;
Et sans des étrangers, maîtres de la maison...

M. DUBRIAGE.

Il est bon, dites-vous? Eh! c'est faiblesse pure!
Rien doit-il, rien peut-il étouffer la nature?
Je veux voir ce parent; ensemble nous irons;
Cet homme est inflexible, ou nous l'attendrirons.

LAURE.

Ah! monsieur, je commence à le croire possible:
Je me flatte, en effet, qu'il n'est point insensible;
Et fût-il contre nous encore plus aigri,
Oui, nous l'attendrirons; je vous vois attendri!

M. DUBRIAGE, *voyant venir madame Évrard.*
Chut!

SCÈNE IV

M. DUBRIAGE, LAURE, MADAME ÉVRARD.

MADAME ÉVRARD, *de loin, à part.*
Encor là!

M. DUBRIAGE, *un peu embarrassé, à madame Evrard.*

C'est vous! quel sujet vous amène,
Madame?...

MADAME ÉVRARD.

Je le vois, ma présence vous gêne.

M. DUBRIAGE.

Comment ?...

MADAME ÉVRARD.

Que sais-je enfin ?. . Mais c'est moi qui pourrais
Vous demander quels sont les importants secrets
Que vous confie encore ici mademoiselle.
Depuis une heure au moins vous causez avec elle ;
Et ces mystères-là me surprennent un peu.

M. DUBRIAGE, *d'un ton faible.*

Pourquoi, madame Evrard ? Eh ! oui, j'en fais l'aveu,
J'aime à l'entretenir : ne suis-je pas le maître ?
Et puis, j'étais bien aise enfin de la connaître ;
Je ne m'en repens pas.

MADAME ÉVRARD.

Oui, je vois que d'abord
Sa conversation vous intéresse fort.

M. DUBRIAGE.

J'en conviens, et vraiment vous en seriez surprise.

MADAME ÉVRARD.

Fort bien ; mais ce n'est pas pour causer qu'on l'a prise.

M. DUBRIAGE.

Soit. Elle me parlait de l'éducation.

MADAME ÉVRARD.

Allons ! c'est bien cela dont il est question !
(*A Laure.*)
Descendez à l'instant.

LAURE.

Que faut-il que je fasse ?

MADAME ÉVRARD.

Marthe va vous le dire. Allez donc.

(*Laure sort.*)

SCÈNE V

M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD.

M. DUBRIAGE.

Ah ! de grâce,
Parlez-lui doucement : elle est timide.

MADAME ÉVRARD.

Bon !

M. DUBRIAGE.

Elle paraît sensible.

MADAME ÉVRARD.

Eh ! qui vous dit que non ?...
(*Se radoucissant.*)
D'ailleurs, à votre avis, suis-je donc si méchante ?

M. DUBRIAGE.

Non... mais c'est que vraiment elle est intéressante ;
Elle a...

MADAME ÉVRARD.

De la douceur peut-être, j'en convien...
Mais rappelons, monsieur, cet aimable entretien,
Ces mots charmants qu'allait exprimer votre bouche...

M. DUBRIAGE.

Ce n'est pas seulement sa douceur qui me touche ;
C'est qu'elle a de la grâce, un choix de termes purs,
Surtout de la sagesse et des principes sûrs.

MADAME ÉVRARD.

Oui, je le crois... Tantôt, ou je me suis trompée,
Ou d'un grand mouvement votre âme était frappée.

M. DUBRIAGE.

Cette fille a vraiment un mérite accompli.

MADAME ÉVRARD.

Vous ne parlez que d'elle, et semblez tout rempli...

Un moment vous a-t-il fait perdre la mémoire
Des discours de tantôt ?

M. DUBRIAGE.

Non : pourriez-vous le croire ?...
Je vous suis attaché... Mais quoi ! les mots touchants
De cette enfant...

MADAME ÉVRARD.

Encor ! c'est se moquer des gens.

M. DUBRIAGE.

Vous avez de l'humeur.

MADAME ÉVRARD.

Oui, je m'impatiente
De voir que vous parlez toujours d'une servante.

M. DUBRIAGE.

C'est qu'elle est au-dessus vraiment de son état ;
Elle a je ne sais quoi de doux, de délicat...

MADAME ÉVRARD.

Oh ! c'en est trop ! S'il faut dire ce que j'en pense,
Cette fille me blesse, et me déplaît d'avance.

M. DUBRIAGE.

Eh ! pourquoi ?

MADAME ÉVRARD.

Je ne sais... mais elle me déplaît :
Je vous dis nettement la chose comme elle est.
Elle n'est bonne à rien, d'ailleurs, à rien qui vaille ;
Et je crois qu'il vaut mieux d'abord qu'elle s'en aille.

M. DUBRIAGE.

Qu'elle s'en aille ! Qui, Laure ?

MADAME ÉVRARD.

Oui.

M. DUBRIAGE.

Vous plaisantez !

MADAME ÉVRARD.

Moi, point du tout.

M. DUBRIAGE.

Comment !

MADAME ÉVRARD.

Ainsi vous hésitez,
Et vous me préférez la première venue,
Qu'à peine en ce moment vous connaissez de vue !

M. DUBRIAGE.

Non. Mais quoi ! je ne puis chasser ainsi...

MADAME ÉVRARD.

Fort bien.
C'est votre dernier mot ? Et moi, voici le mien :
Il faut que sur-le-champ l'une de nous deux sorte.

M. DUBRIAGE.

Eh ! quoi ? pouvez-vous bien me parler de la sorte ?

MADAME ÉVRARD.

Vous-même, entre nous deux, pouvez-vous balancer ?

M. DUBRIAGE.

Mais je puis vous chérir, et ne point la chasser.

MADAME ÉVRARD.

Non, monsieur ; chassez Laure, ou bien...

M. DUBRIAGE.

Quelle rudesse !

MADAME ÉVRARD.

Qu'elle sorte, ou je sors.

DUBRIAGE, *en colère.*

Vous êtes la maîtresse:
Mais elle restera.

MADAME ÉVRARD.

Plaît-il ?

M. DUBRIAGE.

Oui, sur ce ton

Puisque vous le prenez, je la garde.

MADAME ÉVRARD.

Pardon,

Monsieur! mais...

M. DUBRIAGE.

Non. J'entends qu'ici Laure demeure;
Si cela vous déplaît, sortez... à la bonne heure ;
Voilà mon dernier mot.

(*Il sort très en colère.*)

SCÈNE VI

MADAME ÉVRARD, *seule.*

L'ai-je bien entendu ?
Est-ce donc là monsieur!... Comment, j'aurais perdu,
En ce fatal instant, le fruit de dix années...
Quand je touche au moment de les voir couronnées ?
(*Après un moment de repos.*)
Il m'a dit tout cela dans un premier transport
Qui pourra se calmer... N'importe, j'ai grand tort.
Menacer, m'emporter, quelle imprudence extrême !
J'en avertis Ambroise, et j'y tombe moi-même!
S'il en est temps encor, revenons sur nos pas.

SCÈNE VII

MADAME ÉVRARD, CHARLE.

MADAME ÉVRARD.

Mon ami Charle!

CHARLE.

Eh bien ?

MADAME ÉVRARD.

Ah! vous ne savez pas!...
Avec monsieur je viens d'avoir une querelle...

CHARLE.

Quoi, vous! A quel propos, madame?

MADAME ÉVRARD.

A propos d'elle,

De Laure.

CHARLE.

Est-il possible!

MADAME ÉVRARD.

Eh! sans doute : j'ai dit
Qu'il fallait qu'à l'instant l'une de nous sortît.
Mais point du tout; monsieur, qui la protége et l'aime,
M'a dit... (le croiriez-vous?) « Eh bien, sortez vous-même. »
Et là-dessus, il est rentré fort en courroux.

CHARLE.

Vous m'étonnez? Aussi, comment le fâchez-vous?
Monsieur est bon maître, oui; mais enfin c'est un maître.

MADAME ÉVRARD.

J'en conviens, mon ami, j'ai quelque tort peut-être :
Mais cette fille-là me choque et me déplaît.

CHARLE.

Quel est son crime, au fond? Que vous a-t-elle fait?
Monsieur accepte Laure; il paraît content d'elle :
Et vous le tourmentez pour une bagatelle?

MADAME ÉVRARD.

Le mal est fait : voyons, comment le réparer?

CHARLE.

Aisément de ce pas vous saurez vous tirer.
Une fois de monsieur quand vous serez l'épouse,
De Laure assurément vous serez peu jalouse.

MADAME ÉVRARD.

A cet hymen, tantôt, j'ai cru le disposer :
Mais voici que tout change. Avant de l'épouser,
Il faut bien qu'avec lui je me réconcilie.

CHARLE.

Oui, j'entends.

MADAME ÉVRARD.

Aidez-moi, mon cher, je vous supplie.

CHARLE.

Vous n'avez pas besoin du tout de mon secours;
Et vous seule bientôt...

MADAME ÉVRARD.

Secondez-moi toujours.

Il revient déjà! Bon.

CHARLE.

Il rêve, ce me semble.

MADAME ÉVRARD.

Tant mieux. J'espère encor... Laissez-nous donc ensemble.
(Charle sort.)
(Seule.)
Voyons.
(Elle se tient à l'écart, et s'assied accoudée sur une table.)

SCÈNE VIII

M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD.

M. DUBRIAGE, *se croyant seul.*

Personne ici...! Je suis bien malheureux!
Je suis bon à mes gens, et je fais tout pour eux;
Je suis leur père... eh bien, voyez la récompense!
Madame Evrard aussi...! Cependant, quand j'y pense,
Moi, j'ai pris feu peut-être un peu légèrement.
(Madame Évrard tire vite son mouchoir et s'en couvre le visage, comme pour essuyer ses larmes.)
Cette femme est sensible; et véritablement,
C'est la première fois qu'elle s'est emportée...
Je le confesse, oh! oui, je l'ai trop maltraitée.

MADAME ÉVRARD, *éclatant en sanglots.*
Oui, sans doute.

M. DUBRIAGE.

Ah ! c'est vous, bonne madame Évrard !

MADAME ÉVRARD, *levée, sanglotant toujours.*

Moi-même, dont, hélas ! sans pitié, sans égard,
Vous avez déchiré l'âme sensible et tendre.
A ce traitement-là j'étais loin de m'attendre,
Après dix ans de soins, de tendresse...

M. DUBRIAGE.

En effet,
Moi-même je ne sais comment cela s'est fait...

MADAME ÉVRARD.

Après ce coup, je puis supporter tout au monde;
Et dans une retraite ignorée et profonde...

M. DUBRIAGE.

Quoi ! vous songez encore à ce qui s'est passé?

MADAME ÉVRARD.

Jamais le souvenir n'en peut être effacé.

M. DUBRIAGE.

Que dites-vous, madame? Oublions, je vous prie,
Cette petite scène, et plus de brouillerie.

MADAME ÉVRARD.

Ah ! monsieur, je vois bien que vous ne m'aimez plus:
Je ferais désormais des efforts superflus...

M. DUBRIAGE.

Eh! non, madame Evrard, je suis toujours le même;
Toujours, plus que jamais, croyez que je vous aime.

MADAME ÉVRARD.

Si vous m'aimiez un peu, pourriez-vous me chasser?

M. DUBRIAGE.

Avez-vous pu vous-même ainsi me menacer?

Nous sommes vifs tous deux... Allons, point de rancune
De part et d'autre; moi, je n'en conserve aucune:
Vous non plus, n'est-ce pas?

MADAME ÉVRARD.

Tenez, monsieur, je crains
Que Laure ne nous donne ici quelques chagrins.

M. DUBRIAGE.

Ah! pouvez-vous le craindre? Elle en est incapable:
Tout annonce qu'elle est et douce et raisonnable.
Vous en serez contente, allez, je vous promets.

MADAME ÉVRARD.

Vous tenez donc beaucoup à cette fille?

M. DUBRIAGE.

Eh! mais...
Ambroise l'a donnée; et c'est lui faire injure
Que de la renvoyer: ainsi, je vous conjure,
N'en parlons plus; cessez d'insister sur ce point:
Surtout, madame Evrard, ne m'abandonnez point.

MADAME ÉVRARD.

J'en avais fait le vœu; mais, depuis cette affaire,
Je ne sais trop...

M. DUBRIAGE.

Comment, vous balancez, ma chère
Je vous en prie.

MADAME ÉVRARD.

Allons: c'en est fait; je me rends.

M. DUBRIAGE.

Charmante femme!

SCÈNE IX

M. DUBRIAGE MADAME ÉVRARD, AMBROISE LAURE.

AMBROISE.

Eh bien, qu'est-ce donc que j'apprends?
Madame Evrard menace et veut que Laure sorte!
Oh! je déclare...

M. DUBRIAGE.

Allons, le voilà qui s'emporte,
Comme à son ordinaire!

MADAME ÉVRARD.

Oui, nous sommes d'accord:
Vous serez satisfait, et personne ne sort.
(*Elle sort.*)

SCÈNE X

M. DUBRIAGE, AMBROISE, LAURE.

AMBROISE.

Elle rit; par hasard, serait-ce moi qu'on joue?

M. DUBRIAGE.

Eh! non; nous avons eu tous deux, je te l'avoue,
Même au sujet de Laure, un petit démêlé.
(*Il appuie sur ce mot.*)
Mais il n'y paraît plus. En maître j'ai parlé;
Laure nous reste.

AMBROISE.

Ah! bon.

M. DUBRIAGE.

Moi, j'aime cette fille:
Je la garde.

LAURE.

Monsieur !...

AMBROISE.

Elle est douce et gentille,
N'est-ce pas ?

M. DUBRIAGE.

Mais elle est bien mieux que tout cela ;
On n'a pas plus d'esprit, de raison qu'elle en a.

AMBROISE.

Oh ! j'en étais bien sûr, quand je vous l'ai donnée ;
Sans quoi, je n'aurais pas...

M. DUBRIAGE.

C'est qu'elle est très-bien née.
J'entends bien élevée. Il ne tiendra qu'à vous,
Laure, d'être longtemps... mais toujours avec nous.

LAURE.

Ah ! mon...monsieur, croyez que ma plus chère envie
Est de pouvoir ici passer toute ma vie.

AMBROISE.

Oh ! vous y resterez, en dépit qu'on en ait ;
(*Il se reprend.*)
C'est moi qui vous... je dis, monsieur vous le promet.
(*Il sort.*)

SCÈNE XI

M. DUBRIAGE, LAURE.

M. DUBRIAGE.

Oui, je vous le promets. Ne craignez rien, ma chère ;
Mais à madame Evrard tâchez pourtant de plaire...
Je songe à ce parent ; je voudrais voir aussi
Cet ami de province avec lequel ici

Vous êtes arrivée.

LAURE.

Ah ! qu'il aura de joie,
Si vous daignez, monsieur, permettre qu'il vous voie.

M. DUBRIAGE.

J'en augure très-bien, puisque vous l'estimez.
Est-il jeune ?

LAURE.

Oui, monsieur.

M. DUBRIAGE.

Ah ! jeune... Vous l'aimez !

LAURE, *simplement.*

Oui, monsieur : en l'aimant j'obéis à ma mère.
« Aime-la, lui dit-elle en mourant ; sois son frère. »
Il le promit : depuis il a tenu sa foi ;
Père, ami, protecteur, guide, il est tout pour moi.

M. DUBRIAGE.

Ce jeune homme à mes yeux est vraiment respectable ;
Et son cruel parent ?...

LAURE.

Peut-être est excusable ;
Car il ne connaît point mon ami ; mais enfin
Il se fera connaître, et ce n'est pas en vain
Que nous serons venus du fond de notre Alsace...

M. DUBRIAGE.

D'Alsace ! dites-vous... De quel endroit, de grâce ?

LAURE.

De Colmar.

M. DUBRIAGE.

De Colmar !

LAURE.

Oui, monsieur...

M. DUBRIAGE.

Dites-moi,
Vous avez à Colmar garnison, que je croi?

LAURE.

Oui, monsieur...

M. DUBRIAGE.

Je connais quelqu'un dans cette ville,
Un soldat; mais comment démêler entre mille?
Après tout, que sait-on?... il se nommait Armand...

LAURE.

Je le... connais.

M. DUBRIAGE.

Ah! ah! par quel hasard? comment?

LAURE.

Par un hasard, monsieur, qui jamais ne s'oublie.
Ce jeune homme à mon père avait sauvé la vie.
Jugez si le sauveur d'un père, d'un époux
Devait avec transport être accueilli de nous!
L'estime se joignit à la reconnaissance.
Nous vîmes qu'il était d'une honnête naissance,
Plein de cœur et d'esprit, brave et zélé soldat,
Comme s'il eût par goût embrassé cet état;
Et pourtant doux, honnête...

M. DUBRIAGE, *à lui-même.*

Oh! oui... le bon apôtre!
(*A Laure.*)
C'est assez; je vois bien que vous parlez d'un autre.

LAURE.

Cet Armand-là, monsieur, n'est pas le même?

M. DUBRIAGE.

Oh ! non.
Le mien, qui ne ressemble au vôtre que de nom,
Est un mauvais sujet, sans raison, sans conduite.
Il s'enfuit un beau jour, et s'engage par suite,
Puis se marie, épouse une fille de rien,
Dont le moindre défaut fut de naître sans bien,
Qui menait une vie avant son mariage !...

LAURE, *très-vivement.*

Monsieur, rien n'est plus faux ; je réponds qu'elle est sage ;
Elle s'est, je l'avoue, éprise d'un soldat,
Mais estimable, honnête, ainsi que son état ;
Elle le vit, l'aima du vivant de son père ;
Il lui fut accordé par sa mourante mère ;
Elle l'aime ; il l'adore, et jusques aujourd'hui,
Elle a toujours vécu sagement avec lui.
Ce qu'on a pu vous dire est un mensonge infâme;
Oui, l'épouse d'Armand est une honnête femme.

M. DUBRIAGE.

Mais vous la défendez !...

LAURE.

C'est moi que je défend !

M. DUBRIAGE.

C'est vous !...

LAURE, *toujours en colère.*

Eh ! oui, je suis cette femme d'Armand.

M. DUBRIAGE.

Quoi ! vous seriez ?...

LAURE, *à part, et revenant à elle.*

O ciel ! je me trahis moi-même.

M. DUBRIAGE.

Vous, ma nièce, bon Dieu !... Ma surprise est extrême.

LAURE, *aux genoux de M. Dubriage.*

Oui, monsieur, vous voyez cette triste moitié
D'un neveu malheureux, trop digne de pitié.
Moi-même à vos genoux je suis toute tremblante,
Et votre seul aspect me glace d'épouvante.

M. DUBRIAGE.

Relevez-vous, madame, et calmez vos esprits.
Tantôt, de votre air doux, de vos grâces épris,
Je vous trouvais aimable, et vous l'êtes encore.
Repousser une nièce, ayant accueilli Laure !
Ce serait à la fois être injuste et cruel.
Votre époux à mes yeux n'est pas moins criminel.
Mais quoi ! s'il m'a manqué, vous n'êtes point coupable,
Et votre sort déjà n'est que trop déplorable,
D'être la femme d'un...

LAURE.

Ah ! soyez généreux;
C'est mon époux; il est absent et malheureux.

SCÈNE XII

M. DUBRIAGE, LAURE, CHARLE.

M. DUBRIAGE.

Ah ! Charle, conçois-tu les transports de mon âme ?
Voilà ma nièce.

CHARLE.

O ciel ! se pourrait-il ? Madame
Serait ?

M. DUBRIAGE.

C'est au hasard que je dois cet aveu.
Ma nièce, te dis-je, oui, femme de ce neveu

Dont je parlais tantôt, qui m'a fait tant de peine!
Mais pour elle, après tout, je ne sens nulle haine;
Et d'abord sur ce point j'ai su la rassurer.

CHARLE, *se ranimant.*

Ah! monsieur, est-il vrai? je n'osais l'espérer...
Si vous saviez quelle est en ce moment ma joie!
Eh quoi! le ciel enfin permet donc que je voie
A vos côtés... quelqu'un qui vous touche de près!...
Presque un enfant!... voilà ce que je désirais.

M. DUBRIAGE.

Charle, je suis sensible à ces marques de zèle...
(A Laure.)
C'est un digne garçon, un serviteur fidèle,
Qui m'aime tout à fait, qui me sert d'amitié.

CHARLE.

Dans vos chagrins, monsieur, si je fus de moitié,
J'ai droit de partager aussi votre allégresse;
Car vous avez, sans doute, en voyant une nièce,
Dû sentir une vive et douce émotion.

M. DUBRIAGE.

Je ne m'en défends point; mais cette impression
Par d'amers souvenirs est bien empoisonnée.
Cette nièce, par qui m'a-t-elle été donnée?
Par un ingrat qui m'a mille fois outragé...
(A Laure.)
Je vous fais de la peine, et j'en suis affligé;
Mais mon cœur ne se peut contenir davantage.

LAURE.

Hélas! continuez, si cela vous soulage.

CHARLE.

Moi, je ne puis juger que par ce que je vois;
Et je vois que du moins il a fait un bon choix.

M. DUBRIAGE.

De sa part, en effet, un tel choix est étrange.

LAURE.

Épargnez mon époux, ou trêve à la louange.

CHARLE.

Oui, ce discernement, monsieur, lui fait honneur,
Prouve qu'il est honnête et qu'il a dans le cœur
Le goût de la vertu; c'est un grand point, sans doute.

M. DUBRIAGE.

C'est assez.

CHARLE.

Un seul mot encore.

M. DUBRIAGE.

Eh bien, j'écoute.

CHARLE.

Il ne m'appartient pas de le justifier;
Mais, au moins, des rapports il faut se défier.
De ce pauvre neveu l'on vous peignait la femme
Sous d'affreuses couleurs; et vous voyez madame!

M. DUBRIAGE.

Oui, parlons de la nièce, et laissons le neveu.
(*Se reprenant.*)
Mais j'ai fait devant Charle un indiscret aveu:
Du premier mouvement je n'ai point été maître;
Mon ami, gardez-vous de rien faire paraître...

CHARLE.

Ah! monsieur... cependant il faudra tôt ou tard...

M. DUBRIAGE.

Il n'importe, mon cher; avec madame Évrard
J'ai des ménagements à garder; et vous, Laure,
Rejoignez-la, sachez dissimuler encore.

LAURE.

Oui, mon oncle.

M. DUBRIAGE.

Fort bien !
(*Avec tendresse, après une petite pause.*)
D'un malheureux neveu
Je vois, ma chère enfant, que vous me tiendrez lieu.

LAURE.

Cher oncle ! ce neveu que votre haine accable...
Pardonnez... à vos yeux il est donc bien coupable ?

M. DUBRIAGE.

S'il l'est, l'ingrat !... Tenez... de grâce... sur ce point
Expliquons-nous d'avance, et ne nous trompons point.
Une fois reconnue, et même avec tendresse,
Peut-être espérez-vous, par vos soins, votre adresse,
Pour votre époux bientôt obtenir le pardon ;
Vous vous trompez : je puis être juste, être bon
Pour vous, aimable, douce, en un mot, innocente,
Sans qu'à revoir Armand de mes jours je consente.
Vous m'entendez, ma nièce ; ainsi donc voulez-vous
Rester ici ? jamais un mot de votre époux ;
Pas un.

LAURE.

J'obéirai, monsieur, quoiqu'il m'en coûte.

M. DUBRIAGE.

Il en coûte à mon cœur pour vous blesser sans doute ;
Mais il le faut : je veux vivre et mourir en paix.
Me le promettez-vous ?

LAURE.

Oui, je vous le promets,
Mon cher oncle.

M. DUBRIAGE.

Fort bien, mais descendez, vous dis-je.

LAURE.

J'y vais.

M. DUBRIAGE, *à part.*

C'est à regret, hélas! que je l'afflige.

(*Haut.*)

Suis-moi, Charle.

(*Il sort.*)

SCÈNE XIII

LAURE, CHARLE.

CHARLE, *bas à Laure.*

Courage! espérons tout du ciel :
Te voilà reconnue, et c'est l'essentiel.

(*Ils sortent chacun de son côté.*)

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

ACTE CINQUIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

CHARLE, GEORGE.

GEORGE.

Non, vous avez beau dire, et plus tôt que plus tard
Il faut brouiller Ambroise avec madame Évrard,
Je vais donc le trouver, et lui faire connaître
Que sa future aspire à la main de son maître.

CHARLE.

C'est trahir un secret.

GEORGE.

Bon ! il est bien permis
De chercher à brouiller entre eux ses ennemis.
Ambroise, à ce seul mot, va s'emporter contre elle.
Il en doit résulter une bonne querelle ;
Et tant mieux ! j'aime à voir quereller les méchants :
C'est un repos du moins pour les honnêtes gens.
Laissez faire.

(*Il sort.*)

SCÈNE II

CHARLE, *seul.*

Quel zèle à me rendre service !
Quel ami ! Le méchant peut trouver un complice ;

Mais il n'est ici-bas, et le ciel l'a permis,
Que les honnêtes gens qui puissent être amis.

SCÈNE III

MADAME ÉVRARD, CHARLE.

MADAME ÉVRARD.

Ah! Charle, ah! mon ami, savez-vous la nouvelle,
La découverte affreuse...?

CHARLE.

Affreuse! eh! quelle est-elle,
Madame?

MADAME ÉVRARD.

Cette Laure est femme du neveu.

CHARLE.

Comment?

MADAME ÉVRARD.

Eh! oui, l'on vient de m'en faire l'aveu
A l'instant.

CHARLE.

Bon! qui donc a pu...?

MADAME ÉVRARD.

Monsieur lui-même;
Et ce n'a pas été sans une peine extrême.
Je l'ai vu tout à coup distrait, embarrassé;
Car j'ai le coup d'œil sûr; et je l'ai tant pressé
(A cet âge on n'a pas la force de se faire),
Qu'enfin j'ai pénétré cet horrible mystère.

CHARLE.

C'est la nièce!

MADAME ÉVRARD.

Ah! l'instinct ne saurait nous trahir;

Vous voyez si j'avais sujet de la haïr !
Quand je touche au moment d'être ici la maîtresse,
Quand je vais épouser, il faut qu'elle paraisse !
Car j'aurai fait en vain jouer mille ressorts;
Si Laure reste ici, mon ami, moi j'en sors.

CHARLE.

Eh ! mais !...

MADAME ÉVRARD.

Vous-même aussi ; nous sortons l'un et l'autre.

CHARLE.

Vous croyez ?

MADAME ÉVRARD.

Oui, ma chute entraînera la vôtre :
La protectrice à bas, adieu le protégé.

CHARLE.

Je voudrais bien pourtant n'avoir pas mon congé.

MADAME ÉVRARD.

Il n'en est qu'un moyen : arrangeons-nous de sorte
Qu'au lieu de nous, mon cher, ce soit elle qui sorte.

CHARLE.

Elle qui sorte ?

MADAME ÉVRARD.

Eh ! oui.

CHARLE.

Mais vous n'y pensez pas.

MADAME ÉVRARD.

C'est l'unique moyen de sortir d'embarras.
Il faudra soutenir qu'elle n'est pas la nièce,
Et même le prouver.

CHARLE.

Dieu, quelle hardiesse !

Mais quels sont pour cela vos moyens?

MADAME ÉVRARD.

Tout est prêt.

Armand va nous servir...

CHARLE.

Et comment, s'il vous plaît?

MADAME ÉVRARD.

Armand va, de Colmar, écrire que sa femme
Est là-bas, près de lui.

CHARLE.

Qu'entends-je? ah! ciel! madame!
Contrefaire une lettre!

MADAME ÉVRARD.

Oh! que non pas : d'abord
Ce faux serait, je pense, un trait un peu trop fort.
Ce serait une vaine et grossière imposture;
Car monsieur du neveu connaît bien l'écriture :
Mais, comme vous savez, j'ai des lettres d'Armand,
Et j'en montre une.

CHARLE.

Bon!

MADAME ÉVRARD.

Oui, Julien à l'instant
Va l'apporter.

CHARLE.

Eh! mais, la date?...

MADAME ÉVRARD.

Je la change.
Ambroise, en paraissant venir de chez Lagrange,
Va, par un faux récit, porter les premiers coups.
J'affecterai d'abord l'air incrédule et doux;
Mais j'appuie, en effet, et je montre la lettre :

La nièce partira, j'ose bien le promettre.

CHARLE.

Soit. Mais à des papiers, car elle en peut avoir,
Que répliquerez-vous ? Je voudrais le savoir.

MADAME ÉVRARD.

Il ne la verra point.

CHARLE.

En êtes-vous bien sûre ?

MADAME ÉVRARD.

Oui, si vous nous aidez. Sachez, je vous conjure,
La retenir là-bas, tandis qu'Ambroise et moi
Nous nous chargeons ici de monsieur.

CHARLE.

Bien, ma foi !

Madame, j'aurai soin de ne pas quitter Laure.

MADAME ÉVRARD.

Voici monsieur : je dois dissimuler encore ;
Allez.

CHARLE, *à part.*

Je vais... parer à ce coup imprévu.

(*Il sort.*)

SCÈNE IV

MADAME ÉVRARD, M. DUBRIAGE.

MADAME ÉVRARD, *à part.*

(*Haut.*)

Ne désespérons pas... Vous semblez bien ému.

M. DUBRIAGE.

Mais mon émotion est assez naturelle.

MADAME ÉVRARD.

Très-naturelle, oh! oui!... Madame, où donc est-elle?

M. DUBRIAGE.

Dans sa chambre, elle écrit. Elle est bien, entre nous,
Très-bien.

MADAME ÉVRARD.

Pour en juger, je m'en rapporte à vous.

M. DUBRIAGE.

Comme vous aviez pris le change sur mon compte!
Convenez-en.

MADAME ÉVRARD.

D'accord, oui, vraiment : j'en ai honte
Pour ceux qui m'ont trompée. On se prévient d'abord
Pour ou contre les gens, et souvent on a tort.

M. DUBRIAGE.

Si sur Armand lui-même, et pendant son absence,
Nous étions abusés?

MADAME ÉVRARD.

Ah! quelle différence!
Nous ne sommes que trop instruits de ses excès.
Eh! n'avons-nous pas vu ses lettres?

M. DUBRIAGE.

Je le sais...
Des torts d'Armand, du reste, elle n'est pas coupable.
La pauvre enfant!

MADAME ÉVRARD.

Oh! non. Vous êtes équitable,
Et ne confondez point le bon et le méchant.

M. DUBRIAGE.

Elle est bonne, en effet; elle a l'air si touchant!...

MADAME ÉVRARD.

Oui, qui prévient pour elle; il faut que j'en convienne :
Et d'ailleurs, il suffit qu'elle vous appartienne
Pour m'être chère, à moi.

M. DUBRIAGE.

Voilà bien votre cœur !

MADAME ÉVRARD.

Hélas ! je ne veux rien, rien que votre bonheur.

M. DUBRIAGE.

Chère madame Évrard !... Mais Ambroise s'avance
Fort agité...

MADAME ÉVRARD.

C'est là sa manière, je pense.

SCÈNE V

M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD, AMBROISE.

M. DUBRIAGE.

Qu'avez-vous, Ambroise ?

AMBROISE.

Ah !... j'étouffe de courroux !
On m'a trompé... Que dis-je ? on nous a trompés tous ;
Cette Laure, qu'ici l'on me fait introduire...

MADAME ÉVRARD.

Eh ! mon Dieu, nous savons ce que vous voulez dire.

AMBROISE.

Vous sauriez déjà... ?

MADAME ÉVRARD.

Tout, et ce n'est pas, je croi,
De quoi tant se fâcher, Ambroise.

AMBROISE.

Pas de quoi !

Comment! lorsque j'apprends...?

MADAME ÉVRARD.

Oui, que madame Laure
Est nièce de monsieur...

AMBROISE.

Vous vous trompez encore;
Elle n'est point sa nièce.

M. DUBRIAGE.

Elle n'est pas...?

AMBROISE.

Eh! non.
Je sors de chez Lagrange; il m'a tout dit.

MADAME ÉVRARD.

Quoi donc?

AMBROISE.

Il m'a dit que d'Armand Laure n'est point la femme,
Mais une aventurière.

MADAME ÉVRARD.

Allons!

AMBROISE.

Paix donc, madame!

MADAME ÉVRARD.

Mais comment écouter des contes?

AMBROISE.

Un moment.
Elle est bien de Colmar : elle connaît Armand.
Sans peine elle aura su qu'à Paris ce jeune homme
Avait un oncle riche; elle entend qu'on le nomme :
Elle écoute, s'informe, et recueille avec soin
Tous les renseignements dont elle aura besoin;
Elle part; de Paris elle fait le voyage,
Et s'offre comme nièce à monsieur Dubriage.

M. DUBRIAGE.

O ciel! qu'entends-je? eh! mais...

MADAME ÉVRARD.

Il se pourrait, mônsieur...?

M. DUBRIAGE.

Non, Ambroise se trompe, et l'air seul de candeur...

AMBROISE.

De candeur! c'est encor ce que m'a dit Lagrange...
Elle connaît son monde, et là-dessus s'arrange :
Elle sait que monsieur est un homme de bien,
Un sage; elle a dès lors composé son maintien,
Et vient jouer ici la vertu, l'innocence.

MADAME ÉVRARD.

Quoi! ce serait un jeu que cet air de décence?
Il est vrai que d'Armand elle parle fort peu.

M. DUBRIAGE.

J'ai défendu qu'on dît un seul mot du neveu.

AMBROISE.

Si c'était son époux, vous obéirait-elle?

MADAME ÉVRARD.

A semblable promesse on n'est pas très-fidèle.
Où donc est ce neveu?

AMBROISE.

Preuve encor que cela.
Si Laure était sa femme, il serait bientôt là.

MADAME ÉVRARD.

En effet, il devrait...

M. DUBRIAGE.

Il n'oserait, madame.

AMBROISE.

Il eût osé déjà si Laure était sa femme.

M. DUBRIAGE.

Mais quel fut son espoir? car pour moi je m'y perd...
Ce secret tôt ou tard se serait découvert.

AMBROISE.

Elle eût, en attendant, su vous tirer, peut-être,
Quelques louis, et puis, un beau jour disparaître.

MADAME ÉVRARD.

Ce ne sont encor là que des présomptions.

M. DUBRIAGE.

C'est un point qu'il est bon que nous éclaircissions:
Il faudrait...

AMBROISE.

La chasser.

MADAME ÉVRARD.

Oh! non; il faut attendre;
On ne condamne point les gens sans les entendre;
(*A M. Dubriage.*)
N'est-il pas vrai, monsieur?

M. DUBRIAGE.

Sans doute... appelons-la:
Nous allons voir du moins ce qu'elle répondra.

MADAME ÉVRARD.

Fort bien! j'entends quelqu'un... Que viens-tu me re-
Petit Julien? [mettre,

JULIEN.

Madame, eh! mais, c'est une lettre.

MADAME ÉVRARD.

(*Il sort.*)
Donne donc... Ah! je vois le timbre de Colmar.

M. DUBRIAGE.

De Colmar, dites-vous?... Serait-ce, par hasard,
Une lettre d'Armand?... Enfin il s'en avise!...

Eh! que peut-il m'écrire?

MADAME ÉVRARD.

Encor quelque sottise!
A votre place, moi, je ne la lirais pas.

M. DUBRIAGE.

Cette lettre pourra me tirer d'embarras.
Lisez.

MADAME ÉVRARD.

Lisez vous-même.

M. DUBRIAGE *lit*.

Ah! j'ai peine à comprendre...

MADAME ÉVRARD.

Quoi?

M. DUBRIAGE.

Cette lettre va vous-même vous surprendre.
Tenez, vous allez voir : écoutez un moment.
(*Lisant.*)
« Mon cher oncle. » Ah! cher oncle! il est bien temps vraiment!
« Pour la vingtième fois j'ose encor vous écrire... »
(*S'interrompant.*)
Madame, que dit-il? pour la vingtième fois!
Vingt lettres!

MADAME ÉVRARD.

Je ne sais : je n'en ai vu que trois...
Mais quoi! voulez-vous bien continuer de lire,
Monsieur?

M. DUBRIAGE, *continuant de lire*.

« En ce moment Laure est à mes côtés;
Elle veut que j'implore encore vos bontés.
Aisément, je l'avoue, elle me persuade...
Trop chère épouse! hélas! Elle est un peu malade;
Mais quoi! c'est le chagrin d'être ainsi loin de vous!

Quand pourrons-nous tous deux embrasser vos genoux,
Mon oncle? quels transports seraient alors les nôtres!... »
(*Fermant la lettre.*)
Mais cette lettre-là n'est pas du ton des autres.

MADAME ÉVRARD.

Qu'importe? je ne vois qu'une chose en ceci :
Si Laure est à Colmar, elle n'est pas ici.

AMBROISE.

Parbleu! je disais bien que ce n'était pas elle.
Vous voyez si j'ai fait un rapport infidèle!

M. DUBRIAGE.

Je ne le vois que trop. Je demeure frappé
Comme d'un coup de foudre... Elle m'aurait trompé!

MADAME ÉVRARD.

Rien ne paraît plus clair... Mais, ô ciel! quelle trame!

AMBROISE.

Affreuse! Allons, je vais renvoyer cette femme.

M. DUBRIAGE.

Non, non; je veux la voir, moi-même la chasser...

MADAME ÉVRARD.

Comment! vous?

M. DUBRIAGE.

Oui, je veux lui faire confesser...

MADAME ÉVRARD.

Vous ne la verrez pas, monsieur, c'est impossible;
Non, cela vous tûrait : vous êtes trop sensible;
Eh! j'ai moi-même ici peine à me contenir.
J'étais d'abord pour elle, il faut en convenir,
Mais cet horrible trait me révolte et m'indigne...
Et vous la verriez! Non. Que cette fourbe insigne
Sans retour disparaisse. Ambroise, avant la nuit,
Faites-la déloger sans scandale et sans bruit.

AMBROISE.

A l'instant je m'en charge, et de la bonne sorte.

M. DUBRIAGE.

Ne la maltraitez pas.

MADAME ÉVRARD.

Il suffit qu'elle sorte.

AMBROISE.

Oui, Laure va sortir... tout à l'heure...

SCÈNE VI

CHARLE, M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD, AMBROISE.

CHARLE.

Arrêtez :

Ne renvoyons personne.

MADAME ÉVRARD.

Et quoi donc ?...

CHARLE.

Écoutez...

(*A M. Dubriage.*)

De madame je sais le fond de ce mystère :
Il faut que je me mêle un peu de cette affaire.

MADAME ÉVRARD.

Que veut dire ceci ? Charle est-il contre nous ?

CHARLE.

Si Charle avait lui-même à se plaindre de vous !

MADAME ÉVRARD.

Ah ! je vois ce que c'est : Laure est jeune et gentille ;
Charle l'aime, et dès lors il soutient cette fille.

AMBROISE.

Oui, sans doute ; en deux mots, voilà tout le secret.

M. DUBRIAGE.

Non ; Charle est honnête homme.

CHARLE, *à madame Évrard.*

Ah ! je le suis. Au fait :
Répondez...

MADAME ÉVRARD.

De quel droit... ?

CHARLE.

Voulez-vous bien permettre... ?
Vous dites donc qu'Armand vient d'écrire une lettre ?

MADAME ÉVRARD.

Eh ! oui.

CHARLE.

J'en suis fâché pour vous, madame Évrard ;
Mais cet Armand, qu'on fait écrire de Colmar,
Est ici, chez son oncle ; et c'est lui qui vous parle :
Je suis Armand.

MADAME ÉVRARD.

Ah ! ciel !

AMBROISE.

Se peut-il ?...

M. DUBRIAGE.

Eh quoi ! Charle
Serait... !

CHARLE.

Ils m'ont réduit à ce déguisement ;
Mais, sous le nom de Charle, enfin, je suis Armand.

AMBROISE.

Allons donc !

CHARLE.

Un seul mot va leur fermer la bouche :

J'ai servi, mon cher oncle, et voici ma cartouche.
Par là jugez du reste. Auprès de vous ainsi
Ils m'ont, pendant dix ans, calomnié, noirci.
Mais de mon père, hélas! cet extrait mortuaire,
(*Présentant successivement à M. Dubriage toutes les pièces qu'il annonce.*)
Mon extrait de baptême, et celui de ma mère,
Qui, mourant, de mon sort sur vous se reposa,
(*Montrant madame Évrard.*)
Et dix lettres... que sais-je?... où cette femme osa
Me défendre d'écrire, et surtout de paraître;
Tout parle en ma faveur, tout me fait reconnaître:
Tout vous dit que je suis Armand, votre neveu,
Le fils de votre sœur, votre sang.

M. DUBRIAGE.

Juste Dieu!
Tu serais...?

SCÈNE VII

GEORGE, CHARLE, M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD, AMBROISE.

GEORGE.

Armand, oui; croyez mon témoignage;
La vérité n'est qu'une et n'a qu'un seul langage;
La vérité se peint dans mes simples discours...
(*Voyant arriver Laure.*)
Ah! madame, venez, venez à mon secours.
Armand est reconnu.

SCÈNE VIII

LAURE, GEORGE, AMBROISE, CHARLE, M. DUBRIAGE, MADAME ÉVRARD.

LAURE, *se jetant aux pieds de son oncle.*

Monsieur, faites-lui grâce !
Qu'il reste auprès de vous, ou bien que l'on me chasse !

M. DUBRIAGE.

Non, non ; tous vos discours, et je le sens trop bien,
Partent du fond du cœur, et vont jusques au mien.
Ah ! je vous crois, amis : j'ai besoin de vous croire ;
Et je perce à la fois plus d'une trame noire.
(*Se tournant vers madame Évrard et Ambroise.*)
Vous sentez bien qu'ici vous ne pouvez rester.

MADAME ÉVRARD.

Je n'en ai pas envie... Eh ! qui peut m'arrêter ?
J'ai voulu, j'en conviens, devenir votre épouse :
De les servir tous deux me croyez-vous jalouse ?
Allez, au fond du cœur vous me regretterez,
Et peut-être, avant peu, vous me rappellerez :
Il n'en sera plus temps. Adieu.
(*Elle sort avec Ambroise.*)

SCÈNE IX

M. DUBRIAGE, CHARLE, LAURE, GEORGE.

GEORGE.

Les bons l'emportent !
C'est nous qui demeurons, et les voilà qui sortent.

M. DUBRIAGE.

Eh ! voilà donc les gens que j'ai crus si longtemps !
Ce sont eux qui m'ont fait bannir, pendant dix ans,

Un neveu plein pour moi de respect, de tendresse.
(*A Armand.*)
Me pardonneras-tu cette longue détresse ?

CHARLE.

Ah ! ne rappelons point tous mes chagrins passés ;
Par cet instant de joie ils sont tous effacés.

M. DUBRIAGE.

Est-il vrai ?

LAURE.

Je le sens, qu'aisément tout s'oublie,
Quand avec son cher oncle on se réconcilie.

M. DUBRIAGE.

De l'effort que j'ai fait je suis tout étonné.
(*A Charle.*)
Il faut que ta présence ici m'ait redonné
Un peu de l'énergie, oui, de ce caractère
Que j'avais autrefois; car je ne puis le taire,
En m'isolant ainsi, je sens que j'ai perdu
Plus d'une jouissance et plus d'une vertu.
Trop juste châtiment ! Quiconque fut rebelle
Aux lois de la nature en est puni par elle.

CHARLE.

Mais, à propos, d'Arras cinq cousins sont venus.

M. DUBRIAGE.

Les Armand ? Eh ! pourquoi ne les ai-je pas vus ?

CHARLE.

Madame Évrard les a congédiés sur l'heure ;
Mais j'irai les chercher : ils m'ont dit leur demeure.
Mon oncle, vous ferez un sort à chacun d'eux,
N'est-ce pas ?

M. DUBRIAGE.

Sûrement, mon ami; trop heureux

D'assister des parents restés dans la misère !
Ah ! cela vaut bien mieux que ce que j'allais faire.
Me mariant si tard, comme tant d'autres font,
Pour réparer un tort, j'en avais un second.
Cela ne sied qu'à vous, jeunes gens que vous êtes !
C'est toi, mon cher Armand, qui vas payer mes dettes.

CHARLE.

Oui, mon oncle.

M. DUBRIAGE.

Plus d'oncle ; oui, je vous le défends :
Dites *mon père*, moi, je dis bien mes enfants.

CHARLE.

Oui, mon père !

LAURE.

Mon père !

M. DUBRIAGE.

Allons donc ! cette image
De la réalité console et dédommage.

LAURE *et* CHARLE.

Mon père !

GEORGE.

Cher parrain !

M. DUBRIAGE.

Douce et touchante erreur !

(*Soupirant.*)

Si quelque chose manque encore à mon bonheur,
C'est ma faute : du moins, mes regrets salutaires
Seront une leçon pour les célibataires.

FIN DU VIEUX CÉLIBATAIRE.

MONSIEUR DE CRAC

DANS SON PETIT CASTEL

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN VERS

AVEC UN DIVERTISSEMENT

Représentée pour la première fois par les comédiens français
le 4 mars 1791.

PERSONNAGES

M. DE CRAC (le baron de).
MADEMOISELLE DE CRAC, sa fille.
M. D'IRLAC, sous le nom de SAINT-BRICE, fils de M. de Crac.
M. FRANCHEVAL, amant de mademoiselle de Crac.
M. VERDAC, parasite.
THOMAS, laquais, jardinier et garde.
JACK, page de M. de Crac.
LE MAGISTER du village.
TOUT LE VILLAGE.

La scène est au château de Crac, assez près de la Garonne.

MONSIEUR DE CRAC

DANS SON PETIT CASTEL

SCÈNE PREMIÈRE

SAINT-BRICE, *seul.*

Oui, des événements j'admire le caprice ;
Moi, d'Irlac, fils de Crac, passe ici pour Saint-Brice!
Après quinze ans d'absence, à la fin revenu
Dans mon pays natal, je m'y vois méconnu.
Des mains de trois chasseurs, le soir, je débarrasse
Un homme ; et c'était... qui ? Crac, mon père; il m'embrasse,
Sans me connaître encore ; en son petit château,
Où j'allais, il m'emmène, et j'entre *incognito*.
Je suis fort bien reçu de la jeune Lucile ;
Le papa me retient ; moi, je suis si facile !
Il est brave homme au fond, spirituel et gai ;
Il n'a, ces quatre jours, pas dit un mot de vrai,
Cependant ; le terroir peut lui servir d'excuse.
A renchérir sur lui, voyons, que je m'amuse.
Si j'ai perdu l'accent, pour hâbler... que sait-on ?
Un voyageur vaut bien pour le moins un Gascon.
Parlons peu, mais tranchons : l'air aisé, le ton ferme,
Du front ; gardons surtout d'hésiter sur le terme.
Le papa près de moi ne sera qu'un enfant ;
S'il me parle d'un loup, je cite un éléphant.
Peut-être est-ce manquer de respect au cher père ;
Mais le cœur paternel fera grâce, j'espère ;

Puis on pardonne tout aux jours de carnaval :
Oh ! oui ; voici ma sœur ; mais elle n'est pas mal.

SCÈNE II

SAINT-BRICE, MADEMOISELLE DE CRAC.

SAINT-BRICE.

Ah ! je vous vois d'abord ; c'est un heureux présage.
Déjà levée !

MADEMOISELLE DE CRAC, *avec l'accent.*

Eh mais, c'est assez mon usage.
Ici, grâce à l'emploi qué l'on fait dé ses jours,
Plus tôt on les commence, et plus ils semblent courts.

SAINT-BRICE.

Je pense bien ainsi, surtout en ces demeures ;
Les jours coulent, je crois, plus vite que des heures.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Ah ! dé grâce...

SAINT-BRICE.

Oui, croyez qu'en des instants si doux
Je regrette le temps que j'ai passé sans vous.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Toujours à cé ton-là jé mé trouve étrangère,
Bien qu'en cetté maison parfois on ésagère.

SAINT-BRICE.

En effet, le papa ne s'en tire pas mal.
Il nous fit, hier soir, un conte sans égal.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Jé l'avoûrai, mon père assez souvent s'amuse,
Mais sans dessein pourtant... non pas qué jé l'éscuse
Car moi, jé n'aime rien qué la sincérité.

SAINT-BRICE.

Ni moi ; pardon... j'ai cru, je me suis trop flatté,

Trouver entre nos goûts un peu de ressemblance.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Monsieur... si j'ose ici diré cé qué jé pense,
Entré nos traits, jé crois, il est quelqué rapport.

SAINT-BRICE.

Eh bien, je vous l'avoue, il m'a frappé d'abord.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Oui, vous mé rappelez lé souvenir d'un frère,
Qué j'aimais tendrement, à qui j'étais bien chère :
Il sérait dé votre âge... Ah ! régrets superflus !
Cé frère si chéri, probablement n'est plus,
Dès longtemps nous n'avons dé lui nullé nouvelle.

SAINT-BRICE.

Se peut-il ? Que sait-on pourtant, mademoiselle ?
Des frères qu'on crut morts... ressuscitent souvent.
Peut-être un jour...

MADEMOISELLE DE CRAC.

Eh mais, si lé mien est vivant,
Il m'oublie ; et cé coup né m'est pas moins sensible.

SAINT-BRICE.

Vous oublier ? Oh ! non, cela n'est pas possible.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Monsieur, c'est l'un ou l'autre.

SAINT-BRICE.

En un mot, espérez ;
Car j'ai dans l'idée, oui, que vous le reverrez.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Jé né m'en flatte plus.

SAINT-BRICE.

De l'absence d'un frère,
En tous cas, un amant console et sait distraire.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Un amant, dites-vous ?

SAINT-BRICE.

Eh ! oui... vous rougissez !

MADEMOISELLE DE CRAC.

Qui ? moi, monsieur ?

SAINT-BRICE.

Vous-même, et c'est en dire assez.
Au fait, s'il est heureux, il est digne de l'être;
Et j'aurais grand plaisir... On vient; c'est lui peut-être ?

MADEMOISELLE DE CRAC, *vivement.*

Lui-même.

SAINT-BRICE.

Alors je vais troubler votre entretien:
Je crains d'être importun.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Monsieur, ne craignez rien.

SAINT-BRICE.

(*A part.*)

Vous permettez, je reste. Il me prend fantaisie
De donner à l'amant un peu de jalousie.

SCÈNE III

LES PRÉCÉDENTS, M. FRANCHEVAL.

FRANCHEVAL, *avec l'accent et le ton vif; de loin, à part.*

Quel contre-temps? Encore avec cet étranger !
(*Haut.*)
Pardon, mademoiselle, on peut vous déranger ?

MADEMOISELLE DE CRAC, *à Francheval*

Eh ! pourquoi donc, monsieur, cette cérémonie ?

FRANCHEVAL.

Jé né vous savais pas si tôt en compagnie,
Sans quoi... L'on m'avait dit qu'avec votré papa
Dès lé matin, monsieur chassait...

MADEMOISELLE DE CRAC.

On vous trompa.

FRANCHEVAL.

Eh! mais, jé lé vois bien.

SAINT-BRICE, *froidement.*

Moi, je ne chasse guère ;
Un aimable entretien sait beaucoup mieux me plaire.

FRANCHEVAL.

C'est cé qui mé paraît; et même j'ai prouvé
L'entretien des plus vifs, quand jé suis arrivé.

SAINT-BRICE.

Oui, car j'entretenais de vous, mademoiselle.

FRANCHEVAL.

Jé vous suis obligé dé cet écès dé zèle;
Mais dé votré discours fus-jé seul le sujet?

SAINT-BRICE.

Vous êtes curieux, monsieur.

FRANCHEVAL.

Et vous, discret.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Et vous, toujours trop vif, comme à votre ordinaire.
Mais j'aperçois Verdac, et jé né l'aimé guère ;
Vous permettez, messieurs? Jé vous laisse avec lui.

SAINT-BRICE.

Je vous suis. Le Verdac me cause de l'ennui;
(*Mademoiselle de Crac sort.*)
Et moi-même à monsieur je vais céder la place :
Vous pardonnez, j'espère?

FRANCHEVAL.

Au moins un mot, dé grâce.
Quand pourra-t-on, monsieur, vous voir seul un instant?

SAINT-BRICE.

Quand vous voudrez, tantôt.

FRANCHEVAL.

J'y compte.

SAINT-BRICE.

Et moi, j'entend.
(Il sort.)

SCÈNE IV

M. FRANCHEVAL, M. VERDAC.

VERDAC.

Jé crois qué l'on mé fuit : la pétite personne
Né m'aime pas beaucoup, du moins jé lé soupçonne.

FRANCHEVAL, *de mauvaise humeur.*

Elle a pour les flatteurs peu d'inclination.

VERDAC.

D'autres n'ont pas pour eux la même aversion :
En flatteurs caressés cet univers abonde.
L'art dé flatter, mon cher, est vieux commé lé monde.
Ève a péché, pourquoi? Parcé qu'on la flatta ;
Esemple qué dépuis mainté femme imita.
C'est un poison si doux, qui chatouillé les âmes...
Qué d'hommes, en cé point, dé tout temps furent femmes!
Mon varon l'est surtout : or, c'est l'essentiel.
Si la fille mé hait, mon poison, grâce au ciel,
Dans lé cœur du papa sé glisse à la sourdine:
Il m'aime enfin, et c'est chez lé papa qu'on dîne.

FRANCHEVAL.

Comment pour un répas blesser la vérité!

VERDAC.

Un bon répas jamais fut-il trop acheté?
Et qué m'en coûté-t-il? un peu dé complaisance.
Jé n'ai pas avec lui bésoin dé médisance.
Il suffit dé lé croire : il hâble à chaque mot,
C'est sa manie ; hé donc, jé serais un grand sot
D'aller lé démentir sur uné vagatelle.

FRANCHEVAL.

Mais la délicatesse enfin nous permet-elle?...

VERDAC.

Votré délicatesse est bien peu dé saison :
Quand on a bonné table, on a toujours raison,
Aussi jé crois d'avance à tout cé qu'il va dire.
S'il parle, j'applaudis ; jé ris dès qu'il veut rire.
Jé né suis pas sa dupe, il m'amuse *in petto*.
Par là jé m'établis dans son pétit château,
Château qui n'est au fond qu'uné gentilhommière :
Qué dis-je ! cé sérait uné simple chaumière ;
On y dîne, mon cher, on y soupe ; il suffit :
Crac en a lé plaisir, et j'en ai lé profit.

FRANCHEVAL.

(*On entend un cor.*)

A merveille, monsieur; mais j'entends grand tapage.
Ah ! c'est notré chasseur avec son équipage.

VERDAC.

Son équipage? Oh ! oui, léquel est composé
D'un jardinier bonace, en garde déguisé,
D'un page, pétit pauvre, errant dans la contrée,
Qué dé Crac affubla d'un morceau dé livrée.
Jack est essentiel. En cé pétit garçon
On voit lé dindonnier, lé page et l'échanson.
Il s'acquitte assez bien surtout du dernier rôle.

Mais voici tout lé train, il n'est rien dé plus drôle.
(*On entend le cor de plus près.*)

SCÈNE V

LES MÊMES, M. DE CRAC, THOMAS, JACK, *quatre petits garçons, paysans, armés de bâtons.*

M. DE CRAC, *gravement.*

Enfants, pétits laquais qué jé né logé pas,
Jé suis content : allez, je paîrai vos papas.
On né mé vit jamais prodigué dé louanges,
Mais ils ont rabattu comme des pétits anges.
(*Les petits garçons sortent.*)

SCÈNE VI

M. FRANCHEVAL, M. DE CRAC, VERDAC, THOMAS, JACK.

M. DE CRAC.

Bonjour, messieurs.

VERDAC.

Salut à monsieur lé varon.

FRANCHEVAL.

Serviteur.

VERDAC.

Et la chasse?

M. DE CRAC.

On n'est point fanfaron,
Jé mé suis amusé comme un roi; mais, du reste,
Démandez à mes gens.

VERDAC.

Vous êtes trop modeste.

M. DE CRAC.

Point du tout.

FRANCHEVAL.

Vous aviez un beau temps.

M. DE CRAC.

En effet.
Jé n'en suis pas moins las; car j'ai couru, Dieu sait !
Moi, jé né chasse point comme vos pétits-maîtres.
(*Il s'assied.*)
Page, mets bas ton cor, et viens m'ôter mes guêtres.

JACK, *avec l'accent.*

Oui, monsieur lé varon.

M. DE CRAC.

Il est bien jeune encor.

VERDAC.

Lé compère déjà donné fort bien du cor.

M. DE CRAC.

Oh ! jé lé formerai. Songé bien à ma meute.

JACK.

A votre ?... Monseigneur, jé n'ai point vu d'émeute.

M. DE CRAC.

Jé veux dire mes chiens.

JACK.

La chienne et lé pétit ?
J'entends.

M. DE CRAC.

Mes chiens, enfin. Faites cé qu'on vous dit.
(*Jack sort.*)

SCÈNE VII

M. DE CRAC, M. FRANCHEVAL, M. VERDAC, THOMAS.

M. DE CRAC.

Pourquoi t'es-tu là-bas si longtemps fait attendre,
Thomas ? Quel est lé bruit qui sé faisait entendre ?

THOMAS, *sans accent.*

C'est celui d'un soufflet que là-bas j'ai reçu.

M. DE CRAC.

Un soufflet ?

THOMAS.

Oui, vraiment.

M. DE CRAC.

Ah ! si jé l'avais su !
Et dé qui donc ?

THOMAS.

De qui ? mais de monsieur de Trape,
En personne.

M. DE CRAC.

A cé point, lé jeune hommé s'échappe ?

THOMAS.

C'est vous qui bien plutôt vous êtes échappé ;
Vous menacez de loin, de près je suis frappé.

M. DE CRAC.

Mais on né vit jamais brutalité pareille.
(*Il fait mine de sortir.*)
Cadédis, jé m'en vais lui parler à l'oreille.
(*Il revient.*)
Oui, l'un dé ces matins, jé lui dirai deux mots.

THOMAS.

Parce qu'il part demain !

VERDAC.

Eh! mais, à quel propo
Cé démêlé? pourquoi?

M. DE CRAC.

Pour uné vagatelle,
Qui né mérite pas qué jé vous la rappelle.
Cé jeune homme prétend que jé tire chez lui:
Suis-jé dans lé cas, moi, d'avoir bésoin d'autrui?

THOMAS.

Vous risquez de tirer sur la terre d'un autre,
Quand vous n'ajustez pas du milieu de la vôtre.

M. DE CRAC.

Lé faquin est surpris qué l'on ait des voisins.
Au fait, lé comte et moi né sommes pas cousins.
Nous avons eu jadis uné certaine affaire
Dont lé pétit monsieur sé souviendra, j'espère.

VERDAC.

Jé lé crois.

FRANCHEVAL.

Dé céci jé n'ai rien su, ma foi.

M. DE CRAC.

La chosé s'est passée entré lé comte et moi.
Jé né sais cé qué c'est dé prendre la trompette;
Mais jé vous l'ai méné, messieurs, jé lé répète.

THOMAS.

Ma foi, cette fois-ci, vous fûtes plus prudent.

M. DE CRAC.

Quoi, toujours mé commettre avec un impudent!
Dieu m'en garde! mais quoi, laissons céla, dé grâce.
Jé suis on né peut plus satisfait dé ma chasse.

J'avais tué lévreaux et perdreaux, Dieu merci,
Aucun dé la façon dont j'ai tué ceux-ci.

THOMAS.

Quand avez-vous tué tout cela, de bon compte?

M. DE CRAC.

Eh! quand tu récévais un bon soufflet du comte.

THOMAS.

Il n'est plus de gibier; ces messieurs sont témoins...

M. DE CRAC.

Verdac sait si j'en tue ané pièce dé moins!

FRANCHEVAL.

Dé lièvres cépendant la terre est dépourvue.

VERDAC.

Moi, j'en rencontre encor.

THOMAS.

C'est avoir bonne vue.

VERDAC, *à M. de Crac.*

Votre histoire.

M. DE CRAC.

(A Thomas.

Écoutez, jé... Qué fais-tu là, toi?

THOMAS.

Moi, j'écoute.

M. DE CRAC.

A quoi bon, l'ayant vu commé moi

THOMAS.

Pour voir si monseigneur racontera de même.

M. DE CRAC.

Eh! sors.

(Thomas sort.)

SCÈNE VIII

DE CRAC, M. FRANCHEVAL, M. VERDAC.

M. DE CRAC.

Tous ces gens-là sont d'une audace extrême.

FRANCHEVAL, *à part.*

Comme il va s'en donner !

M. DE CRAC.

Lé fait est très-certain ;
Mais vous en douterez ; car tel est mon destin.

FRANCHEVAL.

Vous permettez qu'on doute ?

M. DE CRAC.

Il n'est rien dé plus drôle
J'allais tranquillément, mon fusil sur l'épaule ;
Zeste, un lièvre part.

VERDAC.

Bon !

M. DE CRAC.

Oh ! rien n'est plus commun ;
Il né m'arrivé pas d'en manquer jamais un.
Jé prends donc mon fusil ; à tirer jé m'apprête ;
Frrrr, un perdreau s'envole au-dessus dé ma tête.

FRANCHEVAL.

Qué faire ?

M. DE CRAC.

Un autre alors sé sérait contenté
Dé tirer l'un des deux.

VERDAC.

Oh ! oui, j'aurais opté,

J'en conviens.

M. DE CRAC.

Eh bien, moi, qui suis un bon apôtre,
J'ai trouvé plus plaisant dé tirer l'un et l'autre.
L'un s'arrête tout court; l'autre, la tête en bas,
Descend...

VERDAC.

Oh! jé lé vois.

M. DE CRAC.

Mais vous né voyez pas
Lé perdreau justément tomber dessus lé lièvre,
Qui respirait encore...

VERDAC, *riant beaucoup.*

Et dut avoir la fièvre.

M. DE CRAC.

Dé façon qué dé loin sur lé pauvre animal,
Lé perdreau, sans mentir, semblait être à chéval,
Et fût resté longtemps dans la même posture,
Si mon chien n'avait pris cavalier et monture.
Hé donc, qu'en dites-vous?

FRANCHEVAL.

Monsieur... en vérité...

VERDAC.

Rien dé plus curieux, surtout dé mieux conté,
D'honneur!

M. DE CRAC.

Dans mon carnier ils sont encore ensemble;
Et jé prétends qu'un jour la broché les rassemble;
Qué, dans un même plat, tous les deux soient servis.

VERDAC.

D'uné telle union les yeux séront ravis.
Quel jour est-ce?

M. DE CRAC.

Verdac, vous lé saurez sans doute.

(A *Francheval.*)

Mais vous né dites rien, jeune homme!

FRANCHEVAL.

Moi, j'écoute.

L'étranger né vient point.

M. DE CRAC.

Où donc est-il, vraiment?

FRANCHEVAL.

Avec madémoiselle il cause apparemment.

M. DE CRAC.

Bon. Jé lui dois la vie, il faut qué j'en convienne.

FRANCHEVAL.

En pareil cas, monsieur, qui n'eût donné la sienne?

M. DE CRAC.

Il était temps. Déjà j'en avais fait fuir dix;
Et quand Saint-Brice vint, ils étaient encor six.

VERDAC.

La peste!

FRANCHEVAL.

On disait trois.

M. DE CRAC.

Jé vous dis six. Dans l'ombre,
Saint-Brice a pu né voir qué la moitié du nombre.
Lé nombre n'y fait rien: ils auraient été cent...
Mais enfin jé perdais mes forces et mon sang.
Il m'a sauvé.

FRANCHEVAL.

Son sort est trop digne d'envie.

VERDAC, *serrant M. de Crac dans ses bras.*
En défendant vos jours, il m'a sauvé la vie.
Mais jé vois arriver notre aimable inconnu:
Quel air noble !

SCÈNE IX

LES PRÉCÉDENTS ; SAINT-BRICE, *toujours froid et calme.*

M. DE CRAC, *à Saint-Brice.*
Avec moi qué n'êtes-vous vénu,
Monsieur !

SAINT-BRICE.
Vous avez fait la chasse la plus belle !...

M. DE CRAC.
Qui vous a dit céla?

SAINT-BRICE.
Du jour c'est la nouvelle.

M. DE CRAC.
Non, j'ai tué fort peu ; tout au plus trois lévreaux,
Autant dé cailles, oui, peut-être dix perdreaux ;
Au lieu qué très-souvent j'en rapporté cinquante.

VERDAC.
Monsieur nous racontait une histoire piquante
D'un lièvre et d'un perdreau tués en même temps,
L'un sur l'autre tombés.

M. DE CRAC, *à Saint-Brice.*
Vous l'entendez?

SAINT-BRICE.
J'entends.
Ce fait est, après tout, le plus simple du monde.
Un jour, le temps se couvre et le tonnerre gronde;

Il éclate enfin, tombe...

VERDAC.

Où?

SAINT-BRICE, *froidement.*

Dans mon bassinet;
Le fusil part et tue un lièvre qui passait.

FRANCHEVAL.

Cette aventuré-ci mé semble encor plus rare.

VERDAC.

Mais l'autre est plus plaisante; et puis le varon
Avec certainé grâce, avec un goût, un tact...
Connu dé peu de gens.

M. DE CRAC, *un peu piqué.*

Surtout jé suis ézact.

VERDAC.

Voilà lé mot: César, d'étonnanté mémoire,
Dieu mé damne! n'a pas mieux conté son histoire.

M. DE CRAC.

Peut-être riez-vous; mais j'ai dessein, mon cher,
Dé mettré par écrit la mienne, cet hiver.

VERDAC.

D'avance jé souscris.

M. DE CRAC.

Mais les races futures
Pourront-elles jamais croire à mes aventures?
Il m'en est arrivé de bizarres, partout,
Dans ma terre, en voyage, à la guerre surtout.

SAINT-BRICE.

Ah! vous avez servi?

M. DE CRAC.

Sans doute; un gentilhomme

Doit servir, et surtout quand dé Crac il sé nomme.

FRANCHEVAL.

Toujours en cé château jé vous vis confiné.

VERDAC.

Monsieur parle d'un temps où vous n'étiez pas né.

M. DE CRAC.

Oui, j'ai servi très-jeune, et jé puis bien vous dire
Qué jé savais mé battre avant dé savoir lire.

SAINT-BRICE.

Ah ! je le crois. Piqué de son air de hauteur,
A dix ans, je me bats contre mon précepteur;
Je le tue.

VERDAC.

A dix ans? Moi, jé fus moins précoce.

M. DE CRAC, *s'animant.*

La bataille, pour moi... c'était un jour dé noce.
J'ai vu plus d'uné guerre ; allez, jé vous promets
Qué jé n'ai pas servi, messieurs, en temps dé paix.
Avec Saxe j'ai fait les guerres d'Allemagne,
Et jé né couchai point dé toute uné campagne ;
Trois fois, dans un combat, jé changeai dé chéval,
Et j'ai sauvé la vie à notré général.
Il est réconnaissant, il faut qué j'en convienne.

SAINT-BRICE.

Votre histoire, monsieur, me rappelle la mienne :
J'ai pris seul, en Turquie, une ville d'assaut.

VERDAC.

Tout seul?

SAINT-BRICE.

Oui.

M. DE CRAC, *à part.*

Cé monsieur n'est jamais en défaut.

FRANCHEVAL.

Il n'était donc, monsieur, pas un chat dans la place?

SAINT-BRICE, *à M. de Crac.*

Les guerres d'Amérique, en fûtes-vous, de grâce?

M. DE CRAC.

Ah! jé brûlais d'en être : eh! mais, voyez un peu!
Moi qui traverserais un océan dé feu,
Jé crains l'eau... non dé peur; mais elle m'incommode :
J'ai manqué pour céla lé beau siégé dé Rhode.

SAINT-BRICE.

Eh bien, moi, j'en étais. J'aime un combat naval.

M. DE CRAC.

J'eus l'un dé mes aïeux fameux vice-amiral.
Au combat dé Lépante on comptait bien lé prendre;
Mais il sé fit sauter plutôt qué dé sé rendre.

SAINT-BRICE.

En un cas tout pareil je fis le même saut.
Et me voilà.

VERDAC, *à M. de Crac.*

Cé saut ressemble à son assaut.

SAINT-BRICE.

Sur la frégate anglaise, au milieu du pont même,
J'allai tomber debout, tout armé, moi cinquième.

VERDAC.

L'équipagé, monsieur, dut bien être étonné.

SAINT-BRICE.

Ils se rendirent tous, et je les enchaînai.

M. DE CRAC.

Dé plus fort en plus fort. Allons nous mettre à table.

VERDAC.

Cetté transition, d'honneur, est admirable.

M. DE CRAC.

Jé mé sens appétit, comme un chasseur, enfin.

VERDAC.

Moi, sans avoir chassé, d'un chasseur j'ai la faim.

M. DE CRAC.

Pour moi, lé déjeuner est lé répas qué j'aime.

VERDAC.

C'est mon meilleur aussi.

FRANCHEVAL.

Mais vous dînez dé même.

VERDAC.

Tout est si bon ici, même à tous les répas!

M. DE CRAC.

Jé donne peu dé mets, mais ils sont délicats.

VERDAC.

Qui lé sait mieux qué moi? Votré vin dé Gascogne...
Soi-disant, vaut bien mieux qué les vins dé Bourgogne.

SAINT-BRICE.

Est-ce qu'il n'en est pas? Pour moi, je l'aurais cru.

M. DE CRAC, *souriant.*

Eh! non, mon cher monsieur, c'est du vin dé mon cru.
Vous croyez qué jé raille?

SAINT-BRICE.

Eh! mais...

M. DE CRAC, *à l'oreille de Saint-Brice.*

Oui, vin dé Beaune.

SAINT-BRICE, *bas à M. de Crac.*

(Haut.)

Je m'en doutais. Chacun aime son vin, le prône.
Dans mon parc, une source a le goût du vin blanc,

Et même la couleur, mais d'un vin excellent.

FRANCHEVAL.

C'est uné cave, au fond, qu'uné sourcé pareille.

VERDAC.

Jé conseille à monsieur dé la mettre en bouteille.
Qu'en dites-vous, varon?

M. DE CRAC, *très-gavement.*

Qué lé trait est fort gai;
Mais, comme a dit quelqu'un, *rien dé beau qué lé vrai.*
Voilà cé qué jé dis.

VERDAC.

Hai... la réplique est vive.

M. DE CRAC.

Mais allons déjeuner, et qui m'aime mé suive.

VERDAC.

(Aux autres.)

Ah! jé vous aime. Allons.

SAINT-BRICE.

Oh! j'ai déjeuné, moi.

VERDAC, *à Francheval.*

Et vous, mon cher?

FRANCHEVAL.

Je n'ai nul appétit, ma foi.

VERDAC.

Jé mangerai pour trois. Adieu.

(Il sort.)

FRANCHEVAL, *retenant Saint-Brice.*

Deux mots, dé grâce.

SAINT-BRICE.

Je reste

SCÈNE X

SAINT-BRICE, M. FRANCHEVAL.

FRANCHEVAL, *très-vivement toujours.*
Permettez qué, sans nulle préface,
J'aille d'abord au fait.

SAINT-BRICE.
Monsieur, très-volontiers.

FRANCHEVAL.
J'aime en cetté maison dépuis quatre ans entiers.

SAINT-BRICE.
C'est être bien constant; mais la chose est possible.

FRANCHEVAL.
Il est possible aussi qu'un autré soit sensible
Aux charmes dé Lucile.

SAINT-BRICE.
Oui, cela se pourrait.

FRANCHEVAL.
Si c'était vous, monsieur?

SAINT-BRICE.
Si c'était mon secret?

FRANCHEVAL.
Est-cé vous?

SAINT-BRICE.
La demande est un peu familière.

FRANCHEVAL.
La suite en est... qué sais-je? encor plus cavalière.
Si vous l'aimiez, monsieur, jé lé prendrais fort mal.
Jé né suis pas d'humeur à souffrir un rival.

SAINT-BRICE.

Eh! mais, vous êtes vif, monsieur.

FRANCHEVAL.

Céla peut être.

Prénez lé même ton, vous en êtes lé maître.

SAINT-BRICE.

Mais...

FRANCHEVAL.

L'aimez-vous ou non?

SAINT-BRICE.

Eh bien, si je l'aimais?

FRANCHEVAL.

Jé vous prîrais alors dé quitter à jamais
La maison, lé pays.

SAINT-BRICE.

Ah! c'est une autre affaire.

FRANCHEVAL.

Jé suis, dans tous les cas, prêt à vous satisfaire.

SAINT-BRICE.

Est-ce un défi? Déjà le prendre sur ce ton!
Vous offrez de vous battre, et vous êtes Gascon!

FRANCHEVAL.

Lé pays n'y fait rien : quoi qu'on dise du nôtre,
Un Gascon, s'il lé faut, sé bat tout comme un autre.

SAINT-BRICE.

J'aime fort la franchise, et surtout la valeur;
Mais calmez un moment cette aimable chaleur.
Je vous ferai raison, et rien n'est plus facile.
Je vous déclare ici que j'aime fort Lucile,
Au moins autant que vous; de plus, je l'avoûrai,
Je ne puis me résoudre à m'en voir séparé,

Et vous demandez trop.

FRANCHEVAL.

Jé n'en puis rien ravattre :
aissez-moi lé champ libre, ou bien allons nous vattre.

SAINT-BRICE.

ous nous battrons sans doute, et je vous l'ai promis;
ais souffrez qu'à demain le combat soit remis.

FRANCHEVAL.

Jé né suis pas du tout en humeur dé rémettre.

SAINT-BRICE.

l le faudra pourtant, si vous voulez permettre.

FRANCHEVAL.

Vous voulez m'échapper?

SAINT-BRICE.

Non, je ne fuirai pas.
Demain, vous dis-je.

FRANCHEVAL.

Mais...

SAINT-BRICE, *bas.*

Eh! parlez donc plus bas;
Et feignons d'être amis: car j'aperçois Lucile.

SCÈNE XI

LES MÊMES, MADEMOISELLE DE CRAC.

MADEMOISELLE DE CRAC.

En vain vous affectez dé prendre un air tranquille,
Messieurs; jé lé vois trop, vous avez quérellé.
Mon abord a fait trêve à quelque démêlé.

SAINT-BRICE.

Nous querellions, d'accord, sur une bagatelle.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Votré sang-froid mé cause une frayeur mortelle.
(*A Francheval.*)
Ah! né mé trompez pas. Jé gagé qué c'est vous
Qui fatiguez monsieur par vos transports jaloux.

FRANCHEVAL.

Eh! quand céla sérait, ma crainte est-elle vaine?
Vous verrez qué céci n'en valait pas la peine!

MADEMOISELLE DE CRAC.

Non, monsieur, et tout haut j'ose vous défier...
Mais jé suis bonne ici dé mé justifier.
Quoi! dé mes actions né suis-je pas maîtresse!
Et quand pour moi monsieur aurait dé la tendresse,
Qué vous importe à vous?

FRANCHEVAL.

Cé qu'il m'importe?

MADEMOISELLE DE CRAC.

Eh quoi!
Né saurait-on m'aimer sans être aimé dé moi?

FRANCHEVAL.

Eh non, jé lé sais bien, j'éprouve lé contraire.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Vous m'offensez, monsieur, par cé mot téméraire.

FRANCHEVAL.

C'est mon peu dé mérite, hélas! qui mé fait peur.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Qui craint qu'on né lé trompe est lui-même un trompeur.

FRANCHEVAL.

Toujours une amé tendre est tant soit peu jalouse;
Et pour moi jé craindrai jusqu'à cé qué j'épouse.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Suis-je forcée enfin, moi, dé vous épouser?
Et n'ai-je pas encor lé droit dé réfuser?

FRANCHEVAL.

Jé lé sais trop.

MADEMOISELLE DE CRAC.

J'admire aussi ma complaisance;
Oui, monsieur, à l'instant sortez dé ma présence.

FRANCHEVAL.

Soit.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Né révénez pas sans ma permission.

FRANCHEVAL.

Non, certes.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Et surtout dé la discrétion
Avec monsieur; jamais né lui cherchez quérelle.

FRANCHEVAL.

Vous mé poussez à bout aussi, madémoiselle,
Jamais on n'a tant vu dé partialité;
Et votre affection est touté d'un côté.

MADEMOISELLE DE CRAC, *vivement.*

Eh! oui, sans doute, ingrat! mais sortez, je l'ésige.

FRANCHEVAL.

Quoi! vous né voulez pas qué jé...?

MADEMOISELLE DE CRAC.

Sortez, vous dis-je.

FRANCHEVAL.

A la bonne heure; mais...

MADEMOISELLE DE CRAC.

Qué veut dire cé *mais*..?

FRANCHEVAL.

Çà veut qué jé m'en aille; eh bien...

MADEMOISELLE DE CRAC.

Quoi?

FRANCHEVAL.

Jé m'en vais.

(Bas à Saint-Brice.)

Au révoir.

SAINT-BRICE.

A demain.

(Francheval sort.)

(A part.)

Si je n'étais le frère,
Le joli rôle ici que l'on me verrait faire!

SCÈNE XII

MADEMOISELLE DE CRAC, SAINT-BRICE.

SAINT-BRICE.

Il est au désespoir.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Plaignez-le, en vérité!

SAINT-BRICE.

Il me semble pourtant que vous l'avez traité...
Bien mal.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Et lui, comment mé traite-t-il moi-même?
Mé soupçonner d'abord quand il sait qué jé l'aime!
Mérite-t-il qu'on ait pour lui dé l'amitié?

SAINT-BRICE.

Il faut pour un amant avoir de la pitié.

MADEMOISELLE DE CRAC, *souriant.*

Dans lé fond dé mon âme aussi jé lui pardonne,
Jé vous assure.

SAINT-BRICE.

Oh! oui; car vous êtes si bonne!

MADEMOISELLE DE CRAC.

Pardonnez-lui dé même.

SAINT-BRICE.

Ah! je vous le promets.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Et ne soyez plus seul avec moi.

SAINT-BRICE.

Non, jamais.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Vous allez mé trouver malhonnête sans doute;
Mais dès démain, monsieur, poursuivez votré route!
La quérelle pourrait tôt ou tard éclater.

SAINT-BRICE.

J'en suis fâché; mais quoi! je ne puis vous quitter.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Vous avez tort. Pour moi jé n'ai plus rien à dire;
Permettez qué du moins, monsieur, je mé retire.

SCÈNE XIII

SANIT-BRICE, *seul.*

D'un amour si naïf un tiers serait jaloux;
Mais il n'est point pour moi de spectacle plus doux.
Il faut absolument faire ce mariage.
Le papa vient : jouons un autre personnage.
En vain, nouveau Protée, il voudra m'échapper;
Le plus trompeur souvent est facile à tromper.

SCÈNE XIV

SAINT-BRICE, M. DE CRAC.

M. DE CRAC, *avec un autre habit.*

Ami, qué jé vous conte uné chanson à boire,
Qué j'ai faite impromptu, commé vous pouvez croire.
Verdac qui l'entendait en riait comme un fou.

(*Il chante.*)

J'aimé beaucoup les femmes blanches,
Mais j'aime encor mieux le vin blanc;
Jé n'ai point vu de femmes franches,
Et j'ai bu souvent du vin franc.
Lé sexe né m'est rien quand jé flûte;
Et dans céla commé dans tout,
Chacun a son goût;
Point dé dispute,
Chacun a son goût (1).

SAINT-BRICE.

La chanson est jolie. Eh! mais, je ne sais où,
Mais quelque part ailleurs je l'ai vue imprimée.

M. DE CRAC.

Il sé peut; dé mes vers, oui, la France est séméé.

SAINT-BRICE.

Elle a paru, je crois, sous le nom de Collé.

M. DE CRAC.

Ah! cé n'est pas lé seul couplet qu'il m'ait volé.
Dé mon absence, il a profité lé compère.
Jé l'aimais fort, au reste; il m'appelait son père.
Mais depuis qu'en ces lieux jé mé vois confiné,

(1) Ce couplet est de Collé, *Théâtre de société.*

Lé Parnasse, mon cher, est bien abandonné.
Qué vous dirai-je enfin ? les Muses ésilées,
Dans quelqué coin obscur, plaintives, désolées..
Jé né puis y penser sans répandre des pleurs.

SCÈNE XV

M. DE CRAC, SAINT-BRICE, VERDAC.

VERDAC, *un peu échauffé du repas.*

Jé viens, mon cher varon, partager vos douleurs.

M. DE CRAC.

Mais où donc étiez-vous ?

VERDAC.

Qui, moi ? j'étais à table.
Sandis ! j'avais encore un appétit dé diable.
Jé né sais... Vous mangez si vite qué jamais,
D'honneur ! jé n'ai lé temps dé goûter chaque mets;
Et tous assurément méritent qu'on les goûte.
Il faut faire à loisir ce qué l'on fait.

SAINT-BRICE.

Sans doute.
Mieux vaut ne pas manger que manger à demi.

VERDAC.

Au révoir.

M. DE CRAC.

Quoi ! si tôt vous partez, mon ami ?

VERDAC.

Jé lé fais à régret : pardon si jé vous quitte :
D'uné visite ou deux il faut qué jé m'acquitte.
Chacun dé son affaire il sé faut occuper.
Né vous dérangez pas : je réviendrai souper.

SCÈNE XVI

M. DE CRAC, SAINT-BRICE.

SAINT-BRICE.

Vous avez pour voisins des gens pleins de mérite.

M. DE CRAC.

La peste ! jé lé crois : du pays c'est l'élite.
Gentilshommes, Dieu sait ! tous deux sont mes vassaux.
Vous voyez qué pourtant jé les traite en égaux.
Mais quoi ! pour m'amuser j'aimé bien mieux descendre,
Et jé n'ai point l'orgueil dé cé jeune Alésandre,
Qui pour rivaux, dit-on, né voulait qué des rois :
Commé dé vrais amis nous vivons tous les trois.

SAINT-BRICE.

Le plus jeune des deux me paraît fort aimable.

M. DE CRAC.

Verdac est d'une humeur encor plus agréable.
Il vous écoute au moins.

SAINT-BRICE.

Et surtout il vous croit.

M. DE CRAC.

Au lieu que Franchéval est souvent distrait, froid..

SAINT-BRICE.

Il paraît empressé près de mademoiselle.

M. DE CRAC.

C'est bien gratuitement qu'il soupiré pour elle.
Ma fille né veut pas du tout sé marier.

SAINT-BRICE.

Est-il possible ?

M. DE CRAC.

Eh ! oui, rien n'est plus singulier :

Lucile a réfusé vingt partis d'importance ;
(*A l'oreille.*)
Lé fils du gouverneur. Là-dessus, jé la tance :
Jé né puis davantage ; et l'honneur mé défend
Dé faire violence au cœur dé mon enfant.

SAINT-BRICE.

Elle est d'ailleurs charmante.

M. DE CRAC.

Il faut qué jé l'avoue.
Jé né puis la louer ; mais j'aime qu'on la loue.

SAINT-BRICE.

C'est qu'elle a tout, monsieur : elle est belle d'abord ;
Elle a les plus beaux yeux !

M. DE CRAC.

Oui, j'en tombe d'accord.
Verdac, pétit flatteur, dit qu'ellé mé ressemble.

SAINT-BRICE.

Il a raison ; elle a de vos traits...

M. DE CRAC.

Oui, l'ensemble.
Sa mère était aussi d'uné raré beauté.
Vous jugez si ma femme était dé qualité ;
Ses aïeux rémontaient aux comtes dé Bigorre.
Dans cet essaim d'amants qu'elle avait fait éclore,
Les Gaston, les dé Foix, surtout les d'Armagnac,
(*Il s'attendrit.*)
Clotilde démêla lé chévalier dé Crac.
Mais tous, l'un après l'autre, il mé fallut les battre,
Et conquérir mon bien, commé fit Henri Quatre.
Si j'avais un trésor, il m'avait bien coûté

SAINT-BRICE.

Celui-là ne pouvait trop cher être acheté,

Si de la mère, au moins, je juge par la fille.
Lucile est, je le vois, toute votre famille?

M. DE CRAC.

Eh! non, vraiment, monsieur; j'ai dé plus lé bonheur
D'avoir un fils, un fils qui mé fait grand honneur.

SAINT-BRICE.

Bon! il est donc absent?

M. DE CRAC.

Il sert contré lé Russe;
Mais il sert tout dé bon. Ah! lé feu roi dé Prusse
Savait l'apprécier; et lé grand Frédéric,
En fait d'opinion, valait tout un public.
Il admirait mon fils : j'en ai plus d'uné marque,
Et j'ai, sans vanité, reçu dé cé monarque
Des lettres... qué jamais personne né verra.
Il m'écrivait un jour : « Votre cher fils séra
Lé plus grand général qu'ait jamais eu l'Europe. »
Jé pensé qué l'on peut croire à cet horoscope.

SAINT-BRICE.

Oui, sans doute.

M. DE CRAC.

Il commence à sé vérifier.
A mon fils dépuis peu l'on vient dé confier
Un beau, mais en révanche un très-périlleux poste.

SAINT-BRICE, *à part.*

Ah! le papa ment bien : il faut que je riposte.
(*Haut.*)
On le nomme?

M. DE CRAC.

Son nom de famille est dé Crac;
Mais dans tou d'Europe on lé nomme d'Irlac.

SAINT-BRICE.

Ah ! c'est mon ami.

M. DE CRAC.

Quoi !...

SAINT-BRICE.

Ma surprise est extrême.

D'Irlac votre fils ?

M. DE CRAC.

Oui.

SAINT-BRICE.

C'est un autre moi-même.

J'en faisais très-grand cas. Jeune encore il servait
Dans mes gardes.

M. DE CRAC.

Dans vos ?...

SAINT-BRICE, *feignant de se reprendre.*

Partout il me suivait.

M. DE CRAC *remarque cela.*

Il sé pourrait ?

SAINT-BRICE.

Hélas ! pauvre d'Irlac ! sans doute
Vous savez... pour servir voilà ce qu'il en coûte !

M. DE CRAC.

Quoi ?...

SAINT-BRICE.

Vous l'ignorez ?

M. DE CRAC.

Oui.

SAINT-BRICE, *très-mystérieusement.*

Contre son colonel

Il vient dernièrement de se battre en duel.

M. DE CRAC.

Jé réconnais les Crac à cé coup téméraire.
A-t-il été blessé?

SAINT-BRICE.

Non, monsieur; au contraire,
Le colonel est mort.

M. DE CRAC.

Hélas! j'en suis fâché.
Et mon fils?

SAINT-BRICE.

Aussitôt votre fils s'est caché.

M. DE CRAC.

Quoi! mon fils sé cacher! Pour mon nom quellé tache!
C'est la prémière fois, sandis! qu'un Crac sé cache.

SAINT-BRICE.

On le découvre.

M. DE CRAC.

O ciel!

SAINT-BRICE.

On lui fait son procès.
Vous savez la rigueur des lois?

M. DE CRAC.

Oui, jé lé sais.

SAINT-BRICE.

On le condamne...

M. DE CRAC.

A quoi?

SAINT-BRICE.

Mais... à perdre la tête.

M. DE CRAC.

Ah ! malheureux enfant !

SAINT-BRICE.

Le supplice s'apprête.

Il charme heureusement la fille du geôlier.

M. DE CRAC.

Hai, lé gaillard doit être un joli cavalier.
Eh bien ?

SAINT-BRICE.

Elle et d'Irlac prennent tous deux la fuite.

M. DE CRAC.

Ah ! jé respire.

SAINT-BRICE.

Oui, mais on court à leur poursuite.

Ils étaient à cheval comme les fils Aymon.

M. DE CRAC.

O ciel ! on les poursuit ! et lés attrapé-t-on ?

SAINT-BRICE.

La fille était en croupe, et sans peine on l'attrape ;
D'Irlac croit la tenir encore, et seul s'échappe.

M. DE CRAC.

Lé jeune homme est subtil.

SAINT-BRICE.

C'est un autre Annibal.

M. DE CRAC.

Il sé sauve ?

SAINT-BRICE.

En courant il tombe de cheval,

Et se casse la jambe.

M. DE CRAC.

Ah ! jé meurs ; et laquelle ?

SAINT-BRICE.

La gauche.

M. DE CRAC.

Sur mes deux moi-mêmé jé chancelle.

SAINT-BRICE.

Vous n'avez donc pas eu des nouvelles de lui ?
Autrement vous sauriez...

M. DE CRAC.

J'en attends aujourd'hui.

(*Il appelle.*)

Thomas ! Thomas ! Fut-il accident plus funeste ?

SAINT-BRICE.

Heureusement d'Irlac se porte bien du reste.

SCÈNE XVII

LES MÊMES, THOMAS.

M. DE CRAC, *à Thomas.*

Mes lettres.

THOMAS.

Eh ! monsieur, vous demandez toujours
Vos lettres; je n'en vois pas une en quinze jours.

M. DE CRAC.

Mais jé né conçois pas cé contré-temps bizarre.
Il faut assurément qué lé courrier s'égare.

THOMAS.

Il s'égare souvent.

M. DE CRAC, *bas à Thomas.*

Veux-tu té conténir,
Vabillard ?

THOMAS.

Non, ma foi, je n'y peux plus tenir ;
Et c'est par trop aussi charger ma conscience.
Donnez-moi mon congé ; car je perds patience.

M. DE CRAC.

Comment ?

THOMAS.

Eh! oui, morbleu ! prenez quelque garçon
Qui soit de ce pays : je ne suis point Gascon.
Grâces au ciel, monsieur, ma province est la Beauce.
Là jamais on ne dit une nouvelle fausse ;
Et jamais *oui* pour *non*.

M. DE CRAC.

Eh bien, rétournes-y.
té dois...?

THOMAS.

Dix écus.

M. DE CRAC, *mettant la main à la poche.*

Tiens, drôle, les voici.

THOMAS.

Je ne suis point un drôle, et je suis honnête homme.

M. DE CRAC.

Voyez un peu ! sur moi jé n'ai pas cetté somme.
Jé pourrais dé cé pas l'aller chercher là-haut.
Mais jé veux mé défaire à l'instant du maraud.
(*A Saint-Brice.*)
Prêtez-moi dix écus.

SAINT-BRICE.

S'il faut que je le dise,
Ma bourse est demeurée au fond de ma valise ;
Je n'ai que dix-huit francs, monsieur.

M. DE CRAC.

Donnez-les-moi.

(Il reçoit les dix-huit francs.)

J'ai lé reste.

(A Thomas, en le payant.)

Tiens, pars.

THOMAS.

Et de bon cœur, ma foi.

M. DE CRAC, *d'un ton tragique.*

Gardé qu'ici démain lé jour né té surprenne.

THOMAS.

N'ayez pas peur. Voici les clefs de la garenne,
Du jardin, de la cave, et même du grenier.
Le garde, le laquais, surtout le jardinier,
Sont bien vos serviteurs, et, sans cérémonie,
Monsieur, vont s'en aller tous trois de compagnie.

SCÈNE XVIII

M. DE CRAC, SAINT-BRICE.

M. DE CRAC, *courant après Thomas; Saint-Brice le retient.*

Insolent! pour jamais fuyez dé mon aspect.
Jé crois qué lé coquin m'a manqué dé respect.

SAINT-BRICE.

Je le trouve, en effet, fort brusque en ses manières.

M. DE CRAC.

Uné fatalité, mais des plus singulières,
Fait qué dé dix laquais il né m'en reste aucun;
Mécontent de mes gens, et n'en réténant qu'un,
L'un dé ces jours passés j'en mis neuf à la porte.

SAINT-BRICE.

Quoi, neuf?

M. DE CRAC.

J'eus pour lé faire uné raison très-forte.
Enfin à cet éclat jé m'étais décidé.
Thomas était fidèle, et jé l'avais gardé.
Céci mé contrarie un peu plus qu'on né pense.

SAINT-BRICE.

Je sens cela.

M. DE CRAC.

Ma terre est d'un détail immense.

SAINT-BRICE.

Elle paraît superbe.

M. DE CRAC.

Ah! vraiment jé lé crois!
Deux mille arpents dé terre et lé double dé bois.

SAINT-BRICE.

Cette terre sans doute est une baronnie?

M. DE CRAC.

D'où rélève, entre nous, mainté chatellenie.
J'ai bien les plus beaux droits...! Un autre assurément
S'en targuerait; mais moi, j'en usé rarément.

SAINT-BRICE.

Je le crois.

M. DE CRAC.

Mais, mon cher, il faut qué jé lé dise,
Lé plus beau dé mes droits est d'avoir pour dévise
Ces trois mots seuls : JE VINS, JE VIS ET JE VAINQUIS.

SAINT-BRICE.

Ce titre est précieux.

M. DE CRAC.

Et surtout bien acquis.
Voici lé fait : peut-être il n'est pas dans l'histoire;
Mais il est sûr. PAUL CRAC, surnommé BARBE NOIRE,
(*Il montre son portrait.*)
Dans cé château soutint un siége dé deux mois
Contré Jules César... c'est tout dire, jé crois.

SAINT-BRICE.

Bon!

M. DE CRAC.

Il né sé rendit encor qué par famine.
César en fit grand cas, comme on sé l'imagine;
Et lui permit dès lors dé mettré ces trois mots.
Il prit dans cé château quelques jours dé répos.
On voit encor pendue au plafond son épée,
L'épée avec laquelle il a tué Pompée.

SAINT-BRICE.

Pompée! il n'est pas mort de la main de César.

M. DE CRAC.

Vous croyez? Jé pourrais mé tromper par hasard :
Jé soumets, en tous cas, mes lumières aux vôtres.
S'il né tua Pompée, il en tua bien d'autres.
Vous occupez sa chambre.

SAINT-BRICE.

Ah!

M. DE CRAC.

L'on n'est pas fâché
Dé sé dire : « Jé couche où César a couché. »
Monsieur sourit; peut-être il croit qué jé mé moque.

SAINT-BRICE.

Non. Mais ceci va faire une seconde époque.

(*Il feint de se reprendre.—A mi-voix.*)
Qu'ai-je dit ?

M. DE CRAC.

Plaît-il ?

SAINT-BRICE.

(*A mi-voix.*)
Rien. Que je suis indiscret !

M. DE CRAC.

Vous voulez, jé lé vois, mé cacher un sécret.

SAINT-BRICE.

Non.

M. DE CRAC.

Tout à l'heure encor vous avez, par mégarde,
Et cé mot m'a frappé, parlé dé votré garde.

SAINT-BRICE.

Moi ! j'ai dit... ?

M. DE CRAC.

Oui, voyez ! vous en êtes fâché !
Mais il n'est pas moins vrai qué lé mot est lâché.
Et puis, d'ailleurs, ténez, j'ai la vue assez fine.
J'entrévois... Oui, votre air et votré hauté mine,
Tout m'annonce...

SAINT-BRICE.

Monsieur, ne me devinez pas.

M. DE CRAC.

Vous avez peur. Hé donc, jé vous dirai tout bas
Qu'en vain vous déguisez lé sang qui vous fit naître,
Et qué dépuis longtemps j'ai su vous réconnaître.

SAINT-BRICE.

Moi ?

M. DE CRAC.

Vous-même.

SAINT-BRICE.

Eh bien... non.

M. DE CRAC.

Achevez.

SAINT-BRICE.

Je ne puis.
Je ne saurais vous dire encore qui je suis,
L'honneur pour quelque temps me comdamne au silence;
Pardon ; avec regret je me fais violence ;
Vous serez bien surpris tantôt, en vérité :
Je vais prendre un peu l'air.

(*Il sort.*)

SCÈNE XIX

M. DE CRAC, *seul.*

Jé m'en étais douté..
Oui, jé vais parier qué c'est quelqué grand prince,
Qui court *incognito* dé province en province.
Dé ma fille en sécret jé lé crois amoureux.
S'il pouvait l'épouser, qué jé sérais heureux !
J'ai toujours éludé les amants dé Lucile.
Marier uné fille est chose difficile.
Car dé mé dénuer jé né suis pas si sot.
L'inconnu, s'il est prince, épouserait sans dot.
Il faut qu'à cet hymen un peu jé la prépare ;
Car j'aime ma Lucile, et né suis point barbare.
Jack !... Elle aime, jé crois, ce monsieur Franchéval.
Mais il né tiendra pas contre un pareil rival.
Jack !...

SCÈNE XX

M. DE CRAC, JACK.

JACK.

Monsieur lé varon.

M. DE CRAC.

Eh ! venez donc ; du zèle.

JACK.

Mais jé suis accouru.

M. DE CRAC.

Dis à madémoiselle
Dé vénir à l'instant.

JACK.

Mais... monsieur lé varon...

M. DE CRAC.

Eh bien, qu'est-ce?

JACK.

C'est qué... c'est qué...

M. DE CRAC, *l'imitant.*

C'est qué...

JACK.

Pardon,
Madémoiselle est bien occupée.

M. DE CRAC.

A quoi faire?

JACK.

Mais...

M. DE CRAC.

Voyons, qué fait-elle?

JACK.

Elle est fort en colère,
Ellé grondé beaucoup.

M. DE CRAC.

Qui ?

JACK.

Monsieur Franchéval.

M. DE CRAC.

Il sérait... ?

JACK.

A ses pieds, prêt à se trouver mal.
Il démandé pardon.

M. DE CRAC.

Comment ?

JACK.

Madémoiselle
Lui disait qu'il n'avait nulle estime pour elle ;
Et monsieur Franchéval disait qu'il l'adorait,
Qu'il l'aimérait toujours. Dame, c'est qu'il pleurait !
Il mé faisait pitié, vraiment !...

M. DE CRAC.

Eh bien! ensuite ?

JACK.

Vous m'avez appélé, jé suis vénu bien vite.

M. DE CRAC.

Rétourné vite ; va, Jack.

JACK.

Où faut-il aller ?

M. DE CRAC.

Va dire à Franchéval qué jé veux lui parler.

JACK.

J'y cours.

M. DE CRAC.

Ah ! jé m'en vais lé traiter, Dieu sait comme !
Non, j'aimé mieux parler à la fille qu'à l'homme;
Franchéval est bouillant, et l'on connaît les Crac.
Fais-moi venir ma fille.

JACK.

Eh ! mais...

M. DE CRAC.

Allez donc, Jack.

JACK.

Mais monsieur Franchéval...

M. DE CRAC.

Eh bien?

JACK.

Il vient lui-même.

M. DE CRAC.

Quoi ?... Jé suis étonné dé cette audace estrême.

JACK.

Qu'avez-vous donc, monsieur lé varon? vous semblez...
Jé né sais... on dirait vraiment qué vous tremblez.

M. DE CRAC.

Non, c'est qué jé frémis. Lé pauvre enfant, jé tremble!
Mais lé voici. Va, Jack, et laissé-nous ensemble.

(Jack sort.)

SCÈNE XXI

M. DE CRAC, FRANCHEVAL.

M. DE CRAC, *à part.*

Jé lé croyais bien loin, et jé l'eusse aimé mieux.
(Haut.)
Quoi, monsieur, vous osez vous montrer à mes yeux,
Après cé qué jé sais?

FRANCHEVAL.

Eh! oui, monsieur, jé l'ose.
J'ose plus, et jé viens pour vous dire uné chose :
J'adoré votré fille.

M. DE CRAC.

Et vous lé répétez?

FRANCHEVAL.

Sans doute ; et pourquoi pas?

M. DE CRAC.

Ainsi vous m'insultez!
C'est peu qué l'on vous trouve aux génoux dé Lucile...
Mais vous mé prénez donc pour un père imbécile?

FRANCHEVAL.

Moi, monsieur! point du tout.

M. DE CRAC.

Vous mé manquez, monsieur.

FRANCHEVAL.

En quoi? Mais, au surplus, jé suis hommé d'honneur.
Vous mé voyez ici prêt à vous satisfaire,
Si j'ai pu vous manquer.

M. DE CRAC.

Oh! c'est une autre affaire.

Dé quel droit, jé vous prie, osez-vous, en cé jour,
Parler seul à ma fille, et lui parler d'amour ?

FRANCHEVAL.

Eh ! mais, vous lé savez. C'est parcé qué jé l'aime,
Qué j'aspire à sa main, qué vous m'avez vous-même
Permis de l'espérer.

M. DE CRAC.

J'ai changé dé dessein.
Dé ma fille à présent n'attendez plus la main.
Quelqu'un... qui vous vaut bien, va dévénir mon gendre.
Ainsi...

FRANCHEVAL.

Croirai-jé bien cé qué jé viens d'entendre ?
Un autré ?... Pourriez-vous à cé point mé jouer ?

M. DE CRAC.

La demande est plaisante, il lé faut avouer.
Ma fille est à moi.

FRANCHEVAL.

Non, s'il faut qué jé lé dise,
Ellé n'est plus à vous. Vous mé l'avez promise ;
Vous mé la rétirez ; c'est uné trahison ;
Et vous mé permettrez d'en démander raison.

M. DE CRAC.

A moi ?

FRANCHEVAL.

Vous n'êtes plus à présent mon beau-père,
Et voudrez bien vous vattre avec moi, jé l'espère ;
Vous hésitez ?

M. DE CRAC.

J'hésite, et suis dé bonné foi.

FRANCHEVAL.

Auriez-vous peur ?

M. DE CRAC.

Jé crains, mais cé n'est pas pour moi.
Oui, jé plains, Franchéval, votre jeunesse estrême,
Et j'ai quelque régret... Dans lé fond, jé vous aime.

FRANCHEVAL.

Jé vous suis obligé.

M. DE CRAC, *à part.*

Bon. Saint-Brice paraît.

(*Haut.*)

Oui, oui, nous nous vattrons, à l'instant, s'il vous plaît.

(*Plus haut.*)

Jack, descends mon épée.

SCÈNE XXII

LES MÊMES, SAINT-BRICE.

SAINT-BRICE.

Eh ! qu'en voulez-vous faire,
Mon cher hôte?

M. DE CRAC.

Mé vattre avec cé téméraire,
Qu'aux génoux dé ma fille un valet a trouvé !

SAINT-BRICE.

Monsieur, votre courage est assez éprouvé.
Vous allez vous commettre avec un tel jeune homme?

(*A Francheval.*)

Et vous, cher Francheval, que partout on renomme,

(*Bas.*)

Quoi, c'est contre un vieillard qu'ici vous vous armez!

(*Haut.*)

Contre le père enfin de ce que vous aimez !

(*Déclamant.*)
Songez que l'offenseur est père de Chimène.

FRANCHEVAL.

Ah ! cé mot a suffi pour éteindré ma haine.
(*A M. de Crac.*)
Pardonnez-moi, monsieur, cet aveuglé transport.

M. DE CRAC.

Dé tout mon cœur : moi-même, après tout, j'avais tort.
Cé combat inégal pouvait mé compromettre.

SAINT-BRICE.

Je me battrai pour vous, si vous voulez permettre.
Aussi bien à monsieur j'ai promis ce plaisir.

M. DE CRAC.

Quel champion plus brave aurais-jé pu choisir ?

FRANCHEVAL.

Il faut bien en effet qué Lucilé vous coûte
Quelqué combat au moins ; car vous êtes sans doute
Cé rival préféré.

SAINT-BRICE.

Peut-être : au fait, mes droits
Sur son cœur valent bien les vôtres, je le crois.

FRANCHEVAL.

C'est cé qué l'on va voir.

SAINT-BRICE.

Avant que de nous battre,
Messieurs, il est un point qu'il est bon de débattre.
Lucile apparemment est le prix du vainqueur ?

M. DE CRAC, *bas à Saint-Brice.*

Mon prince, si c'est vous, j'y consens dé bon cœur.

SAINT-BRICE.

Si c'est monsieur, de même ; et l'équité l'exige.

M. DE CRAC.

Jé n'y puis consentir.

SAINT-BRICE.

Consentez-y, vous dis-je.
Pour moi, je ne me bats qu'à ces conditions.

FRANCHEVAL, *bas à Saint-Brice.*

Il eût toujours fallu qué nous nous vatissions.

SAINT-BRICE.

(A M. de Crac.)
Sans doute. S'il me tue, il doit avoir la pomme.
(Bas à M. de Crac.)
Je suis, en me battant, sûr de tuer mon homme.

M. DE CRAC, *bas à Saint-Brice.*

Lé gaillard sé bat bien; puis l'amour rend adroit :
Il est bouillant.

SAINT-BRICE, *bas à M. de Crac.*

Tant mieux, moi je suis calme et froid.

FRANCHEVAL.

Soyez impartial, comme doit être un juge.

M. DE CRAC, *à part.*

Après tout, jé saurai trouver un subterfuge.
(Haut, à Saint-Brice.)
Eh bien! donc, jé consens qué Lucile aujourd'hui
Épousé lé vainqueur, qué cé soit vous ou lui.
J'en serai lé témoin.

SAINT-BRICE.

Vous serez juge d'armes.

M. DE CRAC.

Bon. D'un combat pour moi la vue a millé charmes.

FRANCHEVAL.

Oui, commé quand on voit un naufragé du port.

SAINT-BRIÇE, *déclamant.*

Mais je suis désarmé. Voulez-vous bien d'abord
Dans mon appartement aller chercher l'épée...
Avec laquelle un jour César tua Pompée?

M. DE CRAC.

Oui, j'aurai grand plaisir à vous la confier.

(Il sort.)

SCÈNE XXIII

SAINT-BRICE, FRANCHEVAL.

SAINT-BRIÇE.

Çà, mon cher, il est temps de me justifier.
Je vous semble un rival, et suis tout le contraire.
De Lucile voyez, non l'amant, mais le frère.

FRANCHEVAL.

Est-il possible, ô ciel !...

SAINT-BRIÇE.

D'honneur ! rien n'est plus vrai.
Vous voyez qu'entre nous le combat sera gai.
Mais les moments sont chers ; reconnaissons la carte :
Poussez toujours en tierce, et moi toujours en quarte.
(Il lève l'épée de Francheval en l'air.)
Et d'après ce signal, je serai désarmé.
D'être battu par vous, vous me verrez charmé.
Mais ne me tuez pas ; car ce serait dommage
Que je ne visse point votre heureux mariage.

FRANCHEVAL.

Plutôt mourir cent fois. Jé vois, aimable ami,
Qué vous né savez point obliger à démi.

SAINT-BRICE, *voyant M. de Crac.*

Chut !

SCÈNE XXIV

LES MÊMES, M. DE CRAC.

M. DE CRAC.

La voici ; peut-être est-elle un peu rouillée.

SAINT-BRICE.

Bientôt d'un sang plus frais vous la verrez mouillée.
Allons, monsieur, en garde.

FRANCHEVAL.

Oui, monsieur, m'y voilà.
(*Ils se battent.*)

M. DE CRAC.

Ma fille ! ô ciel !

FRANÇHEVAL, *tout en se battant.*

Monsieur, dé grâce, écartez-la.

SCÈNE XXV

LES MÊMES, MADEMOISELLE DE CRAC.

MADEMOISELLE DE ÇRAÇ.

Ciel ! qué vois-je, mon père ?

M. DE CRAC.

Éloignez-vous, Lucile ;
Sortez.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Ah ! cé n'est pas lé cas d'êtré docile.
(*Elle court aux combattants.*)
Cruels, séparez-vous, ou tuez-moi tous deux !

M. DE ÇRAÇ.

Insensée, allez-vous vous mettre au milieu d'eux ?

MADEMOISELLE DE CRAC.

Jé mé murs.

(Elle s'évanouit.)

FRANCHEVAL.

Quel objet pour ma vivé tendresse!
(Saint-Brice se laisse désarmer.)
Cher Crac, pansez monsieur ; jé vole à ma maîtresse.

M. DE CRAC, *à Saint-Brice.*

Vous vous vantiez si fort; et vous voilà vattu!

SAINT-BRICE.

C'est la première fois.

MADEMOISELLE DE CRAC, *revenant à elle.*

Cher Franchéval, vis-tu?

FRANCHEVAL.

Oui, jé vis pour t'aimer, pour t'adorer... qué sais-je?
Pour être ton époux.

M. DE CRAC, *à part.*

Comment éluderai-je?

SAINT-BRICE.

C'est un point arrêté.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Mon père, est-il bien vrai?

M. DE CRAC.

(A part.)

Ma fille, j'en conviens. Bon! jé trouve un délai.
(Haut.)
Il survient un obstacle.

FRANCHEVAL.

Et léquel, jé vous prie?

M. DE CRAC.

Mon fils; il né veut pas qué sa sœur sé marie.

MADEMOISELLE DE CRAC.

Quoi...?

M. DE CRAC.

Dé lui jé reçois uné lettre à l'instant.
Il mé mande, en effet, son fâcheux accident.
Mais sa jambé va bien; il a bonne espérance;
Et nous lé réverrons lé mois prochain en France.
Sa dernière victoire a tout calmé là-bas.

SAINT-BRICE.

Ah!...

M. DE CRAC. (*Il feint de lire, mais se tient à l'écart.*)

« Surtout, cher papa, m'écrit-il, n'allez pas
Vous hâter d'établir ma sœur dans la province ;
Jé l'ai presqué promise au fils d'un très-grand prince. »
On sent qu'un tel hymen, et surtout qu'un tel fils,
Méritent quelque égard.

SAINT-BRICE.

C'est aussi mon avis.
Expliquons-nous pourtant ici, je vous conjure.
De renchérir sur vous j'avais fait la gageure,
Et j'espérais gagner. Ce nouvel incident.
M'étonne, mais j'espère en sortir cependant.
Monsieur d'Irlac enfin (et c'est mon coup de maître),
Vous le faites écrire, et je le fais paraître.

M. DE CRAC.

Qué voulez-vous dire ?

SAINT-BRICE.

Oui, ce fils, ce frère...

M. DE CRAC.

Eh quoi?

SAINT-BRICE, *gasconnant un peu.*

Vous né dévinez pas, cher papa, qué c'est moi ?

MADEMOISELLE DE CRAC.

Ciel! mon frère!

M. DE CRAC.

Mon fils? il s'est cassé la jambe,

Dis-tu?

SAINT-BRICE, *gasconnant dans le premier vers.*

Jé lé croyais, il rédévient ingambe.
Quoi! vous n'avez pas eu quelques pressentiments?
Comment! depuis au moins dix heures que je mens,
(*Gasconnant encore.*)
Vous n'avez pas connu votré sang, mon cher père?

M. DE CRAC.

Lé coquin! qu'il a bien tout l'esprit dé sa mère!

SAINT-BRICE.

Sans doute vous tiendrez la promesse?

M. DE CRAC.

Oui, mon fils.

SAINT-BRICE.

Et la petite sœur? elle est de notre avis!

MADEMOISELLE DE CRAC.

Ou vous êtes du mien.

M. DE CRAC.

Jé né mé sens pas d'aise.
Mais vous étés pourtant, mon fils, né vous déplaise,
Lé plus hardi hâvleur...!

SAINT-BRICE.

Pardon, cent fois pardon.
Mais quoi, le carnaval, et même, que sait-on...?
Votre exemple, peut-être, enfin la circonstance;
Tout cela sollicite un peu votre indulgence.

M. DE CRAC.

J'ai bien lé temps ici dé mé fâcher, vraiment!
Jé suis tout au plaisir d'embrasser mon enfant.

SCÈNE XXVI

LES MÊMES, VERDAC.

M. DE CRAC, *à Verdac.*

Verdac, voilà mon fils.

VERDAC, *à part.*

Surcroît dé bonné chère.

(*Haut.*)

Est-il vrai? Qué pour moi cetté nouvelle est chère!
C'est là monseu d'Irlac?

SAINT-BRICE.

Oui, monsieur, enchanté
De...

VERDAC.

Qué jé vous embrasse, enfant si regretté!
Lé ciel enfin permet qu'ici l'on vous révoie!

M. DE CRAÇ.

Par vos ravissséments jugez donc dé ma joie!

VERDAÇ.

Oh! oui; quand votre fils révole dans vos bras,
Vous allez sûrément nous tuer lé veau gras ?
Dieu sait si j'aimé, moi, les répas dé famille!

M. DE CRAC.

Cé n'est pas tout, jé viens dé marier ma fille
Avec Franchéval.

VERDAÇ, *à part.*

Bon! encor nouveau festin.

(*Haut.*)

Né mé trompez-vous pas ?

M. DE CRAC.

Non, rien n'est plus certain.

VERDAC, *à Francheval.*

Ah! mon cher Franchéval, quel bonheur est lé vôtre!

(*A part.*)

Ces deux repas pourtant sont trop près l'un dé l'autre.

SAINT-BRICE.

Mais de cette union je suis tout occupé.
Venez, mon père.

VERDAC.

Allons en causer au soupé.

SCÈNE XXVII

LES MÊMES, JACK.

JACK, *accourant.*

Monsieur lé varon!...

M. DE CRAC.

Quoi ?

JACK.

Voici tout lé village.

M. DE CRAC.

Eh! mais, qué mé veut-il ?

JACK.

Vous rendré son hommage.
On vient dé touté part pour voir monseu d'Irlac.

(*A Saint-Brice.*)

Veut-i bien agréer l'humblé salut dé Jack?

SAINT-BRICE, *lui donnant une petite tape.*
Bonjour, petit ami.

M. DE CRAC.

Lé village est honnête:
Mon bonheur fut toujours uné publiqué fête.

SCÈNE XXVIII

LES MÊMES ; LE MAGISTER, *à la tête du village.*

LE MAGISTER *chante* (1), *toujours avec l'accent.*

Nous révoyons un Télémaque
Sous les traits de monsieur d'Irlac.
Et qu'était la chétive Ithaque.
Auprès du beau château dé Crac ?
Ah ! si l'on aimé sa patrie,
Fût-on Iroquois ou Lapon,
Combien doit-elle êtré chérie
Dé célui qui naquit Gascon !

M. DE CRAC.

Magister! vous chantez moins clair qué dé coutume.

LE MAGISTER.

Lé village, en criant, vient dé gagner un rhume.

SAINT-BRICE.

Qu'à mes pieds la Gascogne tombe :
Mon père me cède, il rougit.
Que je meure, et que sur ma tombe
Il grave lui-même : « Ci-gît
Mon fils, mon maître en l'art suprême
Où d'exceller nous nous piquons ;
Qui me battit enfin moi-même,
Moi qui battais tous les Gascons. »

(1) On peut chanter ces couplets sur l'air du *Petit Matelot.*

MADEMOISELLE DE CRAC, *à Francheval.*

J'admire uné tellé victoire :
Mais né va point la disputer.
Né mé fais jamais rien accroire :
Né viens pas mêmé mé flatter.
Qué l'amant parfois esagère,
C'est assez l'usage, dit-on ;
Mais avec moi, du moins, j'espère,
L'époux né séra point Gascon.

FRANCHEVAL.

Né crains pas dé moi pareil piége :
J'en tirérais peu dé profit.
A quel propos té flatterais-je,
Puisqué la vérité suffit?
Non, non, jé né suis point l'esclave
D'un sot préjugé, d'un vain nom.
On peut êtré Gascon et brave ;
On peut êtré franc et Gascon.

VERDAC.

O l'invention délectable
Qué cellé d'un beau carnaval !
Si l'on était toujours à table,
On né féraït jamais dé mal.
Moi, jé né suis point ridicule :
Peu m'importé l'état, lé nom.
Jé mangérais, sans nul scrupule,
Chez lé Grand-Turc, foi dé Gascon !

JACK *commence à chanter.*

Donner déjà du cor en maitre...

M. DE CRAC.

Eh quoi! lépétit Jack sé donné la licence... !

SAINT-BRICE.

Ah ! c'est le carnaval : un peu de complaisance.

M. DE CRAC, *souriant à Jack.*

Allons.

JACK.

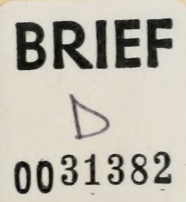
Donner déjà du cor en maître,
Verser à boire à mons Veriac,
Méner encor les dindons paître,
Tel est lé triple emploi de Jack :
Mes dignités né sont pas minces :
Jé suis pétit; mais qué sait-on ?...
Un hommé des autres provinces
Né vaut pas un enfant Gascon.

M. DE CRAÇ, *au public.*

On se fait là-bas uné fête
Dé savoir lé sort dé céci.
En tout cas, ma réponse est prête :
Jé dirai qué j'ai réussi.
Mon sort sérait digné d'envie,
Si vous né disiez pas qué non.
Alors, uné fois dans ma vie,
J'aurais dit vrai, quoiqué Gascon.

TABLE DES MATIÈRES

Paris.—Imp. Nouv. (assoc. ouv.), 14, rue des Jeûneurs.
G. Masquin, directeur.


BRIEF
D
0031382

